



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Rapport sur la solvabilité et la situation financière SGAM AG2R LA MONDIALE

Rapport 2022 sur les données
au 31 décembre 2021

Sommaire

1	Rapport 2022 sur les données au 31 décembre 2021	41	B. Système de gouvernance
4	Lexique	41	B.1 Informations générales sur le système de gouvernance
5	Présentation	50	B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité
6	Synthèse	51	B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité
8	A. Activité et résultats	54	B.4 Système de contrôle interne
8	A.1 Activité	56	B.5 Fonction audit interne
21	A.2 Résultats de souscription	56	B.6 Fonction actuarielle
21	A.3 Résultats des investissements	57	B.7 Sous-traitance
22	A.4 Résultats des autres activités	58	B.8 Autres informations
22	A.5 Autres informations	59	C. Profil de risque
23	Focus : Résultats par entité	61	C.1 Risque de souscription
		64	C.2 Risque de marché
		65	C.3 Risque de crédit
		66	C.4 Risque de liquidité
		66	C.5 Risque opérationnel
		71	C.6 Autres risques importants
		72	C.7 Autres informations

73	D. Valorisation à des fins de solvabilité
73	D.1 Actifs
74	D.2 Provisions techniques
75	D.3 Autres passifs
76	D.4 Méthodes de valorisation alternatives
76	D.5 Autres informations
77	Focus : Fiche par entité

101 E. Gestion du capital

101	E.1 Fonds propres
102	E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis
102	E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fonde sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis
103	E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé
103	E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis
103	E.6 Autres informations
104	Focus : Fiche par entité

127 Annexe

129	SGAM AG2R LA MONDIALE
147	AG2R Prévoyance
167	Arpège Prévoyance
187	Prima
207	AG. Mut
228	Miag
246	Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité
263	Viasanté Mutuelle
283	La Mondiale
302	La Mondiale Europartner
319	La Mondiale Partenaire

Lexique

Acronyme	Signification
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
ACS	Aide à l'acquisition d'une complémentaire santé
Ani	Accord national interprofessionnel
ANSSI	Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
BCE	Banque centrale européenne
BE	Meilleure estimation (Best estimate en anglais)
CAA	Commissariat aux assurances
CIR 2++	Cox-Ingersoll-Ross 2 Plus Plus
CSS	Complémentaire santé solidaire
DDA	Directive sur la distribution d'assurance
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
EIRS	Évaluation interne des risques et de la solvabilité (Orsa en anglais)
EPIFP	Profits futurs dans les primes futures (Expected profits included in future premiums en anglais)
ETF	Fonds indiciel coté (Exchange-traded fund en anglais)
FFA	Fédération française de l'assurance
FRPS	Fonds de retraite professionnelle supplémentaire
GIE	Groupement d'intérêt économique
IDA / IDP	Impôt différé actif / passif
IFRS	International financial reporting standards
IFT	Instruments financiers à terme
IG	Intra-groupe
IP	Institution de prévoyance
LCB-FT	Lutte contre le blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme
LCC	Lutte contre la corruption
LFSS	Loi de financement de la Sécurité Sociale
LMN	Longstaff, Mithal, Neis
LoB	Ligne d'activité en français (Line of business en anglais)
Loi Sapin 2	Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite Loi « Sapin 2 »)
MCR	Minimum de capital requis (Minimum capital requirement)
NSLT	Similaire à la non-vie (Not similar to life techniques en anglais)
OAT	Obligation assimilable du Trésor
OCAM	Organisme d'assurance maladie complémentaire
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques

Acronyme	Signification
OPC / OPCVM	Organismes de placement collectif / en valeurs mobilières
Orsa	Own risk and solvency assessment (EIRS en français)
Pacte / Loi Pacte	Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative au Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (dite Loi « Pacte »)
PB	Participation aux bénéfices
PEL	Plan épargne logement
PER / PERI / PERO	Plan épargne retraite / individuel / obligatoire / PERO
PERP	Plan d'épargne retraite populaire
PM	Provisions mathématiques
PPE	Provision pour participation aux excédents
PSSDI	Prêt super subordonné à durée indéterminée
QRT	Modèles de déclaration quantitative (quantitative reporting templates en anglais)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SA	Société anonyme
SAM	Société d'assurance mutuelle
SCI	Société civile immobilière
SCR	Capital de solvabilité requis (Solvency capital requirement)
Sgam	Société de groupe d'assurance mutuelle
Sgaps	Société de groupe d'assurance de protection sociale
SLT	Similaire à la vie (Similar to life techniques)
SQL	Langage de requête structurée (Structured query language en anglais)
TSDI	Titre subordonné à durée indéterminée
TSR	Titre subordonné remboursable
TSSDI	Titre super subordonné à durée indéterminée
UC	Unité de compte
UGM	Union de groupe mutualiste
UM	Union de mutuelles

Présentation

Le régime prudentiel Solvabilité 2 est entré en application le 1^{er} janvier 2016.

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (ou RSSF), à destination du public, est établi en application des articles 51 à 56 de la Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 et des mesures d'exécution publiées sous forme de Règlement le 17 janvier 2015.

Le rapport présente les informations visées aux articles 359 à 370 pour les groupes d'assurance et aux articles 292 à 298 pour les entités solos. Il respecte la structure prévue à l'annexe 20 du Règlement.

Il concerne la période de référence du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ce rapport est un rapport unique qui concerne l'ensemble du périmètre de combinaison de SGAM AG2R LA MONDIALE, à l'exception d'ARIAL CNP ASSURANCES qui produit son propre rapport, mis à disposition sur le site internet du Groupe. Cependant les informations quantitatives relatives au Groupe comprennent l'ensemble des entités incluses dans son périmètre de combinaison.

Ce rapport est composé des six parties, comportant les informations qualitatives et quantitatives groupe, une synthèse et cinq modules : activités et résultats, système de gouvernance, profil de risque, valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital.

Les informations quantitatives des entités solos sont détaillées à la fin de chaque chapitre.

Ce rapport, relatif à l'exercice 2021, a été soumis à l'approbation des Conseils d'administration des entités du Groupe lors des séances qui se sont déroulées au cours du mois de mars 2022.

Il est communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Il est publié sur le site internet du Groupe.

Synthèse

AG2R LA MONDIALE est le premier groupe paritaire en assurance de personne en France. Doté d'une gouvernance paritaire et mutualiste, expert en assurance de personnes, il est historiquement positionné sur les travailleurs non-salariés (TNS), les entreprises et les branches professionnelles.

Une année toujours soutenue

Tout au long de l'année, AG2R LA MONDIALE s'est adapté à son environnement.

Pour anticiper les évolutions de la retraite complémentaire, AG2R Agirc-Arrco est devenu employeur des collaborateurs du Groupe dédiés à sa gestion au 1^{er} janvier 2021. La création d'une Unité économique et sociale (UES) AG2R entre le GIE AG2R et AG2R Agirc-Arrco confirme l'unité sociale du périmètre de la convention collective.

En matière de retraite supplémentaire et dans l'esprit de la Loi Pacte, La Mondiale Retraite Supplémentaire a été créée. Sous réserve de l'approbation par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), elle deviendra un fonds de retraite professionnel supplémentaire (FRPS) qui accueillera les contrats de retraite supplémentaire de La Mondiale en 2022. De plus, un partenariat commercial entre ARIAL CNP ASSURANCES et Natixis Interépargne permet dorénavant de proposer une offre globale de retraite supplémentaire, d'épargne salariale et de gestion d'actifs.

S'agissant du grand âge, afin de confirmer la position du Groupe, La Mondiale a acquis fin juin 2021 67 % d'Ægide-Domitys, 1^{er} acteur français de résidences services seniors, en partenariat actionnarial avec les fondateurs de Nexity.

En prévoyance et santé, le pôle mutualiste s'est renforcé avec l'adhésion de Mutuelle Bleue à AG.Mut au 1^{er} juillet 2021, tandis qu'INTÉRIALE est entrée en négociation exclusive avec le Groupe, dans la perspective de la réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires.

Enfin, AG2R LA MONDIALE a réalisé d'importants efforts d'efficacité opérationnelle pour mieux maîtriser ses équilibres techniques et financiers qui seront à poursuivre dans un contexte de croissance d'activité, d'évolutions réglementaires soutenues afin de dégager des marges de manœuvre nécessaires pour les investissements dédiés à la transformation de l'entreprise. C'est un gage de sa capacité à poursuivre son développement.

Activités assurantielles : fort dynamisme de sa distribution...

L'activité assurantielle a généré 11,4 Md€ de cotisations, en hausse de 22,2 %, ce qui constitue un chiffre d'affaires record pour SGAM AG2R LA MONDIALE.

Les cotisations en prévoyance (+28,5 %) et en santé (+12,1 %) ont bénéficié du dynamisme des contrats collectifs avec d'importantes affaires nouvelles ainsi que des entrées de portefeuille.

En assurance vie épargne (+30,1 %), après une année 2020 marquée par un engouement des épargnants français vers les placements liquides, le Groupe a bénéficié du contexte porteur de l'assurance vie en France, notamment sur le segment patrimonial.

En retraite supplémentaire, pour la deuxième année d'application de la Loi Pacte, les cotisations se sont légèrement tassées (-0,9 %) avec des contrats individuels en hausse soutenue (+6 %) et un recul des contrats collectifs.

Sur ces deux segments, l'année 2021 est surtout marquée par la croissance des supports unités de compte (UC). La collecte nette en UC est en très forte progression et atteint 2,2 Md€, nouveau record pour la Sgam. Elle est confortée par des taux d'UC plus importants que le marché (52 % en cotisations contre 39 % pour le marché France assureurs et 37,5 % en encours contre 27,5 % pour le marché France assureurs) et par la commercialisation des nouveaux contrats Peri et Pero de la Loi Pacte avec des taux d'UC importants (respectivement 53 % et 70 %). Par ailleurs, le pilotage de la collecte nette en supports euros, pour limiter la dilution du rendement de l'Actif général en euros par les nouveaux flux entrants (investis dans des obligations à faibles rendements) et ainsi protéger la mutualité des assurés, s'est poursuivi toute l'année.

Enfin, les cotisations de la Sgam hors assurances de personnes progressent d'environ 0,2 Md€ avec l'entrée en combinaison à partir du 1^{er} juillet 2021 d'Ægide-Domitys.

À noter que les actifs assurantiels d'AG2R LA MONDIALE représentaient 121,2 Md€ en 2021, en hausse de 5,5 % avec une collecte nette positive, la revalorisation des contrats (euros et UC), malgré un taux de plus-values latentes revenu à 11 % en raison de la hausse des taux faisant baisser les valeurs obligataires.

... et forte croissance du résultat

Le résultat part du Groupe de SGAM AG2R LA MONDIALE s'est établi à 273 M€ en 2021, en progression de 22,9 % au regard de 2020.

En assurance vie, AG2R LA MONDIALE a servi une rémunération annuelle moyenne de ses contrats en baisse de 15 centimes pour atteindre 1,41 %, ce qui reste supérieur à la rémunération moyenne estimée sur le marché dans son ensemble. De plus, le Groupe a renforcé ses provisions d'assurance vie : +12 M€ pour la provision pour participation aux excédents qui représente 4,1 % des provisions euros de ses assurés et +200 M€ de renforcement de provisions pour faire face aux taux bas comme il l'avait déjà fait en 2019.

En prévoyance santé, les ratios de sinistralité se sont dégradés de 2,2 points avec toujours une sinistralité plus importante qu'avant pandémie en prévoyance et une surconsommation médicale en 2021 avec un rattrapage post-confinements et l'impact du 100 % santé.

Aussi, avec un résultat en forte hausse et malgré la réévaluation à la baisse des actifs obligataires avec la remontée des taux, les fonds propres IFRS sont quasi-stables (-0,5 %) et demeurent à un très haut niveau de 8,4 Md€.

Ces fonds propres ont été multipliés par 5,1 depuis la création de la Sgam en 2008, soit un taux de croissance annuel moyen de 13,3 % sur la période. Ils ont bénéficié de la poursuite de la commercialisation de certificats mutualistes, directement éligibles en fonds propres. Ceux-ci se sont accrus de 67 M€ et leur encours atteignait, fin 2021, 318 M€.

Le ratio de Solvabilité 2 de SGAM AG2R LA MONDIALE ressortait à 218 % fin 2021, en hausse de +38 points par rapport à 2020 dont un impact de +35 points lié à la hausse des taux.

Amélioration de la notation Standard & Poor's

Le 25 mars 2021, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a amélioré la notation de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités – La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima et ARIAL CNP ASSURANCES – devenue « A », assortie d'une « perspective stable ».

S&P a mis en évidence la stabilité et la solidité des fondamentaux du Groupe, la maîtrise de la collecte nette en euros et la baisse continue des taux garantis dans un environnement de taux bas.

L'agence de notation considère ainsi que la sensibilité d'AG2R LA MONDIALE au niveau des taux d'intérêt a été considérablement réduite.

Elle estime également que le Groupe a été en capacité d'amortir les chocs de marché liés à la pandémie, notamment grâce à la mise en place d'une couverture actions, à l'émission d'obligations RT1 réalisée en octobre 2019 dans d'excellentes conditions et à une proportion d'unités de comptes dans son chiffre d'affaires largement supérieure à celle du marché.

Enfin, S&P tient compte des positions de premier plan d'AG2R LA MONDIALE en France, du volume et de l'étendue de la distribution de ses produits ainsi que de la stabilité de sa performance opérationnelle.

A. Activité et résultats

A. 1 Activité

A. 1. 1 Informations générales sur les structures juridiques

Informations sur AG2R LA MONDIALE

AG2R LA MONDIALE est un Groupe de protection sociale (GPS). Comme tous les GPS, il est composé a minima d'une institution de retraite Agirc-Arrco et d'une Institution de Prévoyance (IP).

Il était, en 2021, matérialisé et piloté par l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE, une association régie par la Loi de 1901, l'accord de 2009 et des statuts établis par la Fédération Agirc-Arrco. Son Conseil d'administration définit les orientations politiques et stratégiques du Groupe.

Les Conseils d'administration des entités membres sont souverains pour ce qui concerne leur objet social.

Le Groupe gère ainsi des activités de retraite complémentaire et il propose également, aux entreprises et à leurs salariés tout comme directement aux particuliers et professionnels, une protection sociale supplémentaire en matière de frais de santé, de prévoyance, d'assurance vie épargne ou retraite.

Toujours en 2020, ces activités assurantielles étaient « chapeautées » par une société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam), dénommée SGAM AG2R LA MONDIALE. L'analyse portée par ce rapport concerne uniquement les activités regroupées au sein de la Sgam, le périmètre de retraite complémentaire Agirc-Arrco en étant exclu.

Situation à fin 2021

La situation présentée ici est celle à la fin de l'exercice 2021, période de référence de ce présent rapport.

Informations sur le périmètre de SGAM AG2R LA MONDIALE

AG2R Prévoyance et La Mondiale ont créé SGAM AG2R LA MONDIALE en 2008. La Sgam a pour objet de nouer et gérer des liens de solidarité financière importants et durables entre les affiliées, de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées, d'établir, pour les activités concurrentielles des entreprises affiliées, une politique commerciale cohérente, d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées. Enfin, la Sgam peut proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs. En ce qui concerne la description de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe, cette description est reprise dans la partie « B. Gouvernance ».

Un groupe fiscal au niveau de SGAM AG2R LA MONDIALE a été constitué au 1^{er} janvier 2014, permettant de mutualiser les impôts des entités qui le composent. Les comptes combinés de SGAM AG2R LA MONDIALE sont établis conformément aux normes « International Financial Reporting Standards » (IFRS).

Sur la période de référence, les membres du GIE AG2R étaient au nombre de 11 :

- activité retraite complémentaire (2 entités) :
 - 1 institution de retraite complémentaire : AG2R Agirc-Arrco ;
 - 1 institution de retraite complémentaire dédiée aux départements français d'Amérique qui adhèrent pour le volet informatique retraite et sans transfert de personnel : CGRR Agirc-Arrco.
- activités assurantielles et financières (8 entités) :
 - 2 institutions de prévoyance : AG2R Prévoyance et Arpege Prévoyance ;
 - 1 union de mutuelles : AG. Mut, qui regroupe 11 mutuelles, dont 9 non-membres du GIE AG2R¹ ;
 - 1 mutuelle : MMJ, également membre d'AG.Mut ;
 - 2 sociétés d'assurances : Prima et ARIAL CNP ASSURANCES ;
 - 1 société de gestion de portefeuilles : AG2R LA MONDIALE gestion d'actifs ;
 - 1 société liée à l'action sociale : Primavita.

¹ Pour mémoire, les 9 membres d'AG.Mut non-membres du GIE AG2R sont : VIASANTÉ Mutuelle, La Frontalière, Mutuelle de l'Industrie du pétrole (MIP), Mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag), Mutuelle Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (MNSPF), Mutuelle des Professions Judiciaires (MPJ), Union Mutualité Solidarité (UMS), MBA Mutuelle, Mutame & Plus et Mutuelle Bleue au 1^{er} juillet 2021.

- le GIE La Mondiale Groupe.

Sur la période de référence, les membres du GIE La Mondiale Groupe étaient au nombre de 9 :

- activités assurantielles et financières (6 entités) :
 - 1 société d'assurance mutuelle : La Mondiale ;
 - 3 sociétés d'assurance : La Mondiale Partenaire (LMP), La Mondiale Europartner (LMEP) et ARIAL CNP ASSURANCES ;
 - 1 société anonyme : La Mondiale Retraite Supplémentaire ;
 - 1 société de gestion de portefeuilles : AG2R LA MONDIALE gestion d'actifs.
- 3 GIE :
 - le GIE AG2R ;
 - le GIE La Mondiale Exécutive ;
 - le GIE AG2R LA MONDIALE Cash.

Informations sur le périmètre de ce rapport unique

Dans ce rapport unique, les informations présentées sont celles de la Sgam ainsi que celles des sociétés membres de la Sgam mentionnées ci-dessous.

Nom	Société de Groupe d'Assurance Mutuelle (SGAM)	Société d'Assurance Mutuelle (SAM)	Société Anonyme (SA)	Institution de Prévoyance (IP)	Union de mutuelles (UM)	Mutuelle
SGAM AG2R LA MONDIALE	X					
AG2R Prévoyance				X		
Arpege Prévoyance				X		
Prima			X			
AG.Mut					X	
Miag						X
Mutuelle des Métiers de la Justice						X
VIASANTÉ Mutuelle						X
La Mondiale		X				
La Mondiale Europartner			X			
La Mondiale Partenaire			X			

Fin 2021, ces entités représentaient environ 98 % des capitaux propres de la Sgam.

Nom et coordonnées de l'autorité de contrôle

Pour les entités ayant leur siège social en France :

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR
4, place de Budapest,
75009 PARIS

Pour l'entité luxembourgeoise La Mondiale Europartner

Le Commissariat aux Assurances – CAA
7, boulevard Joseph II,
L – 1840 Luxembourg
GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

A.1.2 Nom et coordonnées des auditeurs externes

Nom des auditeurs externes par entité juridique

Nom	KPMG	KPMG Lux	Mazars	CTF	MF & Associés	RSM
SGAM AG2R LA MONDIALE	X		X			
AG2R Prévoyance	X		X			
Arpege Prévoyance			X			
Prima	X			X		
AG.Mut				X		
Miag	X					
Mutuelle des Métiers de la Justice	X					
VIASANTÉ Mutuelle				X	X	
La Mondiale			X			X
La Mondiale Europartner		X				
La Mondiale Partenaire			X			

Coordonnées des auditeurs externes

Nom	Adresse
KPMG	Tour Eqho 2, Avenue Gambetta CS60055 92068 PARIS LA DÉFENSE
KPMG Luxembourg	Société coopérative 39, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg
Mazars	Tour Exaltis 61, Rue Henri Regnault 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
CTF	CTF 19 rue du Général Foy 75008 Paris
MF & ASSOCIÉS	5, Rue de Messine - 75008 Paris
RSM	26, rue Cambacérés 75008 Paris

A.1.3 Détenteurs de participations qualifiées dans l'entreprise

À ce jour, les entreprises affiliées à la Sgam sont La Mondiale et SGAPS AG2R LA MONDIALE.

A.1.4 Informations quantitatives et qualitatives sur les opérations et les transactions en cause au sein du groupe

Pour l'exercice, les informations sur les opérations intragroupes (IG) indiquées dans l'annexe des comptes combinés Sgam (parties liées) concernent principalement les opérations suivantes : réassurance, prestations de service et emprunts subordonnés. À ces opérations, il conviendrait d'ajouter également les opérations relatives à l'intégration fiscale.

A.1.5 Informations générales sur l'environnement

A.1.5.1 Environnement financier

Économie : la vigueur de la reprise a surpris les producteurs, provoquant l'inflation

Après une sévère récession en 2020 (-3 %), le Produit Intérieur Brut (PIB) mondial a rebondi en 2021 plus vite et plus haut qu'attendu (+6,3 %), quoiqu'à des rythmes différents à travers le monde.

En zone euro, la reprise a été retardée par la résurgence de l'épidémie de covid-19 début 2021 et les nouvelles mesures de restriction qui ont été prises. Le rebond a été marqué à partir du 2^e trimestre et le PIB est revenu à son niveau d'avant-crise à la fin du 4^e trimestre. La croissance s'établit à 5,2 % en 2021. L'inflation a moins accéléré qu'aux États-Unis (5 % en décembre) et la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu sa politique monétaire très accommodante.

Aux États-Unis, l'important soutien budgétaire et monétaire a soutenu la consommation et permis une croissance ininterrompue depuis fin 2020 et qui atteint 5,7 % en 2021 ; le PIB dépassait en fin d'année de 3 % son niveau d'avant crise. L'emploi n'est pas encore revenu à son niveau de fin 2019, mais progresse rapidement. La force de la demande a surpris les producteurs, générant des pénuries et une forte inflation, qui atteignait 7 % en glissement annuel en décembre, sous l'influence tant des matières premières que des difficultés d'approvisionnement dans l'industrie. En conséquence, La Réserve Fédérale Américaine (Fed) a accéléré son changement de politique monétaire, en commençant à réduire ses achats d'obligations en fin d'année et annonçant au moins 3 hausses de taux pour 2022.

La Chine avait évité la récession en 2020 et a enregistré une croissance de 8,1 % en 2021.

Marchés de taux : modeste hausse des taux longs

Les taux monétaires sont restés très stables tout au long de l'année et se maintiennent donc sur de bas niveaux : le taux à court terme en euros (€STR ; taux au jour le jour) a perdu 1 point de base (pb) à -0,59 % fin 2021 et l'Euribor 3 mois baissait de 2 points de base à -0,57 %.

En début d'année, le plan de relance aux États-Unis, la politique monétaire ultra-accommodante de la Fed et l'amélioration des perspectives économiques grâce à l'avancée de la vaccination ont fait craindre une possible surchauffe de l'économie américaine et entraîné une forte hausse des taux longs. Sur le 1^{er} trimestre 2021, les taux américains ont gagné plus de 80 points de base pour atteindre 1,74 % fin mars, entraînant les taux longs européens (+30 points de base environ pour les taux longs français et allemands).

Les craintes d'un dérapage de l'inflation se sont ensuite dissipées et les marchés obligataires sont ensuite restés très calmes, même face à la hausse des prix plus forte et plus durable qu'attendue et malgré un net durcissement de la politique monétaire de la Fed.

Sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans américain a gagné 62 points de base à 1,53 % fin 2021, +38 points de base à -0,20 % en Allemagne et +54 points de base à 0,19 % en France. Les écarts de rendement se sont un peu dégradés en Italie, où la hausse des taux longs était plus marquée (+63 points de base à 1,17 %). Une hausse des taux correspond à une baisse du prix des titres, l'indice de performance des obligations en euros de 7 à 10 ans reculait de 2,9 % en 2021.

Marchés actions : bonne performance des actions internationales malgré la crise

Les actions avaient déjà entamé leur remontée fin 2020, avec l'annonce de l'arrivée des vaccins et la hausse s'est poursuivie tout au long de l'année 2021, poussant les marchés boursiers à établir de nouveaux records historiques.

Les performances ont été particulièrement soutenues dans les pays développés, soutenues par la solidité de la reprise économique et des résultats d'entreprises meilleurs qu'attendus, malgré la persistance de l'épidémie et les pénuries qui entravent l'activité industrielle.

Les actions américaines ont progressé de 38 % (dividendes réinvestis, en euros) après déjà 9 % l'année précédente ; les actions européennes gagnent 23 % (après 0,2 % en 2020) et les actions françaises font encore mieux (32 %), après avoir légèrement sous-performé l'année dernière (-5 %). En revanche, les performances sont moindres sur les marchés asiatiques, avec seulement 4 % de progression pour les actions japonaises et 5 % dans les pays émergents, principalement tirés par la Chine.

Le marché immobilier : les effets de la crise sont encore incertains

Les effets de la pandémie de covid-19 sur l'immobilier sont pour l'instant très limités, mais pourraient s'étaler dans le temps.

À court terme, les impayés ou reports de loyers dans tous les segments (résidentiel, commerce, bureaux) ont réduit les rendements locatifs effectifs de 6,1 % en 2020. Mais les loyers sont repartis à la hausse en 2021. Les valeurs d'expertises ont peu baissé en 2020 sur le périmètre de l'immobilier institutionnel français (-0,3 % en 2020 selon l'indice de performance de l'*Investment Property Databank* - *IPD-MSCI* de l'immobilier d'investissement) et semblent déjà se redresser en 2021.

À moyen terme, la pandémie de covid-19 va accélérer des évolutions qui étaient en germe : la montée de la vente en ligne au détriment du commerce et de sa logistique et le travail à domicile dans le secteur tertiaire. De ce fait, une surcapacité de locaux tertiaires pourrait peser sur les prix des bureaux non pas sous la forme d'une crise concentrée sur une ou deux années mais plutôt par une stagnation durable des prix (les cycles immobiliers étant des cycles longs). Certains thèmes seront néanmoins porteurs : la centralité pour les bureaux et le commerce et la pièce supplémentaire dans le résidentiel.

A.1.5.2 Environnement du marché de l'assurance vie

Placements financiers des ménages

Source : FFA, Cahiers de l'épargne (Pair Conseil), Banque de France

Après une année record en 2020 les flux de collecte nette (versements déduits des retraits) des ménages dans des placements (hors titres) reculent sur 2021 atteignant 108,8 Md€ contre 126,5 Md€ en 2020. Ce flux de placement reste élevé (il est nettement plus fort qu'en 2018 et 2019) et il témoigne de la persistance de l'épidémie de covid-19, des tensions d'approvisionnement entraînant de l'inflation et toujours de cette volonté de se prémunir des éventuels aléas futurs. Il baisse avec la diminution du taux d'épargne des ménages (il était attendu à un niveau historiquement toujours élevé de 19,5 %, en baisse de 1,9 point par rapport à 2020) mais est soutenu par un flux d'endettement important (73 Md€ pour les crédits de long terme aux ménages, 15 Md€ plus élevé que le flux de crédits en 2020).

Dans la continuité des années précédentes, l'environnement de taux bas ainsi que le manque de visibilité sur la sortie de l'épidémie incitent les ménages à privilégier la disponibilité. Dans ce contexte les flux sur les dépôts à vue, qui avaient plus que doublé l'année passée, sont en recul mais restent à un niveau élevé (49 Md€, supérieur de 14 Md€ par rapport à la moyenne 2017/2019).

Les flux dans des produits d'épargne de court terme, après avoir connu une hausse exceptionnelle l'année dernière (+113 %), diminuent de 24 % en 2021 pour atteindre 43 Md€. La baisse est principalement marquée au niveau des livrets A et bleus (de 24 Md€ en 2020 à 14 Md€ en 2021).

La collecte nette en épargne contractuelle (PEL et Pep bancaires) reste négative et se dégrade même fortement passant de -2 Md€ en 2020 à -7,5 Md€ en 2021. Cette dégradation a eu lieu en fin d'année alors même que l'inflation progressait, ce qui donnait un avantage concurrentiel au livret A (confirmé en janvier 2022) au détriment du PEL dont la rémunération ne dépend pas de l'inflation (ni pour les nouveaux plans et encore moins pour les anciens plans).

Enfin, les flux d'assurance vie enregistrent une collecte nette de 24 Md€, en ligne avec les niveaux de 2018 et 2019 et après le trou d'air de 2020 dû à l'épidémie de covid-19.

Collecte nette des ménages en Md€	2018	2019	2020	2021	Var 2021-2020
Dépôt à vue	33,1	36,2	73,7	49,1	-24,9
Épargne de court terme	19,9	26,7	56,8	43,4	-13,5
dont Livrets A et bleus	8,6	12,1	24,1	14,1	-10,0
dont Autres livrets défiscalisés	0,9	-0,8	8,3	2,1	-6,2
dont CEL	-0,2	0,2	1,5	0,4	-1,1
dont Livrets soumis à l'impôt	12,1	16,4	28,1	29,1	+1,0
dont Dépôts à terme	-1,5	-1,3	-5,1	-2,2	+2,9
Épargne contractuelle	-2,9	-3,2	-2,1	-7,5	-5,4
dont PEL	-1,0	-1,3	-0,4	-5,7	-5,3
dont PEP bancaires	-1,9	-1,9	-1,6	-1,8	-0,1
Assurance vie	21,5	21,9	-2,4	23,7	+26,1
Total (hors Titres)	71,7	81,6	126,5	108,8	-17,7

Source : FFA, Cahiers de l'épargne, Banque de France

L'assurance vie en France

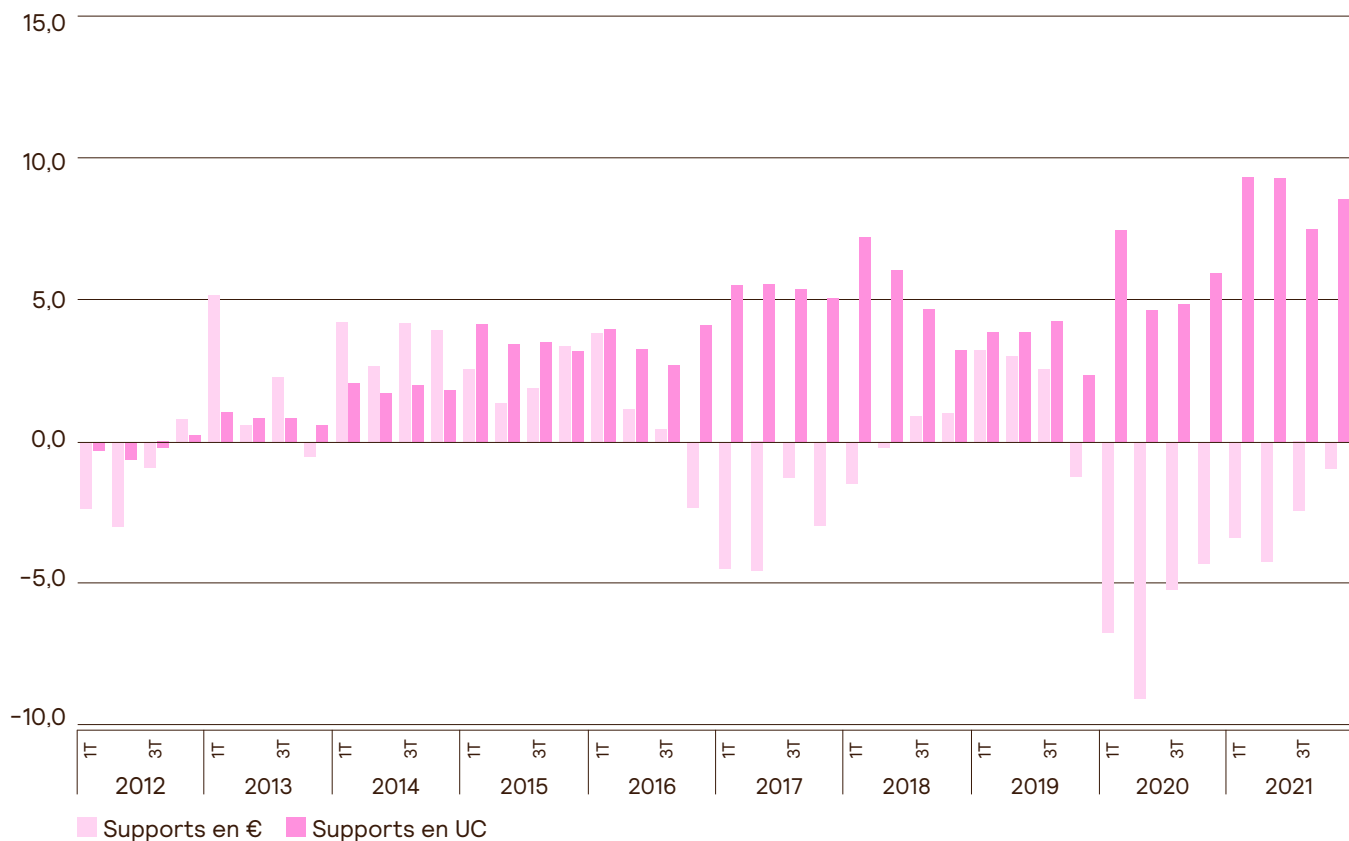
Sur 2021, les cotisations d'assurance vie en France ont battu un record en atteignant 151 Md€, en hausse de 30 % dont +32 % pour les contrats à adhésion individuelle (essentiellement des contrats d'épargne) et +12 % pour les contrats collectifs (principalement retraite supplémentaire et décès). Cette forte croissance de la collecte brute est à remettre dans le contexte de la pandémie de covid-19. En effet, au début de la pandémie en 2020, l'assurance vie avait été délaissée par les épargnants français, ces derniers ayant un réflexe de refuge vers des placements liquides (comptes courants, livrets A). La collecte brute d'assurance vie avait alors chuté de 20 %. En 2021, les Français ont retrouvé leur comportement d'avant-pandémie et ont nettement moins épargné dans ces placements refuge au bénéfice de l'assurance vie.

Il est à noter que les évolutions de cotisations ont progressé dans des proportions différentes selon les supports : +22 % pour les supports euros et +44 % pour les supports en unités de compte (UC). Pour ces derniers, les performances de fin d'année des marchés actions (+29,2 % pour le Cac 40 en 2021) ont conforté les assurés dans leur choix de placement entamé dès le début d'année. Aussi, la part des UC dans le chiffre d'affaires est en forte hausse pour la seconde année consécutive, le taux d'UC passant de 35 % en 2020 à 39 % en 2021.

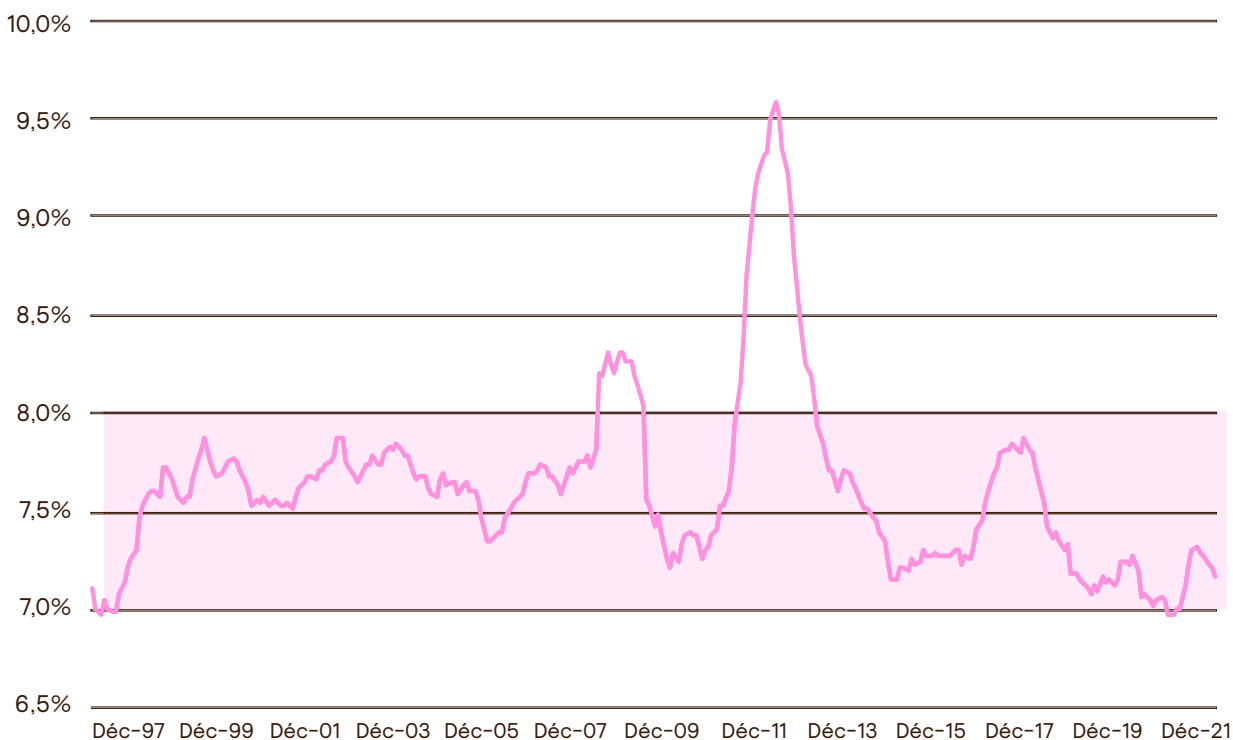
Le taux de prestations est en croissance légère à 7,2 % des encours moyens (contre 6,9 % en 2020) mais il reste en-dessous de sa moyenne de long terme (autour de 7,5 %).

La collecte nette (chiffre d'affaires net des prestations) s'établit ainsi à +24 Md€ ce qui constitue un flux net assez solide au regard des 10 dernières années, dont -11 Md€ sur les supports en euros (2^e année consécutive de collecte nette négative même si celle-ci est plus que divisée par 2 entre 2020 et 2021) et +35 Md€ sur les supports en UC (de très loin le record absolu sur 10 ans depuis que la statistique existe). À noter toutefois une inversion de tendance sur les arbitrages (à hauteur de 6,1 Md€ allant des supports en UC vers les supports en euros), matérialisant probablement le sentiment de cours élevés au niveau des marchés actions.

Collecte nette en assurance vie par supports (en Md€)

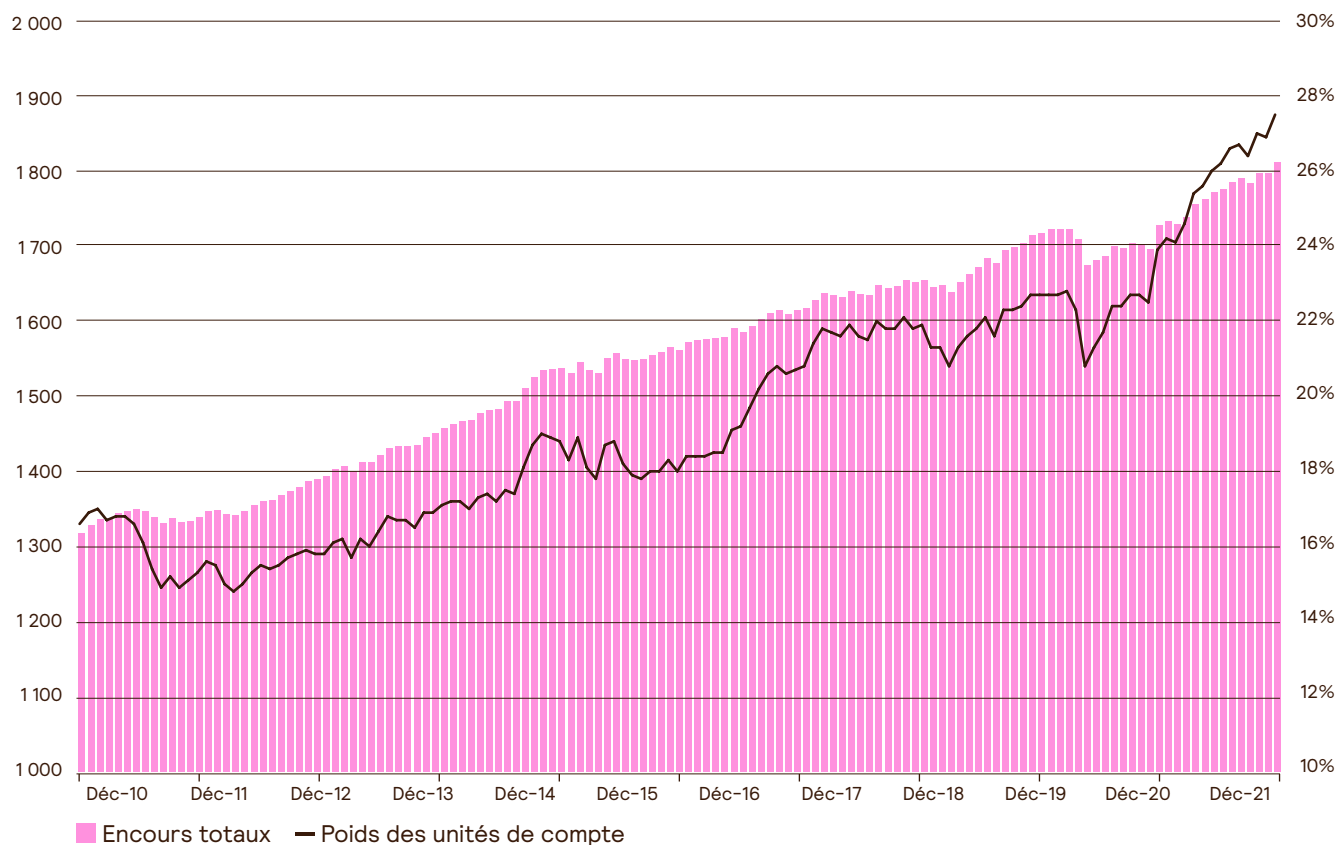


Taux de prestations en assurance vie en cumul annuel (tous supports, en % des encours)



Finalement, les encours de provisions mathématiques des contrats d'assurance vie progressent de 4,6 % (stable pour les supports euros et +19,0 % pour les supports en UC) pour s'établir à 1 812 Md€ à fin 2021. Cette évolution sur un an provient essentiellement de la collecte nette positive en UC (+2,7 points) et de la revalorisation des supports UC (+2,0 points), la décollecte nette en supports euros étant compensée par les rémunérations versées. Le poids des supports en UC dans ces provisions augmente logiquement, passant de 24,2 % fin 2020 à 27,5 % à fin 2021.

Encours d'assurance vie (en Md€) et poids des encours en unités de compte



Actualité de l'assurance vie

Performance des supports

Les rémunérations des supports en euros ont poursuivi leur baisse en 2021. Selon la prévision de France assureurs, la rémunération moyenne pourrait se situer autour de 1,3 % en 2021, en très légère baisse au regard de 2020. Les assureurs ont encore été pénalisés par le niveau très bas des taux de long terme. Après avoir connu pour la première fois des taux négatifs en moyenne annuelle (-0,16 %), les taux à 10 ans français (Tec 10) ont été quasi-nuls en moyenne annuelle pour 2021 (-0,01 %). Cette situation fait mécaniquement baisser le rendement des actifs des assureurs puisque les anciennes obligations sont remplacées, au fur et à mesure de leurs arrivées à échéance, par des obligations nettement moins bien rémunérées.

En ce qui concerne les supports en unités de compte, France assureurs estime que la revalorisation moyenne de ces supports sera d'environ 9,1 % en 2021. Cette évolution provient notamment de la forte croissance des indices actions durant l'année (+29 % pour le Cac 40 hors dividendes) compensée par la performance négative des supports obligataires (l'indice de performance des obligations en euros de 7 à 10 ans reculait de 2,9 % en 2021).

Un nouvel accord de place sur les frais de gestion des Per et des contrats d'assurance vie

Le 2 février 2022, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et les principaux représentants des opérateurs commercialisant des produits d'épargne, ont signé un nouvel accord de place. Celui-ci intègre de nouvelles obligations de transparence sur les frais de gestion des contrats d'assurance vie et des PER. À compter du 1^{er} juin 2022, cette mesure, qui s'inscrit

dans le cadre de la Loi Pacte, impose aux banquiers et aux assureurs de publier sur leur site internet, un tableau standardisé qui permettra aux épargnants de comparer les frais de gestion. Et dès l'année prochaine, une information annuelle à destination de l'ensemble des détenteurs d'un contrat d'assurance vie ou d'un PER individuel deviendra obligatoire.

A. 1. 5. 3 Environnement des marchés de la prévoyance et de la santé

Après une année 2019 dynamique, le marché de la santé et de la prévoyance a été marqué par la crise sanitaire en 2020 et en 2021 : les statistiques définitives de l'année 2020 font apparaître une stagnation des cotisations sur les deux champs, une diminution des prestations santé et une progression des prestations prévoyance sous l'effet de la hausse des arrêts de travail ; les premiers chiffres de l'année 2021 témoignent d'un effet de rattrapage sur la santé.

Au-delà de la crise sanitaire, l'année 2021 est marquée par la publication des premiers textes relatifs à la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, le remboursement des consultations de santé mentale, la progression des téléconsultations et le premier bilan, plutôt positif, du 100 % santé.

Par ailleurs, les réflexions prospectives auront été marquées en 2021 par la rédaction du rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie sur l'articulation entre assurance maladie de base et complémentaires santé publié début 2022.

Un marché de l'assurance santé prévoyance fortement ralenti en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire mais qui redémarre en 2021.

Un marché fortement ralenti en 2020

Selon les dernières statistiques de France Assureurs (décembre 2021), en 2020, les cotisations des assurances santé et prévoyance collectées par les assureurs, les mutuelles et les institutions de prévoyance, ont représenté un montant de 61,7 Md€, soit seulement +0,2 % par rapport à 2019. Cette **quasi-stagnation** est liée principalement à la crise sanitaire, avec de moindres souscriptions de contrats pendant les périodes de confinement, et l'impact des mesures prises, à l'instar de la mise en place du chômage partiel ayant entraîné une baisse de l'assiette de cotisations en santé et en prévoyance. Elle est également due à la fin du dispositif de l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé).

En assurance santé, les cotisations sont quasiment stables, représentant au total 38,9 Md€, avec une progression de 0,3 % en 2020, contre +2,3 % en moyenne par an sur les 8 dernières années (période 2011-2019). Bien qu'en diminution de 1,0 % pour atteindre 20,1 Md€, les cotisations individuelles représentent plus de la moitié (52 %) du marché santé. À l'inverse, les cotisations des contrats collectifs progressent de 1,8 % pour atteindre 18,8 Md€, soit 48 % des cotisations de l'année (contre 41 % en 2011).

Les charges de prestations diminuent de 1,3 %, à 31,6 Md€, diminution s'expliquant d'une part, par des moindres remboursements en santé en raison des périodes de confinement fortement compensés par la contribution COVID de 1,5 Md€ et, d'autre part, par la fin du dispositif de l'ACS. Les charges prestations des contrats individuels diminuent de 2,9 % alors que celles des contrats collectifs sont quasi stables (+0,2 %). **Hors provisions pour sinistres, les prestations versées aux assurés diminuent de 7,1 %** (6,3 % pour les contrats collectifs, 8,1 % pour les individuels). Les contrats collectifs représentent plus de la moitié des prestations de l'année (53 %). **Cette diminution est directement liée au ralentissement historique de l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux en 2020 (cf. encadré).**

La consommation de soins et de biens médicaux en 2020 : un niveau de croissance historiquement bas.

D'après l'ouvrage de la DREES paru le 15 septembre 2021, la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) est évaluée à titre provisoire à 209,2 Md€ en 2020. Elle progresse de 0,4 % par rapport à 2019, soit le rythme de croissance le plus faible jamais observé depuis 1950 du fait de la crise sanitaire. Ses composantes progressent à des rythmes très disparates compte tenu des impacts différenciés de la pandémie de Covid-19. Alors que les soins hospitaliers progressent de 3,7 % en 2020, les dépenses de soins ambulatoires sont en repli de 2,5 %. La crise sanitaire a également entraîné une recomposition importante de la structure de financement de la CSBM. La DREES rappelle aussi que la France consacre 11,2 % de sa richesse nationale à la santé, soit 1,2 point de plus que la moyenne de l'Union européenne et qu'elle reste le pays de l'OCDE où les ménages sont le moins mis à contribution financièrement.

Par ailleurs, le rapport 2021 sur la situation financière des organismes complémentaires assurant une couverture santé, publié par la DREES le 4 février 2022, note que **la crise a modifié la composition de la structure du financement de la CSBM**, accentuant le poids de l'assurance maladie de base (79,8 % contre 77,9 % en 2019 ; sans compter 1,4 % pris en charge par l'État) alors que celui des organismes complémentaires (mutuelles, sociétés

d'assurances et institutions de prévoyance) a diminué de 1,1 point (12,3 % contre 13,4 % en 2019) et que la part restant à la charge des ménages continue de diminuer pour s'établir à 6,5 % (contre 7,2 % en 2019).

Le rapport confirme en outre la concentration du marché de l'assurance santé : le nombre de mutuelles a été divisé par 5 depuis 2011 et celui des institutions de prévoyance par 2. Ainsi, sur 464 organismes complémentaires ayant déclaré une assiette de taxe de solidarité additionnelle (TSA) non nulle en 2020, les 10 premiers représentent 38 % de l'assiette totale et les 50 premiers 76 %. Le rendement de la TSA est de 5,13 Md€, soit + 0,2 %. Cette hausse de rendement à assiette globale inchangée s'explique essentiellement par la hausse des cotisations au titre des contrats santé non responsables soumis à un taux de prélèvement supérieur. Par ailleurs, la contribution exceptionnelle des organismes complémentaires aux dépenses liées à la gestion de l'épidémie de Covid-19 a atteint 977 M€ pour 2020, intégralement affectés à l'assurance maladie.

En prévoyance (incapacité/invalidité/dépendance/décès), après 4 ans de croissance aux alentours de 4 %, le marché a lui aussi été directement impacté par la crise sanitaire : la diminution des cotisations des contrats collectifs, ressortant à -2,0 % pour 12,4 Md€, est compensée par une progression des contrats individuels (+2,6 % à 10,5 Md€). Les contrats collectifs totalisent plus de la moitié des cotisations de l'année (54 %). À l'inverse, sous l'effet de la croissance des arrêts de travail (cf. encadré ci-dessous), **les charges de prestations en prévoyance ont progressé de 6,6 %** avec une croissance dynamique pour les garanties incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel (+12,7 %) et une baisse pour les garanties décès toutes causes (-7,2 %). Les contrats collectifs représentent les deux-tiers des charges de prestations (65 %). Les prestations versées aux assurés progressent de 4,8 %. La croissance est plus forte pour les contrats individuels (+7,1 %) que pour les contrats collectifs (+3,7 %) qui restent prépondérants, représentant 67 % des prestations.

La croissance de l'absentéisme en 2020 selon le 13^e baromètre Ayming

Selon le 13^e baromètre l'absentéisme et de l'engagement AYMING - AG2R LA MONDIALE, **le taux d'absentéisme a augmenté de 24 % en 2020 par rapport à 2019, s'établissant à 6,87 % soit 25,1 jours par salarié.** 41 % des salariés ont eu au moins une absence dans l'année (+17 %). Même si l'année 2020 est atypique du fait de la crise sanitaire (une bonne partie des arrêts étant liés au Covid soit pour garde d'enfants, soit pour cas contacts, soit pour personnes fragiles), le baromètre montre que le secteur de la santé, les femmes et les non cadres sont les plus touchés. Il révèle aussi un changement de paradigme lié à la crise : 25 % des salariés interrogés déclarent une dégradation de leur santé physique et 35 % de leur santé psychologique liés directement à la crise de la Covid ; 26 % déclarent s'être désengagés, en raison d'un manque de reconnaissance et des incertitudes sur l'avenir ; et 45 % souhaitent changer de poste et/ou d'entreprise. Parmi les changements les plus impactant, les collaborateurs des entreprises citent l'évolution du temps de travail (à la hausse ou à la baisse) avant même celle du lieu de travail. 70 % ont d'ailleurs travaillé majoritairement en présentiel, ce qui montre que le télétravail ne concerne pas la majorité des salariés. Pour autant, les attentes identifiées sont semblables : améliorer la santé psychologique, recréer du lien social (des moments collectifs et un esprit d'équipe) et développer le soutien managérial.

Un marché santé qui redémarre en 2021

Pour 2021, selon une étude réalisée par les trois organisations professionnelles de l'assurance santé (FNFM, CTIP, France Assureurs) datant d'octobre 2021, les comptes des organismes complémentaires santé seraient négatifs au premier semestre 2021, affichant des pertes de 900 millions d'euros. En effet, la hausse de 3 % des cotisations pour 2021, soit 550 M€, n'aurait pas compensé celle des prestations qui se monte à 9 %, soit 1,45 Md€. Les comptes des complémentaires santé ont subi un « effet ciseau » au premier semestre 2021 avec, d'une part, la montée en charge de la réforme du 100 % Santé (cf. encadré ci-dessous) et, d'autre part, un rattrapage des soins post-Covid.

Premier bilan du « 100 % Santé »

La réforme du 100 % Santé (accès sans reste à charge à certaines lunettes et à certaines prothèses auditives et dentaires grâce à un plafonnement des prix et une intervention combinée de l'assurance maladie de base et majoritairement des complémentaires santé) a débuté en 2019 et les évolutions réglementaires (instauration de prix limites de vente, revalorisation des remboursements de la Sécurité sociale et des complémentaires santé, mise en conformité des contrats responsables, ...) se sont faites par étapes depuis le 1^{er} janvier 2020, suivant un agenda propre à chaque secteur.

Un premier bilan présenté par le ministère des solidarités et de la santé le 25 janvier 2022 fait apparaître les points suivants :

- i) au moins 10 millions de Français ont profité de cette réforme (plus de 6 millions pour les soins dentaires gratuits avec pose de prothèses dentaires gratuites et plus de 4 millions pour les lunettes gratuites ; le nombre de personnes qui n'entendaient pas et qui sont aujourd'hui appareillées a augmenté de 88 %) ;
- ii) le 100 % santé concerne 39 % des audioprothèses, 55 % des prothèses dentaires et 17 % des lunettes.

En outre, le **baromètre 100 % Santé** de l'Union nationale des organismes complémentaires de l'Assurance maladie (Unocam) paru le 20 janvier 2022 et résultant d'une enquête conduite avec la FNMF, le CTIP et France Assureurs, auprès des organismes complémentaires, comparant les données du premier semestre 2021 au premier semestre 2019 montre que **les OCAM contribuent très majoritairement au financement des offres « 100 % Santé »** : 72 % des dépenses « 100 % Santé » pour les aides auditives, 78 % du panier « 100 % Santé » des prothèses dentaires et 80 % de l'offre « 100 % Santé » (verres et montures) en optique. **De manière générale, sur les trois postes dentaire/audio/optique, les OCAM voient leur rôle de principal financeur conforté** (56 % des dépenses totales sur ces trois postes au premier semestre 2021 contre 53 % au premier semestre 2019). Enfin, le reste à charge moyen des assurés, après intervention de l'assurance maladie obligatoire (AMO) et des organismes complémentaires santé (OCAM), est en baisse de 9 points pour les aides auditives (soit une baisse de 282 € par bénéficiaire) et de 12 points pour les prothèses dentaires (soit une baisse de 75 € par bénéficiaire) mais en hausse de 40 € sur l'optique.

Afin de garantir le respect de l'obligation de tiers payant sur le 100 % Santé, le Ministère a annoncé la mise en place, prochainement, d'une campagne de contrôle, assortie de possibles sanctions par l'assurance maladie. Par ailleurs, des réflexions sont en cours sur une actualisation du panier de soins.

L'évolution du cadre juridique des organismes santé et prévoyance s'inscrit dans le contexte d'une deuxième année de crise sanitaire.

L'année 2021 reste une année sans précédent pour les comptes de l'assurance maladie du fait de la crise sanitaire et du déconfinement.

Alors que les dépenses de remboursement de soins par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) avaient progressé de 2,2 % en 2018 et de 3,2 % en 2019, puis de 7,1 % (en incluant les aides spéciales aux professionnels de santé) en 2020, le dernier taux de croissance annuel communiqué par la CNAM² (décembre 2020-novembre 2021 par rapport à décembre 2019 - novembre 2020) est de **+11,5 %**, portant le total des remboursements de soins du régime général à 180,3 Md€ dont :

- +12,2 % pour les remboursements de soins de ville (91,9 Md€) ;
- +11,3 % pour les remboursements de soins en établissements sanitaires (85,6 Md€)³ ;
- -0,4 % pour la contribution au fonds d'intervention régionale (2,7 Md€).

2 Source : communiqué de la CNAM en date du 6 janvier 2022, en données corrigées des jours ouvrés et des variations saisonnières

3 Du fait de la création de la cinquième branche, le périmètre est réduit par rapport à l'an dernier : il n'y a plus de dotation aux établissements médico-sociaux (qui était de 22,4 Md€).

Il est intéressant de noter que, contrairement à l'année 2020, qui avait vu une concentration des augmentations sur les dépenses hospitalières, les indemnités journalières, la biologie médicale et les soins infirmiers et a contrario une diminution des remboursements de médecine de ville, du dentaire, des masseurs kinésithérapeutes et des transports sanitaires, **tous les postes augmentent en 2021 en raison de la conjugaison de la crise sanitaire** (qui maintient à un niveau élevé les dépenses de biologie, de médicaments et d'hôpital) **et du déconfinement** (qui a entraîné une reprise des dépenses de consultations) :

- pour les soins de ville, la hausse (+12,2 %) concerne par ordre décroissant les laboratoires de biologie (+54,0 %, en raison des tests Covid), les dentistes (+22,2 %), les masseurs - kinésithérapeutes (+20,7 %), les transports (+18 %), les médicaments (+13,9 %, tirés par les remboursements de tests Covid), les spécialistes (+12,4 %), les infirmiers (+9,9 %, ce qui s'explique par les prélèvements de tests Covid et les revalorisations), et les généralistes (+2,9 %). Les indemnités journalières, dont le niveau était anormalement élevé en 2020 du fait des arrêts pour « gardes d'enfants » et pour « personnes fragiles », diminuent quant à elles de 5,5 % ;
- pour les soins hospitaliers (+11,3 %), la hausse est deux fois plus élevée dans les établissements privés que publics (20,3 % contre 9,5 %).

La LFSS pour 2022 (loi n°2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022) s'inscrit dans un contexte de début de redressement des comptes de la sécurité sociale après un déficit sans précédent en 2020.

D'après les chiffres communiqués par le Ministère des solidarités et de la santé et figurant dans la LFSS pour 2022, **le déficit du régime général et du Fonds de solidarité vieillesse (FVS) devrait avoir atteint 38,7 Md€ en 2020 et s'établirait à 33,5 Md€ en 2021**. Pour mémoire, le déficit le plus important jusqu'ici avait atteint 28 Md€ en 2010. Il

devrait se réduire à 20,4 Md€ en 2022, principalement en raison de la diminution des dépenses de crise votée. La trajectoire des comptes restera dégradée dans les prochaines années. Le déficit social pourrait encore atteindre 11 milliards fin 2025.

Si toutes les branches étaient en déficit en 2020, deux seraient à l'équilibre en 2021 : Famille (1,4 Md€) et Accidents du travail et maladies professionnelles (0,7 Md€).

La branche maladie, largement déficitaire en 2021 (-29,7 Md€ après -30,4 en 2020), verrait son déficit diminuer en 2022 (estimé à -19,1 Md€), du fait de la reprise de la croissance économique (+6,25 %).

Quant à **la nouvelle branche autonomie**, son déficit est estimé à -0,5 Md€ en 2021 et à -1,1 Md€ en 2022.

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) est orienté, pour la première fois de son histoire, à la baisse (-1 %), à 236,8 Md€ en 2022, après une progression de +7,4 % en 2021 compte tenu de la crise sanitaire et du Ségur de la santé. Toutefois, hors crise sanitaire, sa progression serait de 3,8 % (contre 6,7 % en 2021) et hors Ségur de 2,7 %.

Une enveloppe de près de 5 milliards d'euros en 2022 est prévue pour couvrir les dépenses liées à la pandémie de Covid-19 (achat de tests, de vaccins...), contre une estimation de 15 milliards en 2021.

La mise en œuvre des engagements du Ségur de la santé, qui se traduit par un investissement de 12,7 Md€ déjà prévu, est amplifiée par des mesures nouvelles à hauteur de 2,7 Md€, principalement pour financer la revalorisation salariale de 183 euros net par mois des personnels soignants hospitaliers (catégories C, sages-femmes, ...) et du médico-social. Cette revalorisation a été étendue par amendement du gouvernement à 20 000 salariés supplémentaires, de foyers et d'établissements du handicap financés par les départements.

Cette LFSS ne contient pas d'impératif d'économie pour l'hôpital. Elle est marquée par **un soutien en faveur de la prise en charge des personnes âgées (+4,2 % hors crise sanitaire) et des personnes en situation de handicap (+4,7 %) même si elle ne contient pas de grand plan sur l'autonomie.**

Les principales mesures ayant un impact direct pour les organismes complémentaires concernent la santé mentale, la santé des plus démunis, la santé des femmes, la télésurveillance et les travailleurs des plateformes.

- **Remboursement des consultations de psychologues (article 79)** : conformément aux annonces du Président de la République lors des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie du 28 novembre 2021, un amendement a été introduit au PLFSS afin d'instaurer la prise en charge de prestations d'accompagnement psychologique pour toute personne de plus de trois ans souffrant de « troubles psychiques d'intensité légère à modérée » (sous réserve du respect du parcours de soins coordonnés et de critères tenant au statut du psychologue, qui doit notamment avoir signé une convention avec l'assurance maladie obligatoire). Un décret doit apporter les précisions relatives au nombre de séances pouvant être prises en charge (a priori 8 maximum par an selon les annonces), aux critères d'éligibilité et aux tarifs (a priori 40 € pour le bilan initial et 30 € pour les séances de suivi). Le ticket modérateur, qui devra être pris en charge par les organismes complémentaires, sera de 40 % du tarif de remboursement.

- **Simplification de l'accès à la complémentaire santé solidaire (article 88)** : afin de lutter contre le non-recours aux droits, la CSS gratuite (qui depuis novembre 2019 remplace la couverture maladie universelle complémentaire CMU-C et l'aide au paiement de la complémentaire santé ACS) sera attribuée automatiquement aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) dès le 1^{er} janvier 2022 et l'octroi de la CSS participative sera facilité à partir d'avril 2022 aux bénéficiaires du minimum vieillesse. La mesure prévoit en outre la résiliation du contrat de CSS à tout moment (alors que jusque-là ces contrats n'étaient pas dans le champ de la réforme relative à la résiliation infra-annuelle) et une simplification du circuit de financement de la CSS. Pour mémoire, environ 7,2 millions de personnes bénéficient de la CSS dont 1,4 million avec participation financière.
- **Extension du remboursement intégral des frais de contraception à toutes les femmes de moins de 26 ans (article 85)**. Jusqu'ici ce remboursement intégral et en tiers payant était réservé aux mineures. Cette mesure concerne à la fois certaines consultations, examens biologiques, actes et délivrance de contraceptifs.
- **Développement de la télésurveillance (article 36)**. Cette mesure vise à définir l'architecture globale et les différents paramètres d'un modèle de financement de droit commun de la télésurveillance (actes et dispositifs médicaux), en précisant les conditions d'une prise en charge efficiente par l'assurance maladie. Des textes d'application sont prévus pour une mise en œuvre au 1^{er} juillet 2022. Ils devront notamment définir le forfait de télésurveillance et les modalités de prise en charge par les organismes complémentaires. Au sujet de la télémedecine, il convient également de souligner que la prise en charge des téléconsultations a été prolongée dans un autre cadre législatif jusqu'à juillet 2022 (cf. encadré).

Remboursement des téléconsultations par l'assurance maladie obligatoire

La loi du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique a prolongé jusqu'à mi-2022 la prise en charge intégrale des téléconsultations par l'assurance maladie obligatoire. Pour mémoire, dans le cadre de la lutte contre la pandémie de Covid-19 au printemps 2020, le Gouvernement avait assoupli les modalités de réalisation de la téléconsultation, avant de porter son remboursement à 100 %, potentiellement jusqu'au 31 mai 2020. La mesure avait ensuite été prolongée jusqu'à fin 2020 par voie d'ordonnance, puis jusqu'au 31 décembre 2021. Ces mesures ont permis une expansion des actes réalisés en téléconsultation, les faisant passer de 10 000 à 1 million par semaine au plus fort de la crise, lorsque les déplacements étaient par ailleurs très fortement restreints.

- **Possibilité pour les plateformes de mobilité de proposer à l'ensemble de leurs travailleurs, partir du 1^{er} janvier 2023, des garanties collectives de protection sociale complémentaire (article 105).**
- **Par ailleurs, il convient de noter les mesures suivantes :**
 - **l'article 16 qui prévoit, dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires, la défiscalisation de la participation versée par l'employeur public au financement de la protection sociale complémentaire dans le cadre de contrats**

collectifs, à l'instar du régime applicable dans le secteur privé ;

- **le report au 1^{er} janvier 2022 de l'entrée en vigueur**, d'une part, du forfait patient urgence (article 38) qui, fixé à 19,61 € et pris en charge par les complémentaires santé, devait s'appliquer au 1^{er} septembre 2021 et, d'autre part, de la réforme du ticket modérateur à l'hôpital (article 37, concernant une simplification prévue par la LFSS pour 2021 qui devait entrer en vigueur en 2021) ;
- Il faut également noter que certaines mesures ont été rejetées ou censurées :
 - Contre l'avis du Gouvernement, le Sénat avait adopté un amendement doublant la taxe Covid à acquitter par les OCAM pour l'année 2021 (qui serait passer de 500 M€ à 1 Md€). Cette disposition a été supprimée par l'Assemblée nationale.
 - Le Conseil constitutionnel a censuré, entre autres, un amendement qui visait à donner une base légale au projet de décret en conseil d'État relatif au remboursement dématérialisé des hôpitaux par les organismes complémentaires (réforme ROC), ainsi qu'un article visant à préciser les modalités de réalisation du tiers payant concernant le 100 % Santé (applicable en droit à partir de 2022 mais pas toujours en pratique). Ces deux dispositions n'avaient en effet par leur place en LFSS. La disposition relative à ROC devrait être introduite ultérieurement dans un autre vecteur législatif.
- **Autres mesures concernant le secteur de la santé et de la prévoyance :**
 - **Sur le secteur médico-social**, la principale mesure est l'instauration d'un tarif plancher de 22 € sur l'ensemble du territoire pour une heure de travail du personnel dans les services à domicile.
 - **Simplification de la filière visuelle (article 68) :** possibilité d'accès direct aux orthoptistes sans prescription médicale préalable d'un ophtalmologiste pour la réalisation de bilans visuelles pour corrections simples et prescription des équipements associés.
 - **Généralisation de certaines expérimentations en santé (article 77)** concernant la lutte contre l'obésité infantile (parcours de soins pluridisciplinaire) et la lutte contre le VIH (remboursement des dépistages sans ordonnance et sans avance de frais).

Les autres faits marquants du secteur de la santé prévoyance en 2021 et à venir pour 2022

La réforme de la protection sociale complémentaire des agents de la fonction publique.

À la suite du rapport inter-inspections (IGA, Igas, IGF) sur la protection sociale complémentaire des agents publics, daté de juin 2019 et rendu public en octobre 2020 ayant montré les carences de la protection sociale complémentaire des agents publics, la ministre de la Transformation et de la Fonction publique (FP) avait annoncé devant les organisations syndicales en décembre 2020 le lancement de la réforme en précisant ses premiers contours : l'État et les hôpitaux publics devraient au plus tard en 2026 prendre en charge au moins 50 % de la cotisation d'assurance complémentaire santé de leurs agents, prenant ainsi modèle sur le secteur privé ; quant aux collectivités territoriales, elles devront prendre en charge au moins 50 % d'un montant de référence fixé par décret. Des

négociations ont eu lieu durant toute l'année 2021. Il faut savoir qu'actuellement la participation des employeurs publics est très variable ; elle représente **28 M€ dans la fonction publique d'État (FPE)**, soit à peine plus de 2 % de ce qui est attendu après la réforme (1,3 Md€).

L'ordonnance du 17 février 2021 prévoit :

- en santé, la participation obligatoire des employeurs publics à hauteur d'au moins 50 % du financement nécessaire à la couverture des garanties minimales applicables dans le privé (ticket modérateur, forfait journalier hospitalier, certains frais dentaires prothétiques et d'orthopédie faciale et de dispositifs médicaux)
 - à compter du 1^{er} janvier 2024 pour la FPE, étant précisé que **dès le 1^{er} janvier 2022 une participation transitoire de 15 € mensuels s'applique** (cf. Décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021)
 - à compter du 1^{er} janvier 2026 pour la FP territoriale et la FP hospitalière
- en prévoyance : l'obligation pour les employeurs de la FP territoriale de contribuer à hauteur de 20 % pour la couverture prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025 et la possibilité pour les autres employeurs publics de participer au financement de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance (risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès) des agents publics.

Des précisions seront apportées ultérieurement par décret en Conseil d'État : conditions de participation de la personne publique au financement des garanties de protection sociale complémentaire en l'absence d'accord valide ; dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires ; cas de dispense, notamment à l'initiative de l'agent, de l'obligation de souscription ; concernant la fonction publique territoriale, les garanties minimales et le montant de participation minimale en prévoyance.

Dans ce contexte, le secteur se recompose : les mutuelles dites historiques de la fonction publique, culturellement tournées vers l'individuel, cherchent, pour certaines, à se rapprocher de groupes de protection sociale spécialistes des couvertures santé et prévoyance d'entreprises ou de branches. En témoignent le projet d'Intériale d'intégrer AG.Mut, le pôle fonction publique d'AG2R LA MONDIALE, de même que la constitution d'Aésio Fonctions publiques, union de groupe mutualiste constitué d'Aésio Mutuelle, MGAS, Territoria Mutuelle et la Mutuelle des hôpitaux de la Vienne.

Enfin, les travailleurs indépendants pourront choisir de soit prendre en compte ou soit d'exclure leurs revenus de 2020 pour calculer le montant de leurs indemnités journalières en 2022.

Le rapport du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance - maladie (HCAAM)

Publié le 14 janvier 2022, ce rapport considère que l'architecture actuelle entre le régime de base et les complémentaires santé n'est pas satisfaisante, pointant notamment les risques de reste à charge importants sur les soins hospitaliers pour les 4 % de personnes sans assurance complémentaire, le niveau élevé des frais de gestion et le coût d'accès à la complémentaire santé pour les personnes âgées. Il présente 4 scénarios d'évolution de l'articulation entre base et complémentaires santé :

- un statu quo amélioré, consistant notamment à réduire les cas d'exemption de couverture en entreprise, à

- encourager les micro-entrepreneurs et les exploitants agricoles à souscrire une complémentaire santé, et à augmenter le seuil d'éligibilité à la complémentaire santé solidaire au-delà d'un certain âge ; il propose aussi une variante consistant à introduire un « bouclier sanitaire » (plafonnement des restes à charge pour éviter des niveaux « catastrophiques ») ;
- un service d'intérêt économique général (« SIEG »), consistant à obliger tous les résidents (et non les seuls salariés) à s'assurer auprès d'un organisme complémentaire santé figurant sur une liste du ministère de la santé et exerçant une activité marchande dans le cadre d'une mission d'intérêt économique général confiée par l'État, l'offre des complémentaires santé étant extrêmement encadrée (définition du panier de soins par l'État, impossibilité de tarifier selon l'âge) ;
 - une « grande sécurité sociale » consistant en un transfert de l'ordre de 18 Md€ des remboursements des complémentaires santé vers l'assurance maladie obligatoire (suppression de tous les tickets modérateurs, les complémentaires santé ne conservant plus principalement que les dépassements d'honoraires, les frais d'hébergement en établissement, et les dépenses optique-dentaire-audio hors 100 % Santé hors soins dentaires conservateurs) afin de simplifier le système, d'accroître la solidarité verticale et la mutualisation notamment entre actifs et retraités, et de restituer aux ménages l'économie qui serait réalisée sur les frais de gestion (chiffrée par le rapport à 7,6 Md€ en 2019) ;
 - un « décroisement » consistant à recentrer les complémentaires santé sur les dépenses où elles sont actuellement majoritaires : optique, audiologie, dentaire, dépassements d'honoraires et médicaments à service médical rendu faible ou modéré, le reste étant transféré à l'assurance maladie de base.

Si tous ces scénarios se traduiraient par une amélioration de la situation des retraités, aucun n'a été retenu par le Gouvernement. À l'exception du premier (sans bouclier sanitaire), tous auraient en effet de forts impacts pour les complémentaires santé : dans celui du SIEG, qui pourrait presque s'apparenter à un deuxième étage de sécurité sociale, les complémentaires santé deviendraient de facto des délégataires de gestion ; celui de la « grande sécurité sociale », qui coûterait plus de 22 Md€ aux pouvoirs publics (du fait du transfert de charges et de la diminution de la TSA), aurait pour conséquence un repli de l'ordre de 70 % de l'activité des complémentaires santé et supposerait de trouver une solution pour les 100 000 emplois concernés ; celui du « décroisement » se traduirait par un repli moins important mais évalué à une fourchette allant de 2,7 à 11 Md€, de l'activité des complémentaires santé. Quel que soit le scénario envisagé, la tendance est à la normalisation accrue du secteur, ce qui oblige les acteurs à être irréprochables dans leurs rapports qualité prix et à diversifier leurs activités. Par ailleurs, le rapport souligne la nécessité de conduire une réflexion sur les dépassements d'honoraires.

Le rapport envisage une dernière piste d'évolution, concernant le développement de la prévoyance, qui, à la différence de la santé, n'est en effet pas obligatoire en entreprise, la seule obligation prévue par la convention collective des cadres de 1947 ne portant que sur l'assurance décès des cadres. Le rapport propose une obligation de négocier au niveau de la branche avec un recours possible à des clauses de co-désignation.

Une réflexion approfondie sur la prévoyance a par ailleurs été développée dans le rapport publié par le Cercle de l'Épargne le 15 novembre 2021, reflétant les réflexions d'un groupe d'experts réunis autour d'André Renaudin, directeur général d'AG2R LA MONDIALE.

A. 1. 6 L'activité du Groupe sur la période de référence

A. 1. 6. 1 Chiffre d'affaires⁴

Les cotisations de la Sgam sont en hausse de +22,2 % en 2021. Le Groupe a bénéficié du rebond de l'assurance vie sur l'ensemble du marché après une année 2020 pénalisée par la pandémie. Il a également bénéficié d'importantes affaires nouvelles en santé et prévoyance et d'importantes entrées en portefeuille. 2021 a également permis la prise en compte du chiffre d'affaires d'Ægide-Domitys à partir du 1^{er} juillet 2021.

⁴ Les cotisations assurantielles de SGAM AG2R LA MONDIALE sont comptabilisées en normes IFRS

en M€	2020	2021	Évolution
Épargne	4 069	5 293	30,10%
Retraite supplémentaire	1 820	1 804	-0,90%
Santé	1 939	2 173	12,10%
Prévoyance	1 341	1 722	28,50%
Autres activités	146	388	166,10%
Cotisations de la Sgam	9 315	11 380	22,20%

A. 1. 6. 1. 1 Chiffre d'affaires en vie épargne

Après une année 2020 marquée par un refuge vers la liquidité des ménages français au niveau de leurs placements financiers, les épargnants ont connu une année 2021 plus équilibrée avec un flux net toujours positif vers les placements liquides mais en net repli et un flux net redevenu positif en assurance vie, notamment en unités de compte.

L'épargne du Groupe progresse de +30,1 % à l'image du marché français (+30 % pour l'ensemble de l'assurance vie) après une année 2020 où le Groupe avait surperformé le marché. Avec la très forte collecte en épargne patrimoniale, le poids des unités de compte atteint 59 %, en amélioration de 4,8 points par rapport à 2020 après une année 2020 déjà en forte hausse (+7 points). Cette hausse du mix UC/€ a permis de maintenir une collecte nette négative sur les supports en euros tout en générant une collecte nette sur les supports en unités de compte de 1,4 Md€.

On rappellera que le poids des UC sur l'ensemble du marché de l'assurance vie (très largement relatif à l'épargne) est de 39 % fin 2021, en hausse de 3,9 points.

A. 1. 6. 1. 2 Chiffre d'affaires en retraite supplémentaire

Les cotisations en retraite supplémentaire sont en léger recul de -0,9 %.

Cette diminution concerne les contrats collectifs (-7 %) avec une baisse sur le collectif TPE et sur le collectif grands comptes notamment avec de plus faibles versements de primes uniques qu'en 2020. Toutefois, on note une

amélioration du taux d'UC de +3 points pour atteindre 22 %, notamment à la faveur de la transformation des articles 83 en PERo (ces derniers ayant un taux d'UC à 70 %).

En retraite supplémentaire individuelle, les cotisations sont en hausse (+6 %) avec notamment une hausse des primes uniques. Le taux d'UC est en amélioration de +5 points pour atteindre 37 %, avec des PERi investis à 53 % en UC.

A. 1. 6. 1. 3 Chiffre d'affaires en santé

Les cotisations en santé ont connu une forte progression de +12,1 %.

Au niveau des contrats individuels, la baisse a continué en 2021 (-4 %) du fait de l'érosion des portefeuilles historiques et ce malgré une bonne performance commerciale.

Au niveau des contrats collectifs, les cotisations sont en forte hausse (+18 %) en plus grande part en raison de nombreuses affaires nouvelles ainsi qu'avec d'importantes acceptations en réassurance.

A. 1. 6. 1. 4 Chiffre d'affaires en prévoyance

Les cotisations en prévoyance ont fortement progressé (+28,5 %).

Là encore, les cotisations en individuel sont en baisse (-2 %) avec la baisse continue des contrats de dépendance et malgré la hausse de la prévoyance individuelle vers les travailleurs non salariés (Madelin).

Les cotisations des contrats collectifs progressent pour leur part de +33 %, avec d'importantes affaires nouvelles ainsi que des affaires en acceptation, complétées d'entrées de portefeuilles en acceptation de réassurance.

A. 1. 6. 1. 5 Autres activités

Les autres activités progressent en 2021 de 168 % (+242 M€) principalement avec la prise en compte du chiffre d'affaires d'Ægide-Domitys pour une demi-année (227 M€) et la croissance des activités de gestion d'actifs.

A. 1. 6. 2 Collecte nette

La collecte nette du Groupe, différence entre les cotisations reçues et les prestations versées, est en nette hausse en 2021 et atteint 2,7 Md€ contre 1,6 Md€ en 2020.

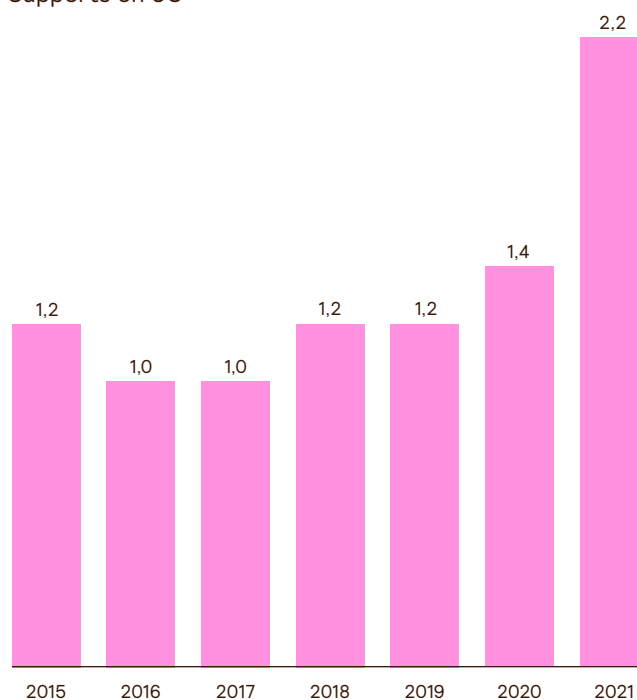
Sur le marché dans son ensemble (source France Assureurs), l'assurance vie a connu une collecte nette très négative sur les supports en euros et une collecte nette à un plus haut historique en unités de compte. Le Groupe a connu également ces deux mouvements. Ainsi, en assurance vie (épargne et retraite), la collecte nette passe de 0,9 Md€ en 2020 à 1,8 Md€ en 2021, dont -0,4 Md€ en supports euros et 2,2 Md€ en supports UC (en hausse de +0,8 Md€).

Collecte nette assurance vie épargne et retraite supplémentaire (IFRS, Md€)

Supports en euros



Supports en UC



La collecte nette en santé et prévoyance est en hausse (0,8 Md€ en 2021 contre 0,7 Md€ en 2020) mais cet indicateur n'a pas d'intérêt dans la compréhension des comptes, celui-ci étant très dépendant des évolutions des cadences de règlement des prestations en gestion et n'est donc pas un indicateur des évolutions des équilibres techniques.

A. 1. 6. 3 Encours de provisions

En 2021, les encours de la Sgam ont progressé de 6,5 % pour dépasser les 100 Md€.

En M€	2017	2018	2019	2020	2021	Évolution 2020/2021	
						en M€	en %
Épargne	49 295	48 940	52 751	53 899	58 236	4 337	+8,0%
Retraite	30 404	30 960	33 018	34 012	35 430	1 417	+4,2%
Prévoyance et santé	7 211	7 415	7 403	7 699	8 130	431	+5,6%
Autres	29	18	16	14	2	-13	-88,2%
TOTAL	86 939	87 333	93 188	95 624	101 797	6 173	+6,5%

En assurance vie, la croissance des encours s'établit également à +6,5 %, d'une part grâce à la collecte nette positive à 1,8 Md€ (générant une croissance des encours de +2,1 points) mais aussi avec la revalorisation des encours euros à 1,41 % en moyenne et la revalorisation des encours en unités de compte à +11,6 %.

Le poids des supports UC dans les encours d'assurance en cas de vie s'établissait pour le Groupe à 37,5 % fin 2021 (contre 34,1 % fin 2020) en raison de la performance positive des supports UC et de la forte collecte nette en la matière. Le marché se situait en 2021 à 27,5 %, soit 10 points en dessous de SGAM AG2R LA MONDIALE.

A. 2 Résultats de souscription

Le résultat de souscription combiné d'AG2R LA MONDIALE résulte principalement :

- de la différence entre les chargements et les frais généraux que ce soit en assurance en cas de vie ou en santé et prévoyance ;
- du résultat de la sinistralité tant en santé qu'en prévoyance et de la longévité des assurés en assurance en cas de vie.

En 2021, celui-ci diminue de -53 M€.

Sur le périmètre assurance vie €, le Groupe a décidé, au vu du contexte de taux toujours très bas, de baisser, au-delà de la dilution naturelle des dernières années, le taux technique comptable des contrats qu'il aura à assumer les années futures.

En prévoyance et santé, hors périmètre La Mondiale, le ratio de sinistralité net de réassurance se dégrade de 2,2 points, passant de 87,0 % en 2020 à 89,2 % en 2021.

Sur les périmètres liés aux assurances de personnes (assurance vie € et UC, santé et prévoyance), les frais généraux sont en hausse après une année 2020 atypique en raison de l'impact de la pandémie qui a eu pour conséquence de réduire certains types de frais (frais de déplacements ou d'instances avec la généralisation du travail et des réunions à distance, priorisation du Groupe sur ses activités de cœur de métier).

Toutes activités confondues, le produit net assurance, formé par les chargements prélevés sur les primes et sur les encours des contrats d'assurance vie et le résultat technique, reste moins élevé que les frais en raison de l'actualité réglementaire toujours importante en France nécessitant de nombreuses modifications des contrats (Loi Pacte) ou des outils et dans un contexte de demande de plus en plus forte de digitalisation de la part des clients nécessitant des investissements importants.

A. 3 Résultats des investissements

Le résultat des investissements résulte principalement de la différence entre les produits de placements, nets des charges de placements, et la participation aux résultats (uniquement en assurance vie). Les impacts d'*impairment* et de juste valeur, liés à la publication en normes IFRS des comptes combinés de la Sgam, sont également dans cette rubrique, la participation aux bénéfices différée étant comptabilisée dans la ligne « participation aux résultats ».

Le résultat des investissements atteint 800 M€ en 2021, en hausse de 111 M€ par rapport à 2020.

L'Actif général, composé à 86 % de titres obligataires, est depuis quelques années impacté par le faible niveau des taux à long terme en France et en Europe, les anciennes obligations bien rémunérées arrivant à échéance et étant remplacées par de nouvelles obligations bien moins rémunérées. Notamment, le taux de référence à 10 ans (Tec 10) s'est établi pour la première fois de son histoire en territoire négatif en moyenne sur l'année 2020 (-0,16 %) et a été quasi-nul en 2021 (- 0,01 %).

De plus, l'actif général de La Mondiale a été impacté en 2020 par la décision de nombreuses entreprises de réduire ou annuler le versement d'un dividende en raison de la crise de Covid-19. En 2021, le montant de dividendes s'avère en hausse au regard de 2020 mais il n'a pas retrouvé son niveau d'avant la pandémie.

Enfin, les produits financiers évoluent favorablement entre 2020 et 2021 par la non récurrence des dépréciations qui avaient été comptabilisés en 2020 à la suite de la baisse des marchés boursiers et des plus-values exceptionnelles qui ont été réalisées en 2021 dans un contexte très fortement haussier des marchés actions dans l'objectif de financer une partie de la baisse de son taux technique comptable.

La Mondiale a par ailleurs décidé de baisser de -0,15 point en moyenne les taux de rémunération des contrats en euros servis aux assurés.

La rémunération moyenne des contrats d'assurance vie du Groupe devrait donc s'établir à environ 1,41 % en 2021 ce qui devrait rester au-dessus de la rémunération moyenne du marché (autour de 1,3 % selon des premières estimations).

La Mondiale a continué d'accorder un bonus sur le rendement des supports euros pour les assurés ayant fait le choix d'avoir également des supports significatifs en unités de compte en épargne (jusqu'à +0,64 %) ou opté pour une gestion par horizon en retraite supplémentaire (+1,15 % pour les contrats PER de La Mondiale).

Enfin, le Groupe a doté sa provision pour participation aux excédents (PPE) en 2021 afin que l'encours de PPE représente 4,1 % des provisions en supports euros (stable au regard de 2020), niveau permettant au Groupe de faire face à un environnement de taux bas durable et de piloter les évolutions futures des rendements des contrats.

A. 4 Résultats des autres activités

Le résultat des autres activités résulte principalement des produits et charges non techniques et de l'impôt sur les sociétés.

En ce qui concerne les impôts, il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2014, un groupe fiscal est constitué sur le périmètre SGAM AG2R LA MONDIALE permettant ainsi de mutualiser les résultats excédentaires avec les résultats déficitaires et de calculer un impôt global.

Il convient également de noter que les taux retenus pour les impôts différés des flux futurs attendus pour 2021 et les années suivantes sont ceux inscrits dans les différentes lois de finances.

Finalement, le résultat net de SGAM AG2R LA MONDIALE s'établit à 272 M€ en 2021 (273 M€ en part du Groupe), en hausse de 49 M€ par rapport à 2020.

A. 5 Autres informations

Événements postérieurs à la clôture

Dans le contexte actuel lié à la situation en Ukraine et aux conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie, AG2R LA MONDIALE veille sur les possibles répercussions sur ses activités et ses risques. À date, l'exposition du Groupe et de ses entités est marginale sur leurs activités et leurs actifs. Compte tenu de la solidité financière, que montrent les résultats 2021, aucun élément ne laisse à penser que la continuité d'exploitation du Groupe et de ses entités serait compromise.

Hormis cet événement, aucun autre événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2021 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Le détail par entité est présenté dans la section suivante.

Focus : Résultats par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. En 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 11,4 Md€ et le résultat atteint 272 M€. Ce dernier se décompose en -425 M€ de résultat de souscription, 800 M€ de marge financière et -103 M€ d'autres produits et charges (y compris -105 M€ d'impôts). Les commentaires relatifs à ces indicateurs sont inscrits dans les pages précédentes.

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Santé	-48 772	-100 978
Dont cotisations brutes	1 938 257	2 172 749
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 544 068	-1 825 725
- Résultat de réassurance	-30 552	947
- Frais généraux	-412 409	-448 949
Mensualisation	-12 396	-10 863
Dont cotisations brutes	119 369	133 908
- Charges prestations et provisions brutes	-119 611	-131 486
- Résultat de réassurance	4 989	6 663
- Frais généraux	-17 143	-19 948
Incapacité / Invalidité	-183 677	-232 441
Dont cotisations brutes	667 629	898 445
- Charges prestations et provisions brutes	-813 981	-1 084 548
- Résultat de réassurance	77 784	78 532
- Frais généraux	-115 109	-124 871
Décès Non Vie	14 859	21 107
Dont cotisations brutes	32 729	35 891
- Charges prestations et provisions brutes	-2 482	-4 719
- Résultat de réassurance	-11 857	-6 018
- Frais généraux	-3 531	-4 048
Dépendance	-10 865	4 853
Dont cotisations brutes	38 507	35 071
- Charges prestations et provisions brutes	-44 203	-20 193
- Résultat de réassurance	8 248	6 276
- Frais généraux	-13 417	-16 301
Autres Non Vie	-1 322	837
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges prestations et provisions brutes	73	12 398
- Résultat de réassurance	-1 191	-11 497
- Frais généraux	-204	-64
Décès Vie	17 605	48 247
Dont cotisations brutes	374 038	510 176
- Charges prestations et provisions brutes	-291 764	-366 489
- Résultat de réassurance	-16 246	-36 628
- Frais généraux	-48 423	-58 812
Autres Vie	18 657	8 589
Dont cotisations brutes	140 318	46 985
- Charges prestations et provisions brutes	-94 727	-23 179
- Résultat de réassurance	-859	3 562
- Frais généraux	-26 074	-18 779

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Autres activités	66 013	73 361
Dont cotisations brutes	145 779	388 602
- Charges prestations et provisions brutes	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-79 766	-315 241
Assurance vie (en €)	-116 763	-205 496
Dont cotisations brutes	2 588 336	2 876 994
- Charges prestations et provisions brutes	-2 169 690	-2 677 691
- Résultat de réassurance	-161 449	-33 697
- Frais généraux	-373 960	-371 102
Assurance vie (en UC)	-17 007	2 555
Dont cotisations brutes	2 516 153	3 503 806
- Charges prestations et provisions brutes	-2 514 063	-3 367 611
- Résultat de réassurance	156 110	52 775
- Frais généraux	-175 207	-186 416
Acceptations en réassurance	-98 082	-34 682
Dont cotisations brutes	753 136	777 166
- Charges prestations et provisions brutes	-750 497	-715 484
- Résultat de réassurance	5	0
- Frais généraux	-100 727	-96 364
Total résultat de souscription net de réassurance	-371 751	-424 911
Dont cotisations brutes	9 314 253	11 379 793
- Charges prestations et provisions brutes	-8 345 014	-10 204 726
- Résultat de réassurance	24 981	60 916
- Frais généraux	-1 365 971	-1 660 895
Résultat des investissements	688 996	799 612
Dont revenus financiers nets de charges financières	1 807 891	2 099 841
- Variation de juste valeur	178 027	-495 242
- Revenus affectés aux assurés	-1 296 922	-804 987
Autres produits et charges	-94 731	-102 922
Dont produits et charges non techniques	-9 583	-5 354
- Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	794	7 770
- Impôts sur les sociétés	-85 943	-105 339
Résultat net	222 515	271 778
Autres éléments directement comptabilisés en fonds propres	177 453	-338 910
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	871 132	-1 979 890
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différé	-648 157	1 511 807
Impôts	-44 783	127 519
Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies	-739	1 654

AG2R Prévoyance

L'activité principale d'AG2R Prévoyance consiste en la souscription, pour le compte de ses entreprises adhérentes, de risques non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail et décès accidentel) et de risques vie (décès, indemnités de fin de carrière).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2020 et 2021 :

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Assurance de frais médicaux	-67 449	-69 472
Dont cotisations brutes	1 072 103	1 202 497
- Charges des prestations / provisions des contrats	-887 341	-1 017 222
- Résultat de réassurance	-33 395	-8 236
- Frais généraux	-218 816	-246 512
Assurance de protection du revenu	-53 728	-161 015
Dont cotisations brutes	396 818	473 204
- Charges des prestations / provisions des contrats	-458 785	-616 266
- Résultat de réassurance	72 681	55 215
- Frais généraux	-64 441	-73 168
Réassurance proportionnelle de la LoB 1	7 784	-13 401
Dont cotisations brutes	473 871	567 426
- Charges des prestations / provisions des contrats	-354 418	-473 909
- Résultat de réassurance	-14 800	-2 807
- Frais généraux	-96 869	-104 110
Réassurance proportionnelle de la LoB 2	-13 795	21 186
Dont cotisations brutes	62 126	181 372
- Charges des prestations / provisions des contrats	-70 288	-146 188
- Résultat de réassurance	-23	-5 653
- Frais généraux	-5 610	-8 345
Assurance santé	-71 600	-29 298
Dont cotisations brutes	269 502	306 516
- Charges des prestations / provisions des contrats	-327 855	-364 264
- Résultat de réassurance	38 922	80 424
- Frais généraux	-52 168	-51 974
Assurance Vie avec PB	14 537	21 467
Dont cotisations brutes	359 580	442 237
- Charges des prestations / provisions des contrats	-281 037	-315 070
- Résultat de réassurance	-15 413	-44 417
- Frais généraux	-48 593	-61 282
Autre assurance vie	0	0
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	0
Réassurance santé	-12 152	-22 220
Dont cotisations brutes	16 588	23 637
- Charges des prestations / provisions des contrats	-21 518	-53 089
- Résultat de réassurance	-4 859	10 003
- Frais généraux	-2 364	-2 771
Réassurance vie	-7 100	15 661
Dont cotisations brutes	49 913	112 235
- Charges des prestations / provisions des contrats	-47 208	-87 035
- Résultat de réassurance	-6 017	-3 247
- Frais généraux	-3 788	-6 292

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Total résultat de souscription*	-203 503	-237 092
Dont cotisations brutes	2 700 501	3 309 124
- Charges prestations et provisions brutes	-2 448 452	-3 073 042
- Résultat de réassurance	37 097	81 281
Résultat des investissements	81 538	112 924
Dont Produits et charges des placements immobiliers	5 835	22 665
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	75 703	90 259
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges	78 320	49 184
Dont Produits et charges non techniques	27 758	-1 686
- Produits et charges exceptionnels	0	410
- Impôt sur les sociétés	50 562	50 460
Total résultat net	-43 646	-74 984

* net de réassurance

Les adhésions à AG2R Prévoyance s'inscrivent dans le cadre :

- d'accords de branche professionnelle ;
- d'accords directs avec les entreprises, par l'adhésion à des conditions générales : les entreprises adhérentes peuvent souscrire des contrats standards ou sur mesure selon leur taille et les caractéristiques de leurs risques. Dans ce dernier cas, les garanties et leur tarification sont alors plus complexes et nécessitent par conséquent une rédaction des garanties et des conditions de gestion particulières, ainsi qu'un suivi adapté des risques.

Par ailleurs, AG2R Prévoyance accepte en prévoyance et en santé des risques assurés par d'autres opérateurs d'assurance :

- extérieurs au Groupe, dans le cadre de partenariats ou de risques de taille importante ;
- internes au Groupe par l'acceptation de certains portefeuilles de sociétés du Groupe.

Sur l'année 2021, dans un environnement toujours marqué par la crise sanitaire, AG2R Prévoyance enregistre un résultat net de -74,98 millions d'euros, contre un déficit de -43,65 millions d'euros pour l'exercice 2020. L'exercice 2021 est marqué par les différents éléments suivants :

- la production d'affaires nouvelles a été soutenue en 2021, et s'est traduite par une augmentation du chiffre d'affaires de 22,5 %, soit +608,6 M€. Cette progression porte à part égale sur les activités santé et prévoyance (hors entrées de portefeuilles), et est réalisée en affaires directes pour 63 % du volume, ainsi qu'en acceptations (37 %) ;
- les entrées de portefeuilles représentent un montant de 173,3 M€ au 31 décembre 2021.
- les charges de sinistres s'élèvent cette année à 3,07 Md€ contre 2,45 Md€ sur l'exercice 2020 soit une progression de +25,5 %. Cette évolution observée notamment sur la garantie assurance et réassurance de protection du revenu (lob 2 et 14), reflète, à l'instar de l'année passée, la dégradation de la sinistralité constatée sur l'arrêt de travail, résultant directement de l'augmentation des sinistres de courtes durées, dans un contexte de crise sanitaire toujours présent. En effet, le nombre d'arrêts

de travail, déjà en forte hausse en 2020, a poursuivi sa progression en 2021 ;

- concernant le risque frais médicaux, la consommation des frais de soins est également en augmentation, consécutive notamment à un effet de rattrapage lié à la pandémie et aux différentes périodes de confinement de 2020, et à la montée en charge de la réforme « 100 % santé » ;
- les frais généraux sont en sensible augmentation de +12,5 %, qui se justifie par un effet volume de l'activité, en particulier sur les commissions versées, combiné à une politique budgétaire stricte en matière d'évolution des frais ;
- le résultat des investissements s'établit à 112,9 M€ en 2021, contre 81,5 M€ en 2020, et enregistre les principaux événements suivants :
 - une plus-value de cession des parts de la SCI France Michelet à AGLM IMMO de 18,4 M€ ;
 - la progression des gains réalisés sur les actions et OPCVM actions avec une variation de +10,7 M€ entre 2020 et 2021 ;
 - des charges à caractère exceptionnel sur l'exercice 2020, non reconduites en 2021.
- l'essentiel de la baisse des produits et charges non techniques provient du niveau important du produit d'impôt théorique sur les dotations nettes à la réserve de capitalisation en 2020, qui ont été moins élevées cette année. Le montant de l'économie d'impôt sur les sociétés de 50,5 M€ enregistré sur l'année, est proche de celui de l'année passée.

Arpege Prévoyance

L'activité d'Arpege Prévoyance consiste à assurer au profit des salariés de ses entreprises adhérentes, des anciens salariés de celles-ci et de leurs ayant droit, la couverture du risque décès, des risques d'incapacité de travail ou d'invalidité, des risques d'inaptitude et du risque de maladie (remboursement de frais de santé).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2020 et 2021 :

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Assurance de frais médicaux	-6 026	-17 622
Dont cotisations brutes	73 033	89 586
- Charges des prestations / provisions des contrats	-61 742	-85 161
- Résultat de réassurance	643	328
- Frais généraux	-17 960	-22 375
Assurance de protection du revenu	-5 037	-190
Dont cotisations brutes	19 808	20 535
- Charges des prestations / provisions des contrats	-17 568	-11 544
- Résultat de réassurance	-3 464	-5 392
- Frais généraux	-3 813	-3 790
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	1 021	-1 441
Dont cotisations brutes	5 160	6 308
- Charges des prestations / provisions des contrats	-4 273	-6 447
- Résultat de réassurance	742	-738
- Frais généraux	-609	-565
Réassurance proportionnelle de protection du revenu	40	-5 496
Dont cotisations brutes	3 616	13 620
- Charges des prestations / provisions des contrats	-3 252	-17 987
- Résultat de réassurance	0	-358
- Frais généraux	-324	-770
Assurance santé	-12 648	3 583
Dont cotisations brutes	9 009	11 017
- Charges des prestations / provisions des contrats	-33 622	-13 490
- Résultat de réassurance	13 807	8 335
- Frais généraux	-1 842	-2 280
Assurance Vie avec PB	5 313	2 704
Dont cotisations brutes	23 687	26 532
- Charges des prestations / provisions des contrats	1 676	-7 102
- Résultat de réassurance	-15 595	-12 122
- Frais généraux	-4 455	-4 604
Réassurance santé	-3 503	4 483
Dont cotisations brutes	34 561	25 873
- Charges des prestations / provisions des contrats	-37 764	-21 641
- Résultat de réassurance	52	399
- Frais généraux	-352	-148
Réassurance vie	2 427	800
Dont cotisations brutes	18 904	15 171
- Charges des prestations / provisions des contrats	-16 499	-13 355
- Résultat de réassurance	411	-464
- Frais généraux	-388	-554

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Total résultat de souscription*	-18 413	-13 180
Dont cotisations brutes	187 778	208 644
- Charges prestations et provisions brutes	-173 045	-176 726
- Résultat de réassurance	-3 401	-10 012
- Frais généraux	-29 744	-35 085
Résultat des investissements	19 914	16 160
Dont Produits et charges des placements immobiliers	1 850	72
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	18 064	16 088
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	708	-2 095
Dont Produits et charges non techniques	-333	-68
- Produits et charges exceptionnels	0	-410
- Impôt sur les sociétés	1 041	-1 617
Total résultat net	2 210	885

Sur l'année 2021, le chiffre d'affaires d'Arpege Prévoyance s'élève à 208,6 M€, contre 187,8 M€ en 2020, soit une augmentation de +11,1 %. Cette forte évolution s'explique principalement par la production de nouveaux contrats sur les affaires directes, les affaires nouvelles enregistrées en 2021 étant supérieures aux résiliations cette année. Elle se décompose par activité de la manière suivante :

- l'activité santé progresse de +22,6 % notamment par l'arrivée d'un contrat représentant un chiffre d'affaires de 12,6 M€ en 2021.
- l'activité prévoyance qui progresse de +2,9 %. Cette activité représente 54 % du chiffre d'affaires total de l'institution en 2021 (58 % en 2020).

Les charges de sinistres s'élèvent à 176,7 M€ en 2021 contre 173,0 M€ sur l'exercice 2020 soit une progression de +2,1 %.

Concernant le risque frais médicaux, le solde de souscription est en nette baisse en 2021, du fait d'une forte augmentation de la consommation de frais de soin constatée cette année, qui conduit à une dégradation de la sinistralité. Celle-ci s'impute principalement sur des événements conjoncturels : un effet de rattrapage lié à la crise sanitaire de 2020 et la montée en charge de la réforme « 100% santé », qui est pleinement entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Une légère dérive de la sinistralité des contrats est également constatée. Concernant les risques liés à l'arrêt de travail (protection des revenus et assurance santé), la sinistralité 2021 reste élevée, bien supérieure à la période avant crise sanitaire. La réalisation de bonis sur les exercices de survenances antérieures permet de limiter l'impact sur le résultat de souscription cette année.

Les frais généraux s'élèvent à 35,1 M€ en 2021, en augmentation de 16,4 % par rapport à l'exercice précédent. Ils comprennent des coûts non récurrents liés à la migration de l'outil de gestion, et sont également impactés par la hausse de l'activité au travers du versement de commissions.

Le résultat des investissements s'établit à 16,1 M€ en 2021, contre 19,9 M€ en 2020, essentiellement du fait d'arbitrages moins élevés réalisés cette année sur le portefeuille Actions.

Après la prise en compte de son impôt sur les sociétés, le résultat net d'Arpege Prévoyance s'établit à 0,9 M€ au 31 décembre 2021, contre 2,2 M€ en 2020.

Prima

L'activité de Prima est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, de frais de santé et de produits de prévoyance (incapacité, invalidité). Les deux dernières activités proviennent du portefeuille repris de La Mondiale Accidents (LMA) lors de sa fusion avec Prima en 2011.

La société ne pratique plus l'activité d'assurance automobile et multirisques habitation depuis le transfert de son portefeuille de contrats en 2018.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2020 et 2021 :

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Assurance de frais médicaux	693	34
Dont cotisations brutes	4 473	3 803
- Charges des prestations / provisions des contrats	-2 301	-3 234
- Résultat de réassurance	-864	21
- Frais généraux	-616	-557
Assurance de protection du revenu	8 370	-3 501
Dont cotisations brutes	35 825	37 255
- Charges des prestations / provisions des contrats	-24 764	-15 427
- Résultat de réassurance	2 820	-19 388
- Frais généraux	-5 512	-5 941
Assurance de responsabilité civile automobile	-143	-373
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	15	-355
- Résultat de réassurance	-112	0
- Frais généraux	-46	-17
Autre assurance des véhicules à moteur	46	0
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	242	0
- Résultat de réassurance	-196	0
- Frais généraux	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens	-516	665
Dont cotisations brutes	-1	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	-184	-167
- Résultat de réassurance	-306	841
- Frais généraux	-25	-8
Assurance de responsabilité civile générale	-663	579
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	12 920
- Résultat de réassurance	-576	-12 341
- Frais généraux	-87	0
Assurance de pertes pécuniaires diverses	132	191
Dont cotisations brutes	64	63
- Charges des prestations / provisions des contrats	79	140
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-12	-11
Assurance santé	-11 057	2 899
Dont cotisations brutes	38 467	35 031
- Charges des prestations / provisions des contrats	-44 405	-19 332
- Résultat de réassurance	8 379	3 501
- Frais généraux	-13 498	-16 300

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Total résultat de souscription*	-3 138	495
Dont cotisations brutes	78 829	76 151
- Charges prestations et provisions brutes	-71 318	-25 456
- Résultat de réassurance	9 147	-27 367
- Frais généraux	-19 796	-22 834
Résultat des investissements	10 147	8 301
Dont Produits et charges des placements immobiliers	708	585
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	9 440	7 716
- Produits financiers des placements réassurés	0	
- Participation aux résultats	0	
Autres produits et charges importants	-5 122	-4 411
Dont Produits et charges non techniques	0	0
- Produits et charges exceptionnels	-249	0
- Impôt sur les sociétés	-4 872	-4 411
Total résultat net	1 887	4 384

*net de réassurance

Le chiffre d'affaires de Prima s'élève à 76,1 M € en 2021 en diminution de -3,4 % par rapport à 2020, principalement en raison de la l'érosion de son portefeuille dépendance.

La marge technique nette de réassurance ressort à 23,3 M€ en 2021 contre 16,6 M€ en 2020, en amélioration de +6,7 M€. Cette évolution résulte essentiellement de l'amélioration de la marge technique nette du portefeuille dépendance.

Les frais généraux de Prima s'élèvent 22,8 M€, en augmentation de +3 M€ en 2021, qui fait suite à une reprise de l'activité courante après les effets de la crise sanitaire et les confinements successifs de 2020, qui avaient occasionné une réduction, le report, ou l'abandon de certaines charges. En 2021, les coûts ont été notamment impactés par l'augmentation des volumes en gestion (y compris pour le compte de tiers).

Le résultat de souscription ressort ainsi à +0,5 M€ en 2021 contre -3,1 M€ en 2020, en amélioration de +3,6 M€.

Le résultat des investissements baisse de -1,8 M€, provenant essentiellement de la baisse des revenus des placements obligataires de -1,4 M€.

Le résultat net de Prima ressort en bénéfice de +4,4 M€ en 2021, contre un bénéfice de +1,9 M€ en 2020.

AG.Mut

AG.Mut est une union de mutuelles qui ne pratique aucune activité d'assurance en direct. Elle est agréée pour pratiquer des opérations de réassurance à titre exclusif, principalement sur des risques santé et prévoyance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2020 et 2021 :

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	1 158	1 287
Dont cotisations brutes	75 861	74 941
- Charges des prestations / provisions des contrats	-56 786	-65 782
- Résultat de réassurance	3 170	12 637
- Frais généraux	-21 086	-20 509
Réassurance vie	4	6
Dont cotisations brutes	28	124
- Charges des prestations / provisions des contrats	-48	-84
- Résultat de réassurance	31	-3
- Frais généraux	-7	-31
Total résultat de souscription*	1 162	1 293
Dont cotisations brutes	75 888	75 065
- Charges prestations et provisions brutes	-56 834	-65 866
- Résultat de réassurance	3 201	12 634
- Frais généraux	-21 093	-20 540
Résultat des investissements	696	603
Dont Produits et charges des placements immobiliers	0	0
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	696	603
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-478	-453
Dont Produits et charges non techniques	2	3
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-480	-456
Total résultat net	1 379	1 443

*net de réassurance

Sur l'exercice 2021, l'activité de l'union de mutuelles a été marquée par :

- la signature d'un traité de réassurance avec la Mutuelle de l'Industrie et du Pétrole (M.I.P). Ce traité, dont la quote-part de cession a été fixée à 50 %, porte sur les affaires nouvelles de santé collective, souscrites à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- l'adhésion de la Mutuelle Bleue, mutuelle interprofessionnelle nationale, au 1^{er} juillet 2021.

Les mutuelles membres de l'union, cédant leurs risques à AG.Mut sont les suivantes : ViaSanté Mutuelle, la mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag), MBA Mutuelle, la Mutuelle des Métiers de la Justice (MMJ), l'Union Mutualiste Solidarité (UMS), Mutame & Plus et depuis 2021, la Mutuelle de l'Industrie et du Pétrole (M.I.P).

Le chiffre d'affaires de l'union de mutuelles s'élève à 75,1 M€ en 2021, contre 75,9 M€ en 2020, en légère baisse de - 1,1 %. Cette baisse du chiffre d'affaires résulte essentiellement de la diminution des acceptations de ViaSanté Mutuelle pour -1,6 M€, à 52,8 M€, partiellement compensée par la progression des acceptations de MBA Mutuelle (+1,2 M€).

Le résultat net d'AG.Mut ressort à +1,4 M€, stable par rapport à celui de l'exercice précédent. Ce résultat est marqué par les principaux éléments suivants :

- la dégradation sensible de la marge technique des opérations prises en acceptation en 2021, dont les effets sur le résultat de l'union sont largement neutralisés par l'application du plan de réassurance qui prévoit une rétrocession en quote-part à 95 % du portefeuille. Ainsi, le résultat de la réassurance Frais médicaux (Lob 13) évolue peu.
- la hausse des frais généraux de -0,2 M€ (hors commissions versées sur acceptation). Cette évolution s'explique essentiellement par la reprise de l'activité mutualiste du Groupe, après une année 2020 marquée par le ralentissement de l'activité et la réduction ou l'abandon de certains postes de charges.
- Le résultat financier s'établit à 0,7 M€, en diminution de -13,2 % par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une baisse des plus-values réalisées et des revenus obligataires.

Les autres produits et charges s'élèvent à -0,5 M€, et sont essentiellement constitués de la charge d'impôt sur les sociétés, due au résultat bénéficiaire de l'union en 2021.

Miag

La Mutuelle Interprofessionnelle Antilles Guyane (Miag) est une mutuelle interprofessionnelle qui propose des produits frais de santé en complément du régime de la Sécurité Sociale aux particuliers et aux entreprises. La Miag exerce son activité principalement sur la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2020 et 2021 :

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Assurance de frais médicaux	1 003	555
Dont cotisations brutes	13 713	13 511
- Charges des prestations / provisions des contrats	-9 171	-10 857
- Résultat de réassurance	-856	402
- Frais généraux	-2 683	-2 500
Total résultat de souscription*	1 003	555
Dont cotisations brutes	13 713	13 511
- Charges prestations et provisions brutes	-9 171	-10 857
- Résultat de réassurance	-856	402
- Frais généraux	-2 683	-2 500
Résultat des investissements	143	325
Dont Produits et charges des placements immobiliers	-15	-24
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	159	349
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges	-353	-226
Dont Produits et charges non techniques	-21	-19
- Produits et charges exceptionnels	0	0
- Impôt sur les sociétés	-332	-206
Total résultat net	793	655

*net de réassurance

Le chiffre d'affaires de la MIAG s'élève à 13,5 M€ en 2021, en légère baisse de -1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat de souscription ressort à 0,6 M€ en 2021 contre 1 M€ en 2020. Il est caractérisé par :

- une hausse de la sinistralité sur l'exercice, impactée par la réforme du 100 % santé et des effets de la crise sanitaire encore présents cette année ;
- et une diminution des frais généraux.

La réalisation de plus-values obligatoires au cours de l'exercice permet de faire passer le résultat des investissements de 0,1 M€ en 2020 à 0,3 M en 2021.

Les autres produits et charges s'élèvent à -0,2 M€, et sont principalement constitués par la charge d'impôt.

Mutuelle des Métiers de la Justice

La Mutuelle des Métiers de la Justice (MMJ) est historiquement la mutuelle des agents de la justice et est aujourd'hui ouverte à tous les agents au service de la sécurité et les agents publics territoriaux. Elle propose une offre complète santé et prévoyance.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2021 et 2020 :

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Assurance de frais médicaux	-840	-6 186
Dont cotisations brutes	66 578	65 562
- Charges des prestations / provisions des contrats	-52 286	-56 259
- Résultat de réassurance	-464	63,477
- Frais généraux	-14 669	-15 553
Total résultat de souscription*	-840	-6 186
Dont cotisations brutes	66 578	65 562
- Charges prestations et provisions brutes	-52 286	-56 259
- Résultat de réassurance	-464	63,477
- Frais généraux	-14 669	-15 553
Résultat des investissements	-874	277
Dont Produits et charges des placements immobiliers		
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	-874	277
- Produits financiers des placements réassurés		
- Participation aux résultats		
Autres produits et charges	-615	1 163
Dont Produits et charges non techniques	-1 007	-1 090
- Produits et charges exceptionnels	18	373
- Impôt sur les sociétés	373	1 880
Total résultat net	-2 330	-4 746

*net de réassurance

En 2021, la mutuelle, sous la pression d'un contexte concurrentiel sur son marché cible et afin de contrer les mouvements baissiers du portefeuille adhérents, continue avec le soutien du groupe AG2R LA MONDIALE et de son réseau de distribution sur une région, à élargir sa cible de prospection sur la fonction publique du Ministère de l'Intérieur et sur les métiers de la sécurité privée avec AG2R LA MONDIALE, tout cela dans une logique affinitaire Justice/Sécurité.

Les résultats sont positifs et prometteurs sur ce tout nouveau marché avec la captation de population du Ministère Intérieur et le développement devrait continuer à évoluer positivement au moins jusqu'à la mise en place de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans les prochaines années sur ce ministère.

La MMJ a stabilisé ses offres santé sur l'ensemble de ses populations Fonction Publique Justice, Intérieur, ou encore sécurité privée tout en redynamisant sa communication digitale.

Sur l'année 2021, le résultat technique s'est aggravé (-6 186 k€ contre -840 k€ en 2020) en raison à la fois d'un projet tout à fait ponctuel lié à la restructuration et la réorganisation de la MMJ qui a fait l'objet d'un provisionnement fin 2021 et qui doit permettre un rétablissement des équilibres mais également une certaine flexibilité de la MMJ en matière de frais généraux. Ce résultat enregistre également la hausse notable de la

sinistralité de dépenses de santé en matière dentaire et appareillages (effet du 100 % santé) pour la population MMJ.

La MMJ a procédé à des ajustements prudents sur son portefeuille en début d'année 2021. La bonne tenue de la Bourse et l'allocation stratégique prudente du portefeuille ont permis sur cette année d'enregistrer quelques produits financiers et permettre un retour positif de ce résultat à 277 k€, contre -874 k€ en 2020. Une vente d'immobilier de bureau fin 2021 avant une baisse annoncée de la valeur de ce type d'actifs est intervenue et a impacté le résultat dit exceptionnel.

VIASANTÉ Mutuelle

VIASANTÉ Mutuelle est un des acteurs mutualistes français majeur, spécialisé dans la protection de la santé.

La mutuelle opère principalement en assurance de frais médicaux (en 2021 pour 99,9 %) et en individuel (en 2021 pour 67,7 % des cotisations contre 32,3 % en collectif).

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit pour 2020 et 2021 :

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Assurance de frais médicaux	845	-305
Dont cotisations brutes	544 364	535 894
- Charges des prestations / provisions des contrats	-384 074	-402 419
- Résultat de réassurance	-20 720	340
- Frais généraux	-138 726	-134 120
Assurance de protection du revenu	50	4
Dont cotisations brutes	277	322
- Charges des prestations / provisions des contrats	-376	-186
- Résultat de réassurance	152	-72
- Frais généraux	-4	-61
Réassurance proportionnelle Frais médicaux	343	6
Dont cotisations brutes	3 971	1 818
- Charges des prestations / provisions des contrats	-3 511	-1 672
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-118	-140
Assurance santé	-154	-41
Dont cotisations brutes	36	27
- Charges des prestations / provisions des contrats	-738	485
- Résultat de réassurance	549	-537
- Frais généraux	-1	-17
Assurance Vie avec PB	1 468	1 177
Dont cotisations brutes	1 024	703
- Charges des prestations / provisions des contrats	-318	-600
- Résultat de réassurance	-78	-19
- Frais généraux	840	1 092
Autre assurance vie	0	0
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	0	0
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	0	0
Total résultat de souscription*	2 551	839
Dont cotisations brutes	549 672	538 765
- Charges prestations et provisions brutes	-389 017	-404 392
- Résultat de réassurance	-20 096	-288
- Frais généraux	-138 008	-133 246
Résultat des investissements	12 660	11 780
Dont Produits et charges des placements immobiliers	2 171	2 242
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	10 489	9 538
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	0	0
Autres produits et charges importants	-9 635	-5 567
Dont Produits et charges non techniques	-1 777	-1 818
- Produits et charges exceptionnels	0	-109
- Impôt sur les sociétés	-7 857	-3 640
Total résultat net	5 576	7 053

Le chiffre d'affaires 2021 de VIASANTE Mutuelle s'élève à 538,7 M€, en diminution de -2 % par rapport à l'exercice 2020. Les affaires nouvelles réalisées avec les nouvelles gammes (Protecvia-Protecpro-Flexeo) ne compensent pas totalement la perte de chiffre d'affaires des gammes précédentes.

Le résultat de souscription de VIASANTE Mutuelle ressort à 0,8 M€ en 2021 contre 2,5 M€ en 2020, soit une baisse de -1,7 M€.

Le ratio Sinistres / Primes brut 2021 (75,1 %) est en dégradation par rapport à 2020 (70,7 %).

Par ailleurs, les frais généraux diminuent de -4,5 M€ soit -3,2 %, conformément au plan de performance initié en 2020.

En 2021, VIASANTE Mutuelle cède 55,3 % de ses cotisations à AG2R Prévoyance et AG.Mut. Aucune modification du plan de réassurance n'a eu lieu sur cet exercice.

Le résultat financier s'élève à 11,8 M€ en 2021 contre 12,7 M€ en 2020, avec des plus-values latentes de 93,9 M€.

Les charges non techniques comportent les aides sociales accordées au cours de l'exercice, ainsi que les frais relatifs aux actions de prévention menées par la mutuelle.

Après prise en compte de son impôt sur les sociétés, le résultat net de VIASANTE Mutuelle s'établit à 7,0 M€, contre 5,6 M€ en 2020.

La Mondiale

La Mondiale est une société d'assurance mutuelle.

Le périmètre épargne et retraite de La Mondiale est constitué d'une part des affaires directes gérées par ses propres réseaux de distribution, et d'autre part des acceptations en réassurance.

Les affaires directes de La Mondiale sont constituées des contrats de retraite individuelle, de retraite pour les petits collectifs, d'épargne et de prévoyance. Les acceptations correspondent aux contrats d'épargne et de retraite en euros des entités du groupe essentiellement, ainsi qu'une entité externe ayant bénéficié d'un apport de portefeuille d'une des entités du groupe :

- ARIAL CNP ASSURANCES (ACA) qui commercialise des contrats de retraite supplémentaire collective de grandes entreprises ;
- La Mondiale Partenaire (LMP) qui commercialise des contrats d'épargne patrimoniale ;
- La Mondiale Europartner (LMEP) qui est basée au Luxembourg. Cette entité commercialise principalement des contrats d'épargne mais aussi quelques contrats de retraite gérés de la même manière que ceux d'ACA ;
- AG2R Prévoyance qui concerne des contrats d'indemnités de fin de carrière.

Cette réassurance a pour but :

- de mutualiser le rendement des portefeuilles réassurés au sein du fonds général ;
- de centraliser la demande de financement sur La Mondiale, seule émettrice de dettes sur les marchés financiers.

À cette réassurance des fonds en euros, s'ajoute la réassurance des fonds en unités de compte d'ACA à travers une mécanique de dépôt (les titres restant propriété d'ACA).

De plus, en 2020, un traité de cession en réassurance en quote-part à 25 % de l'ensemble des contrats assurés ou acceptés par la cédante au titre des risques prévoyance et frais de santé a été conclu entre AG2R Prévoyance (en tant que cédante) et La Mondiale (en tant que réassureur) avec effet au 1^{er} janvier 2020.

Le compte de résultat par ligne d'activité se présente comme suit :

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Assurance vie avec participation aux bénéficiaires	-139 655	-389 130
Dont cotisations brutes	869 065	896 856
- Charges des prestations / provisions des contrats	-787 849	-1 075 656
- Résultat de réassurance	2 174	864
- Frais généraux	-223 045	-211 194
Assurance indexée et en unités de compte	-21 030	-34 151
Dont cotisations brutes	348 690	447 926
- Charges des prestations / provisions des contrats	-311 499	-411 410
- Résultat de réassurance	1 129	-2 185
- Frais généraux	-59 351	-68 482
Réassurance vie	-47 286	-35 773
Dont cotisations brutes	2 789 761	2 713 457
- Charges des prestations / provisions des contrats	-2 736 324	-2 652 546
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-100 723	-96 684
Réassurance prévoyance santé	-18 716	-20 804
Dont cotisations brutes	1 182 359	462 805
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 116 829	-421 900
- Résultat de réassurance	0	0
- Frais généraux	-84 246	-61 709
Autres lignes d'activité	19 154	8 469
Dont cotisations brutes	101 528	153 702
- Charges des prestations / provisions des contrats	-59 871	-117 680
- Résultat de réassurance	-652	-535
- Frais généraux	-21 851	-27 017

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Total résultat de souscription*	-207 533	-471 389
Dont cotisations brutes	5 291 403	4 674 746
- Charges prestations et provisions brutes	-5 012 371	-4 679 191
- Résultat de réassurance	2 651	-1 857
- Frais généraux	-489 216	-465 087
Résultat des investissements	281 671	608 420
Dont produits et charges des placements immobiliers	10 160	34 247
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	1 233 558	1 552 726
- Produits financiers des placements réassurés	0	0
- Participation aux résultats	-962 047	-978 553
Autres produits et charges importants	-10 667	-51 230
Dont produits et charges non techniques	44 047	3 865
- Produits et charges exceptionnels	-2 660	1 250
- Impôt sur les sociétés	-52 053	-56 345
Total résultat net	63 471	85 801

*net de réassurance

Le chiffre d'affaires de La Mondiale s'élève à 4 675 M€ en 2021, en baisse de 617 M€, soit -12 % par rapport à 2020. Hors transfert de portefeuille (797 M€ en 2020), le chiffre d'affaires 2021 est progression de 2 % généré en majorité sur des produits d'assurance vie, de type retraite en affaires directes et épargne par le biais d'acceptations en réassurance.

Les prestations versées s'établissent en 2021 à 4 487 M€, soit -1 % par rapport au niveau observé en 2020. Cette évolution étant portée à la fois par les affaires directes et par les acceptations. En effet, les prestations se décomposent en 1 438 M€ d'affaires directes, en hausse de 243 M€, principalement de type retraite, et en 3 049 M€ d'acceptations, en baisse de 295 M€.

Les provisions techniques augmentent de 953 M€, à mettre au regard de la collecte nette positive de la revalorisation des contrats et de la progression de la valeur des titres en unités de comptes,

Le résultat de souscription affiche une dégradation, et atteint -471 M€ en 2021, contre -208 M€ en 2020. Cette évolution est liée principalement à une dotation exceptionnelle des provisions de rentes à taux techniques élevées en 2021 pour 292 M€.

Le résultat financier net s'élève à 1 587 M€ en 2021, en hausse de 28 % du fait de plus-values exceptionnelles enregistrées en 2021. Le taux de rendement brut des actifs de placement ressort ainsi à 2,38 % en 2021 contre 2,05 % en 2020, et la participation des assurés aux résultats passe de 962 M€ en 2020 à 979 M€ en 2021, avec une dotation nette à la provision pour participation aux excédents de 11 M€. En conséquence, le solde financier ressort à 608 M€ en 2021, contre 282 M€ en 2020.

Les produits et charges non techniques correspondent pour 38,5 M€ à l'imputation sur la réserve de capitalisation non technique de la charge d'impôt sur les sociétés liée au retraitement fiscal des dotations et des reprises effectuées sur la réserve de capitalisation au cours de l'exercice. La variation est donc liée aux mouvements sur la réserve de capitalisation.

En 2021, les charges non techniques comprennent également une dotation à la provision concernant un litige fiscal de 34,5 M€.

En 2021, le produit exceptionnel de 1,3 M€ correspond à la réduction du fonds d'établissement de SGAM AG2R LA MONDIALE.

En 2020, les charges exceptionnelles de 2,7 M€ correspondent à la contribution au fonds de solidarité TPE covid-19 (effort de solidarité mené sous l'égide de la Fédération Française de l'Assurance (FFA)).

Le taux d'impôt sur les sociétés (IS) est de 27,5 %, majoré de la contribution sociale de 3,3 %. La hausse de l'impôt se justifie par la hausse de la base imposable

Dès lors, le résultat net de La Mondiale affiche un bénéfice de 85,8 M€, en augmentation de 22,3 M€ par rapport à 2020.

La Mondiale Europartner

La Mondiale Europartner est un opérateur luxembourgeois en protection sociale et patrimoniale. Il propose la conception, le développement et la gestion de produits d'épargne et de prévoyance pour le compte de partenaires qui les distribuent à une clientèle internationale. La Mondiale Europartner détient une succursale en Italie ainsi qu'une participation dans le GIE AG2R La Mondiale Cash.

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Assurance avec participation aux bénéficiaires	17 000	13 988
Dont cotisations brutes	805 228	781 364
- Charges des prestations / provisions des contrats	-738 539	-745 822
- Résultat de réassurance	-14 433	15 482
- Frais généraux	-35 255	-37 035
Assurance indexée et en unités de compte	1 517	13 210
Dont cotisations brutes	1 270 042	1 803 324
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 227 188	-1 741 446
- Résultat de réassurance	-25	-138
- Frais généraux	-41 311	-48 530
Réassurance vie	-72	-54
Dont cotisations brutes	0	0
- Charges des prestations / provisions des contrats	-73	-48
- Résultat de réassurance	5	-1
- Frais généraux	-4	-4
Total résultat de souscription *	18 446	27 145
Dont cotisations brutes	2 075 270	2 584 688
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 965 800	-2 487 317
- Résultat de réassurance	-14 453	15 343
- Frais généraux	-76 570	-85 569
Résultat des investissements	-1 223	-4 503
Dont produits et charges des placements immobiliers		
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	-1 223	-4 503
- Produits financiers des placements réassurés		
- Participation aux résultats		
Autres produits et charges importants	-4 709	-6 609
Dont produits et charges non techniques		
- Produits et charges exceptionnels		
- Impôt sur les sociétés	-4 709	-6 609
Total résultat net	12 514	16 033

*net de réassurance

Le chiffre d'affaire de La Mondiale Europartner s'élève à 2 584,5 M€ soit une progression de +24,5 % par rapport à l'année 2020. En lien avec la politique commerciale tournée vers les unités de compte, la part de ceux-ci est en progression de 18 % sur un an et s'établit à 69,8 %.

L'encours de La Mondiale Europartner est de 19 137 M€ au 31 décembre 2021, soit une progression de 13 % sur un an. Cette évolution s'explique par la collecte nette de plus de 1 200 M€, ainsi que la performance des marchés. Les investissements en unités de compte représentent désormais 61 % du portefeuille.

Le résultat net de LMEP s'élève à 16 M€ en hausse de 28 % par rapport à l'année précédente. Il se compose d'un résultat de souscription de 27 M€, en forte augmentation sur un an. Cette hausse s'explique par l'augmentation des encours gérés, la progression limitée des charges, ainsi que l'amélioration des autres éléments techniques.

Le résultat d'investissement s'établit à -4,5 M€ en lien avec la rémunération des contrats en fonds garantis avec un taux de revalorisation supérieur au taux servi par La Mondiale à La Mondiale Europartner dans le cadre du traité de réassurance.

Le montant des impôts s'élève à 6,6 M€ contre 4,7 M€ en 2020.

Le tableau suivant décompose le résultat de souscription par zone géographique. Il convient de noter que le résultat indiqué sur Italie correspond au résultat fiscal estimé pour l'exercice.

Résultat de souscription par zone géographique (en k€)

	31/12/2020	31/12/2021
France	12 561	17 622
Italie	899	438
Belgique	1 371	2 886
Royaume-Uni	818	2 045
Luxembourg	562	2 132
Autres zones	2 234	2 023
Résultat de souscription	18 446	27 145

La Mondiale Partenaire

La Mondiale Partenaire (LMP) est une société d'assurance vie créée en 1979 sous la dénomination La Hénin Vie.

La Mondiale Partenaire commercialise essentiellement des contrats d'épargne distribués via des banques de réseau et de gestion de fortune, mais aussi par des conseillers en gestion de patrimoine et par des sociétés de gestion de portefeuille.

C'est une société d'assurance sur la vie, agréée pour pratiquer les opérations d'assurance relevant des branches suivantes du Code des assurances :

- 20 - risques liés à la durée de la vie humaine (vie - décès) ;
- 22 - assurances liées à des fonds d'investissement ;
- 24 - capitalisation.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne.

Compte de résultat (En k€)	2020	2021
Assurance avec participation aux bénéficiaires	54 520	65 354
Dont cotisations brutes	914 044	1 198 774
- Charges des prestations / provisions des contrats	-616 837	-1 018 563
- Résultat de réassurance	-142 509	-15 115
- Frais généraux	-100 178	-99 742
Assurance indexée et en unités de compte	18 559	23 496
Dont cotisations brutes	962 884	1 359 353
- Charges des prestations / provisions des contrats	-1 024 786	-1 302 373
- Résultat de réassurance	155 006	55 099
- Frais généraux	-74 546	-88 583
Total résultat de souscription*	73 079	88 850
Dont cotisations brutes	1 876 928	2 558 127
- Charges prestations et provisions brutes	-1 641 623	-2 320 936
- Résultat de réassurance	12 497	39 984
- Frais généraux	-174 723	-188 325
Résultat des investissements	-39 701	-45 882
Dont Produits et charges des placements immobiliers	923	906
- Produits et charges des valeurs mobilières et prêts	108 483	106 755
- Produits financiers des placements réassurés	219 726	197 084
- Participation aux résultats	-368 833	-350 628
Autres produits et charges importants	-10 937	-12 276
Dont Produits et charges non techniques	5 383	3 357
- Produits et charges exceptionnels	-2 190	0
- Impôt sur les sociétés	-14 130	-15 633
Total résultat net	22 441	30 693

*net de réassurance

Le résultat net est de 31 M€ en hausse de 37 % par rapport à 2020. Il est composé d'un résultat de souscription à 89 M€ en hausse de 22 % par rapport à 2020.

Le résultat des investissements s'établit -46 M€. Il est à noter que le résultat financier ne comprend pas les plus-values obligataires réalisées, l'entité relevant du mécanisme de réserve de capitalisation. L'insuffisance de produits financiers est principalement due aux contrats ayant des taux garantis, aux contrats bénéficiant des opérations bonus de taux, ainsi qu'au taux de rémunération des contrats faisant partie de l'actif général de La Mondiale supérieur au taux de rendement de l'actif général de la Mondiale servi à La Mondiale Partenaire.

Les autres produits et charges s'élèvent à -12 M€. Il est à noter que les produits et charges non techniques relevant de la dotation à la réserve de capitalisation est neutralisé par un impôt de la même ampleur. L'impôt sur les sociétés est calculé à partir du résultat fiscal. La variation de l'impôt sur les sociétés de +11 % est liée à la hausse du résultat fiscal entre 2021 et 2020.

B. Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE est un groupe de référence en retraite supplémentaire, en santé et en prévoyance. Le Groupe est construit sur des valeurs orientées vers l'intérêt des personnes et vers un accompagnement tout au long de la vie des assurés. Les valeurs du Groupe sont la proximité, la solidarité, la responsabilité et la gouvernance démocratique. AG2R LA MONDIALE est ainsi un groupe de sociétés de personnes à gouvernance paritaire et mutualiste. À la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés : ces derniers sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations. Ce mode de gouvernance démocratique et vertueux permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Ces valeurs structurent le pilotage du groupe et l'articulation entre les différentes entités. La gouvernance d'AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer que l'ensemble des sociétés puissent conserver leur souveraineté tout en favorisant une sécurité mutuelle et une solidarité financière pour l'ensemble du Groupe.

Le système de gouvernance regroupe donc un ensemble d'organisation, de processus formalisés, de communications transverses et d'approbations. Ce système, adapté à la bonne gestion des risques du Groupe, est cohérent avec les valeurs sociales d'AG2R LA MONDIALE.

Les décisions opérationnelles de pilotage du Groupe sont partagées, débattues et approuvées selon plusieurs échelons de responsabilités. Afin de coordonner l'ensemble des prises de décision, une gouvernance cohérente et centralisée autour de dirigeants effectifs, de fonctions clés et de comités spécialisés a été mise en place.

Ce système centré sur l'intérêt du client, garantit l'indépendance et la solidité du Groupe, la transparence et la collégialité de ces décisions, la rigueur et la pérennité de sa gestion.

B. 1 Informations générales sur le système de gouvernance

B. 1.1 Système de gouvernance

SGAM AG2R LA MONDIALE (la Sgam), a été créée en 2008 avec un double objectif : celui d'établir une solidarité financière entre les entités, et de leur permettre de conserver leurs propres marques et modes de gouvernance. Elle est la structure opérationnelle du Groupe pour les activités assurantielles : prévoyance, santé, épargne, retraite supplémentaire, dépendance.

En vertu des conventions d'affiliation et de ses statuts, la Sgam a pour objet :

- de conduire les politiques utiles aux entreprises affiliées ;
- d'établir une politique commerciale cohérente ;
- d'évaluer les moyens nécessaires au développement du nouvel ensemble et servir de support à l'organisation commune des activités des entreprises affiliées ;
- de faciliter l'accession éventuelle, par une approche de groupe et un esprit de solidarité, aux ressources nécessaires aux activités des entreprises affiliées ;
- de proposer une politique de communication aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs de développement commerciaux communs ;
- de proposer une politique de réassurance aux entreprises affiliées adaptée aux objectifs communs.

L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 des règles dites Solvabilité 2, telles que définies à l'article L. 356-1 du Code des Assurances, a conduit la Sgam à évoluer en un groupe prudentiel, notamment avec la création de SGAPS AG2R LA MONDIALE (la Sgaps), le 30 juin 2017, qui s'est substituée à AG2R Prévoyance aux côtés de La Mondiale en tant que son co-affiliée à effet au 1^{er} janvier 2018.

La Sgaps a été constituée dans le but de nouer des liens de solidarité financière importants et durables entre ses propres affiliés, institutions de prévoyance et mutuelles.

Il est rappelé que le système de gouvernance du groupe AG2R LA MONDIALE a été pensé dans une volonté de solidité et de pérennité des entités qui le composent afin de garantir l'intérêt de ses adhérents.

Le périmètre de solidarité de la Sgam s'entend, par référence à la réglementation comptable, comme étant l'addition :

- du périmètre de consolidation de La Mondiale, c'est-à-dire ses filiales ;
- du périmètre de SGAPS AG2R LA MONDIALE, c'est à dire AG2R Prévoyance et sa filiale Prima, AG.Mut, Arpege Prévoyance, VIASANTÉ Mutuelle, la Mutuelle des Métiers de la Justice et de la Miag.

B. 1.2 Structure de l'organe d'administration

En coordination avec la gouvernance de SGAM AG2R LA MONDIALE, et en cohérence avec leur indépendance, chaque entité du Groupe dispose de ses propres organes d'administration. En revanche, sur le plan opérationnel, l'ensemble de l'organisation (fonctions supports, distribution, gestion, etc.) est centralisé avec un organigramme unique : toutes les directions opérationnelles travaillent pour toutes les entités juridiques du Groupe, en tenant compte des spécificités de chacune d'entre elles.

B.1.2.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour objectif de fixer les grandes orientations stratégiques du Groupe. Il prend et assume les décisions majeures. Il nomme et révoque le Président et le Directeur général, contrôle les activités du Groupe, leur niveau de maîtrise ainsi que leur régularité.

Les principaux pouvoirs du Conseil d'administration sont précisés dans les statuts de chaque entité, sans que la liste soit exhaustive. Les points relevant naturellement de la mission du Conseil sont notamment, la définition des orientations en matière de placements financiers et de réassurance, l'examen des comptes annuels et semestriels et l'approbation des rapports formels.

B.1.2.1.1 Composition et caractéristiques

À la suite de l'affiliation de SGAPS AG2R LA MONDIALE à SGAM AG2R LA MONDIALE, le Conseil d'administration de la Sgam comprend trente administrateurs, dont quinze pour chaque affiliée, élus pour quatre ans par l'Assemblée générale.

B.1.2.1.2 Événements de l'année

Au cours de l'année 2021, les mouvements ont été les suivants :

- pour l'affiliée SGAPS AG2R LA MONDIALE, le renouvellement des mandats des administrateurs laisse deux postes vacants parmi les représentants mutualistes au sein du Conseil ;
- élection du Président issu d'une institution de prévoyance affiliée à SGAPS AG2R LA MONDIALE (U2P) : M. Michel Chassang ;
- élection du Vice-président représentant une institution de prévoyance affiliée à SGAPS AG2R LA MONDIALE (FO) : M. Philippe Pihet ;
- élection du Vice-président représentant une mutuelle affiliée à SGAPS AG2R LA MONDIALE : M. Olivier Benhamou ;
- confirmation du Vice-président issu de l'affiliée La Mondiale : M. Philippe Lamblin.

Les mouvements de l'année 2021 sur la composition des Conseils d'administration sont renseignés dans le tableau « focus sur les Conseils d'administration du Groupe » repris ci-après.

B.1.2.2 Comités spécialisés

Afin de pouvoir s'appuyer sur des analyses avancées et sur des travaux poussés, des comités spécialisés composés d'administrateurs et de responsables opérationnels sont mis en place.

Ainsi, le Conseil d'administration s'appuie sur trois comités spécialisés pour mener ses travaux, notamment en matière de pilotage des risques : Comité d'audit et des comptes, Comité risques, conformité et actuariat et Comité des investissements.

À chaque séance, le Conseil recueille l'avis du comité spécialisé compétent.

B.1.2.2.1 Comité d'audit et des comptes

Le Comité d'audit et des comptes a pour mission le contrôle des comptes combinés incluant notamment ceux des co-affiliés de la Sgam et de leurs membres ainsi que leurs filiales et participations. Ce contrôle inclut également les processus mis en œuvre en la matière, de l'information économique et financière et plus généralement de

l'accomplissement des dispositions légales, réglementaires et statutaires qui sont applicables au Conseil d'administration.

Le comité a la possibilité de convoquer tout collaborateur du Groupe qu'il juge utile dans l'accomplissement de ses missions. Les commissaires aux comptes assistent aux réunions du comité, chaque fois que son Président le juge nécessaire et obligatoirement à celle au cours de laquelle sont examinés leurs rapports sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Les responsables des fonctions clés audit interne et gestion des risques de la Sgam participent également à ce comité.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité d'audit et des comptes une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

B.1.2.2.2 Comité risques, conformité et actuariat

Le Comité risques, conformité et actuariat est en charge de l'examen des risques de toute nature dont la cartographie des risques top down et veille aux activités de contrôle interne du Groupe. Il identifie et évalue les risques susceptibles d'affecter les activités du Groupe. Il examine les politiques et procédures de gestion des risques soumises à approbation du Conseil.

Les responsables des fonctions clés gestion des risques, vérification de la conformité et actuarielle de la Sgam participent à ce comité ainsi que le Directeur des risques opérationnels.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité risques, conformité et actuariat une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

B.1.2.2.3 Comité des investissements

Le Comité des investissements a pour mission de préparer la politique d'investissement de la Sgam et de ses membres, dans le respect de leur souveraineté, et tout particulièrement de se prononcer sur les questions d'intérêt commun aux entités combinées, ou qui pourraient le devenir pour le renforcement du Groupe. Il exprime son avis sur la structure des investissements ou des arbitrages financiers.

Il est saisi préalablement des opérations d'acquisition ou de cession d'actifs immobiliers.

Les responsables des fonctions clé gestion des risques et actuarielle de la Sgam participent à ce comité.

Les Présidents des autres comités spécialisés peuvent être invités au Comité des investissements une fois par an, lorsque les sujets le nécessitent.

Conseil d'administration par entité	
Composition et caractéristiques	Événements de l'année
SGAM AG2R LA MONDIALE	
Trente administrateurs dont quinze (3x5) de l'affiliée SGAPS AG2R LA Mondiale.	<p>Conseil d'administration du 15 janvier 2021 : Cooptation en qualité de nouveaux administrateurs pour la durée des mandats restant à courir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nomination de nouveaux administrateurs pour l'affiliée SGAPS AG2R LA MONDIALE : pour le collège des salariés : MM. Philippe Pihet (FO) et Christophe Samson (CFDT) ; pour le collège des employeurs : MM. Michel Chassang, Francis Rebert et Jean-Michel Verdu. <p>Élection pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Michel Chassang, administrateur pour l'affiliée à SGAPS AG2R LA MONDIALE en qualité de Président ; - MM. Philippe Pihet, Olivier Benhamou, administrateurs pour l'affiliée à SGAPS AG2R LA MONDIALE en qualité de Vice-présidents ; - M. Philippe Lamblin, représentant l'affiliée La Mondiale, en qualité de Vice-président. <p>Conseil d'administration du 21 juin 2021 : Cooptation de Mme Brigitte Bouquot et M. Jean-Philippe Laval en qualité d'administrateurs issus de l'affiliée SGAPS AG2R LA MONDIALE et M. Arnaud Vandecasteele en qualité d'administrateur issu de l'affiliée La Mondiale.</p>
SGAPS AG2R LA MONDIALE	
Trente administrateurs dont vingt (2x10) origine paritaire (collèges employeurs et collèges salariés) et dix origine mutualiste.	<p>Conseil d'administration du 21 janvier 2021 : Cooptation en qualité de nouveaux administrateurs pour la durée des mandats restant à courir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le collège des salariés : MM. Jean-Camille Gallay, Philippe Pihet et Christophe Samson ; - pour le collège des employeurs : Mmes Christelle Lotz, Marie-Line Pesquidoux et Sophie Touhadian-Giely et MM. Michel Chassang, Laurent Munerot, Francis Rebert et Donato Sanchez. <p>Conseil d'administration du 21 mars 2021 : nomination de Mme Cynthia Dubois en qualité d'administrateur et ce pour la durée du mandat restant à courir</p> <p>Conseil d'administration du 16 décembre 2021 : Élection à effet au 1^{er} janvier 2022 de M. Jean-Arnaud Gyard en qualité de Président (parmi les administrateurs du collège des salariés représentant les institutions de prévoyance affiliées) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - élection à effet du 1^{er} janvier 2022 de M. Philippe Thouron en qualité de Vice-président parmi les administrateurs du collège des employeurs représentant les institutions de prévoyance affiliées ; - pas d'élection du Vice-président parmi les administrateurs représentant les entités mutualistes affiliées.
AG2R Prévoyance	
Trente membres titulaires (dont quinze représentants pour le collège des adhérents et quinze représentants pour le collège des participants) et vingt membres suppléants (dont dix représentants pour le collège des adhérents et dix représentants pour le collège des participants).	Assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2021 : Révision de l'article 3 des règlements intérieurs section prévoyance des risques décès et incapacité de travail - invalidité de l'Institution relatif à l'élargissement des supports de notification de résiliation mis à la disposition des adhérents, quel que soit le motif de cette résiliation.
Dans chacun des deux collèges, dix administrateurs au moins sont membres des commissions régionales.	

Conseil d'administration par entité

Composition et caractéristiques

Événements de l'année

Prima

Six administrateurs, propriétaires d'au moins cinq actions, pendant toute la durée de son mandat.

L'Assemblée générale du 12 mai 2021 :
Renouvellement complet du Conseil d'administration pour un mandat de 6 ans :

- M. André Renaudin en qualité de représentant permanent d'AG2R Prévoyance ;
- M. Philippe Dabat ;
- M. Jean-Michel Robinet ;
- M. Christophe Samson ;
- M. David Simon ;
- M. Jean-Michel Verdu.

Arpege Prévoyance

Trente membres (dont quinze représentants pour le collège des adhérents et quinze représentants pour le collège des participants).

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2021 :
Collège des adhérents :

- M. Michel Cattin ;
- M. Alain Daeffler ;
- M. Pierre Fischer ;
- M. Philippe Fohrer ;
- M. Michel Herrscher ;
- M. David Hofer ;
- M. Jean-Luc Hoffmann ;
- M. Christian Maillard ;
- M. Jean-Martin Meyer ;
- M. Christian Munch ;
- Mme Pascale Offerlé ;
- M. Francis Rebert ;
- Mme Marie-Madeleine Reymann ;
- M. Donato Sanchez ;
- M. Christian Voltz.

Collège des participants :

- M. Alexandre Aafir ;
- Mme Carine Barbier ;
- M. Thierry Barthélémy ;
- M. Stéphane Béguin ;
- Mme Cynthia Dubois ;
- M. Richard Finkbeiner ;
- M. Jean-Camille Gallay ;
- M. Jacky Grossmann ;
- Mme Sandrine Hutin ;
- Mme Lydia Pereira ;
- M. Denis Petrazoller ;
- M. Jean-Jacques Pierret ;
- M. Jean-Marc Ruhland ;
- et deux postes vacants.

AG.Mut

Au maximum 50 administrateurs issus des groupements adhérents à AG.Mut.

Assemblée générale du 10 mai 2021 :

Ratification de la cooptation de MM. Georges Renouard et Nagib Benchechroun en qualité d'administrateurs, représentants de Mutuelle Bleue.

Aucune mutuelle ne peut avoir la majorité des sièges au Conseil d'administration ; chaque mutuelle fondatrice délègue au moins un administrateur au Conseil d'administration.
Le Conseil élit, parmi ses membres un bureau composé de 16 administrateurs.

Modifications statutaires afin d'ouvrir aux délégués à l'Assemblée générale la faculté de :

- voter par correspondance ;
- avoir recours au vote électronique ;
- se réunir par des moyens de visioconférence ou télécommunication.

Modification du règlement intérieur afin de porter le nombre de membres du Bureau de 12 à 16.

Adhésion de Mutuelle Bleue à effet du 1^{er} juillet 2021.

Conseil d'administration par entité	
Composition et caractéristiques	Événements de l'année
AG.Mut (suite)	
<p>Parmi les adhérents fondateurs de l'Union ou de la SGAPS, les sièges au sein du Conseil d'administration sont répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 sièges au fondateur justifiant du plus grand nombre de membres ; - 4 sièges aux autres fondateurs comptant plus de 80 000 membres ; - 2 sièges aux autres fondateurs comptant de 10 000 membres à 80 000 membres ; - 1 siège aux autres fondateurs comptant moins de 10 000 membres. <p>Les autres sièges au sein du Conseil d'administration sont répartis de la façon suivante entre les adhérents non fondateurs d'AG.Mut : 1 siège par tranche de 80 000 membres.</p>	<p>Conseil d'administration du 7 octobre 2021 : Cooptation des représentants de Mutuelle Bleue, en qualité d'administrateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. Yves Clanet ; - M. Jean-Luc Déjeans ; - M. Camille Dabin ; - M. Sébastien Chauvet ; - Mme Marta Bonnamy.
Miag	
Douze administrateurs.	Le renouvellement de toutes les instances de gouvernance de la mutuelle a eu lieu en juillet 2021.
Mutuelle des Métiers de la Justice (MMJ)	
Vingt-quatre administrateurs.	Pas d'évènement à signaler en 2021.
VIASANTÉ Mutuelle	
<p>Trente-cinq administrateurs. Le Conseil élit parmi ses membres un bureau composé de 7 membres ainsi que son Président, et nomme ses Dirigeants effectifs.</p>	<p>Évolution du Conseil d'administration au cours de l'année 2021 : Renouvellement des délégués en Assemblée générale en mars 2021 composée de 150 délégués élus pour un mandat de 6 ans.</p> <p>Assemblée générale du 11 mai 2021 : Élection du Conseil d'administration composé de 35 membres.</p> <p>Conseil d'administration du 11 mai 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élection du Président, Olivier Benhamou, pour une durée de 6 ans avec le statut de Dirigeant effectif ; - élection du Bureau composé de 7 membres ; - composition des Comités statutaires (Comité éthique, Comité stratégique et Comité économique et financier) ; - nomination de M. Olivier Fourrure en qualité de Directeur opérationnel et Directeur général de VIASANTE Mutuelle ; - reconduction de MM. Renaudin, Dabat et Benhamou dans leurs fonctions de dirigeants effectifs ; - désignation des mandats de représentation des administrateurs au sein des différentes instances du Groupe AG2R LA MONDIALE (SGAM, SGAPS, AGMUT et comités spécialisés).
La Mondiale	
Vingt administrateurs, dont un est délégué des sociétaires (membre de l'Assemblée générale).	<p>Évolution du Conseil d'administration au cours de l'année 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renouvellement de Mme Odette Jariel en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2021 pour une durée de quatre ans ; - renouvellement de Mme Isabelle Simelière en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2021 pour une durée de cinq ans ; - renouvellement de M. Michel Chassang en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée générale du 11 mai 2021 pour une durée de cinq ans ; - élection de M. Arnaud Vandecasteele en qualité d'administrateur représentant des salariés en succession de M. Pierre Geirnaert.

Conseil d'administration par entité	
Composition et caractéristiques	Événements de l'année
La Mondiale Europartner (LMEP)	
Sept administrateurs représentant du groupe AG2R LA MONDIALE.	Conseil d'administration du 10 novembre 2021 : <ul style="list-style-type: none"> - nomination de M. Bruno Angles en qualité d'administrateur en succession de M. Patrick Vucékovic pour la durée du mandat restant à courir.
La Mondiale Partenaire (LMP)	
Dix administrateurs.	Le Conseil d'administration a été informé lors de sa réunion du 14 décembre 2021 : <ul style="list-style-type: none"> - De la nomination de M. Bruno Angles en succession de M. Philippe Dabat aux fonctions de représentant de La Mondiale au Conseil ; - De la nomination de M. Philippe Dabat aux fonctions de représentant de La Mondiale Europartner au Conseil.

B . 1 . 2 . 3 Direction générale

B . 1 . 2 . 3 . 1 Description

La Direction générale met en œuvre les grandes orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration en s'appuyant sur les impulsions du Comité de Direction générale et les comités opérationnels mis en place.

Elle rend compte de ses travaux au Conseil d'administration. Elle dispose de tous les pouvoirs nécessaires lui permettant de mettre en œuvre la stratégie et les décisions arrêtées par le Conseil d'administration, à charge de lui rendre compte.

La Direction générale arrête la politique de gestion des risques soumise à l'approbation du Conseil, politique reprenant entre autres les principes de gouvernance, l'appétence et la tolérance aux risques du Groupe.

Le Directeur général organise dans le cadre des délégations de pouvoirs la mise en œuvre des règles de gouvernance prévues par la réglementation et en particulier, le principe de la double approbation par les dirigeants effectifs, des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs au Groupe dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités.

La Direction générale de SGAM AG2R LA MONDIALE est assurée par M. André Renaudin.

B . 1 . 2 . 3 . 2 Comité de direction Groupe d'AG2R LA MONDIALE

Le Comité de direction Groupe (CDG) est composé du Directeur général, du Directeur général adjoint, du Directeur général délégué du Groupe et de dix membres, chacun en charge d'un périmètre dédié du Groupe.

Autour du Directeur général, le Comité de direction Groupe (CDG) se réunit toutes les semaines.

Il traite de toutes les questions relatives à la bonne marche du Groupe et tout particulièrement celles qui relèvent des Conseils d'administration de ses entités membres ou qui lui sont confiées, ainsi que celles qui nécessitent une prise de position externe, notamment dans les organisations professionnelles.

B . 1 . 2 . 3 . 3 Comité exécutif du groupe AG2R LA MONDIALE

Le Comité exécutif (Comex Groupe) réunit les directeurs centraux du Groupe. Il se réunit une fois par mois.

Instance d'informations, d'échanges, de réflexions et d'orientations, le Comité exécutif joue un rôle de propositions et de coordination dans le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe. Il est également en charge du suivi du plan d'entreprise.

B . 1 . 2 . 4 Dirigeants effectifs

Le principe de validation dit des « quatre yeux » institue la double validation par les dirigeants effectifs pour des décisions pouvant faire encourir des risques significatifs à la société dans le cadre de la gestion opérationnelle des activités. Selon les orientations relatives à la gouvernance des entreprises, les dirigeants effectifs sont au moins deux personnes qui dirigent effectivement l'entité et interviennent dans toute décision significative avant qu'elle ne soit mise en œuvre.

Des dirigeants effectifs sont désignés pour chaque entité du Groupe. Le Directeur général d'une entité du Groupe est systématiquement nommé parmi les dirigeants effectifs.

En 2021, les dirigeants effectifs de SGAM AG2R LA MONDIALE sont :

- M. André Renaudin, Directeur général ;
- M. Jean-Marc Robinet, Directeur général adjoint et Dirigeant effectif en charge de la retraite complémentaire, des moyens généraux et de l'immobilier d'exploitation ;
- M. David Simon, Dirigeant effectif en charge des investissements, des finances et des risques.



André Renaudin
Directeur général

Né le 9 décembre 1955, André Renaudin a effectué toute sa carrière dans le secteur de l'assurance. En 1979, il débute en tant que commissaire contrôleur des assurances puis conseiller assurance en 1984 au Cabinet du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget, M. Pierre Bérégoovoy. Il rejoint ensuite le monde de l'entreprise en 1990 comme Directeur de l'international des Assurances Générales de France (AGF) puis, en 1997, celui des organisations professionnelles en qualité de Délégué général du Groupement des Assurances de Personnes (GAP) à la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) dont il est nommé Délégué général en 2001. En 2005, Patrick Peugeot, Président de La Mondiale, propose à André Renaudin de le rejoindre en tant que Conseiller avec pour objectif qu'il lui succède à terme. Il est alors le principal artisan du rapprochement entre AG2R et La Mondiale, puis avec Prémalliance, VIASANTÉ Mutuelle et Réunica. En 2008, André Renaudin devient Directeur général d'AG2R LA MONDIALE.



Jean-Marc Robinet
Directeur général adjoint

Né le 13 mai 1955, Jean-Marc Robinet débute sa carrière en 1979 comme Ingénieur-conseil au sein du Groupe Yves Bossart. En 1981, il devient Commissaire aux comptes et expert-comptable au sein de Fiduciaire de la Tour. Il est nommé Directeur de l'audit et du contrôle national du régime Arrco en 2000, puis des régimes Agirc et Arrco en 2002. Il rejoint ensuite Réunica en 2005 en qualité de Directeur général adjoint en charge des métiers retraite, action sociale et résidences. Il est nommé Directeur général délégué en 2010 puis Directeur général de Réunica en 2012. En 2015, Jean-Marc Robinet devient Directeur général adjoint d'AG2R LA MONDIALE.



David Simon
Membre du Comité de direction
Groupe en charge des
investissements, des finances et
des risques

Né le 6 janvier 1974, David Simon débute sa carrière chez Mazars en 1996 en tant qu'auditeur, puis il occupe les postes d'actuaire conseil, de manager et enfin, de fondé de pouvoir. En 2005, il rejoint La Mondiale en qualité de Directeur de l'actuariat, puis en 2007, il est nommé Directeur des risques et du projet Solvabilité 2. En 2009, il devient Directeur des risques, du pilotage et de la comptabilité d'AG2R LA MONDIALE puis en 2017 membre du Comité exécutif d'AG2R LA MONDIALE en charge des finances, des investissements et des risques.

Focus sur les dirigeants effectifs des entités

Directeur général	Dirigeants effectifs				
SGAM AG2R LA MONDIALE					
M. André Renaudin	M. André Renaudin DG	M. Jean-Marc Robinet	M. David Simon		
SGAPS AG2R LA MONDIALE					
M. André Renaudin	M. André Renaudin DG	M. Philippe Dabat	M. David Simon		
La Mondiale					
M. André Renaudin	M. André Renaudin DG	M. Jean-Marc Robinet	M. Philippe Dabat	M. David Simon	M. Benoit Courmont
AG2R Prévoyance					
M. André Renaudin	M. André Renaudin DG	M. Jean-Marc Robinet	M. Philippe Dabat	M. David Simon	

Directeur général	Dirigeants effectifs				
Prima					
M. Jean-Pierre Diaz	M. Philippe Dabat Président	M. André Renaudin	M. Jean-Pierre Diaz DG	M. Jean-Marc Robinet Vice-président	M. David Simon
AG.Mut					
M. André Renaudin	M. Michel Canovas Président	M. André Renaudin DG	M. Philippe Dabat		
Arpege Prévoyance					
M. André Renaudin	M. André Renaudin DG	M. Jean-Marc Robinet	M. Philippe Dabat		
Miag					
M. Joël Destom	M. Didier Dahan Président	M. Joël Destom DG	M. André Renaudin		
Mutuelle des Métiers de la Justice (MMJ)					
M. Christophe Gauthier	M ^{me} Elisabeth Chabot Présidente	M. Christophe Gauthier DG			
VIASANTÉ Mutuelle					
M. Olivier Fourure	M. Olivier Benhamou Président	M. Olivier Fourure DG	M. André Renaudin	M. Philippe Dabat	
La Mondiale Europartner (LMEP)					
M. Loïc Le Foll	M. Jean-Marc Crestani Président	M. Loïc Le Foll DG			
La Mondiale Partenaire (LMP)					
M. Benoit Courmont	M. Jean-Marc Crestani Président	M. Benoit Courmont DG	M. David Simon	M. Philippe Dabat	

B. 1. 2. 5 Fonctions clés

Des fonctions clés sont identifiées afin d'être les garantes du système de gestion des risques et d'établir un lien direct entre les administrateurs et les directions opérationnelles.

Le système de gouvernance d'AG2R LA MONDIALE repose notamment sur l'animation de la fonction gestion des risques, de la fonction actuarielle, de la fonction vérification de la conformité, de la fonction audit interne et d'un dispositif de contrôle interne.

Toutes ces fonctions ont pour vocation de communiquer directement à la Direction générale, au Comité d'audit et des comptes, au Comité risques, conformité et actuariat et aux Conseils d'administration une vision homogène et fiable du suivi des risques du Groupe. Ces fonctions ont un rôle d'information, de communication et de gestion des risques.

L'ensemble de ces fonctions joue un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques de la société car elles ont un rôle de supervision et de suivi dans la mise en application des indicateurs de risques, des lignes directrices du Groupe et du respect des politiques de risques. Ces fonctions sont appelées des fonctions clés car elles font le lien entre la Direction générale, les Conseils d'administration et les directions opérationnelles.

Les fonctions clés sont des fonctions transversales à l'ensemble du Groupe.

Lorsque, en raison d'exigences réglementaires spécifiques ou d'un choix d'organisation du Groupe, une fonction clé est exercée au sein d'une entité juridique, les titulaires de cette fonction jouent un rôle de relais d'information entre le Groupe et l'entité au travers d'un rattachement fonctionnel au responsable de la fonction Groupe auquel ils rapportent.

Les responsables de fonctions clés Groupe sont en charge de l'information adéquate de chaque entité du Groupe. Ils s'assurent que le reporting prévu par la réglementation vers les organes d'administration et de direction des entités soit mis en œuvre afin que ces derniers soient en pleine capacité d'exercer leurs responsabilités.

Ce dispositif permet une diffusion de l'information fluide et réciproque entre le Groupe et les entités, notamment, en ce qui concerne le déploiement local des politiques et procédures et la remontée au niveau Groupe du reporting relatif aux risques.

Liste des fonctions clés

Les responsables de fonctions clés d'AG2R LA MONDIALE sont :

- M. Luca De Dominicis, comme tenant de la fonction gestion des risques ;
- M. Anthony Merlhe, comme tenant de la fonction actuarielle ;
- Mme Sophie de Saint Étienne, comme tenant de la fonction vérification de la conformité ;
- M. Laurent Domont, comme tenant de la fonction audit interne.

B. 1. 3 Politique et pratique de rémunération

La politique de rémunération menée par AG2R LA MONDIALE a pour objectif d'assurer l'attractivité, de garantir l'équité et l'engagement des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité et en intégrant les contraintes légales, réglementaires et conventionnelles.

Pour les dirigeants, elle vise en outre à reconnaître la mise en œuvre de la stratégie sur le long terme dans l'intérêt de ses assurés, de ses sociétaires et de ses collaborateurs.

B. 1. 3. 1 Les règles de gouvernance interne des rémunérations au sein du Groupe

Après approbation du Comité de direction du groupe AG2R LA MONDIALE sur les orientations de la politique salariale définie annuellement, le processus de révision des situations individuelles (rémunération fixe et, selon les fonctions, la rémunération variable et/ou les challenges et bonus) est coordonné dans le respect de l'équité entre les différentes directions et du budget global. Les obligations légales, réglementaires et conventionnelles en vigueur sont prises en compte dans ce processus.

Chacun des systèmes de rémunération comporte une composante variable dont le poids varie selon le canal de distribution ou la catégorie de collaborateurs concernés. La politique de rémunération précise que la Direction des ressources humaines procède annuellement à une analyse de la pyramide des rémunérations pour apprécier la cohérence et l'équilibre des rémunérations selon le niveau de poste et le niveau hiérarchique. Cette analyse met aussi en évidence le poids de la part variable rapportée à la rémunération fixe. Ces éléments de synthèse sont présentés au Comité des rémunérations présenté ci-dessous. On y observe ainsi que la part variable des managers non commerciaux n'excède pas 35 % et que le poids de la part variable des équipes de vente varie quant à lui selon le canal de distribution (à l'exception du marché des professionnels, la part variable n'excède pas 35 % de la rémunération globale). Quant aux équipes de vente du marché des professionnels, il est observé en moyenne une répartition équilibrée entre la composante fixe et variable.

Les indemnités de départ sont calculées selon les dispositions conventionnelles des GIE employeurs.

B. 1. 3. 2 Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations d'AG2R LA MONDIALE examine, propose et approuve les éléments de rémunération du Directeur général et des membres de la Direction générale.

Il prend également connaissance de l'analyse des rémunérations réalisée annuellement pour s'assurer de la cohérence et de l'équilibre des rémunérations notamment pour celles comprenant à la fois une composante fixe et une composante variable. Il s'assure que la politique salariale en vigueur dans le Groupe prévienne tous risques de conflits d'intérêts.

Le Comité des rémunérations est composé de six membres. Son fonctionnement et son organisation sont définis dans un règlement intérieur et une charte des rémunérations établie en complément. Elle précise les finalités, les principes de détermination et de publicité propres aux différents dispositifs de rémunération en vigueur au sein de l'entreprise.

B. 1. 3. 3 Les principes du Groupe en matière de rémunération

Afin de promouvoir une gestion saine et efficace des risques et ne pas encourager la prise de risques, la politique de rémunération s'articule autour de cinq grands principes applicables à l'ensemble des collaborateurs :

- cohérence : respecter la cohérence sur le positionnement et la structure de la rémunération pour chaque niveau de responsabilité de l'entreprise ;
- lisibilité et transparence : établir des règles simples, stables et transparentes pour déterminer le niveau de rémunération et le faire évoluer ;
- équilibre et mesure : tenir compte de l'intérêt général de l'entreprise, des pratiques du marché et des performances pour déterminer la rémunération des collaborateurs. Les critères doivent être simples, peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie d'entreprise. Il doit être procédé à un réexamen régulier de ces critères ;
- exhaustivité : apprécier la rémunération en prenant en compte tous les éléments : partie fixe, partie variable, avantages liés au statut, éléments périphériques de rémunération (intéressement, épargne entreprise, temps de travail, régimes de retraite et de prévoyance, avantages particuliers, etc.) ;
- équité et compétitivité (benchmark) : déterminer le niveau de rémunération des collaborateurs en garantissant l'équité interne, en prenant en compte le contexte métier et le positionnement du marché de référence pour renforcer la cohérence et la motivation à l'intérieur de l'entreprise.

La politique de rémunération basée sur ces principes est déclinée en fonction des métiers. Elle suit les règles définies par les branches professionnelles et respecte les législations sociales, juridiques et fiscales.

La détermination de la rémunération globale tient également compte des pratiques de marché.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

La rémunération des membres du Conseil d'administration est appliquée, conformément à la réglementation à laquelle l'entité appartient.

Les fonctions d'administrateurs pour les entités du Groupe soumises au Code de la sécurité sociale ne sont pas rémunérées.

Il en est de même pour les entités soumises au Code de la mutualité. Cependant, lorsque l'importance de la mutuelle le nécessite, l'assemblée générale peut décider d'allouer une indemnité au Président du Conseil d'administration ou à des administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

Concernant les entités soumises au Code des assurances, ou, pour le Luxembourg, à la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, si les statuts le prévoient, le Conseil d'administration peut décider d'allouer des indemnités à ses membres au titre de leur fonction au Conseil d'administration, dans les limites fixées par l'assemblée générale. Aucune indemnité n'a été versée en 2021 aux membres du Conseil d'administration de la SGAM AG2R LA MONDIALE au titre de leur mandat.

Par ailleurs, le Conseil d'administration peut décider de rembourser aux administrateurs leurs frais de déplacement, de séjour et de garde d'enfants leur permettant de venir assurer leur fonction.

B . 1 . 3 . 4 Description du régime de retraite supplémentaire

Les membres de la Direction générale relevant du GIE La Mondiale Exécutive bénéficient depuis le 1^{er} janvier 1990, au-delà des dispositions prévues par la convention collective des cadres de direction des sociétés d'assurance, d'un régime de retraite supplémentaire au titre de l'article 39 du Code général des impôts.

Ce régime prévoit le versement d'une retraite supplémentaire pour les cadres de direction justifiant d'un minimum de dix ans d'ancienneté dans leur statut à la date de leur cessation d'activité pour départ à la retraite. Son montant est égal à 10 %, majoré de 0,5 % par année d'ancienneté, du salaire moyen des cinq dernières années, plafonné à 25 % de ce salaire moyen.

Les droits au titre de ce régime de retraite supplémentaire sont arrêtés au 31 décembre 2019, conformément à l'ordonnance du 3 juillet 2019.

Le Comité des rémunérations a validé le 11 mars 2021, le principe de la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire à droits certains conformément à l'article L. 137-11-2 pour les membres de la Direction générale relevant du GIE La Mondiale Exécutive permettant d'acquérir un droit annuel à une rente de retraite supplémentaire égale à 0,4 % de la rémunération annuelle brute, sous réserve du respect à partir de l'exercice 2021 de la condition de performance annuelle et sous déduction de 92 % des droits de retraite supplémentaire acquis au cours de la même année au titre du régime à cotisations définies ayant une cotisation employeur de 3,5 % tranche A / tranche B.

Le pourcentage des droits au titre du régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 cumulé au pourcentage des droits au titre de l'Article 39 cristallisé au 31 décembre 2019 est plafonné à 25 points.

Le régime de retraite supplémentaire L. 137-11-2 est en cours de mise en place et prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, prenant le relais de l'Article 39 au titre duquel il n'y a plus d'acquisition de droits depuis le 31 décembre 2019, les droits ayant été cristallisés à cette date conformément à la législation française et européenne.

B . 1 . 4 Adéquation du système de gouvernance

L'adéquation du système de gouvernance aux enjeux et engagements du Groupe est essentielle afin de s'assurer de la capacité d'AG2R LA MONDIALE de mener à bien sa politique de développement. Les valeurs sociales et mutualistes du Groupe orientées vers les assurés pilotent la gestion des risques et donc l'organisation autour de ceux-ci.

Ainsi, le système de gouvernance repose sur :

- une organisation claire et partagée composée de fonctions clés et d'un dispositif de contrôle interne ;
- une communication fluide et des outils performants grâce à des comités spécialisés.

AG2R LA MONDIALE veille à définir et à maintenir un cadre d'appétence aux risques équilibré, fondé sur des limites de tolérance qualitatives ou quantitatives, lui permettant d'assurer la sécurité recherchée par ses adhérents et sociétaires. Les Conseils d'administration approuvent annuellement ce cadre.

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur des outils et processus qui permettent d'évaluer les risques auxquels AG2R LA MONDIALE et ses entités sont exposées et de déterminer l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour prévenir et contenir les risques dans les limites acceptées. Les risques sont identifiés dans le chapitre « C. Profil de risque » et le Groupe procède à l'évaluation interne de ses risques et de sa solvabilité.

Des politiques de risques sont établies et respectées permettant une implication effective de chaque niveau de la gouvernance. Les Conseils d'administration approuvent ces politiques annuellement.

Les fonctions clés sont parties prenantes de la gestion des risques et informent pour décision la Direction générale et les comités spécialisés.

Le système de gouvernance est en adéquation quant à la nature, l'ampleur et la complexité des risques du Groupe.

B . 2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Conformément aux dispositions des articles L. 322-3-2 et L. 356-18 du Code des assurances, L. 211-13 du Code de la mutualité, L. 931-7-1 du Code de la sécurité sociale, et, pour le Luxembourg, de l'article 72 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances, tout organisme d'assurance doit notifier à l'ACPR, respectivement au CAA pour le Luxembourg, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des responsables de fonctions clés aux fins de l'évaluation de leur honorabilité, de leurs compétences et de leur expérience.

Les critères de cette évaluation sont repris aux articles L. 322-2 du Code des assurances, L. 114-21 du Code de la mutualité, et L. 931-7-2 du Code de la sécurité sociale et pour le Luxembourg, de l'article 274 de la Loi du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.

Au travers d'une procédure et d'une politique adéquates, la compétence individuelle et l'honorabilité des dirigeants effectifs et des fonctions clés sont vérifiées sur différents critères :

	Domaines de compétence ou d'expérience
Dirigeants effectifs	Assurance et marchés financiers, stratégie et modèle économique de l'entreprise, système de gouvernance, analyse actuarielle et financière, cadre réglementaire
Fonction Gestion des risques	Capacité de synthèse, vision des risques assurantiels, financiers et opérationnels, vision des mesures de gestion de risque
Fonction Actuarielle	Capacité de synthèse, connaissance et pratique des mathématiques actuarielles et financières, connaissance des normes de calcul des différents éléments techniques du Groupe
Fonction vérification de la Conformité	Capacité de synthèse, compréhension des impacts de tout changement de réglementation
Fonction Audit interne	Capacité de synthèse, connaissances générales sur les activités importantes du Groupe

B. 3 Système de gestion des risques , y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B. 3. 1 Système de gestion des risques

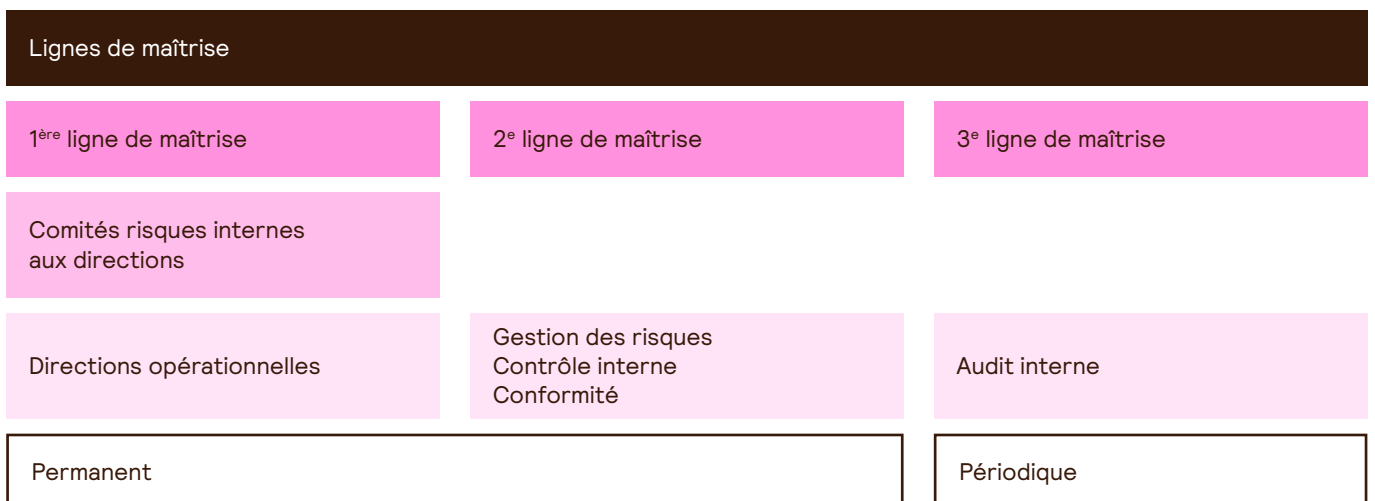
B. 3. 1. 1 Organisation

Le Groupe met en place à tous les niveaux des moyens dédiés à la maîtrise des risques.

L'organisation s'articule selon le principe des trois lignes de maîtrise. Ce modèle des trois lignes de maîtrise définit les responsabilités en matière de gestion des risques et de contrôle interne :

- la première ligne de maîtrise correspond à la gestion des risques pilotés par les directions opérationnelles ;
- la deuxième ligne de maîtrise est celle des différentes fonctions instituées par la Direction générale pour assurer le suivi du contrôle des risques et de la conformité ;
- la troisième ligne de maîtrise est celle de l'assurance indépendante de la maîtrise des risques fournie par l'audit interne.

Chacune de ces trois lignes joue un rôle distinct et complémentaire dans le cadre de la gouvernance de l'organisation.



Les fonctions clés rattachées aux deuxième et troisième lignes de maîtrise jouent un rôle prépondérant dans le système de gestion des risques général de l'entreprise au travers les missions de contrôles et de suivi dans la mise en application des lignes directrices du Groupe, du respect des politiques de risques et des indicateurs de risques. Elles communiquent et rendent compte de leurs analyses et actions aux instances politiques et organes de gouvernance du Groupe.

Ainsi la Direction générale d'AG2R LA MONDIALE a confié à la Direction du pilotage financier et des risques, le suivi et le contrôle aussi bien des risques techniques et financiers propres au métier (adéquation actif/passif, évolution de la mortalité/longévité, adéquation de la politique de réassurance, etc.) que des risques opérationnels (élaboration et pilotage du dispositif de contrôle interne, continuité d'activité, protection des données personnelles, sécurité des systèmes d'information, etc.).

B. 3. 2 Les politiques

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif de définir les lignes directrices du système de gestion des risques du Groupe permettant de maintenir les risques à un niveau acceptable et leur diffusion auprès de l'ensemble des parties prenantes.

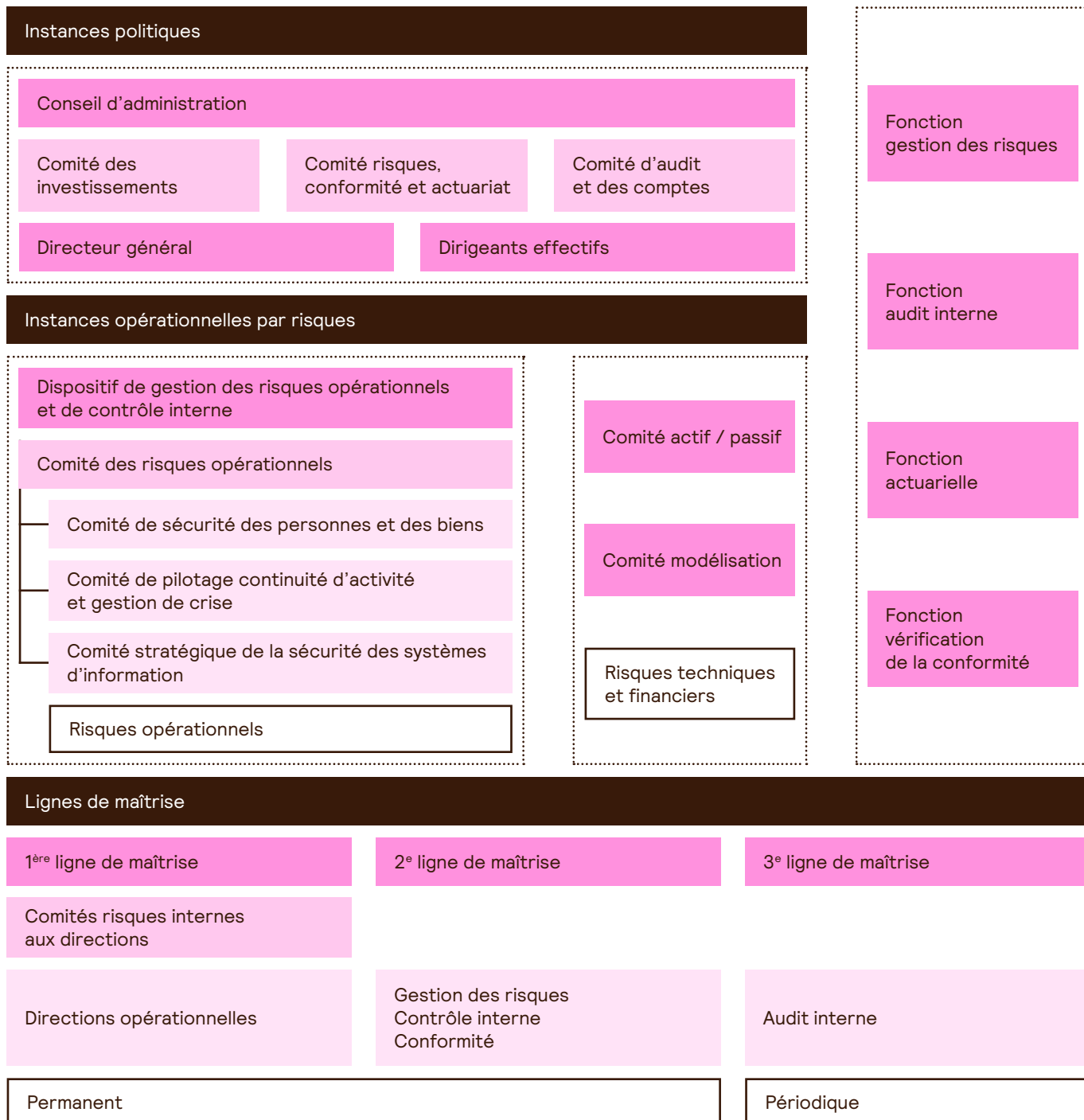
La politique est également déclinée par domaine de risques. L'objectif principal des différentes politiques est de définir le cadre de la gestion des risques et le dispositif de maîtrise des risques afférents. Elles consistent notamment en la définition de niveaux d'alerte sur les activités liées au risque défini ainsi que les actions à mener par niveau d'alerte. Plusieurs politiques coexistent au sein du Groupe, chacune spécifique à des thématiques demandées dans le cadre de la réglementation.

B.3.3 Instances opérationnelles

L'ensemble des travaux réalisés par les directions opérationnelles ainsi que par les fonctions clés nécessitent de prendre un certain nombre de décisions.

Le rôle des instances opérationnelles consiste à aider à cette prise de décision : elles pilotent, instruisent et examinent les politiques et rapports avant de les communiquer pour approbation par les Conseils d'administration.

Le Groupe a mis en place une organisation claire et une communication fluide permettant de mener une gestion des risques effective et d'obtenir une gouvernance efficace.



L'organisation des instances opérationnelles s'articule autour de différents comités spécialisés.

Le Comité des risques opérationnels composé des représentants des principales directions du Groupe et des fonctions clés, a pour missions permanentes d'apprécier le niveau de maîtrise des risques opérationnels du Groupe au travers notamment, de l'examen du reporting consolidé des incidents et risques majeurs. Il assure le suivi de l'efficacité du dispositif de gestion des risques opérationnels et en valide, si nécessaire, les orientations.

Il s'appuie également sur les travaux issus de comités spécifiques :

- le comité de pilotage continuité d'activité et gestion de crise ;
- le comité de la sécurité des systèmes d'information ;
- le comité de sécurité des personnes et des biens ;
- les comités risques des entités du Groupe ou des directions.

Le Comité de direction actif-passif examine notamment les propositions d'allocation stratégique d'actif, s'assure du respect du principe de la personne prudente et analyse les études de gestion actif-passif. Il regroupe les différents représentants des services concernés (Direction des risques techniques et de la solvabilité, Direction des investissements et du financement, Direction du pilotage financier). Ce comité est en charge du suivi des risques actif-passif.

Le comité modélisation est une instance regroupant un représentant de chaque équipe de contributeurs et d'utilisateurs des modèles de projection. Il a pour but d'approuver les méthodes et principes de modélisation développés ainsi que les hypothèses économiques servant aux calculs de provisionnement Solvabilité 2.

B. 3. 4 EIRS (ou Orsa)

Le système de gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE permet de s'assurer de l'efficacité du pilotage par l'ensemble des organes de décisions. Ceux-ci s'appuient entre autres sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS). Cette évaluation qui se matérialise par un rapport permet de proposer aux différentes instances les informations et analyses nécessaires aux prises de décisions.

La mise en œuvre de l'EIRS a pour objectif, dans le cadre d'un mode de fonctionnement récurrent de :

- s'assurer de la pertinence de l'identification des risques auxquels l'entreprise est exposée ;
- valider, en continu, la stratégie de l'entreprise (à travers la validation du plan d'affaires à fréquence annuelle et lors de chaque prise de décision stratégique concernant l'activité d'AG2R LA MONDIALE) ;
- apprécier la résistance de la solvabilité d'AG2R LA MONDIALE à des scénarios stressés et définir les actions correctrices adéquates.

La description des risques importants qui composent le profil de risque s'appuie sur la cartographie des risques du Groupe. Au moyen de cet outil, l'appréhension systématique des risques est réalisée selon deux approches :

- l'approche « bottom up » part de l'analyse des processus par les opérationnels et permet de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats ;
- l'approche « top down » part de la vision d'ensemble de

l'entreprise, de ses objectifs et ses activités par le top management et permet d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation.

Ces deux démarches sont complémentaires afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques.

L'exercice de l'EIRS ne se limite donc pas au seul périmètre de risques retenus dans le cadre de la formule standard mais couvre l'ensemble des risques importants auxquels l'organisme est exposé. Il étudie également les déviations de profil existant avec la formule standard.

La Direction des risques et de la solvabilité contribue à la gestion des risques techniques et a, à ce titre, la mise en œuvre du processus et la rédaction du rapport EIRS. Pour mener à bien l'exercice, elle formalise avec la fonction clé gestion des risques avant le début opérationnel de l'exercice, une proposition de scénarios de stress-tests et d'actions correctrices au Comité risques, conformité et actuariat qui approuve et priorise les actions.

Ces analyses et propositions de remédiations sont essentielles dans le pilotage du Groupe afin de s'assurer de la pérennité de l'activité d'AG2R LA MONDIALE et du respect de ses engagements envers ses assurés.

La fréquence du processus est à minima annuelle, étant entendu que l'exercice pourrait être déclenché de manière « ad-hoc » en particulier dans les cas suivants :

- une modification matérielle des résultats des indicateurs du pilier 1 (SCR, MCR) ;
- un événement interne à l'entreprise telle qu'une décision stratégique de l'entreprise impactant le plan d'affaires en cours ;
- un événement externe à l'entreprise qui impacte le plan d'affaires en cours (ex : événement économique, événement législatif).

L'ensemble des travaux, analyses et résultats sont ensuite consignés dans un rapport EIRS unique, présenté au Comité risques, conformité et actuariat puis pour approbation aux Conseils d'administration. Il est ensuite diffusé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et au Commissariat aux Assurances du Luxembourg (CAA).

SGAM AG2R LA MONDIALE a fait usage de la faculté prévue à l'article 246, paragraphe 4, de la Directive 2009/138/CE permettant de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité unique pour la Sgam et une partie de ses entités individuelles.

B. 3. 5 Fonction gestion des risques

La fonction gestion des risques AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Luca De Dominicis, Directeur du pilotage financier et des risques. M. De Dominicis est également fonction gestion des risques de toutes les entités, sauf :

- La Mondiale Europartner – Mme Anna Szwugier, Directrice des risques et de l'actuariat LMEP ;
- VIASANTÉ Mutuelle – Mme Nathalie Pereira-Santos, Secrétaire générale.

Mission

La fonction gestion des risques est en charge du pilotage du dispositif de gestion des risques qui a pour objectif de couvrir de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels le Groupe peut être confronté afin, notamment de :

- se conformer aux exigences réglementaires actuelles ;
- garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service des Conseils d'administration, de la Direction générale mais également des agences de notation, des partenaires et des clients.

Mise en œuvre

La fonction gestion des risques s'articule autour de la Direction des risques techniques et de la solvabilité et de la Direction des risques opérationnels rattachées à la Direction du pilotage financier et des risques.

La Direction des risques techniques et de la solvabilité a vocation à piloter le dispositif de gestion des risques de nature techniques et financiers de l'ensemble du Groupe et notamment et le pilotage du processus EIRS (Orsa). La Direction des risques opérationnels supervise le système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne ainsi que le dispositif qualité à l'ensemble du Groupe. Elle pilote la cartographie des risques top down et à ce titre participe également au processus EIRS (Orsa).

Déclinaison au niveau des entités

Concernant LMEP, la fonction gestion des risques est mise en œuvre au sein de la Direction finance, risques et actuariat de LMEP. Afin d'assurer la réalisation de ses missions, elle s'articule autour des départements actuariat, pilotage des risques et risques opérationnels. Elle collabore étroitement avec les autres fonctions clés de LMEP et du Groupe, ainsi qu'avec les différents départements ou directions de l'entreprise.

Concernant VIASANTÉ Mutuelle, la fonction gestion des risques, occupée par la Secrétaire générale, rapporte directement au Directeur général de la mutuelle. À ce titre, elle anime et supervise le système de gestion des risques de la mutuelle en s'appuyant sur des responsables couvrant plusieurs domaines d'activités ou d'expertise.

B . 4 Système de contrôle interne

B . 4 . 1 Politique de contrôle interne

La politique de contrôle interne s'inscrit dans le dispositif de gestion des risques du groupe AG2R LA MONDIALE et, plus particulièrement, dans le dispositif de gestion des risques opérationnels. Cette politique définit les grands principes du système de contrôle interne du Groupe en lien avec le référentiel COSO (Committee of sponsoring organizations of the Treadway commission / COSO 2013). Ainsi la politique rappelle les éléments constitutifs du cadre de mise en œuvre du dispositif de contrôle interne Groupe, identifie les acteurs, leurs responsabilités en matière de contrôle interne et les instruments du contrôle interne.

Les politiques de gestion des risques et de contrôle interne sont complétées sur des domaines de risques opérationnels spécifiques :

- la **politique sécurité des systèmes d'information** constitue le cadre de référence du Groupe en ce qui concerne l'adaptation continue de la sécurité des systèmes d'information, de son organisation et des responsabilités associées ;
- la **politique de continuité d'activité** définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe ;
- la **politique de sous-traitance** vise la maîtrise des risques

liés aux activités sous-traitées par la mise en œuvre de processus de d'approbation et de suivi de ces activités au sein des différentes entités du Groupe ;

- la **politique conformité** définit le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, intégré dans la gouvernance de l'entreprise. Celui-ci repose sur des leviers d'animation de la filière conformité, d'identification des risques, de prévention et de contrôle ;
- la **politique de protection des données à caractère personnel** décrit les enjeux pour le Groupe de la protection des données des personnes dont il traite les informations et les engagements pris pour respecter leurs droits. Elle définit l'organisation et le partage des responsabilités mis en œuvre pour répondre aux exigences dans ce domaine ;
- la **politique de la sécurité des personnes et des biens** traduit les objectifs du Groupe en matière de maîtrise des risques de sécurité et de sûreté encourus par les personnes et les biens du Groupe.

B . 4 . 2 Cartographie des risques

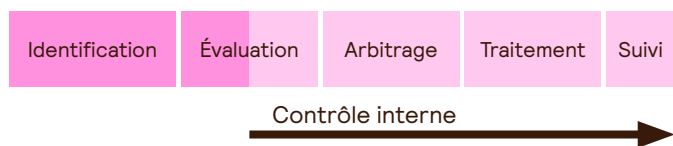
L'identification des risques s'appuie essentiellement sur la cartographie des risques dans laquelle le recensement et l'évaluation des risques sont réalisés selon les deux approches « bottom up » et « top down ».

Des liens sont établis entre les deux approches afin que les priorités que reflètent l'approche « top down » soient prises en compte sur le plan opérationnel et que les risques et incidents de la cartographie « bottom up » viennent préciser et actualiser la perception des dirigeants.

B . 4 . 3 Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne tel que défini par le référentiel COSO est un processus mis en œuvre par les conseils d'administration, la Direction générale, le management et les collaborateurs, et qui est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.

Le Groupe a décliné les principes de la politique de contrôle interne à travers un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne décrivant la mise en œuvre de ce dispositif.



La gestion des risques opérationnels : identification des risques, évaluation...

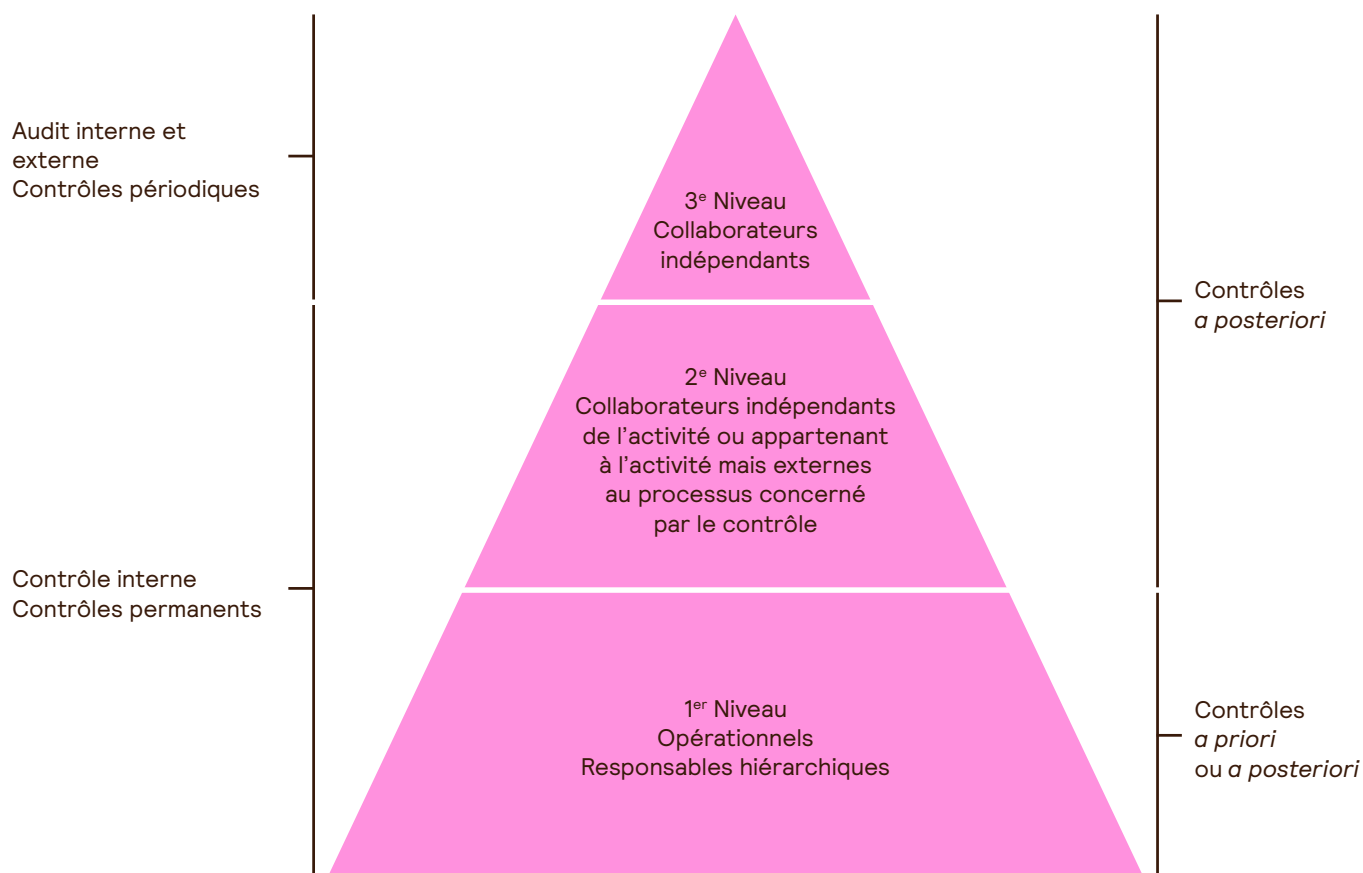
L'un des éléments du dispositif de contrôle interne s'appuie sur le principe des trois niveaux de contrôle :

- le premier, contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et leur supervision hiérarchique qui en ont la responsabilité ;
- le contrôle de deuxième niveau est un contrôle a posteriori dont l'objectif est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de premier niveau. Il est réalisé dans les entités

et directions ou au niveau Groupe par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées et qui n'interviennent pas directement sur le processus concerné ;

- enfin, le troisième niveau de contrôle est exercé par les audits internes ou externes. Ce niveau fait partie du contrôle périodique.

Les deux premiers niveaux correspondent au dispositif de contrôles permanents.



En complément de ces activités de contrôles, le contrôle interne est mis en œuvre également au travers d'autres dispositifs tels que de la documentation, des indicateurs de suivi et une organisation en place qui permettent ainsi la maîtrise des processus du Groupe.

B. 4. 4 Fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité AG2R LA MONDIALE est représentée par Mme Sophie de Saint Étienne, Secrétaire générale du Groupe, pour toutes les entités sauf :

- La Mondiale Europartner – Mme Fabienne Jeangout, Responsable de la conformité, au sein de la Direction Générale ;
- VIASANTÉ Mutuelle – Mme Tiphaine Bekic, Responsable du domaine juridique et conformité ;
- Mutuelle des métiers de la justice et de la sécurité (MMJ) – M. Éric Darré, Responsable contrôle interne déléguée à la protection des données.

La fonction vérification de la conformité est en charge de superviser et d'animer les dispositifs d'identification, d'évaluation et de contrôle de la conformité de l'organisation et des activités de la société aux

réglementations et aux normes déontologiques. Son rôle est notamment d'évaluer l'impact d'un changement réglementaire et juridique, d'identifier les risques de non-conformité et d'animer la mise en œuvre des dispositifs de maîtrise adéquats.

La fonction vérification de la conformité est mise en œuvre par les actions de la Direction de la conformité et éthique des affaires qui couvre plusieurs domaines :

- le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives attachées à l'activité de distribution des produits d'assurance ;
- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme LCB-FT ;
- la protection de la clientèle (conformité des produits et des pratiques de distribution) ;
- la lutte contre la fraude et la corruption ;
- les impacts de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de l'entreprise dans le cadre de son activité assurantielle.

La Direction de la conformité et éthique des affaires a pour ambition de contribuer à l'amélioration de la maîtrise du risque de non-conformité par la mise en œuvre de dispositifs sur l'ensemble des activités assurantielles du Groupe et plus particulièrement celles qui concernent la protection des dirigeants, de l'entreprise ou de la clientèle.

Au sein du Groupe, un certain nombre de documents de référence (politiques, guides de bonnes pratiques, dispositifs de formation etc.) sont en place afin de faciliter l'appropriation par tous des règles et de garantir l'intégrité de nos procédures et de nos pratiques.

Déclinaison au niveau des entités

Concernant l'entité La Mondiale Europartner, la fonction vérification de la conformité est mise en œuvre au sein de la Direction des opérations et de la conformité de l'entreprise. Elle s'appuie également sur la Direction juridique pour la veille et la description de l'environnement juridique des risques.

Chez VIASANTÉ Mutuelle, la fonction vérification de la conformité est animée par le domaine juridique et conformité au sein de la Direction juridique. Elle assure la coordination opérationnelle en cohérence avec les instances du Groupe et notamment avec la fonction clé vérification de la conformité d'AG2R LA MONDIALE.

B . 5 Fonction audit interne

La fonction audit interne AG2R LA MONDIALE est représentée M. Laurent Domont, Directeur de l'audit interne.

M. Domont est également fonction audit interne pour toutes les entités, sauf :

- La Mondiale Europartner – M. David Simon, membre du Conseil d'administration et représentant de la fonction audit interne LMEP, dont les missions d'audit sont déléguées à la fonction audit interne du Groupe, représentée par M. Laurent Domont.

Mission

La fonction audit interne, intégrée dans le système de gouvernance, est indépendante et objective. Elle donne au Groupe une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations et leur fiabilité. L'audit interne aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. La Direction de l'audit interne, au cours de ses contrôles et investigations, émet des recommandations visant à prévenir les risques et optimiser la performance globale du Groupe.

Elle a dans ce cadre un rôle d'information et d'alerte en matière de conformité, d'efficacité des opérations réalisées et des procédures de contrôle interne associées. Son champ d'intervention s'étend à l'ensemble des entités et activités du Groupe. Elle rend compte aux Comités d'audit et des comptes.

Position

Le rôle de l'audit interne, sa mission, son positionnement, ses responsabilités ainsi que le cadre déontologique et méthodologique de ses interventions sont définis dans la politique d'audit interne du Groupe. Afin d'assurer son indépendance, la Direction de l'audit interne est rattachée hiérarchiquement à la Direction générale et fonctionnellement au Comité d'audit et des comptes.

Mise en œuvre

L'audit interne ne se substitue pas aux différents niveaux managériaux de compétence et de contrôle, et n'exerce pas un rôle opérationnel permanent : son intervention est ponctuelle et s'effectue généralement a posteriori.

L'audit interne détecte, analyse les risques et recommande des améliorations, mais ne prend pas en charge la mise en œuvre des recommandations. Les missions d'audit interne sont mises en œuvre selon un plan annuel approuvé par le Directeur général et le Comité d'audit et des comptes de la Sgam, ainsi qu'en fonction de l'urgence de certaines interventions.

Les interventions se déroulent selon un cadre méthodologique défini et documenté qui permet de porter une appréciation sur la maîtrise des risques du domaine audité. Les constats établis par les auditeurs lors de leurs missions donnent lieu, après présentation aux audités, à un rapport formalisé et à des recommandations qui devront faire l'objet d'un plan d'action. Ce plan d'action sera suivi à échéance afin de s'assurer de sa mise en œuvre.

B . 6 Fonction actuarielle

La fonction actuarielle AG2R LA MONDIALE est représentée par M. Anthony Merlhe, Directeur des risques techniques et de la solvabilité.

M. Merlhe est également fonction actuarielle pour toutes les entités, à l'exception de La Mondiale Europartner représenté par M. Bojan Simic, responsable du département Actuariat LMEP.

Mission

La fonction actuarielle a un rôle essentiel dans l'évaluation des provisions techniques et doit notamment :

- coordonner le calcul des provisions techniques ;
- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, des hypothèses et approximations utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées.

Elle est également en charge de la définition et de la bonne application des règles de souscription et des règles de réassurance.

La fonction actuarielle contribue à la mise en œuvre de la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ainsi qu'à la mise en œuvre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Mise en œuvre

Outre sa contribution à la gestion des risques techniques, la Direction des risques techniques et de la solvabilité a un rôle déterminant dans la mise en œuvre des différentes missions de la fonction actuarielle.

Un rapport de la fonction actuarielle est soumis annuellement au Conseil d'administration. Il reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des défaillances et les recommandations.

Déclinaison au niveau des entités

Chez LMEP, la fonction actuarielle est mise en œuvre au sein du département Actuariat, lui-même rattaché à la Direction Risques et Actuariat. Elle est incarnée par le Responsable du département Actuariat. Elle met en œuvre les directives actuarielles du Groupe et utilise les outils mis à disposition par celui-ci pour la réalisation d'un certain nombre d'études et de calculs.

B. 7 Sous-traitance

B. 7.1 Sous-traitance des activités opérationnelles importantes ou critiques

Selon les termes des articles L. 354-3 et R. 354-7 du Code des Assurances : « les entreprises d'assurance et de réassurance conservent l'entière responsabilité du respect de l'ensemble des obligations qui leur incombent lorsqu'elles recourent à l'externalisation des fonctions ou des activités d'assurance ou de réassurance ».

Le Groupe doit donc assurer le contrôle des activités sous-traitées qu'il s'agisse de prestations de services ou de délégation de gestion.

La politique de sous-traitance s'inscrit dans le dispositif général de gestion des risques du Groupe et, plus particulièrement, dans le cadre de la gestion des risques opérationnels. Cette politique s'applique à toutes les activités et toutes les entités juridiques du Groupe. Elle est complétée ou adaptée, si nécessaire, de dispositions

particulières pour tenir compte d'un cadre réglementaire ou organisationnel spécifique en raison de l'activité.

Sur la base de critères définis dans la politique, un travail annuel de recensement et de notation est réalisé pour près de 820 activités externalisées au titre de 2021. 28 sont considérées comme critiques ou importantes et font l'objet d'une supervision renforcée.

Les prestations sont évaluées en fonction de l'organisation mise en œuvre chez le prestataire pour maîtriser ses risques et la qualité de sa prestation. Cette évaluation s'appuie sur plusieurs critères dont la conformité opérationnelle, la réversibilité de la prestation et la solvabilité financière du prestataire.

Des dispositions particulières sont mises en place par les directions en fonction de la criticité des prestations. Ainsi des plans de contrôles et des revues d'activité sont notamment réalisées avec les principaux fournisseurs.

B. 7.2 Informations sur les prestataires de service

Ci-dessous, les 28 activités externalisées du groupe AG2R LA MONDIALE considérées comme critiques ou importantes :

Périmètre	Nature de la sous-traitance	Nombre de prestations	Ressortissant territorial
SGAM AG2R LA MONDIALE			
Informatique	Maintenance logiciel bureautique et serveur SQL	1	France
	Premier support		
	Centralisation des DATA centers	1	France
	Développement et maintenance des applications	1	France
	Développement et maintenance en conditions opérationnelles des applications	1	France
	Maintenance sur les applications	1	France
	Maintenance de licence	1	France
	Maintenance de logiciel	1	France
	Prestation de support aux outils de développement	1	France
Gestion financière	Application gestion paie et temps de travail	1	France
	Sécurité de l'information (Cybersécurité)	1	France
	Suivi des opérations liées aux IFT	1	France
	Passage d'ordres financiers, mise à disposition et administration de l'outil associé	1	France
La Mondiale Partenaire			
Gestion d'actifs	Délégations d'opérations de gestions d'actifs	2	France
AG2R Prévoyance			
Gestion	Gestion du tiers payant	1	France
	Gestion déléguée	4	France
La Mondiale Europartner			
Informatique	Tierce maintenance évolutive	1	France
	Développement de l'outil de gestion	1	Luxembourg
Éditique	Impression de documents (contrats, CP etc.) à destination des clients	1	Luxembourg
VIASANTÉ Mutuelle			
Informatique	Assistance, exploitation, infogérance, maintenance	3	France
	Hébergeur d'infrastructure Cloud	1	France
Gestion	Gestion du tiers payant	1	France

B . 7 . 3 Sous-traitance des fonctions clés

Les fonctions clés Groupe ne sont pas sous-traitées à un prestataire de service.

B . 8 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gouvernance est présenté dans les autres sections du chapitre « Système de gouvernance ».

C. Profil de risque

L'activité principale de SGAM AG2R LA MONDIALE consiste en la souscription de risques d'assurance non-vie (remboursement de frais de santé, couverture de l'arrêt de travail) et de risques d'assurance vie (épargne, retraite, décès). Cette activité lui permet d'avoir une approche complète auprès de ses clients en matière de protection sociale et patrimoniale et de bénéficier des effets de diversification associés.

Les principaux risques auxquels est soumise la Sgam peuvent se décomposer en différentes catégories :

- les risques de souscription vie sont liés aux comportements des assurés et sont essentiellement composés du risque de longévité et dans une moindre mesure du risque de rachat ;
- les risques de souscription santé comprennent majoritairement le risque de rentabilité des activités prévoyance santé et le risque traduisant la volatilité inhérente à l'estimation du tarif et du provisionnement (risque de primes et de provisionnement) ;
- les risques de marché proviennent principalement des conditions économiques et financières. Ils impactent la valeur de marché des placements et la valeur des engagements d'assurance, majoritairement le portefeuille en fonds garantis et dans une moindre mesure, les contrats de prévoyance-santé et le portefeuille en unités de compte ;
- le risque de crédit qui peut engendrer des pertes financières pour la Sgam. Il se matérialise par le défaut d'un tiers (réassureur, émetteurs financiers, etc.) ;
- le risque de liquidité : la liquidité des placements d'une société d'assurance doit permettre une disponibilité permanente des placements sans risque de perte financière dans un contexte défavorable ;
- les risques opérationnels se définissent comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultants d'événements extérieurs et inclut le risque de non-conformité.

Pour les risques quantifiables de la formule standard, un risque est considéré comme majeur si l'impact sur les fonds propres est supérieur à une baisse de 5 % pour un événement vicennal.

Les risques de spread, action, immobilier, taux et risque de longévité sont identifiés comme risques majeurs de la Sgam.

Tableau résumant le profil de risque de la Sgam :

Le tableau suivant présente le niveau d'exposition aux risques des entités du Groupe. Ils sont classés en trois niveaux : principal (P), secondaire (S), (N) non significatif. Lorsque qu'aucun de ces trois niveaux n'est renseigné, l'entité n'est pas exposée au risque.

	AG2R Prévoyance	Arpege Prévoyance	Prima	AG.Mut	Miag	Mutuelle des Métiers de la Justice	VIASANTÉ Mutuelle	La Mondiale	La Mondiale Europartner	La Mondiale Partenaire	AG2R LA MONDIALE
Risque de souscription											
Cessation (vie)	N	N						N	P	N	S
Dépenses (vie)	N	N						N	P	P	N
Longévité (vie et santé SLT, hors dépendance)	S	N						S	N	N	S
Rentabilité des activités (prévoyance santé)	P	N	N	P	P	P	P	N			S
Pilotage de la collecte dans un environnement de taux bas		N						P	P	P	P
Risque non vie			N								
Risque catastrophe (santé)	S	N	N	P	N		N	N			N
Dépendance		N	P								S
Risque de marché											
Taux d'intérêt	S	S	S	S	P	N	S	P	N	P	P
Action	P	P	P	S	N	P	S	P	P	P	P
Immobilier	S	S	S	N	N	P	S	P	N	N	P
Risque de crédit											
Spread	P	P	P	P	P	N	S	P	P	P	P
Contrepartie	S	S	S	S	P	N	N	N	S	N	N
Risque de liquidité	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N
Risques opérationnels	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S	S
Autres risques importants											
Évolutions réglementaires	P	S	S	P	N	N	P	P	P	P	P

C. 1 Risque de souscription

Le risque de souscription de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

C. 1. 1 Exposition aux risques

Le risque de souscription est défini par la réglementation comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement.

Les principaux risques de souscription auxquels la Sgam est exposée sont décrits ci-dessous.

Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)

En assurance vie, l'option de rachat permet aux assurés de disposer de tout ou partie de leur épargne disponible avant l'échéance du contrat, dans la plupart des cas à tout moment.

En raison par exemple de modifications des conditions économiques et financières, l'évolution du comportement des assurés peut conduire à l'augmentation des rachats, voire à des vagues de rachats massifs.

Le rachat d'un contrat peut entraîner pour l'assureur des désinvestissements des placements financiers dans des conditions défavorables et amener l'assureur à réaliser des moins-values s'il n'a pas assez de liquidités pour faire face à son engagement, et ainsi modifier l'équilibre technique et financier du portefeuille de façon importante. Le risque de rachat concerne essentiellement les contrats d'épargne. Il est notamment suivi à travers l'évolution des taux de rachats, et des lois de rachats et de prestations.

Longévité (périmètre épargne-retraite et prévoyance-santé)

Les contrats de retraite supplémentaire garantissent à l'assuré le versement d'une rente, dont le montant peut être fixé dès la souscription ou au moment du passage en rente. L'assureur s'engage ainsi sur un montant à verser à l'assuré jusqu'à son décès, même si l'assuré vit plus longtemps que ce que le tarif de l'assureur prévoyait. Ainsi, le risque de longévité survient lorsque la proportion des assurés survivants est plus importante que celle qui avait été prévue au moment de la tarification du contrat, autrement dit lorsque les assurés décèdent moins rapidement que ne le prévoyait la table de mortalité. Par son activité sur le secteur de la retraite, la Sgam possède des engagements de durée longue. En conséquence, ses engagements contractuels peuvent porter sur des tables de mortalité anciennes, dont l'espérance de vie est inférieure aux tables actuelles. Une éventuelle dérive de la mortalité est suivie par une analyse annuelle des résultats de mortalité des portefeuilles de rentiers.

De plus, la Sgam est également exposée au risque de longévité sur ses portefeuilles d'invalides. Une augmentation de la durée d'invalidité des assurés aurait un impact négatif sur les engagements de l'entité et constituerait une perte financière. Des analyses sur le portefeuille sont menées afin d'étudier toute dérive du risque et prendre en compte l'évolution de la longévité.

Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)

Ce risque est en lien avec le risque d'évolution réglementaire qui est décrit dans la partie « Autres risques importants » de ce rapport. Le risque de rentabilité des activités prévoyance-santé est important et constitue une des préoccupations majeures compte-tenu du contexte concurrentiel actuel et des modifications réglementaires modifiant les équilibres des portefeuilles.

L'objectif annoncé est de proposer des tarifs rentables qui soient en cohérence avec la protection des assurés, les pratiques du marché, tout en assurant une gestion prudente et pérenne de la solvabilité de la Sgam.

La stabilité du résultat du périmètre épargne retraite permet de maîtriser ce risque défavorable sur la rentabilité du Groupe.

Risque relatif au pilotage de la collecte dans un contexte de taux bas (périmètre épargne-retraite)

En assurance vie, il existe principalement deux types de supports proposés dans un contrat :

- les supports libellés en euros. La garantie correspond pour l'assureur à un engagement de taux de rémunération des contrats envers ses assurés ;
- les supports libellés en unités de compte (UC). L'assureur garantit à ses assurés un nombre de titres, sans s'engager sur la valeur de ces titres, dont les fluctuations peuvent varier à la hausse ou à la baisse. Le risque de marché lié à l'évolution des cours des supports en UC est ainsi assumé par les assurés.

Il est important d'accorder une vigilance particulière quant à l'évolution de la collecte en assurance vie, et ce d'autant plus dans le contexte actuel durable de taux bas. La collecte peut notamment avoir des impacts non négligeables sur la ventilation des engagements euros/UC ainsi que sur le rendement de l'actif et avoir des répercussions importantes en matière de pilotage technique et financier.

Depuis 2016, compte tenu du contexte économique et financier, la collecte épargne-retraite a fait l'objet d'un pilotage rigoureux. L'objectif étant de limiter les engagements en euros, au profit des unités de compte et de réduire ainsi l'effet de dilution du rendement de l'actif général en raison du niveau très bas des taux obligataires.

Une réflexion importante est aussi menée sur l'offre produits et les garanties proposées aux assurés. Un nouveau fonds euro ou assimilé permettant une espérance de rendement supérieur au détriment de la garantie à 100 % est étudié par exemple.

Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)

Dans le contexte démographique actuel de vieillissement de la population française, associé à l'augmentation de l'espérance de vie et à la baisse de la natalité, la perte d'autonomie constitue l'un des principaux risques auxquels sont confrontées les personnes âgées. Cette évolution démographique entraînera mécaniquement une augmentation des dépenses liées à la dépendance (soins, hébergement, aides diverses, etc.), faisant ainsi de leur financement une problématique à traiter.

Pour garantir le risque de dépendance, les contrats d'assurance prévoient le versement d'indemnités sous forme de rente ou de capital :

- si l'assuré devient dépendant, il perçoit la prestation prévue, soit sous forme de rente, soit sous forme de capital ;
- si l'assuré conserve son autonomie jusqu'à son décès, il ne perçoit aucune prestation et les cotisations versées bénéficient à l'ensemble des assurés : comme pour de nombreuses assurances, il y a mutualisation des risques.

La Sgam propose ainsi de garantir la dépendance au travers de son entité Prima, dont l'activité est essentiellement consacrée à la commercialisation de contrats d'assurance dépendance, risque sur lequel elle se positionne comme l'un des acteurs majeurs du marché français.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance réside essentiellement dans le pilotage de l'équilibre technique du risque. Ce pilotage comprend différents types de problématiques comme la faible maturité des portefeuilles existants au regard de l'horizon particulièrement long de ce risque, l'absence de réglementation spécifique et de données de marché, l'évolution du risque en fonction des pathologies affectant les personnes âgées, etc.

Le risque relatif à l'activité d'assurance dépendance est évalué à travers l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs de suivi de risque mis en place. Le baromètre des indicateurs suit le niveau et la tendance de plusieurs éléments :

- les lois : la mortalité des cotisants, l'incidence et la longévité (mortalité des dépendants) ;
- les taux : le taux technique, le taux de sinistres tardifs, la revalorisation et le chargement de gestion.

Les lois de tarification et de provisionnement sont mises à jour des dernières analyses. Un suivi annuel est réalisé afin de s'assurer de l'adéquation de ces lois.

C . 1 . 2 Concentration de risques

Les activités assurantielles principales des membres affiliés de la Sgam consistent en la souscription de risques d'assurance vie et de risques d'assurance non-vie, ce qui lui permet d'apporter une offre complète de protection des personnes et de bénéficier des effets de diversification associés.

La concentration du risque de souscription est donc limitée.

C . 1 . 3 Réduction de risques

La réduction des risques de souscription passe par une bonne gouvernance autour de la gestion de ces risques, et notamment des politiques de réassurance et de souscription adéquates.

La politique de réassurance répond ainsi à la nécessité de protéger les fonds propres de la Sgam en s'appuyant sur les principes suivants :

- offrir une protection complète permettant de se couvrir contre tous les risques susceptibles de toucher le portefeuille de contrats (risques émergents, risques maîtrisés, risques extrêmes, risques d'épidémies, aléas climatiques y compris en catastrophes naturelles, incendies graves) ;
- limiter la rétention à un faible pourcentage du résultat net prévisionnel ;
- mutualiser des risques épargne et retraite au sein d'un actif général afin notamment de limiter le risque de liquidité : le versement de primes périodiques sur les contrats de retraite garantit un niveau de gap de trésorerie suffisant pour créer un coussin de forte atténuation de ce risque.

La politique de réassurance du Groupe est approuvée annuellement par les Conseils d'administration.

Quant aux politiques de souscription par activité, leur mise en place et leur application permettent de maîtriser le processus de souscription et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Étant donné le contexte actuel, un certain nombre de moyens est déployé afin de renforcer la gestion permanente de ce type de risques (études prospectives, analyses de sinistralité constatée, redressement de portefeuilles, analyse produits, décisions de gestion, pilotage prudent de la politique de rémunération des contrats compte tenu de l'évolution du risque de rachats et du contexte économique/financier). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter rapidement des ajustements si nécessaire. Compte tenu des moyens de prévention mis en œuvre pour suivre ce risque régulièrement et de la complémentarité du périmètre assurantiel des filiales, la gestion de ce risque reste à ce jour bien maîtrisée.

C . 1 . 4 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de souscription, différentes études sont menées.

Dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées afin d'évaluer la capacité de résistance du Groupe. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience du Groupe. Ils sont réalisés chaque année.

Ainsi, des scénarios de stress sont étudiés, permettant de déterminer l'évolution des indicateurs de pilotage aux risques de souscription. Sur le périmètre épargne-retraite, les analyses des projections de rendement financier concluent à la capacité du Groupe à tenir ses engagements. Par ailleurs, les travaux de l'EIRS permettent d'analyser les sensibilités des risques en fonction des différents scénarios testés.

Rachat ou cessation (périmètre épargne-retraite)

Des études sont réalisées annuellement sur le périmètre épargne-retraite sur les conséquences d'un scénario de rachats massifs. L'objectif est de déterminer le taux de rachat massif qui annulerait le solde de trésorerie. Le gap de trésorerie récurrent, d'un montant annuel d'environ 4 Md€, représente un niveau suffisant pour éviter la vente d'actifs potentiellement en moins-value. En effet, ce gap de trésorerie serait totalement annulé pour une hausse des rachats de près de +200 %, ce qui est peu probable.

À noter que le risque de rachat des contrats d'épargne est atténué par les versements récurrents des contrats de retraite. La baisse souhaitée de la collecte nette épargne retraite est prise en compte dans les analyses et ne modifie pas les conclusions obtenues.

Ce risque n'est pas un sujet au niveau solvabilité, notamment du fait de la réduction du coût lié à la garantie de réassurance entre La Mondiale et ses acceptations qui a tendance à diminuer les résultats futurs de La Mondiale dans un contexte de taux bas, et de la non-vente en moins-values des titres.

Une étude effectuée sur la base du 31 décembre 2018, montrait qu'une hausse relative de 50 % des taux de rachat à frais constants pour les familles de produits sensibles entraînait une hausse du ratio de 3 points de la Sgam. Ce risque est malgré tout suivi régulièrement.

Longévité (périmètre épargne-retraite)

La Mondiale est fortement sensible au risque de longévité. Des études sont réalisées annuellement pour mesurer la capacité du groupe à absorber un choc de longévité sur son portefeuille.

Il ressort de l'étude menée en 2021 qu'une forte baisse des taux de mortalité (-13 %) entraînerait une baisse du ratio de solvabilité de la Sgam d'environ 20 points.

La composition du portefeuille de rentiers fait l'objet d'un suivi afin d'analyser son évolution. Une analyse est également réalisée en comparant la mortalité du portefeuille de contrats à celle des tables de mortalité, afin d'identifier d'éventuelles dérives. Il n'est pas constaté de dérive de la longévité par rapport aux tables de provisionnement.

De plus, la prise en compte dans les projections des décisions futures de gestion sur la revalorisation des rentes en cas de dérive avérée, permet de limiter le choc de longévité. Ainsi le coût de cette dérive est reporté aux rentiers et financé en partie par les produits financiers futurs distribués.

Risque de rentabilité des affaires (périmètre prévoyance-santé)

Concernant la rentabilité des affaires, les normes de souscription fixent des ratios sinistres à primes (S/P) cibles afin de garantir l'équilibre technique du risque. Les seuils de déclenchement des résiliations à titre conservatoire sont revus et validés chaque année et permettent de limiter la sensibilité au risque.

Étant donné le contexte actuel (économique, concurrentiel, ...), un certain nombre de moyens (études prospectives, redressement de portefeuilles, ...) est déployé afin de faire face à la survenance de tout événement de nature à diminuer la rentabilité des affaires. Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire.

Le dispositif EIRS présente, d'ailleurs, des sensibilités en fonction des S/P.

Risque relatif au pilotage de la collecte dans un contexte de taux négatifs (périmètre épargne-retraite)

L'évolution de la répartition euros/UC fait l'objet d'une surveillance particulière. Des projections actif/passif portant sur la capacité à servir les taux techniques garantis, compte tenu de l'évolution du rendement de l'actif, sont réalisées.

Le Groupe est en capacité de servir ses engagements tout en conservant des richesses latentes (plus-values latentes actions et immobilières et fonds de PB) suffisantes, grâce notamment à une politique prudente de distribution de participation aux bénéficiaires. Ces richesses latentes servent comme atténuateur en cas de scénario choqué. Les sensibilités à des scénarios adverses (choc sur les actions, taux bas persistant ou remontée brutale des taux) montrent que ces richesses représentent un coussin suffisant.

Une étude sur la solvabilité réalisée en 2019 montre qu'une diminution du poids des UC de 5 % sur les encours (arbitrage des UC vers l'euro) entraînerait une baisse du ratio de solvabilité de la Sgam de 5 points.

La période de confinement liée à la Covid-19 impacte légèrement le chiffre d'affaires épargne du Groupe. Cette baisse de la collecte a un effet bénéfique sur la dilution du rendement de l'actif, cependant la collecte est surveillée et pilotée afin de s'assurer que les marges prélevées permettent un résultat en ligne avec les prévisionnels validés par les Conseils.

Risque relatif à l'activité d'assurance dépendance (périmètre prévoyance-santé)

Le programme de réassurance mis en œuvre sur le portefeuille dépendance de Prima est exclusivement en quote-part. Ce risque fait l'objet d'une forte réassurance compte tenu de l'incertitude associée et diminue donc la sensibilité à ce risque. Prima est ainsi exposée à un risque de contrepartie sur les activités cédées. Pour limiter ce risque, les provisions sont cédées à des réassureurs dont la notation est supérieure ou égale à A, la notation des réassureurs faisant l'objet d'un suivi très régulier et les garanties, en titres ou en espèces apportées par les réassureurs, sont suivies chaque année pour couvrir les provisions.

En matière d'assurance dépendance, un suivi de l'évolution des principaux paramètres de sinistralité (mortalité des cotisants, mortalité des dépendants, probabilité de passage de l'état de cotisant à celui de dépendant) est réalisé tous les trimestres. Les sensibilités aux lois sont présentées dans ce rapport dans la fiche de l'entité Prima en annexe.

Le suivi du risque dépendance, permet d'analyser régulièrement l'évolution du risque et de prendre des mesures si nécessaire. Néanmoins, le pilotage technique du risque dépendance demeure un exercice délicat.

C. 1. 5 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C . 2 Risque de marché

Le risque de marché de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe.

C . 2 . 1 Exposition aux risques

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

La mise en place et l'application de politiques d'investissements et de gestion actif/passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi atteindre les objectifs fixés par les Conseils d'administration.

Le risque de marché constitue cependant un risque principal pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux ce risque et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée. Le principe de la personne prudente est respecté à travers la mise en œuvre des politiques de gestion des risques.

C . 2 . 2 Risque d'évolution des taux d'intérêt

Risque de maintien d'un environnement de taux bas et négatifs

Le niveau des taux d'intérêt sur les marchés financiers est en dessous de 1 % pour le taux d'emprunt d'État 10 ans depuis l'été 2015. En juin 2019, celui-ci est même passé en territoire négatif pour la première fois de son histoire et a durablement subsisté à ce niveau là depuis 2020.

En assurance vie, le risque de taux bas concerne essentiellement les contrats en euros. Il correspond au risque que le taux de rendement auquel se feront les investissements futurs de l'assureur soit inférieur aux taux garantis au titre des contrats d'assurance, autrement dit aux engagements contractés par l'assureur. Ce risque se concrétise par une diminution du rendement des placements et donc de l'actif général, dans la mesure où les produits financiers sont réduits. On peut, dans certains cas, aboutir à un écart négatif entre le taux de rendement des placements financiers et le taux garanti aux assurés. Cet écart sera d'autant plus important que la durée moyenne de détention des placements à l'actif est inférieure à la durée des engagements du passif.

En assurance non-vie, les variations de taux impactent de manière asymétrique les actifs et les passifs. Un adossement adéquat des durations des actifs et des passifs permet de se prémunir contre le risque de taux.

Un scénario de taux bas représente une situation à risque et plus spécifiquement lorsqu'elle est durable. Cette baisse peut en effet entraîner des difficultés voire une incapacité à servir les taux techniques et taux garantis, en particulier sur le périmètre retraite.

La baisse du rendement des actifs conduit la Sgam à un pilotage prudent de la revalorisation des passifs d'assurance vie au cours du temps afin de répercuter la dilution de l'actif progressivement, tout en tenant compte de l'évolution du marché concurrentiel. La baisse de la rémunération des contrats est pilotée afin de sécuriser le fonds de participation aux bénéfices pour faire face à des mouvements futurs sur les taux et être en capacité de lisser les baisses de rémunération futures des contrats.

En 2020, la Sgam a décidé de baisser en moyenne, sur le périmètre La Mondiale, les taux de rendements annuels des contrats en euros servis aux assurés de 0,17 %. Depuis 2010, la baisse de rémunération des contrats a été en ligne avec celle du marché.

La politique de l'offre a aussi évolué. Une réflexion autour de la commercialisation des UC ou de produits proposant un support différenciant du fonds euro a été menée. Des supports alliant part risquée et part sécurisée sont commercialisées afin de limiter l'accès au fonds général euro et diluer fortement le rendement de celui-ci.

Risque action

Le risque action se traduit par la sensibilité de la Sgam à une baisse des prix des actions.

Les placements actions sont principalement constitués de titres en direct de la zone euro.

Ces placements sont complétés, dans un souci de diversification, par des fonds indiciels et des OPC investis en actions américaines et des pays émergents. Ces fonds sont sélectionnés au travers de nos ressources en multigestion et intègrent notamment les exchange-traded fund (ETF) sélectionnés dans le cadre de la gestion tactique de la Sgam.

Ne sont sélectionnées que les valeurs offrant une bonne visibilité sur les perspectives, une bonne stabilité du management et faisant l'objet d'analyses détaillées et régulières par les marchés financiers.

Risque immobilier

Ce risque est identifié en raison d'une forte concentration géographique (donc non capté par le SCR de concentration) de l'immobilier de placement sur la région parisienne.

C . 2 . 3 Concentration de risques de marché

La concentration du risque de marché est appréciée au regard de l'exposition des actions et des émetteurs obligataires.

Le risque de marché sur les actions est le risque de perte résultant d'une fluctuation de la valeur de marché imputable à une variation du cours des actions. Le risque de marché sur les titres obligataires est le risque de perte résultant d'une fluctuation de la valeur de marché imputable à une variation des taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'émetteur.

La politique d'investissement du Groupe impose une diversification importante des actifs et aucune ligne d'actif n'est considérée comme significatif à l'échelle du Groupe.

C. 2. 4 Réduction de risques

La mise en place et l'application des politiques des investissements et gestion actif-passif permettent de maîtriser le processus de gestion des investissements et ainsi d'atteindre les objectifs donnés par le Conseil d'administration.

Ainsi les décisions de gestion sont prises en fonction du risque de marché et de sa volonté de maîtrise, tout en respectant le principe de la personne prudente.

Le risque de marché constitue cependant un risque non négligeable pour la Sgam. Les moyens mis en œuvre ont pour objectif de prévenir au mieux ce risque et de le suivre au plus près. Ils visent à en garantir une gestion prudente et adaptée.

Les actions de suivi mises en place se traduisent par :

- suivi technique du risque au moyen de reporting ;
- limitation des taux garantis sur les affaires nouvelles ;
- allocation stratégique des actifs afin d'optimiser le couple rendement/risque, réalisation de stress tests ;
- réflexion sur la mise en place de couvertures, programme de forward ;
- évolution de la proportion euros/UC et limitation de la collecte euros ;
- pilotage prudent de la politique de rémunération des contrats compte tenu du contexte durable de taux bas.

C. 2. 5 Sensibilité aux risques

Afin de tester la sensibilité aux risques de marché, différentes études sont menées.

En outre, dans le cadre de l'étude de ces risques, des analyses sur base de scénarios critiques (stress-tests) sont effectuées sur le périmètre épargne-retraite afin d'évaluer la capacité de résistance de la Sgam. Les stress-tests ne constituent pas des prévisions mais des scénarios hypothétiques destinés à tester la résilience. Ils sont réalisés chaque année. Ainsi des scénarios de stress sont étudiés et permettent de s'assurer de la capacité de servir ses engagements malgré des scénarios adverses, notamment sur le périmètre d'assurance vie. Le niveau de richesse semble suffisant et le pilotage de l'entité maîtrisé pour faire face à une chute des marchés actions, à une baisse des taux ou à une hausse des taux brutale.

Les travaux de l'EIRS permettent d'analyser les sensibilités des risques en fonction des différents scénarios testés.

C. 2. 6 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

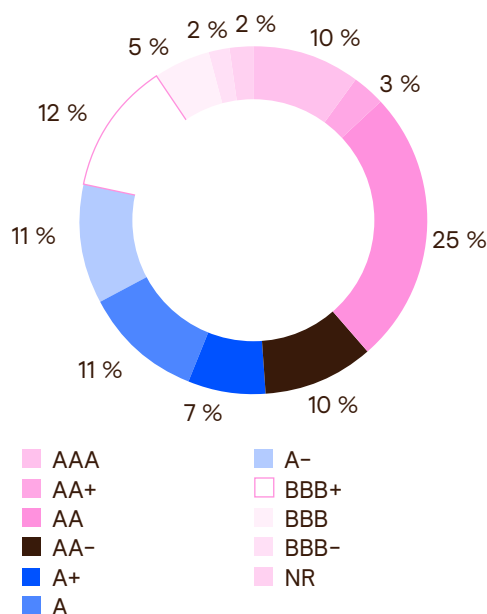
C. 3 Risque de crédit

C. 3. 1 Exposition aux risques

Le risque de crédit de SGAM AG2R LA MONDIALE correspond à celui de l'ensemble des périmètres la composant. Les éléments de maîtrise, de réduction et tout autre sujet de pilotage sont ceux approuvés au niveau de la Sgam et déclinés ensuite pour chaque entité du Groupe. Il est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels les entreprises d'assurance et de réassurance sont exposées sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

Le risque de crédit est suivi notamment par la notation des contreparties (financières, réassureurs).

Exposition par notation



SGAM AG2R LA MONDIALE a défini son propre corpus de règles internes, afin de renforcer la sécurité de ses investissements. Elle dispose en effet d'une politique crédit, relative à la gestion du risque de crédit des actifs financiers. Cette politique définit les principes permettant d'établir les limites crédit sur les portefeuilles obligataires des entités, afin de limiter les conséquences liées à la défaillance d'un émetteur.

La politique crédit permet de s'assurer que la prise de risque en matière de risque de crédit respecte le cadre d'appétence au risque de SGAM AG2R LA MONDIALE défini par les Conseils d'administration.

Compte tenu de l'activité de SGAM AG2R LA MONDIALE, le risque de crédit porte essentiellement sur :

- les actifs financiers (hors engagements en unités de compte pour lesquels le risque est supporté par les assurés) : le risque de défaillance des émetteurs obligataires fait l'objet d'un suivi au travers de l'évolution des notations dans le temps et lors de la sélection des titres ;
- les opérations de prêts et emprunts de titres ;
- les créances sur réassureurs nées des opérations de cession en réassurance : le risque de défaut des réassureurs a un impact sur les provisions techniques cédées et fait l'objet d'un suivi régulier des notations et mise en place de garanties sous la forme de nantissements ou dépôts espèces.

L'évaluation des risques de crédit s'appuie sur les notations fournies par les principales agences de notation mais également sur des analyses menées en interne et sur des modélisations.

L'analyse des émetteurs fait ressortir une bonne dispersion des contreparties obligataires.

C. 3. 2 Concentration de risques

Le risque de crédit fait partie inhérente du marché de l'assurance au travers des risques liés aux investissements et aux échanges avec les réassureurs. Cependant, un ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles est ainsi en

place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

C . 3 . 3 Réduction de risques

La mise en place et le respect de la politique de crédit permet de s'assurer que les investissements sont effectués selon le principe de la personne prudente et que les risques sont maîtrisés.

Un suivi technique est effectué et partagé en comité crédit chargé d'examiner et de fixer, trimestriellement, les engagements maximaux, en fonction des notations des émetteurs obligataires.

Les actions nécessaires à la réduction de ce risque sont approuvées et mises en place en fonction de son évolution.

C . 3 . 4 Sensibilité aux risques

En plus des analyses sur les risques obligataires individuels, la structure globale des portefeuilles par notation fait également l'objet d'un suivi et de contrôle.

Les changements de notation après l'achat peuvent toutefois impacter la qualité du portefeuille obligataire. Afin de mesurer au plus près ce risque, un suivi des changements de notation est réalisé en continu. Au-delà des analyses existantes sur les actifs en stock, il existe un module d'analyse des flux : analyse des entrées (achats) et analyse des sorties (ventes et remboursements) ainsi que l'analyse des arbitrages réalisés.

Ces analyses permettent de maîtriser le risque de crédit.

C . 3 . 5 Dépendance entre les risques

La dépendance entre les risques est déterminée sur la base des matrices de corrélation de la formule standard.

C . 4 Risque de liquidité

C . 4 . 1 Exposition aux risques

Le risque de liquidité est défini par la réglementation comme le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles. Pour la Sgam, il s'agit du risque de ne pouvoir vendre à son prix réel un actif financier ou de ne pas pouvoir le vendre. C'est par conséquence le risque de ne pouvoir faire face à ses engagements, par exemple de ne pas pouvoir rembourser des assurés qui en feraient la demande.

L'activité de la Sgam est composée de différents types de produits, prévoyance, santé, épargne et retraite. Cela permet d'être peu sensible aux évolutions de marché en termes de cash flows disponibles, les contrats retraite permettant de s'assurer de flux entrants périodiques réguliers.

Ce risque de liquidité n'est pas calculé dans la formule standard.

C . 4 . 2 Concentration de risques

Il n'y a pas de concentration du risque de liquidité pour la Sgam.

C . 4 . 3 Réduction de Risques

La Sgam a progressivement déployé des moyens lui permettant d'améliorer la gestion du risque de liquidité. Un

ensemble de dispositifs de suivi et de contrôles sont ainsi en place afin d'assurer une gestion efficace et prudente de ce risque.

Ainsi la gestion actif-passif prend en considération l'enjeu de la liquidité et permet de ne pas se retrouver en difficulté sur les futurs décaissements prévisibles. De même, les investissements du Groupe jugés peu liquides sont limités par l'application des politiques de risques.

La réalisation des stress tests confirme une liquidité à tout moment même en cas de scénario défavorable.

De plus la trésorerie des différentes entités est gérée au sein du GIE AG2R LA MONDIALE Cash et par des investissements sur des OPC monétaires (FCP AG2R LA MONDIALE monétaire court terme). Elle est mutualisée au niveau du Groupe afin d'accroître la flexibilité de la gestion pour chacun de ses membres. La mutualisation de la trésorerie atténue fortement le risque de liquidité des entités du Groupe.

Bien que le risque de liquidité soit maîtrisé pour la Sgam, ce risque fait l'objet de plusieurs suivis :

- projections des cash flows prévisionnels sortants et entrants ;
- prévision annuelle de la trésorerie ;
- indicateur de liquidité mis en place sur les titres obligataires par la direction des investissements pour suivre l'évolution de la liquidité du portefeuille dans le temps ;
- évaluation du pourcentage du portefeuille dont la liquidité est inférieure à un mois d'une part, supérieure à un an d'autre part.

C . 4 . 4 Sensibilité aux risques

Les stress tests, ainsi que le suivi des flux de trésorerie permettent de s'assurer que la Sgam a une sensibilité limitée au risque de liquidité.

Des études sont réalisées annuellement sur le périmètre épargne-retraite sur les conséquences d'un scénario de rachats massifs. L'objectif est de déterminer le taux de rachat massif qui annulerait le solde de trésorerie. Le gap de trésorerie récurrent d'un montant annuel d'environ 3 Md€ représente un niveau suffisant pour éviter la vente d'actifs potentiellement en moins-value. En effet, ce gap de trésorerie serait totalement annulé pour une hausse des rachats de plus de +150 %, ce qui est peu probable.

Les difficultés sur les futurs décaissements prévisibles sont ainsi identifiées en amont du risque.

La Sgam est donc peu sensible au risque de liquidité.

La Covid-19 et la baisse importante des marchés financiers n'a eu que très peu d'impact sur les rachats et les arbitrages. La période de confinement a eu un effet sur la collecte en épargne retraite. Cependant les indicateurs de suivi montrent que celle-ci reste parfaitement pilotée et en ligne avec les prévisionnels validés par les Conseils. Cela conforte la maîtrise du risque de liquidité.

C . 5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de procédures internes inadaptées ou défailtantes, ou de membre du personnel et de systèmes, ou d'évènements extérieurs. Cette définition recouvre les erreurs humaines,

les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, etc.

En déclinaison de la politique de gestion des risques et de la politique de contrôle interne, le Groupe a défini un référentiel de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne donnant à chacun les méthodes et moyens « ad hoc » pour identifier, évaluer, arbitrer et traiter les risques opérationnels en mettant en œuvre si nécessaire, des plans d'action.

La gestion des risques opérationnels est prise en compte au travers du dispositif de contrôle interne. Ce dispositif comprend l'ensemble des moyens, comportements, procédures et actions qui contribue à la maîtrise des activités du Groupe.

Trimestriellement, un tableau de bord mesure le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne au niveau du Groupe et au niveau des directions ou des entités. Ce tableau de bord reprend plusieurs indicateurs de suivi et il est présenté au Comité des risques opérationnels.

C . 5 . 1 Risques liés à la continuité d'activité et gestion de crise

Le principe d'assurer un service continu à ses clients, met l'entreprise dans l'obligation d'anticiper les éventuelles interruptions de son activité. Celles-ci peuvent toucher une activité critique, porter sur une étendue géographique plus ou moins grande, être durable ou avoir une cause interne ou externe.

L'année 2021 a particulièrement souligné l'importance des dispositifs de continuité d'activité et de gestion de crise en place notamment, pour continuer à faire face à l'épidémie mondiale Covid-19 et prendre en compte l'augmentation de la menace d'une cyber-attaque majeure qui pourrait impacter le Groupe. D'où l'importance de disposer d'un plan de continuité d'activité qui permette à l'entreprise de s'adapter à des contextes inédits.

Le dispositif pour maîtriser ces risques tient compte des ruptures importantes ou durables de l'activité (pandémie, incendie, panne informatique, ...) ainsi que des incidents majeurs pouvant avoir un impact significatif sur les collaborateurs, les clients, les biens ou la réputation du Groupe. Les dispositifs de gestion de crise et de continuité d'activité sont décrits au travers de documents applicables à l'ensemble du Groupe.

La politique de continuité d'activité définit les règles de gouvernance, les principes, l'organisation et les objectifs à atteindre afin de mettre en œuvre une gestion de la continuité d'activité efficiente et pérenne au sein du Groupe. La gestion de la continuité d'activité doit permettre de faire face à quatre types de sinistres majeurs :

- l'indisponibilité des locaux (incendie, inondation, toute interdiction d'accès, ...) ;
- l'indisponibilité des systèmes d'information (une cyber-attaque, ...) ;
- l'indisponibilité du personnel (pandémie, risque chimique, ...) ;
- l'indisponibilité des prestataires (sous-traitant, banque, ...).

Le plan de gestion de crise définit l'organisation qui doit permettre au Groupe de faire face à une situation de crise. Une crise est une situation exceptionnelle et soudaine menaçant directement la structure du Groupe, sa chaîne de commandement, ses activités ou son image.

Plusieurs solutions opérationnelles sont en place afin de limiter les impacts liés à chaque scénario d'indisponibilité telles que le plan de secours informatique, le plan de repli utilisateur, le suivi de la continuité des prestataires critiques et des plans de continuité métiers.

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle du dispositif gestion de crise et continuité d'activité, les tests planifiés durant l'année 2021 ont été réalisés :

- un test du plan de secours informatique ;
- un exercice de crise Groupe autour d'un scénario financier ;
- un exercice de crise cyber avec notamment la participation de l'ANSSI ;
- un test d'alerte national permettant d'éprouver la capacité du Groupe à communiquer en cas de crise cyber auprès de l'ensemble de nos collaborateurs.

En outre, afin de renforcer la sensibilisation des acteurs du Groupe, en milieu d'année, un module de formation pratique « Gestion de crise » a été mis à disposition de l'ensemble des acteurs mobilisables dans le cadre d'une cellule de crise.

Le risque lié à la continuité d'activité et à la gestion de crise demeure un risque important. Le dispositif actuel est revu annuellement afin de s'ajuster aux évolutions des menaces et des projets de transformation du Groupe.

FOCUS sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au sein d'AG2R LA MONDIALE

Pour continuer à suivre la situation liée à la pandémie Covid-19, le mode veille renforcée du Groupe a constamment été actif tout au long de l'année. La cellule de crise Groupe n'a pas eu besoin d'être activée en 2021 grâce au suivi continu réalisé par la Direction des ressources humaines, qui a permis d'ajuster au fil de l'eau les protocoles et consignes du Groupe en anticipation ou en phase avec les directives gouvernementales.

En parallèle, un suivi des plans d'actions a été réalisé en 2021 après le premier bilan de la gestion de crise Covid-19 de 2020.

Le plan d'action pluriannuel a été revu pour prendre en compte le retour d'expérience de la gestion de crise Covid-19. Le plan continue de poursuivre sa démarche d'industrialisation du Système de management de la continuité d'activité (SMCA) qui a permis de réaliser la majorité des chantiers du plan d'action Résilience 20-22.

C . 5 . 2 Risques liés à la sécurité de l'information dont les risques cyber

L'actualité 2021 confirme une forte croissance de la menace Cyber, les risques cyber sont l'une des premières menaces auxquelles sont confrontées les entreprises. Si les menaces ont historiquement visé les banques et les moyens de paiements, elles sont devenues organisées avec des enjeux financiers pour s'étendre à tous les secteurs d'activité. Dans ce contexte, les établissements de santé et de l'assurance sont des cibles majeures avec leurs volumes importants de données personnelles confidentielles.

La réglementation a progressivement intégré ces risques pour qu'ils soient pris en compte dans le dispositif de gestion des risques des entreprises. Parmi les principaux textes, citons la Loi de sécurité financière de 2003, la Loi de programmation militaire de 2013, la directive Solvabilité 2 de 2009 qui édicte des principes généraux en matière de maîtrise des risques opérationnels et de maîtrise de l'information et le règlement général sur la protection des données (RGPD) qui s'applique depuis mai 2018. Et dernièrement, la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (ou connue sous l'appellation NIS, *Network and information security*) a été transposée dans la Loi française en 2018 et dont l'objectif est d'assurer un niveau de sécurité élevé et commun pour les réseaux et les systèmes d'information. Par ailleurs, en 2021, l'ACPR a publié une notice Cyber, afin de préparer l'arrivée de la réglementation européenne concernant la résilience opérationnelle informatique (*Digital operational resilience act* – DORA) à destination des assureurs.

Le groupe AG2R LA MONDIALE, et plus particulièrement le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) a défini et mis à jour cette année la politique de sécurité dont la mise en œuvre s'inscrit dans un plan de sécurité à trois ans, déployé au travers des plans d'actions annuels.

Le plan stratégique sécurité 2020-2022 « Cyber 2022 », présenté lors du comité stratégique de sécurité, s'inscrit dans la continuité du précédent plan avec de nouvelles mesures de protection en réponse à l'évolution de la menace Cyber. Il accompagne aussi les projets de transformation tels que la mobilité, le digital et le cloud. Les engagements 2021 prévus par le plan ont été respectés et se poursuivront en 2022 selon le calendrier initialement défini. Ce plan peut être mis à jour si nécessaire face aux évolutions de la menace Cyber ou aux recommandations courantes de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Ce plan se décompose selon cinq axes :

- identifier les risques : l'intégration en 2021 de la sécurité lors du cadrage des projets (*security by design*) est une étape clef dans la maîtrise des risques Cyber. Cette étape réalisée en amont permet de compléter la démarche d'identification des éventuelles faiblesses de sécurité du Groupe ;
- protéger les ressources informatiques : le nouveau programme de sensibilisation cyber des collaborateurs constitue une des mesures majeures pour la protection du Groupe. Ces nouvelles directives sont venues renforcer la cyber résilience du système d'information, en alliant l'intelligence artificielle et la complémentarité des mesures de protection des ressources informatiques du Groupe ;
- détecter les événements : un dispositif de surveillance des ressources informatiques interne et externe du Groupe a été déployé avec un traitement permanent des alertes détectées grâce à la nouvelle équipe de spécialiste dédiée ;
- répondre aux menaces : l'engagement des experts sécurités du Groupe a été reconnu grâce à leurs intégrations au réseau des cellules de réponses à incidents des grands Groupe français (InterCERT) ;
- récupérer des attaques : un exercice de crise Cyber a été réalisé cette année, en partenariat avec l'ANSSI et a permis de confirmer l'efficacité du dispositif de crise actuel du Groupe mais également de rappeler l'importance d'intégrer une démarche d'amélioration continue dans celui-ci.

Focus sur l'incident mondial de vulnérabilité critique « Log4shell »

Le 10 décembre 2021, le monde découvrait une faille de sécurité informatique critique et facilement exploitable, nommé « Log4Shell ». Cette faille informatique est incluse dans Log4j, un module utilisé par le célèbre langage de programmation informatique Java, disponible gratuitement, il est donc omniprésent dans un très grand nombre d'applications et services logiciels partout dans le monde (comme par exemple Twitter, Amazon, Microsoft, etc.). Cette faille permet de prendre le contrôle complet du serveur en tant qu'administrateur ou de réaliser une première intrusion dans un réseau en vue d'une attaque plus large. Cette vulnérabilité est citée par les experts comme la plus importante et la plus critique de la dernière décennie.

Suite à l'alerte de l'ANSSI sur le sujet relayé par notre réseau de veilles Cyber, la filière Sécurité des systèmes d'information (SSI) du groupe AG2R LA MONDIALE a immédiatement, pris en charge cette alerte et initiée les premières actions d'investigation adaptées.

Dès le 10 décembre, une cellule de crise opérationnelle a été activée au niveau de la Direction informatique et face à la complexité de la menace, le groupe AG2R LA MONDIALE a renforcé son dispositif de crise avec l'activation en complément d'une cellule de crise Groupe, cellule dont le Responsable SSI (RSSI) Groupe est membre. Il est en contact permanent avec l'ANSSI, l'InterCERT via notre propre CERT et avec les RSSIs des autres assureurs. Notre direction informatique a mis en place un plan d'actions pour mettre à jour notre SI vis-à-vis de cette faille. Notre CERT AG2R LA MONDIALE a permis d'assurer une veille continue sur toutes les évolutions de cette faille critique. Chaque événement pouvant être source potentielle d'incident est pris avec la plus grande prudence et rigueur. Par ailleurs, comme recommandé par l'ANSSI, la filière SSI Groupe réalise les contrôles complémentaires. À ce stade, aucun incident significatif n'est à signaler.

C . 5 . 3 Risques liés à la protection des données à caractère personnel

Ayant vocation à répondre aux besoins de la personne tout au long de sa vie, le Groupe est amené à détenir des informations touchant la vie privée ou la vie professionnelle. Le Groupe s'engage à ne mettre en œuvre que des traitements licites sur la base des fondements juridiques prévus par la réglementation : le consentement de la personne, le contrat dont elle bénéficie, le respect d'une obligation légale, l'intérêt légitime dès lors que le traitement ne porte pas atteinte aux droits des personnes. Le Groupe est responsable des données qu'il détient, de leur usage et de leur sécurité.

AG2R LA MONDIALE met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la sécurité des données traitées, de la nature des traitements et des risques encourus par les personnes en cas d'indisponibilité des traitements ou d'atteinte à l'intégrité ou à la confidentialité des données. Le Groupe prend en compte ces risques dès la conception des traitements de collecte de données. En cas de recours à une prestation portant sur des données à caractère personnel AG2R LA MONDIALE sélectionne des sous-traitants apportant des garanties suffisantes en matière de protection des données à caractère personnel.

En outre, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application en mai 2018 et dans le Groupe, le Délégué à la protection des données (DPO) est chargé de veiller à son application conformément aux dispositions du Règlement. La sanction de la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) à l'égard du Groupe suite au contrôle réalisé au cours de l'année 2019 et pour un montant de 1,7 millions d'euros pour motif d'un retard dans la mise en œuvre des programmes de purges de données, a conduit le Groupe à poursuivre ses investissements importants pour la protection des données en visant à finaliser la mise en conformité de nos systèmes d'information via une nouvelle priorisation des efforts et par le déploiement de contrôles permettant de vérifier l'efficacité de l'organisation et des procédures déployées. De plus, un effort particulier a été porté sur l'accompagnement des différentes directions du Groupe afin que les processus mis en œuvre permettent de garantir la prise en compte des principes de la protection des données personnelles dès la genèse d'un projet ou partenariat. Les autres griefs de la sanction étaient sans suite du fait de la mise en conformité du Groupe depuis 2019.

Au cours de l'année 2021, le Groupe a donc poursuivi l'adaptation de ces pratiques et de ces outils pour répondre aux exigences des assurés et des entreprises clientes. D'ailleurs, le délégué peut être saisi par toute personne dont les données font l'objet d'un traitement et à cette fin, ses coordonnées sont mentionnées sur les documents contractuels et les formulaires, la politique de protection des données suivie par le Groupe est consultable en ligne sur le site du Groupe www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles et l'adresse d'une boîte générique y est également mentionnée.

Par ailleurs, il est à noter que le niveau des demandes d'exercice des droits d'accès, de rectification ou d'effacement est suivi et continue sa progression depuis la prise d'effet du règlement.

C . 5 . 4 Risques d'inadéquation ou de pannes répétitives des systèmes d'information (SI)

L'activité d'AG2R LA MONDIALE dépend étroitement de ses systèmes d'information, dans la mesure où ses activités exigent de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes et sur des volumes de données croissants. Des pannes logicielles, matérielles ou des défauts de services d'un partenaire ou d'un fournisseur important ou répétés pourraient entraîner des erreurs ou des interruptions dans les systèmes de gestion, de comptabilité et de trésorerie.

Le Groupe recense plus de 750 applications métier, mises en place au fil du temps et dans des technologies diverses. De nombreuses actions sont consacrées à la rationalisation du système d'information et à la modernisation des infrastructures techniques au travers notamment d'un programme de convergence ayant pour objectif d'améliorer l'adaptabilité et le niveau de sécurité de son exploitation. Des contrôles au niveau des applications web ont été mis en place afin de s'assurer de leur sécurisation. En outre, des outils de supervision permettent de veiller au bon fonctionnement du système d'information dans sa globalité, de l'infrastructure réseau et télécom jusqu'aux applications les plus sensibles.

Annuellement, une évaluation de la qualité des sociétés de prestation est effectuée afin de s'assurer de leur fiabilité et de se préserver d'éventuelles défaillances de leur part (cf. chapitre B.7 Sous-traitance).

C . 5 . 5 Risques de non-conformité

Le Groupe s'expose au risque de non-conformité lorsque l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes, usages professionnels et déontologiques propres aux activités du Groupe entraîne une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, une perte financière significative ou une atteinte à la réputation.

En 2021, les travaux de mise en conformité ont principalement concerné les réglementations portant sur :

- la directive sur la distribution d'assurance ;
- la Loi Pacte (transformation du portefeuille Madelin en PERI) ;
- les 4^e et 5^e directives européennes sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la Loi Sapin 2 concernant la lutte contre la corruption.

Protection de la clientèle

Les règles de la protection de la clientèle ont pour objectifs de proposer au client des produits adaptés à ses besoins et ses attentes et de lui permettre de prendre sa décision de façon éclairée. Le respect des règles de la protection de la clientèle se traduit par l'assurance de la mise en conformité des mesures relatives à la Directive distribution en assurances (DDA), notamment le renforcement du dispositif de devoir de conseil, la gouvernance du produit, les compétences et honorabilité des concepteurs et distributeurs d'assurance et la gestion des conflits d'intérêts. Le dispositif DDA est cadré par trois politiques portant sur la gestion des conflits d'intérêts des pratiques de distribution, la gouvernance des produits concernant la mise sur le marché d'un produit et la gestion des compétences et de l'honorabilité dans le cadre du dispositif de création et de distribution de produit. Enfin, on notera que les récentes évolutions réglementaires en matière de durabilité impactent considérablement la DDA au niveau du devoir de conseil, de gouvernance produit et de conflit d'intérêt.

Des actions de contrôle des dispositifs de rémunération interne ont été réalisées afin d'analyser les écarts éventuels entre les pratiques et les obligations réglementaires qui pourraient inciter le conseiller à vendre un produit plutôt qu'un autre compte tenu d'une rémunération variable inappropriée. Une politique Groupe cadre les dispositifs de rémunérations internes et externes et un système de surveillance est mis en place afin de s'assurer que les principes posés au travers de la politique sont respectés. La déclinaison opérationnelle de ces politiques au sein des directions concernées se poursuivra en 2022 ainsi que les actions de vérification de l'appropriation par les métiers des nouvelles exigences.

Le projet relatif au devoir de conseil en cours de vie du contrat sur le périmètre épargne et retraite a pour principal objectif, au-delà de l'équipement outil, de mettre en place un dispositif de surveillance du devoir de conseil en cours de vie du contrat efficace et conforme aux attentes, via la mise en œuvre d'un système d'alertes en 2022. De plus, conformément à la réglementation, pour les contrats de retraites supplémentaires (PERI), un dispositif de devoir de conseil aux termes est en cours de déploiement au sein du Groupe, avec un effet prévu au premier semestre 2022.

Enfin, pour rappel, dans son autorisation du 21 juillet 2016, l'ACPR a demandé au Groupe d'encadrer en fonction du patrimoine financier du souscripteur un plafond à ne pas dépasser lors d'un investissement en certificats mutualistes. Néanmoins, des demandes de dérogations peuvent être accordées, celles-ci doivent rester exceptionnelles et être documentées de manière forcée. Dans le cadre d'une dérogation, les dossiers qui ont été transmis à l'ACPR, ont présentés un niveau de qualité jugé satisfaisant. Enfin, le bilan réalisé sur les deux dernières années, indique que le nombre de refus de dossiers suite à des conseils non adaptés de la part du Groupe, reste faible.

Lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, l'évasion et la fraude fiscale

Le dispositif LCB-FT a été considérablement renforcé pour satisfaire aux dernières exigences réglementaires issues de la transposition des 4^e et 5^e directives européennes. A cette fin, les travaux identifiés et ceux déjà en cours, font l'objet d'un pilotage centralisé au travers un projet LCB-FT Groupe. L'ensemble des directions et entités concernées sont associées pour la mise en conformité des processus opérationnels, des outils et référentiels. Des indicateurs de pilotage ont également été déployés afin de mesurer précisément le niveau de conformité, le déploiement et la maturité des dispositifs.

Par ailleurs, concernant le nouveau dispositif « DAC 6 », issu de la directive européenne (UE) 2018/822 du Conseil du 25 mai 2018 relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations sur les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration auprès de l'administration fiscale, a donné lieu à un cadrage à l'occasion du projet transverse initié en 2021 dans le Groupe. Cette directive européenne vise à renforcer la coopération entre les administrations fiscales des pays de l'UE en matière des montages potentiellement agressifs sur le plan fiscal. Le dispositif à mettre en place par les entités du Groupe vise à déclarer des dispositifs transfrontaliers potentiellement agressifs avec des plans fiscaux contenant des caractéristiques spécifiques. Il complète les dispositifs existants Fatca/EAI (*Foreign account tax compliance Act / Échange automatique d'information*) sur la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale.

Lutte contre la corruption (LCC)

Le déploiement du dispositif LCC s'organise autour de trois piliers indissociables :

- l'engagement de l'instance dirigeante ;
- la cartographie des risques d'atteinte à la probité qui constitue la pierre angulaire du dispositif anticorruption ;
- la gestion des risques.

Dans le cadre de l'application de la Loi Sapin 2 entrée en vigueur le 1^{er} juin 2017, l'Agence française anticorruption a publié, le 12 janvier 2021, au Journal Officiel des nouvelles recommandations. Afin de s'y conformer, le Groupe a lancé auprès des directions considérées comme les plus exposées, l'actualisation du dispositif et des procédures anticorruptions déjà existantes au niveau du Groupe. Des ateliers ont également été initiés afin d'identifier les actions à mener pour maîtriser et réduire les risques d'atteinte à la probité.

À ce titre, en 2021, des travaux d'actualisation de la cartographie des risques ont été menés et ont eu pour objectif de mettre en œuvre des mesures de prévention et de détection efficaces, pour répondre aux enjeux et activités identifiées.

Par ailleurs, le dispositif d'évaluation de l'intégrité des tiers volet prévention, détaillé au sein du Pilier III de la gestion de risques, consiste à apprécier le risque que le tiers fait courir à l'organisation dans le cadre de sa relation avec une partie prenante qui peut l'exposer à des potentiels risques d'atteintes à la probité. Au niveau du périmètre de la Direction des achats, le lancement de ce dispositif a eu lieu courant 2021, permettant d'engager un déploiement à l'échelle des parties prenantes les plus risquées et d'identifier par le biais de la cartographie des risques, les risques associés.

C . 5 . 6 Risques de non-qualité des données

Les données constituent une des ressources majeures d'AG2R LA MONDIALE et leurs bonnes gestions sont primordiales. Il est nécessaire de s'assurer que les données soient correctes et disponibles au moment souhaité pour permettre au Groupe, de réaliser, à bien, les missions suivantes :

- gérer les contrats ;
- tarifier les risques ;
- régler des sinistres ;
- être en conformité avec la réglementation ;
- communiquer avec les clients d'AG2R LA MONDIALE par tous les canaux disponibles ;
- optimiser et développer des services ;
- gérer les opérations des fonctions supports (achats, comptabilité, RH, ...) du Groupe ;
- prendre des décisions stratégiques de l'entreprise.

Le risque de non-maîtrise de la qualité des données représente un enjeu primordial afin d'assurer la maîtrise de l'activité courante et du pilotage du Groupe.

La politique des données du Groupe est revue et publiée tous les ans. Ce document présente les principes généraux de la gouvernance de la donnée et de sa qualité ainsi que l'organisation mise en place pour surveiller et évaluer la qualité des données.

Le « Chief data officer » et son équipe dédiée (*data office*) ainsi que l'animation de 26 référents qualité et usage data favorisent la maîtrise de la donnée grâce à un dispositif transverse de gouvernance de la donnée.

Au niveau du Groupe, chaque direction métier est responsable de l'ensemble des données issues de son périmètre ainsi que des plans d'actions à mener pour en améliorer la qualité. Tous les ans, chaque direction métier établit une feuille de route Data dans ce sens. Pour assurer la bonne gouvernance des données au sein du Groupe, deux comités ont été instaurés, un premier comité qui regroupe l'ensemble des directeurs métiers et un second comité opérationnel au niveau de la direction data.

En 2021, des projets liés à la qualité des données « personne » ainsi qu'à la sensibilisation des collaborateurs d'AG2R LA MONDIALE ont été réalisés au sein du Groupe. Pour assurer un meilleur pilotage des données « personnes », les réflexions autour de ce sujet ont abouti au déploiement d'un référentiel et d'un tableau de bord automatique. Dans le cadre de la sensibilisation data des collaborateurs du Groupe, des supports de communication ont été réalisés afin de développer leurs connaissances sur le sujet.

C. 6 Autres risques importants

L'ensemble des risques présentés ci-après ne sont pas pris en compte dans la formule standard.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques recouvrent les risques liés au développement de la Sgam et aux évolutions de son environnement. Ils sont caractérisés par :

- le risque de pertes découlant de décisions stratégiques s'avérant erronées, inadaptées ;
- la non-atteinte des objectifs stratégiques due à une inadéquation des moyens mis en œuvre pour les atteindre.

La stratégie du Groupe est cristallisée dans les différents plans d'affaires solos (hypothèses stratégiques) et dans la formalisation de l'appétit pour le risque (objectifs stratégiques) de chacune des entités le composant.

Le principal risque identifié naît de l'instabilité de l'environnement réglementaire des activités qui accroît le degré d'incertitude des décisions pour la Sgam. La diversité de ses activités et sa stratégie de croissance, via notamment les rapprochements externes, sont porteurs d'opportunités mais aussi de risques.

Risque de réputation

Le risque de réputation se traduit par un impact négatif sur l'image d'une société ou d'un groupe. Ce risque est corrélé à d'autres risques et nécessite une maîtrise de ses causes et donc des risques en amont.

Le Groupe a ainsi décidé de traiter le risque de réputation comme une conséquence ou un impact de la majorité des risques majeurs identifiés. Ce risque n'apparaît donc pas en tant que tel dans la cartographie du Groupe, néanmoins, des actions sont mises en œuvre pour le maîtriser au travers de ses causes.

Par ailleurs, le Groupe dispose de différents dispositifs de veille permettant d'anticiper et de suivre de façon permanente les éléments de réputation (e-réputation, presse, ...).

En outre, dans le cadre de la gestion de crise du Groupe, l'impact sur la réputation est pris en compte. Ainsi, en cas de crise pouvant impacter la réputation du Groupe, des actions seraient menées au regard de la situation.

Risques relatifs aux évolutions réglementaires

Le risque réglementaire correspond à une évolution défavorable de la législation ou de la fiscalité. Ce risque est pris en compte par la veille réglementaire et peut être considéré dans d'autres risques (risque de non-conformité, risque de pilotage de la collecte, risque de développement).

Le suivi de ce risque fait l'objet d'une veille et d'une analyse d'impact en fonction des informations disponibles.

En particulier, la Loi Pacte relative à la croissance et la transformation des entreprises et dont l'objectif général est de donner aux entreprises les moyens d'innover, de se transformer, de grandir et de créer des emplois révolutionne le marché de l'épargne retraite en France. Le déploiement de cette loi fait l'objet d'un projet global, couvert par 6 chantiers afin d'être en mesure d'apporter les ajustements nécessaires.

Sur le périmètre prévoyance santé, depuis plusieurs années, de nombreuses évolutions réglementaires impactent régulièrement l'activité : l'ANI, les accords de branche, la réforme des retraites, les modifications de prise en charge de la Sécurité sociale, l'évolution des taxes et des contrats responsables, etc. Ces évolutions réglementaires constituent un risque tant sur le plan financier que sur le plan concurrentiel. Par ailleurs, la fin des clauses de désignation pour le secteur conventionnel remet en cause les équilibres financiers des contrats. En conséquence, des moyens ont été déployés afin de renforcer la gestion de ce type de risques (études prospectives, redressement de portefeuille, etc.). Ce risque fait ainsi l'objet d'une vigilance particulière afin d'être en mesure d'apporter des ajustements si nécessaire. Le dispositif EIRS permet de contribuer pleinement à la maîtrise de ce risque par son anticipation, son estimation et par les mesures mises en place. Un scénario de réforme des retraites est présenté dans le rapport EIRS.

Compte-tenu des évolutions réglementaires régulières et des risques associés, les entités du périmètre prévoyance santé ajustent continuellement la gestion de ce type de risques afin d'être en mesure de mettre en place les dispositifs appropriés leur permettant d'y faire face.

Le dispositif de maîtrise de ces risques réglementaires s'appuie essentiellement sur :

- des travaux de veille juridique et réglementaire permettant notamment de suivre la mise en place de ces différents projets ;
- des travaux d'analyses d'impacts de l'ensemble des évolutions réglementaires.

Risque de contagion

Le risque de contagion concerne principalement les risques opérationnels Groupe qui, s'ils surviennent au sein d'une entité affiliée, peuvent impacter d'autres entités voire l'ensemble du Groupe.

Le risque de contagion peut être lié, par exemple :

- à des pratiques commerciales incorrectes (non-conformité des produits, démarche marketing inadaptée, diffusion d'informations confidentielles concernant les assurés, non-respect du secret professionnel, mauvaise qualité d'accueil ou de service, ...) ;
- à la défaillance dans le suivi d'opérations internes (défaut d'organisation interne, défaut de communication entre services/entre filiales, défaut d'archivage) ;
- aux partenaires, fournisseurs et sous-traitants (mauvaise exécution d'une prestation, retards, ...) ;
- aux pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail (discrimination, recrutements inadaptés, formations inadaptées ou insuffisantes, ...) ;
- aux dysfonctionnements des systèmes d'information (pertes d'information, recul de la performance informatique, pannes des systèmes, développements erronés, ...) ;
- à des pratiques fiscales et/ou comptables inappropriées ;
- aux dommages aux infrastructures et au matériel ;
- aux indisponibilités de moyens (personnel, matériel informatique, immobilier), menant à une non-continuité d'activité ;
- à la fraude et au blanchiment (contrefaçons, détournement de fonds, abus de biens sociaux, corruption, piratage des systèmes d'information, ...).

Le dispositif de contrôle interne et de conformité Groupe vise à identifier et à préciser plus spécifiquement les risques au sein de chaque direction de chaque filiale. Il contribue ainsi à anticiper le risque de contagion.

Risque social

Le secteur de l'assurance connaît aujourd'hui des défis de transformation digitale importants nécessitant des évolutions dans l'organisation du travail. Ces changements génèrent des risques sociaux.

Le dispositif de maîtrise de ce risque s'appuie essentiellement sur la politique RH Groupe. Celle-ci place le collaborateur au cœur des préoccupations du Groupe. Elle prévoit des actions d'accompagnement formalisées et suivies portant sur la formation des collaborateurs, intégrant les défis de transformation des métiers qui s'imposent au secteur de l'assurance.

Risque sociétal

L'augmentation des risques épidémiques (expansion massive et rapide de maladies infectieuses, accroissement du coût des traitements et de leur durée) ainsi que la croissance des inégalités et des tensions sociales (augmentation des écarts de revenus entre les différentes catégories socio-économiques, du nombre d'émeutes, de violences urbaines) sont susceptibles d'impacter tant le niveau des cotisations que celui de la sinistralité.

Le dispositif de maîtrise s'appuie principalement sur un suivi de la sinistralité (pour en mesurer son impact).

C. 7 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant le profil de risque est présenté dans les autres sections du chapitre « Profil de risque ».

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Pour évaluer la situation financière du Groupe et de chacune des entités, la réglementation prévoit plusieurs normes. Les normes comptables sont les normes IFRS pour la Sgam et la norme locale pour les entités solo (norme comptable française ou norme comptable luxembourgeoise pour La Mondiale Europartner). La norme prudentielle Solvabilité 2 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et prévoit notamment des règles de valorisation des actifs et des passifs.

Les normes sociales comptabilisent des valeurs historiques alors que les normes Solvabilité 2 et IFRS sont fondées sur des valeurs de marché. Les évaluations selon les normes Solvabilité 2 et IFRS contiennent notamment une estimation des profits futurs.

Ce chapitre présente les méthodes, les hypothèses et les résultats des principaux postes d'actif et de passif, dont les provisions techniques en norme Solvabilité 2.

D. 1 Actifs

L'actif est principalement constitué des placements, des provisions techniques cédées, des impôts différés actifs et des autres actifs, notamment de comptes de tiers et de trésorerie.

La Sgam et les entités sont en situation nette d'impôts différés passifs sauf les entités AG2R Prévoyance, Arpege Prévoyance et la Miag. Cela signifie que le montant d'impôts différés au passif (liés notamment à l'actualisation des résultats futurs dans le référentiel Solvabilité 2) sont excédentaires au regard des créances d'impôts différés. Les hypothèses, méthodes et évaluations des impôts différés qu'ils soient à l'actif ou au passif sont présentées dans la partie « D3. Autres passifs ».

Les hypothèses et méthodes des provisions techniques cédées auprès des réassureurs sont similaires à celles des provisions techniques. Elles sont donc présentées dans la partie « D2. Provisions techniques ». Les méthodes d'évaluation des placements diffèrent selon les normes. Les comptes sociaux sont évalués en valeur historique amortie et les postes du bilan en norme Solvabilité 2 sont évalués en valeur économique.

Dans les comptes de la Sgam, les valorisations Solvabilité 2 et IFRS sont les mêmes sauf pour l'immobilier et les prêts et avances qui sont évalués en IFRS selon les mêmes méthodes que les comptes sociaux.

Dans chacun des bilans présentés, les actifs en unités de compte sont valorisés séparément car ce sont les assurés qui portent le risque sur ces actifs. Tous les autres actifs sont valorisés en Solvabilité 2 comme dans les comptes sociaux. Certains éléments sont néanmoins annulés en Solvabilité 2 : les écarts d'acquisition, les actifs incorporels et les frais d'acquisition reportés, ainsi que la participation pour bénéfice active, qui n'est valorisée qu'en IFRS.

D. 1. 1 Placements

La valorisation des placements à des fins de solvabilité correspond, sauf pour l'immobilier et les prêts et avances, à la valeur reconnue dans le cadre des normes IFRS.

Méthodologie retenue pour les placements du fonds euros

Les placements du fonds euros du Groupe représentent 87 Md€ en norme S2, soit 70 % du total des placements. Les placements du fonds en unités de compte du Groupe progressent de 17 % par rapport à l'année précédente. Les titres obligataires (78 % des placements du fonds euros, prêts et repo's inclus) sont évalués en valeur de marché, intérêts courus inclus. En référentiel Solvabilité 2, les corrections de valeurs (surcotes/décotes) et intérêts courus non échus sont intégrés à chaque ligne de placement concernée. Pour les dettes non notées par l'une des principales agences, il est considéré que les marchés sous-jacents sont relativement peu actifs. En conséquence, ces dettes sont valorisées au prix historique et font éventuellement l'objet de provisions en cas d'évolution défavorable du profil de crédit (coupons et situation intrinsèque).

La valorisation des actions à des fins de solvabilité correspond à la valeur de réalisation à la date d'arrêt. Concernant les actions non cotées (*Private Equity*), ces opérations sont limitées en taille et encadrées par une gouvernance spécifique. Toutes les opérations sont réalisées au travers de fonds et les valorisations transmises par les gérants sont encadrées réglementairement.

Les caractéristiques du patrimoine immobilier (faible granulométrie, taille unitaire des opérations, etc.) renforcent quant à elles l'intérêt des valorisations à dire d'experts agréés par l'ACPR. La valorisation de l'immobilier de placement à des fins de solvabilité correspond donc à la juste valeur des immeubles, déterminée sur la base d'expertises périodiques.

Les participations sont soumises au principe général d'une valorisation économique. S'il existe une cotation sur un marché actif, ce prix est retenu de préférence à toute autre méthode de valorisation. Si les participations ne sont pas cotées sur un marché actif, la juste valeur des participations est alors évaluée selon des modalités spécifiques (mise en équivalence ajustée ou, dans certains cas, méthodes alternatives).

Enfin, les produits dérivés sont évalués à leur valeur de marché. Ils comprennent principalement des swaps, des opérations de change à terme et des contrats à terme (*forwards*). Ces actifs viennent en couverture respectivement des fluctuations de taux, des opérations de réassurance et actions en devises ainsi que des aléas sur les placements futurs dans le cadre du renouvellement des obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

Méthodologie retenue pour les autres placements

Les actifs adossés à des passifs résultant de contrats dont le risque financier est supporté par les assurés sont comptabilisés à la juste valeur pour leur valorisation à des fins de solvabilité et dans les états financiers.

La valorisation des prêts et avances sur police est estimée à partir des flux prospectifs attendus actualisés à la courbe des taux sans risque, alors que dans les états financiers, ils sont comptabilisés à la juste valeur ; l'écart est toutefois peu significatif.

D . 1 . 2 Autres actifs

Les écarts d'acquisition (ou *goodwill*) ainsi que les frais d'acquisition reportés ne sont reconnus en environnement Solvabilité 2 que s'ils sont cessibles isolément sur un marché actif, ceux existant en IFRS sont annulés.

Les actifs incorporels correspondent à des éléments non monétaires sans substance physique tels que les développements informatiques. Ils sont valorisés à des fins de solvabilité comme nuls tant qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une cession séparée et qu'il puisse être démontré qu'il existe une valeur de marché pour les mêmes actifs ou des actifs présentant des caractéristiques similaires.

Les immobilisations corporelles correspondent essentiellement aux actifs corporels d'exploitation, et sont valorisées en environnement Solvabilité 2 selon les normes IFRS, à l'exception de l'immobilier d'exploitation, en valeur de réalisation à la date d'arrêt. Il est à noter que dans un souci de comparabilité, l'immobilier d'exploitation, comptabilisé en placements en IFRS, est présenté dans la section « autres actifs » dans le présent rapport. Pour les autres actifs corporels, en application du principe de proportionnalité, la valeur en environnement Solvabilité 2 est identique à celle des comptes combinés.

Pour la trésorerie et les autres créances, le montant inscrit au bilan dans les comptes combinés est repris dans le bilan prudentiel, à l'exception de la participation bénéficiaire active, non reconnue en environnement Solvabilité 2.

D . 2 Provisions techniques

Les provisions techniques sont la valeur actuelle des engagements auprès des assurés sur les contrats en cours.

Pour la valorisation de ces engagements à des fins de solvabilité, les provisions techniques se décomposent en deux parties : les meilleures estimations et la marge de risque.

- la meilleure estimation correspond à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité, etc.) selon une courbe des taux sans risque ;
- la marge de risque est la valeur qu'il faut rajouter à la meilleure estimation de manière à garantir que la valeur des provisions techniques est équivalente au montant que les organismes d'assurance demanderaient pour reprendre et honorer les engagements.

Les entités du Groupe utilisent une correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation de leurs engagements telle que prévue à l'article L. 351-2 du Code des assurances.

Les écarts de valorisation par rapport à une approche sociale s'expliquent entre autres par l'utilisation de la courbe de taux fournie par Eiopa comme taux d'actualisation, la prise en compte de la date d'engagement dans l'évaluation des provisions techniques et non plus la date de comptabilisation et une évaluation au plus fin des risques afin de faire ressortir l'ensemble des marges futures attendues.

Les provisions techniques cédées représentent la part des réassureurs dans les provisions. Elles sont calculées dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que celles retenues pour le calcul des provisions brutes de réassurance, en tenant compte toutefois d'un ajustement de la probabilité de défaut des réassureurs.

L'essentiel des provisions techniques du Groupe est porté par l'incapacité, l'invalidité, la retraite et l'épargne euros.

Cette partie a pour objectif de décrire, pour chaque activité, les hypothèses, méthodes et résultats des calculs des provisions techniques.

D . 2 . 1 Engagements épargne retraite

AG2R LA MONDIALE utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements épargne retraite un modèle de projection actif-passif utilisant des scénarios d'actif (modèle stochastique), de façon à intégrer les dépendances entre les mouvements d'actifs et leurs conséquences sur le passif. Il est ainsi tenu compte des impacts des variations de valeur des actifs sur la participation aux bénéfices et des comportements dynamiques des assurés (versements, rachats, etc.) liés au taux servi et aux conditions de marché.

La mise en œuvre de calculs stochastiques permet, sur base de simulations multiples, de simuler les évolutions possibles des marchés financiers et donc d'obtenir une évaluation du coût lié aux options financières détenues par les assurés. Les simulations sont réalisées sur un horizon de projection supérieur à 50 ans.

Les scénarios stochastiques sont issus d'un générateur de scénarios économiques développé en interne. Le modèle de CIR2++ est retenu pour la modélisation des taux sans risque. Celui-ci est complété par le modèle LMN (Longstaff, Mithal et Neis), modèle à intensité, pour la modélisation des taux d'intérêt dits d'« entreprise ». Les actions et l'immobilier suivent quant à eux des modèles à mouvements browniens géométriques. Le calibrage des différents modèles s'effectue sur des prix de marché, notamment en s'appuyant sur des produits dérivés comme les options d'échange (*swaptions*) ou options d'achat (*calls*). Les scénarios tiennent compte de la présence de taux d'intérêt négatifs, à l'image de la situation observée sur les marchés dans le contexte actuel.

Les hypothèses biométriques et comportementales utilisées lors des projections dérivent de l'analyse de l'expérience actuelle et passée. La prise en compte de primes futures est analysée en tenant compte de la capacité de l'assureur de résilier et de l'effet discernable de la garantie sur l'économie du contrat. À ce titre, aucune prime future n'est projetée sur des contrats dont le taux technique est nul.

La valorisation des passifs à des fins de solvabilité tient également compte de décisions futures de gestion telles que la revalorisation de la participation aux bénéfices ou la stratégie d'investissement.

Elles sont simulées en intégrant les dernières orientations prises par les instances dirigeantes, en particulier l'ajustement de la politique de participation aux bénéficiaires dans l'environnement de taux bas actuel.

Pour les entités à dominante épargne retraite, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée ». La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles.

Les évaluations nécessaires à la valorisation des provisions techniques exigent la formulation d'hypothèses et comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Elles servent de base à l'exercice du jugement nécessaire à la détermination des valeurs d'actifs et de passifs qui ne peuvent être obtenues directement par d'autres sources, les orientations d'Eiopa et le Règlement délégué reconnaissent cette nécessité.

En épargne retraite, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les activités des marchés nationaux et internationaux, les fluctuations des taux d'intérêt et de change, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Les modèles de provisionnement épargne retraite n'ont pas subi d'évolution majeure durant la période référence.

D. 2. 2 Engagements prévoyance santé

AG2R LA MONDIALE propose, à travers une approche individuelle ou collective, des contrats de prévoyance (garantie décès, rentes éducation, rentes de conjoint, incapacité – invalidité, etc.) afin de faire face aux aléas de la vie ainsi que des contrats santé qui viennent en complément des remboursements de frais de soin de la sécurité sociale.

Le Groupe utilise pour la valorisation de la meilleure estimation de ses engagements prévoyance santé un modèle de projection de l'ensemble des flux (cotisations, prestations, frais associés aux contrats, commissions versées aux apporteurs d'affaires, etc.) permettant un calcul de meilleure estimation par une approche directe. Sur ces risques, les cotisations futures sont limitées à une année pour respecter la notion d'engagement puisqu'à la date de clôture l'assureur ne dispose plus du délai pour résilier le contrat et est donc engagé sur une année supplémentaire. L'horizon de projection est adapté à la durée du risque et à la vitesse de liquidation des prestations attendues (5 ans dans le cadre de garanties santé, mensualisation et décès et pouvant aller jusqu'à 80 ans en cas de traitement de garanties viagères comme dans le cadre des rentes de conjoint).

L'évaluation repose sur l'utilisation de projection d'encours pour les sinistres connus complétée par des méthodes de cadencement type Chain Ladder (méthode basée sur le développement d'un triangle de prestations).

Pour les entités à dominante prévoyance santé, la marge de risque est calculée selon l'approche proportionnelle. La marge de risque est égale à 6 % de la somme des SCR futurs après actualisation.

En prévoyance santé, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les modifications de la réglementation ou de la législation, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion.

Ainsi, si les mesures d'indexation produisent effectivement leurs effets, un risque de dérive de la sinistralité peut subsister.

D. 2. 3 Engagements dépendance

AG2R LA MONDIALE utilise pour l'évaluation de ses engagements dépendance un modèle de projection des flux futurs liés à ses contrats permettant d'obtenir une valorisation par approche directe. L'horizon de projection utilisé est de 50 ans.

Les hypothèses biométriques telles que les lois de mortalité des cotisants, d'entrée et de maintien en dépendance, sensibles à la valorisation, sont enrichies de l'expérience de chaque année et font l'objet d'échanges avec les réassureurs afin de partager la vision prospective du risque.

La valorisation des engagements à des fins de solvabilité intègre également des décisions futures de gestion telle que celles concernant l'indexation des cotisations ou la revalorisation des rentes de dépendance qui pourraient être prises prospectivement par le Conseil d'administration sur la base du résultat technique constaté.

Pour Prima, entité à dominante dépendance, la marge de risque est calculée selon l'approche « durée » est retenue. La marge de risque est égale à 6 % du produit entre la durée des engagements d'assurance et de réassurance et le SCR de référence actualisé.

En dépendance, les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment les évolutions médicales, les modifications de la réglementation ou de la législation, le comportement des assurés, les changements démographiques, et les décisions futures de gestion. Tous ces facteurs ont des impacts directs sur le provisionnement pouvant créer de la volatilité. Il est noté qu'en particulier la mise à jour annuelle des lois biométriques d'incidence et de longévité des dépendants peut créer une volatilité dans le niveau des provisions techniques.

D. 2. 4 Combinaison groupe

La meilleure estimation des engagements du Groupe est déterminée à partir des évaluations des différentes entités nettes des opérations intragroupes.

La marge de risque du Groupe est égale à la somme des marges de risque des entités individuelles, avec intégration proportionnelle en fonction du pourcentage de contrôle.

D. 3 Autres passifs

Les autres passifs sont principalement composés des impôts différés passifs, des dettes subordonnées, des provisions pour risques et charges, des dettes, et des comptes de régularisation.

Les normes IFRS et Solvabilité 2 permettent de constater un impôt différé calculé au titre du résultat économique de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer à l'avenir un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible, qui est calculé au titre du bénéfice fiscal d'un exercice.

La constatation de profits futurs dans l'évaluation en Solvabilité 2 entraîne le provisionnement des impôts sur ces profits, soit un impôt différé passif. La Sgam est en situation nette d'impôts différés passifs.

Les dettes et titres subordonnés font l'objet d'une évaluation en valeur de marché en normes prudentielles et IFRS. Ces titres sont pour certains reconnus dans les fonds propres du Groupe, comme décrit dans le chapitre « E. Gestion du capital ».

Les autres éléments de passif comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation pour lesquels le montant inscrit au bilan dans les comptes IFRS ou sociaux est repris.

Cette partie a pour objectif de décrire les hypothèses, méthodes et résultats des valorisations pour chaque poste du passif autres que les provisions techniques.

D.3.1 Impôts différés passifs

Il existe deux concepts d'impôt sur les bénéfices : l'impôt exigible et l'impôt différé.

L'impôt exigible est l'impôt dû ou à recevoir par une entreprise au titre du bénéfice fiscal d'un exercice donné. Son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'événements futurs. Cet impôt est comptabilisé dans les comptes sociaux.

L'impôt différé permet de constater un impôt correspondant au résultat économique (ou prudentiel) de l'exercice en tenant compte d'opérations susceptibles de générer dans le futur un impôt ou une économie d'impôt, non reconnu par la méthode de l'impôt exigible. Cet impôt est comptabilisé uniquement dans les comptes IFRS ou Solvabilité 2.

L'impôt différé actif (IDA) est la créance d'impôt récupérable au cours d'un exercice ultérieur. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif (meilleure estimation Solvabilité 2) est supérieure à sa valeur comptable. Les impôts différés actifs sont constatés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible en prenant en compte l'existence du groupe fiscal.

L'impôt différé passif (IDP) est la dette d'impôt payable lors d'exercices ultérieurs. C'est notamment le cas lorsque la juste valeur (ou la valeur économique) d'un actif est supérieure à sa valeur comptable, ou lorsque la juste valeur d'un passif ou meilleure estimation est inférieure à sa valeur comptable.

Les impôts différés prennent principalement leur source dans les différences ou décalages temporaires, les écritures relatives aux retraitements Solvabilité 2 et les pertes fiscales reportables ou crédit d'impôt. La présentation des impôts différés dans le bilan prudentiel s'aligne sur la présentation des normes IFRS (IAS12) c'est-à-dire une compensation totale, net IDA / IDP. Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le crédit d'impôts sera utilisable.

Les taux d'impôts (et les réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture sont retenus pour l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés (IAS 12.46 et .47).

Les dernières lois de finances ont prévu une baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les Sociétés pour converger vers un taux de 25 % en 2022. Cette baisse sera applicable au Groupe et à l'ensemble de ses bénéficiaires.

D.3.2 Autres dettes

Les éléments de passif autres que les provisions techniques comportent en particulier les provisions pour risques et charges, les dettes, et les comptes de régularisation.

Ces postes n'ont pas fait l'objet d'une valorisation économique spécifique et c'est donc le montant inscrit au bilan dans les comptes IFRS qui a été repris : dettes envers les assurés ou les réassureurs, opérations de cession temporaire de titres.

Les dettes financières comprennent en particulier des titres prêtés ou mis en pension. Les autres passifs importants comprennent notamment :

- les dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance qui sont essentiellement des dettes à moins d'un an ;
- les instruments financiers dérivés de valeur économique négative sont comptabilisés au passif ;
- les passifs concernant les avantages du personnel qui sont des régimes à prestations définies : médailles du travail, indemnités de fin de carrière et les régimes chapeaux. Les passifs sont reconnus au bilan comme la différence entre la dette actuarielle et la juste valeur des actifs des plans d'assurance.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

La description des hypothèses retenues et la justification de l'emploi de méthodes alternatives sont incluses dans la description des méthodes de valorisation des actifs et passifs concernés présentées dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

D.5 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité est présenté dans les autres sections du chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Focus : Fiche par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

SGAM AG2R LA MONDIALE est une société de groupe d'assurance mutuelle. Son bilan représente un total à l'actif de 135 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements euros et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 78 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	IFRS	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	87 561 571	85 508 291	2 053 280
- Immobilier	5 294 714	3 291 043	2 003 670
- Participations	229 846	356 819	-126 973
- Actions	4 665 667	4 666 669	-1 002
- Obligations	67 960 762	67 961 219	-457
- Autres	9 410 582	9 232 540	178 042
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	36 063 084	36 279 214	-216 130
Provisions techniques cédées	6 999 712	6 597 000	402 712
Prêts	236 082	242 591	-6 509
Impôts différés actif	0		0
Autres actifs	4 534 132	6 048 021	-1 513 890
- Écarts d'acquisition		45 309	-45 309
- Autres actifs incorporels	0	33 882	-33 882
- Dépôts auprès des cédantes	323 424	323 424	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	1 728 819	2 571 634	-842 815
- Créances nées d'opérations de réassurance	196 201	196 201	0
- Immobilisations corporelles	290 698	152 631	138 067
- Frais d'acquisition reportés		729 951	-729 951
- Autres créances	625 148	625 148	0
- Trésorerie	900 792	900 791	1
- Autres	469 050	469 050	0
Total actif	135 394 581	134 675 117	719 464
Provisions techniques (meilleure estimation)	106 516 976	103 378 123	3 138 852
Marge de risque	1 959 133		1 959 133
Impôts différés passif	878 510	698 705	179 805
Dettes subordonnées	3 822 567	3 111 697	710 870
Autres dettes	11 924 710	16 821 464	-4 896 753
- Dettes financières	6 470 139	6 501 967	-31 828
- Autres	5 454 571	10 319 496	-4 864 925
Total passif	125 101 896	124 009 989	1 091 907
Excédent de l'actif sur le passif	10 292 685	10 665 128	-372 443

Conformément à l'activité de ses affiliés, 71 % des provisions techniques proviennent du fond général, principalement en épargne, retraite et prévoyance, et 33 % de ses engagements sont en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	IFRS	Solvabilité 2	IFRS
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	616 290	481 417	123 230	51 926
	Meilleure estimation	587 840			
	Marge de risque	28 450			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	2 243 407	1 960 843	623 632	561 194
	Meilleure estimation	2 175 668			
	Marge de risque	67 739			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 779	1 680	0	0
	Meilleure estimation	1 689			
	Marge de risque	89			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	273	258	0	0
	Meilleure estimation	259			
	Marge de risque	14			
Réassurance proportionnelle en frais médicaux	Provisions techniques	293 539	271 723	28 165	120 203
	Meilleure estimation	281 713			
	Marge de risque	11 826			
Réassurance proportionnelle en protection du revenu	Provisions techniques	294 767	244 509	5 607	77 324
	Meilleure estimation	282 370			
	Marge de risque	12 397			
Assurance santé	Provisions techniques	3 682 866	3 468 690	1 400 520	1 321 748
	Meilleure estimation	3 556 137			
	Marge de risque	126 729			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	64 459 412	59 608 374	3 157 574	2 670 558
	Meilleure estimation	63 141 759			
	Marge de risque	1 317 653			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	35 420 800	36 021 292	1 619 264	1 641 190
	Meilleure estimation	35 068 836			
	Marge de risque	351 964			
Autre assurance vie	Provisions techniques	915	897	886	886
	Meilleure estimation	897			
	Marge de risque	18			
Réassurance santé	Provisions techniques	243 347	230 298	5 328	56 593
	Meilleure estimation	231 878			
	Marge de risque	11 468			
Réassurance vie	Provisions techniques	1 218 715	1 088 142	35 506	95 378
	Meilleure estimation	1 187 929			
	Marge de risque	30 786			
Total	Provisions techniques	108 476 109	103 378 123	6 999 712	6 597 000
	Meilleure estimation	106 516 976			
	Marge de risque	1 959 133			

Les impôts différés de SGAM AG2R LA MONDIALE se décomposent de la manière suivante :

Montants en k€	Actif	Passif
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les frais d'acquisition reportés	186 599	186 599
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		965 997
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les participations aux bénéfices différées	217 699	1 246 660
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques		-1 108 207
Impôts différés sur les différences temporaires		14 761
Impôts différés relatifs à d'autres retraitements		-23 002
Total impôts différés nets	404 298	1 282 808

La Mondiale et La Mondiale Partenaire et par combinaison SGAM AG2R LA MONDIALE ont obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi atténué par l'utilisation cette mesure.

L'ensemble du périmètre assurantiel de la Sgam a recours à la correction pour volatilité, comme évoqué dans la partie D.2 du présent rapport.

L'impact de ces différentes mesures sur le groupe est décomposé dans le tableau suivant :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques	Valeur sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2022
Provisions techniques	108 476 109	111 516 591	111 828 754	108 752 516
Fonds propres de base	14 097 954	11 842 829	11 615 397	13 892 943
SCR	6 479 548	7 058 246	7 130 402	6 552 449
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	14 107 877	11 852 752	11 625 320	13 902 866
SCR minimum	2 645 425	2 687 934	2 530 682	2 656 380
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR minimum	12 300 730	10 054 106	9 785 301	12 095 718

AG2R Prévoyance

Le bilan d'AG2R Prévoyance présente un total actif de 9,2 Md€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à 77 % en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	4 985 683	4 399 318	586 366
- Immobilier			
- Participations	568 826	265 114	303 712
- Actions	116 675	86 482	30 193
- Obligations	3 864 170	3 646 843	217 327
- Autres	436 012	400 878	35 134
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	3 270 932	3 281 265	-10 334
Prêts	13 406	13 469	-63
Impôts différés actif	147 656		147 656
Autres actifs	1 857 424	1 858 216	-791
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		791	-791
- Dépôts auprès des cédantes	341 934	341 934	
- Créances nées d'opérations d'assurance	1 122 949	1 122 949	
- Créances nées d'opérations de réassurance	116 009	116 009	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	81 884	81 884	
- Trésorerie	150 296	150 296	
- Autres	44 353	44 353	
Total actif	10 275 101	9 552 268	722 833
Provisions techniques brutes (meilleure estimation)	7 326 585	7 058 158	268 427
Marge de risque	222 369		222 369
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées	446 350	443 150	3 200
Autres dettes	1 217 398	1 215 814	1 584
- Dettes financières	9 331	9 331	
- Autres	1 208 067	1 206 483	1 584
Total passif	9 212 702	8 717 122	495 580
Excédent de l'actif sur le passif	1 062 399	835 146	227 253

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 41 % des provisions techniques brutes de réassurance. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 39 % des engagements bruts. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint et les indemnités de fin de carrière, représente 21 % des engagements bruts.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	498 221	376 792	199 881	187 275
	Meilleure estimation	483 545			
	Marge de risque	14 676			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	1 953 567	1 708 549	848 161	828 926
	Meilleure estimation	1 896 021			
	Marge de risque	57 546			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	277 982	286 419	83 478	103 914
	Meilleure estimation	269 794			
	Marge de risque	8 189			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques	329 516	289 755	86 671	76 873
	Meilleure estimation	319 809			
	Marge de risque	9 707			
Assurance santé	Provisions techniques	2 661 623	2 491 970	1 267 807	1 237 933
	Meilleure estimation	2 583 219			
	Marge de risque	78 403			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	1 294 755	1 374 301	669 101	728 913
	Meilleure estimation	1 256 616			
	Marge de risque	38 140			
Réassurance santé	Provisions techniques	270 050	259 969	58 331	56 593
	Meilleure estimation	262 095			
	Marge de risque	7 955			
Réassurance vie	Provisions techniques	263 240	270 402	57 501	60 838
	Meilleure estimation	255 486			
	Marge de risque	7 754			
Total	Provisions techniques	7 548 954	7 058 158	3 270 932	3 281 265
	Meilleure estimation	7 326 585			
	Marge de risque	222 369			

En normes Solvabilité 2, AG2R Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 147,6 M€, principalement dû aux différences temporaires et écarts de normes sur provisions techniques, atténuées par les plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	826	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	13 722	115 046
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	129 442	
Impôts différés sur les différences temporaires	174 248	55 536
Total impôts différés	318 238	170 582

Montants en k€	Valeur réglementaire	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	7 548 954	7 563 754	0,2 %
Fonds propres de base	1 354 130	1 347 988	-0,5 %
SCR	933 549	934 353	0,1 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 346 507	1 338 346	-0,6 %
MCR	378 931	379 579	0,2 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 110 311	1 102 159	-0,7 %

Arpege Prévoyance

Le bilan d'Arpege Prévoyance présente un total actif de 930 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont investis en titres obligataires en direct à 71 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements représentant les provisions des contrats en euros	577 991	537 528	40 463
- Immobilier			
- Participations	42 479	35 622	6 857
- Actions	303	303	271
- Obligations	408 265	402 467	5 798
- Autres	126 944	99 135	27 808
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			0
Provisions techniques cédées	135 491	145 942	-10 451
Prêts	4 515	4 515	
Impôts différés actif	13 012		13 012
Autres actifs	199 497	199 505	-8
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels			
- Dépôts auprès des cédantes	14 593	14 593	
- Créances nées d'opérations d'assurance	112 735	112 735	
- Créances nées d'opérations de réassurance	7 269	7 269	
- Immobilisations corporelles	230	238	-8
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	15 162	15 162	
- Trésorerie	41 424	41 424	
- Autres	8 084	8 084	
Total actif	930 505	887 490	43 016
Provisions techniques (meilleure estimation)	483 970	474 999	8 971
Marge de risque	20 371		20 371
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	128 089	128 089	
- Dettes financières	357	357	
- Autres	127 733	127 733	
Total passif	632 430	603 088	29 342
Excédent de l'actif sur le passif	298 075	284 402	13 673

Selon la classification prudentielle, la santé similaire à la non-vie, qui comprend le remboursement des frais médicaux, les prestations de mensualisation, d'incapacité et d'invalidité en attente, représente 40 % des provisions techniques brutes de réassurance. La santé similaire à la vie, qui intègre l'invalidité consolidée et la couverture de la dépendance, représente 40 % des engagements bruts. Enfin, l'assurance vie, avec les garanties décès, maintien de la garantie décès, rentes éducation et rente de conjoint et les indemnités de fin de carrière, représente 20 % des engagements bruts.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	20 722	17 055	792	1 248
	Meilleure estimation	19 817			
	Marge de risque	904			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	111 093	99 773	45 317	48 799
	Meilleure estimation	106 271			
	Marge de risque	4 822			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	23 021	18 422	357	283
	Meilleure estimation	22 237			
	Marge de risque	784			
Réassurance proportionnelle de protection de revenu	Provisions techniques	45 854	28 311	297	451
	Meilleure estimation	44 253			
	Marge de risque	1 601			
Assurance santé	Provisions techniques	135 060	125 581	60 207	60 713
	Meilleure estimation	129 213			
	Marge de risque	5 847			
Assurance avec participation aux bénéfices	Provisions techniques	68 218	58 540	26 602	32 294
	Meilleure estimation	65 249			
	Marge de risque	2 970			
Réassurance santé	Provisions techniques	65 952	64 561	450	
	Meilleure estimation	63 684			
	Marge de risque	2 267			
Réassurance vie	Provisions techniques	34 421	62 756	1 469	2 155
	Meilleure estimation	33 246			
	Marge de risque	1 175			
Total	Provisions techniques	504 341	474 999	135 491	145 942
	Meilleure estimation	483 970			
	Marge de risque	20 371			

En normes Solvabilité 2, Arpege Prévoyance comptabilise un impôt différé actif net de 13 M€, principalement dû aux différences temporaires et aux écarts de normes sur provisions techniques, atténuées par les plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	39	10 450
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	10 279	
Impôts différés sur les différences temporaires	13 144	
Total impôts différés	23 462	10 450

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	504 341	505 327	0,2 %
Fonds propres de base	298 075	297 573	-0,2 %
SCR	116 894	116 948	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	298 075	297 573	-0,2 %
MCR ou SCR minimum	31 860	31 901	0,1 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	285 063	284 387	-0,2 %

Prima

Le bilan de Prima présente un total actif de 1,5 Md€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudentes et sont investis en titres obligataires en direct à 83 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements représentant les provisions des contrats en euros	875 433	785 849	89 584
- Immobilier			
- Participations	72 151	51 167	20 984
- Actions	266	271	-5
- Obligations	729 997	684 038	45 959
- Autres	73 019	50 372	22 647
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	555 827	570 399	-14 572
Prêts			
Impôts différés actif			
Autres actifs	70 194	70 469	-274
- Écarts d'acquisition		303	-303
- Autres actifs incorporels		-29	29
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	31 324	31 324	
- Créances nées d'opérations de réassurance	3 565	3 565	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	1 101	1 101	
- Trésorerie	34 204	34 204	
- Autres			
Total actif	1 501 454	1 426 716	74 738
Provisions techniques (meilleure estimation)	868 592	872 625	-4 033
Marge de risque	45 625		45 625
Impôts différés passif	229		229
Dettes subordonnées	50 141	50 000	141
Autres dettes	388 736	388 745	-9
- Dettes financières	2 169	2 169	
- Autres	386 567	386 576	-9
Total passif	1 353 323	1 311 370	41 953
Excédent de l'actif sur le passif	148 131	115 346	32 785

Près de 90 % des provisions techniques prudentielles de Prima découlent d'engagements pris en dépendance. Prima est à ce titre par ailleurs fortement réassurée, plus de 61 % de ses engagements en sont cédés.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	-511	695	-818	515
	Meilleure estimation	-533			
	Marge de risque	22			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	94 783	73 125	54 766	70 941
	Meilleure estimation	90 360			
	Marge de risque	4 423			
Assurance de responsabilité civile automobile	Provisions techniques	1 779	1 680		
	Meilleure estimation	1 689			
	Marge de risque	89			
Assurance pertes pécuniaires diverses	Provisions techniques	273	258		
	Meilleure estimation	259			
	Marge de risque	14			
Assurance santé	Provisions techniques	817 893	796 867	501 878	498 943
	Meilleure estimation	776 816			
	Marge de risque	41 078			
Total	Provisions techniques	914 217	872 625	555 827	570 399
	Meilleure estimation	868 592			
	Marge de risque	45 625			

En normes Solvabilité 2, Prima comptabilise un impôt différé passif net de 0,2 M€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques, aux plus-values latentes sur les actifs et aux différences temporaires.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	36	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		23 140
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	14 507	
Impôts différés sur les différences temporaires	8 368	
Total impôts différés nets	22 911	23 140

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	914 217	916 570	0,3 %
Fonds propres de base	198 272	197 594	-0,3 %
SCR	116 351	116 810	0,4 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	198 272	197 594	-0,3 %
MCR ou SCR minimum	29 088	29 203	0,4 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	183 978	183 315	-0,4 %

AG.Mut

Le bilan de AG.Mut présente un total actif de 67 M€ en normes prudentielles. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont à près de 87 % investis en titres obligataires en direct.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements représentant les provisions des contrats en euros	29 453	25 832	3 621
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions			
- Obligations	25 755	23 973	1 782
- Autres	3 697	1 858	1 839
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	24 214	16 088	8 126
Prêts			
Impôts différés actif			
Autres actifs	13 319	13 319	
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels			
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	4 325	4 325	
- Créances nées d'opérations de réassurance	5 159	5 159	
- Immobilisations corporelles			
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	220	220	
- Trésorerie	3 616	3 616	
- Autres			
Total actif	66 986	55 239	11 746
Provisions techniques (meilleure estimation)	24 114	16 935	7 179
Marge de risque	2 502		2 502
Impôts différés passif	404		404
Dettes subordonnées			
Autres dettes	9 816	9 816	
- Dettes financières			
- Dépôts auprès des réassureurs	0	0	
- Autres	9 816	9 816	
Total passif	36 837	26 751	10 085

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	26 498	16 849	24 107	16 007
	Meilleure estimation	24 007			
	Marge de risque	2 491			
Réassurance vie	Provisions techniques	119	86	107	81
	Meilleure estimation	107			
	Marge de risque	11			
Total	Provisions techniques	26 616	16 935	24 214	16 088
	Meilleure estimation	24 114			
	Marge de risque	2 502			

Les provisions techniques de AG.Mut sont principalement dues aux engagements frais médicaux.

En normes Solvabilité 2, AG.Mut comptabilise un impôt différé passif net de 404 k€, principalement dû aux différences temporaires, aux écarts de provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		935
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	2 501	2 099
Impôts différés sur les différences temporaires	2 399	2 270
Total impôts différés nets	4 900	5 304

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	26 616	26 629	0,05 %
Fonds propres de base	30 149	30 149	0,00 %
SCR	5 179	5 179	0,01 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	30 149	30 149	0,00 %
MCR ou SCR minimum	3 600	3 600	0,00 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	30 149	30 149	0,00 %

Miag

Le bilan de la Miag présente un total actif de 21,0 M€ en normes prudentielles. La majorité des placements de la Miag sont des obligations.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	8 033	7 715	318
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions			
- Obligations	8 017	7 699	318
- Autres	15	15	
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte			
Provisions techniques cédées	-121	1 229	-1 351
Prêts			
Impôts différés actif	478		478
Autres actifs	12 615	12 615	
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels			
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	4 712	4 712	
- Créances nées d'opérations de réassurance	2 479	2 479	
- Immobilisations corporelles	252	252	
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	160	160	
- Trésorerie	4 940	4 940	
- Autres	72	72	
Total actif	21 004	21 559	-555
Provisions techniques (meilleure estimation)	-205	2 168	-2 373
Marge de risque	3 189		3 189
Impôts différés passif			
Dettes subordonnées			
Autres dettes	9 516	9 516	
- Dettes financières			
- Dépôts auprès des réassureurs			
- Autres	9 516	9 516	
Total passif	12 520	11 685	835
Excédent de l'actif sur le passif	8 503	9 875	-1 371

La totalité des provisions techniques de la Miag sont des engagements en frais médicaux.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	2 984	2 168	-121	1 229
	Meilleure estimation	-205			
	Marge de risque	3 189			
Total	Provisions techniques	2 984	2 168	-121	1 229
	Meilleure estimation	-205			
	Marge de risque	3 189			

En normes Solvabilité 2, la Miag comptabilise un impôt différé actif net de 477,6 k€, principalement dû aux écarts de valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		82
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	560	
Impôts différés sur les différences temporaires		
Total impôts différés nets	560	82

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	2 984	3 003	0,6 %
Fonds propres de base	8 503	8 490	-0,2 %
SCR	2 492	2 492	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	8 399	8 381	-0,2 %
MCR ou SCR minimum	3 700	3 700	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	8 025	8 007	-0,2 %

Mutuelle des Métiers de la Justice

Le bilan de la Mutuelle des Métiers de la Justice présente un total actif de 90,7 M€ en normes prudentielles.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	56 223	49 509	6 715
- Immobilier	2 590	2 449	141
- Participations	4 435	3 306	1 129
- Actions	5 904	2 331	3 573
- Obligations	24 992	24 876	115
- Autres	18 303	16 546	1 757
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	-823	669	-1 493
Prêts	446	446	0
Impôts différés actif	0		0
Autres actifs	34 810	29 553	5 257
- Écarts d'acquisition	0	0	0
- Autres actifs incorporels	0	5 522	-5 522
- Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	11 454	11 454	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
- Immobilisations corporelles	15 892	5 113	10 779
- Frais d'acquisition reportés	0	0	0
- Autres créances	2 895	2 895	0
- Trésorerie	4 363	4 363	0
- Autres	205	205	0
Total actif	90 657	80 178	10 479
Provisions techniques (meilleure estimation)	7 404	5 350	2 054
Marge de risque	1 475		1 475
Impôts différés passif	2 184		2 184
Dettes subordonnées	0	0	
Autres dettes	26 013	26 013	
- Dettes financières	1 267	1 267	
- Dépôts auprès des réassureurs	0	0	0
- Autres	24 746	24 746	
Total passif	37 076	31 363	5 713
Excédent de l'actif sur le passif	53 581	48 815	4 766

La totalité des provisions techniques de la Mutuelle des Métiers de la Justice sont des engagements en frais médicaux.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	8 879	5 350	-823	669
	Meilleure estimation	7 404			
	Marge de risque	1 475			
Total	Provisions techniques	8 879	5 350	-823	669
	Meilleure estimation	7 404			
	Marge de risque	1 475			

En normes Solvabilité 2, la Mutuelle des Métiers de la Justice comptabilise un impôt différé passif net de 2,2 M€, principalement dû aux plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement, et en partie compensés par les impôts différés actifs sur les écarts de valorisation des provisions techniques et les différences temporaires.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)		
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	274	4 402
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	1 249	
Impôts différés sur les différences temporaires	695	
Total impôts différés nets	2 218	4 402

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	8 879	8 883	0,0 %
Fonds propres de base	53 581	53 578	0,0 %
SCR	21 489	21 490	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	53 581	53 578	0,0 %
MCR	5 372	5 373	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	53 581	53 578	0,0 %

VIASANTÉ Mutuelle

Le bilan de VIASANTÉ Mutuelle présente un total actif de 1 272 M€ en normes prudentielles. Ses placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 66 % en titres obligataires en direct. Les autres placements représentent 25 % du total des placements et sont composés de 80 % d'OPCVM et de 13 % de dépôts à terme, de livrets et de prêts.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	814 200	730 063	84 137
- Immobilier	15 411	10 365	5 046
- Participations	51 337	27 633	23 704
- Actions	1 128	715	413
- Obligations	540 930	519 820	21 109
- Autres	205 395	171 530	33 866
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	0	0	0
Provisions techniques cédées	25 195	31 854	-6 659
Prêts	1 522	1 522	0
Impôts différés actif	0		0
Autres actifs	431 339	426 921	4 418
- Écarts d'acquisition	0	0	0
- Autres actifs incorporels	0	9 455	-9 455
- Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
- Créances nées d'opérations d'assurance	333 701	333 701	0
- Créances nées d'opérations de réassurance	4 204	4 204	0
- Immobilisations corporelles	30 338	16 465	13 873
- Frais d'acquisition reportés	0	0	0
- Autres créances	12 860	12 860	0
- Trésorerie	39 741	39 741	0
- Autres	10 495	10 495	0
Total actif	1 272 256	1 190 359	81 896
Provisions techniques (meilleure estimation)	77 197	80 507	-3 310
Marge de risque	8 613		8 613
Impôts différés passif	4 716		4 716
Dettes subordonnées	175 201	168 250	6 951
Autres dettes	379 310	379 310	0
- Dettes financières	4 652	4 652	0
- Dépôts auprès des réassureurs	0	0	0
- Autres	374 658	374 658	0
Total passif	645 037	628 067	16 970
Excédent de l'actif sur le passif	627 219	562 292	64 927

Les engagements santé non-vie représentent plus de 96 % des provisions techniques brutes de réassurance de VIASANTÉ Mutuelle.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance des frais médicaux	Provisions techniques	82 229	79 023	24 881	31 552
	Meilleure estimation	73 930			
	Marge de risque	8 299			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	119	175	-6	
	Meilleure estimation	100			
	Marge de risque	18			
Réassurance proportionnelle des frais médicaux	Provisions techniques	189	168		
	Meilleure estimation	167			
	Marge de risque	22			
Assurance santé	Provisions techniques	1 106	1 051	194	216
	Meilleure estimation	973			
	Marge de risque	134			
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	2 166	90	125	86
	Meilleure estimation	2 026			
	Marge de risque	140			
Total	Provisions techniques	85 809	80 507	25 195	31 854
	Meilleure estimation	77 197			
	Marge de risque	8 613			

En normes Solvabilité 2, VIASANTÉ Mutuelle comptabilise un impôt différé passif net de 4,7 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs, atténuées par les différences temporaires et les écarts de provisions techniques.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	1 795	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques...)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement	2 885	25 312
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	3 090	
Impôts différés sur les différences temporaires	15 215	2 390
Total impôts différés nets	22 985	27 702

Montants en k€	Montants avec correction pour volatilité	Montants sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques	85 809	85 868	0,1 %
Fonds propres de base	647 801	647 776	0,0 %
SCR	153 520	153 529	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	647 801	647 776	0,0 %
MCR	38 380	38 382	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	647 801	647 776	0,0 %

La Mondiale

Avec un total à l'actif de 85,4 Md€ en normes prudentielles, La Mondiale porte essentiellement des engagements d'épargne retraite. Les placements en représentation des engagements et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente avec une part investie en titres obligataires à 75 %.

En lien avec la mutualisation du fonds général, près de 56 % des provisions techniques de La Mondiale sont constituées d'acceptations de réassurance.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	76 488 073	68 510 917	7 977 157
- Immobilier	289 886	219 820	70 066
- Participations	7 149 616	5 205 669	1 943 947
- Actions	4 531 254	3 270 335	1 260 918
- Obligations	57 582 152	53 637 965	3 944 187
- Autres	6 935 165	6 177 128	758 038
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	7 330 911	7 330 911	
Provisions techniques cédées	86 700	86 700	
Prêts	63 319	63 319	
Impôts différés actif			
Autres actifs	1 452 024	1 459 454	-7 430
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		8	-8
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	501 474	501 474	
- Créances nées d'opérations de réassurance	3 189	3 189	
- Immobilisations corporelles	217	213	4
- Frais d'acquisition reportés		7 426	-7 426
- Autres créances	307 032	307 032	
- Trésorerie	624 532	624 532	
- Autres	15 581	15 581	
Total actif	85 421 027	77 451 300	7 969 727
Provisions techniques (meilleure estimation)	64 350 440	61 614 853	2 735 587
Marge de risque	1 150 624	-	1 150 624
Impôts différés passif	677 084	-	677 084
Dettes subordonnées	3 826 586	3 761 447	65 139
Autres dettes	7 132 975	6 875 219	257 756
- Dettes financières	5 720 434	5 720 434	
- Autres	1 412 541	1 154 785	257 756
Total passif	77 137 709	72 251 519	4 886 189
Excédent de l'actif sur le passif	8 283 318	5 199 781	3 083 538

La Mondiale a obtenu l'autorisation de l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques prévue à l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles à compter du 1^{er} janvier 2016. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténué par l'utilisation de cette mesure.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance protection du revenu	Provisions techniques	76 470	75 817	22 858	22 858
	Meilleure estimation	75 192			
	Marge de risque	1 278			
Réassurance frais de santé	Provisions techniques	133 984	120 759		
	Meilleure estimation	133 984			
	Marge de risque				
Réassurance protection du revenu	Provisions techniques	370 585	336 226		
	Meilleure estimation	370 585			
	Marge de risque				
Assurance santé	Provisions techniques	53 525	53 206	7 874	7 874
	Meilleure estimation	52 629			
	Marge de risque	897			
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	24 777 239	22 798 594	22 098	13 069
	Meilleure estimation	24 340 468			
	Marge de risque	436 771			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	3 905 115	4 104 384		9 029
	Meilleure estimation	3 840 382			
	Marge de risque	64 733			
Réassurance santé similaire à la vie	Provisions techniques	405 050	393 663		
	Meilleure estimation	405 050			
	Marge de risque				
Réassurance vie	PROVISIONS TECHNIQUES	35 779 096	33 732 203	33 869	33 869
	Meilleure estimation	35 132 151			
	Marge de risque	646 945			
Total	Provisions techniques	65 501 064	61 614 853	86 700	86 700
	Meilleure estimation	64 350 440			
	Marge de risque	1 150 624			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale comptabilise un impôt différé passif net de 677 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	16 822	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		1 746 518
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		5 834
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	1 003 808	
Impôts différés sur les différences temporaires	54 638	
Total impôts différés nets	1 075 268	1 752 352

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale sont les suivants :

	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2021, avec correction pour volatilité
Montants en k€				
Provisions techniques	65 501 064	68 313 820	68 408 170	65 756 769
Fonds propres de base	12 102 174	9 966 501	9 872 152	11 863 066
SCR	4 604 327	5 146 858	5 217 015	4 673 527
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	12 078 027	9 966 501	9 872 152	11 888 371
MCR	1 784 607	1 839 411	1 868 866	1 787 373
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	10 132 785	8 008 074	7 919 616	9 894 231

La Mondiale Europartner

Le bilan de La Mondiale Europartner présente un total actif de 20,4 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (7,5 Md€ en normes sociales) est réassurée vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentation des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à plus de 99 % en titres obligataires.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	316 668	301 095	15 574
- Immobilier			
- Participations	1	1	
- Actions	6		6
- Obligations	316 659	301 094	15 565
- Autres	2		2
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	11 683 366	11 683 366	
Provisions techniques cédées	8 221 707	7 459 457	762 251
Prêts	20 402	20 402	
Impôts différés actif			
Autres actifs	237 466	239 314	-1 847
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		1 731	-1 731
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance			
- Créances nées d'opérations de réassurance			
- Immobilisations corporelles	1 645	1 645	
- Frais d'acquisition reportés		116	-116
- Autres créances	64 660	64 660	
- Trésorerie	169 970	169 970	
- Autres	1 192	1 192	
Total actif	20 479 609	19 703 633	775 977
Provisions techniques (meilleure estimation)	19 507 238	19 150 963	356 275
Marge de risque	151 018		151 018
Impôts différés passif	73 563		73 563
Dettes subordonnées	140 278	140 000	278
Autres dettes	133 317	133 317	
- Dettes financières	1 778	1 778	
- Autres	131 539	131 539	
Total passif	20 005 414	19 424 280	581 134
Excédent de l'actif sur le passif	474 195	279 352	194 843

Les engagements d'assurance vie avec participation au bénéfice représentent 41 % des provisions techniques de La Mondiale Europartner en normes sociales, les autres engagements étant principalement en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	8 107 182	7 460 431	8 214 195	7 451 944
	Meilleure estimation	8 044 902			
	Marge de risque	62 281			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	11 543 907	11 683 366		
	Meilleure estimation	11 455 225			
	Marge de risque	88 682			
Autre assurance vie	Provisions techniques	178	178	130	130
	Meilleure estimation	176			
	Marge de risque	1			
Réassurance vie	Provisions techniques	6 989	6 989	7 383	7 383
	Meilleure estimation	6 935			
	Marge de risque	54			
Total	Provisions techniques	19 658 256	19 150 963	8 221 707	7 459 457
	Meilleure estimation	19 507 238			
	Marge de risque	151 018			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Europartner comptabilise un impôt différé passif net de 73,6 M€, principalement dû à l'écart de valorisation des provisions techniques et aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	74	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)	489	
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		4 122
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	179 484	249 487
Impôts différés sur les différences temporaires		
Total impôts différés nets	180 047	253 609

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Europartner sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans correction pour volatilité	Impact de la correction pour volatilité
Provisions techniques brutes de réassurance	19 658 256	19 670 111	0,1 %
Fonds propres de base	614 474	612 575	-0,3 %
SCR	316 427	316 397	0,0 %
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	614 474	612 575	-0,3 %
MCR	80 194	79 099	-1,4 %
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	580 234	578 116	-0,4 %

La Mondiale Partenaire

Le bilan de La Mondiale Partenaire présente un total à l'actif de 38,8 Md€ en normes prudentielles. Une forte partie de ses engagements euros (14,4 Md€ en normes sociales) sont réassurés vers le fonds général de La Mondiale. Les placements en représentations des engagements restants et des fonds propres respectent le principe de la personne prudente et sont investis à hauteur de 89 % en titres obligataires.

L'activité principale de La Mondiale Partenaire est centrée sur les produits d'assurance dits épargne dont la part des placements en unités de compte rapporté au total de l'actif est de 40 %.

Montants en k€	Solvabilité 2	Comptes sociaux	Écart
Placements (autres que ceux adossés aux contrats en unités de compte)	6 135 924	5 743 233	392 691
- Immobilier			
- Participations	2	2	
- Actions	3 927	3 520	407
- Obligations	5 489 419	5 141 748	347 671
- Autres	642 577	597 964	44 613
Placements représentant les provisions des contrats en unités de compte	15 416 705	15 416 705	
Provisions techniques cédées	16 466 436	14 385 218	2 081 218
Prêts	149 980	149 892	88
Impôts différés actif			
Autres actifs	621 772	621 790	-18
- Écarts d'acquisition			
- Autres actifs incorporels		18	-18
- Dépôts auprès des cédantes			
- Créances nées d'opérations d'assurance	5 257	5 257	
- Créances nées d'opérations de réassurance	99 167	99 167	
- Immobilisations corporelles	17	17	
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres créances	35 249	35 249	
- Trésorerie	482 081	482 081	
- Autres			
Total actif	38 790 817	36 316 838	2 473 979
Provisions techniques (meilleure estimation)	35 832 562	34 043 960	1 788 602
Marge de risque	348 683	-	348 683
Impôts différés passif	84 538	-	84 538
Dettes subordonnées	310 561	310 000	561
Autres dettes	891 745	889 282	2 463
- Dettes financières	787 849	787 849	
- Autres	103 896	101 433	2 463
Total passif	37 468 089	35 243 242	2 224 847
Excédent de l'actif sur le passif	1 322 728	1 073 596	249 131

Les engagements d'assurance vie avec participation au bénéfice représentent 58 % des provisions techniques de La Mondiale Partenaire, contre 42 % pour les engagements en unités de compte.

Montants en k€		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Solvabilité 2	Comptes sociaux	Solvabilité 2	Comptes sociaux
Assurance avec participation aux bénéficiaires	Provisions techniques	21 060 311	18 654 128	16 466 436	14 385 218
	Meilleure estimation	20 855 988			
	Marge de risque	204 323			
Assurance indexée et en unités de compte	Provisions techniques	15 120 934	15 389 832		
	Meilleure estimation	14 976 574			
	Marge de risque	144 360			
Total	Provisions techniques	36 181 245	34 043 960	16 466 436	14 385 218
	Meilleure estimation	35 832 562			
	Marge de risque	348 683			

En normes Solvabilité 2, La Mondiale Partenaire comptabilise un impôt différé passif net de 84,5 M€, principalement dû aux plus-values latentes sur les actifs de placement.

Montants en k€	Actif	Passif
Impôt différé sur les plus ou moins-values latentes sur les titres subordonnés (Côté émetteur)	145	
Impôts différés sur les actifs incorporels (hors Goodwill, marques, etc.)		
Impôts différés sur les plus ou moins-values latentes sur les actifs de placement		100 816
Impôts différés sur les plus-values en sursis d'imposition		
Impôts différés sur les écarts de provisions techniques	552 061	537 579
Impôts différés sur les différences temporaires	1 651	
Total impôts différés nets	553 857	638 395

La Mondiale Partenaire a obtenu l'autorisation par l'ACPR d'appliquer la mesure transitoire sur les provisions techniques conformément l'article L. 351-5 du Code des assurances. Cette mesure permet de lisser sur une période de 16 années les écarts d'évaluation des provisions techniques entre les normes statutaires et prudentielles. L'écart entre les provisions techniques prudentielles et sociales est ainsi fortement atténué par l'utilisation cette mesure. Le montant de la mesure transitoire est de 228 M€ au 31 décembre 2021.

Les impacts des mesures transitoires et du paquet branches longues utilisées par La Mondiale Partenaire sont les suivants :

Montants en k€	Valeur réglementaire	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, avec correction pour volatilité	Valeur sans mesure transitoire sur les provisions techniques, sans correction pour volatilité	Valeur avec la mesure transitoire sur les provisions techniques lissée au 1 ^{er} janvier 2021, avec correction pour volatilité
Provisions techniques brutes	36 181 245	36 408 971	36 446 874	36 196 772
Fonds propres de base	1 633 289	1 464 385	1 451 326	1 621 773
SCR	1 037 316	1 103 900	1 111 211	1 044 083
Fonds propres éligibles à la couverture du SCR	1 633 289	1 464 385	1 451 326	1 621 773
MCR	259 329	275 975	277 803	261 021
Fonds propres éligibles à la couverture du MCR	1 584 593	1 419 018	1 406 325	1 573 077

E. Gestion du capital

Le ratio de couverture du SCR de SGAM AG2R LA MONDIALE s'élève à 218 % au 31 décembre 2021. Par sa position sur le marché de la retraite supplémentaire, SGAM AG2R LA MONDIALE présente un poids significatif d'engagements de long terme.

En 2021, le ratio de solvabilité sans mesure transitoire sur les provisions techniques s'établit à 166 %.

En mars 2021, l'agence de notation Standard & Poor's (S&P) a amélioré la notation de SGAM AG2R LA MONDIALE et de ses principales entités – La Mondiale, AG2R Prévoyance, Prima et ARIAL CNP ASSURANCES – devenue « A », assortie d'une « perspective stable ». S&P met en évidence la stabilité et la solidité des fondamentaux du Groupe, la maîtrise de la collecte nette en euros et la baisse continue des taux garantis dans un environnement de taux bas. Elle souligne également la perspective de la transformation attendue d'une majorité des contrats Madelin en nouveau Plan d'Épargne Retraite Individuelle (PÉRI), d'ici à fin 2021, afin de bénéficier de la possibilité de sortie en capital.

Ce chapitre présente en détail les fonds propres, l'exigence en capital requis, et d'autres éléments réglementaires obligatoires.

E. 1 Fonds propres

Gestion du capital

Comme présenté au chapitre B intitulé « Système de gouvernance », et à la différence des sociétés de capitaux qui versent une partie de leurs bénéfices à leurs actionnaires sous forme de dividendes, AG2R LA MONDIALE est une société de personnes, gérée par les assurés dans l'intérêt des assurés. Ils sont directement ou indirectement les seuls bénéficiaires des gains de productivité que le Groupe consacre au développement de garanties supplémentaires ou de nouvelles prestations : un mode de gouvernance démocratique et vertueux qui permet de s'affranchir de toute logique de profit à court terme et qui garantit sur le long terme une gestion responsable, en adéquation avec les besoins des assurés, et des garanties offertes.

Les besoins en fonds propres des différentes entités et du Groupe sont examinés au moins annuellement lors de la revue de l'EIRS qui permet d'anticiper la situation sur l'horizon du plan d'affaires.

La Sgam organise par ailleurs les liens de solidarité financière forts et durables entre ses membres. La mise en conformité aux exigences prudentielles Solvabilité 2 début 2018 a donné au Groupe l'opportunité de renforcer ses liens de solidarité entre ses différents membres affiliés. Ainsi, les conventions d'affiliation prévues par la Sgaps et la Sgam valident les critères prudentiels de fongibilité et de transférabilité de l'ensemble du capital pour la couverture de l'exigence en capital du Groupe conformément à l'article 330 du Règlement délégué 2015/35.

Pour soutenir ses activités au service de ses assurés, le Groupe a engagé des mesures d'amélioration de sa solvabilité, qui se sont traduites par :

- un nouveau programme d'émission de certificats mutualistes pour 150 M€. 67,8 M€ ont été émis sur l'exercice 2021, au total 318,2 M€ de titres ont été souscrits à fin 2021 dans le cadre de ces plans pluriannuels.
- la diversification de ses activités avec la conclusion d'un partenariat majoritaire non exclusif de longue durée entre AG2R La Mondiale, Ægide-Domitys et Nexity portant sur l'activité stratégique de promotion immobilière, la détention et la commercialisation des résidences de services séniors.
- des projets encore en cours fin 2021 devant porter leurs effets en 2022 comme :
 - le projet de transformation des contrats Madelin multisupports en PERI, qui doit se finaliser début 2022 ;
 - le projet de création d'une nouvelle structure sous la forme d'un Fonds de Retraite Professionnel Supplémentaire (FRPS) concernant l'activité de La Mondiale a été porté par la nécessité de revoir la structuration de l'activité de retraite supplémentaire, les FRPS permettant de bénéficier d'un régime mieux adapté aux risques de long terme en matière de retraite.

SGAM AG2R LA MONDIALE présente un total de plus de 14,1 Md€ de fonds propres, en grande partie de niveau 1, niveau présentant dans le référentiel Solvabilité 2 les meilleurs critères de qualité.

Composition des fonds propres

Le détail des fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentées par la suite.

Les fonds propres prudentiels sont égaux à l'actif net, soit l'écart entre l'actif et le passif du bilan Solvabilité 2, auquel s'ajoutent les dettes subordonnées reconnues dans les fonds propres.

La différence entre les fonds propres apparaissant dans les états financiers et les fonds propres Solvabilité 2 s'explique principalement par les écarts d'évaluation des passifs – et en particulier sur les provisions techniques – ainsi que les différences éventuelles de valorisation des actifs.

Pour financer le développement de leurs activités et renforcer leur solvabilité, la Sgam et certaines entités ont émis des titres subordonnés.

Conformément à l'arrêté ministériel du 24 décembre 2019, la provision pour participations aux excédents est désormais reconnaissable en élément de fonds propres excédentaires. Les modalités de calcul parues en janvier 2020 par le régulateur ont défini la méthode de valorisation économique de cet élément, à déduire des provisions techniques évaluées en norme prudentielle et à reconnaître comme fonds excédentaire, éligible à la couverture des exigences de capital.

La Mondiale et La Mondiale Partenaire ont reconnu un fonds excédentaire améliorant ainsi leur solvabilité respective. Au niveau du Groupe, ces éléments sont disponibles dans leur totalité compte-tenu de la contribution de ces entités aux exigences en capital de la Sgam.

L'article 93 de la Directive Solvabilité 2 prévoit des conditions de reconnaissance des éléments de fonds propres dans le référentiel Solvabilité 2. Ainsi, les éléments de fonds propres sont classés sur trois niveaux, de niveau 1 à niveau 3.

Le classement par niveau de chaque élément de fonds propres est réalisé conformément aux articles 69 à 79 du Règlement délégué 2015/35. Les caractéristiques de ces éléments, notamment en termes de disponibilité permanente et de subordination, déterminent leur admissibilité à l'un des trois niveaux de fonds propres prudentiels et donc leur éligibilité à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et du minimum de capital requis (MCR) sous Solvabilité 2.

Pour les titres émis avant l'adoption du Règlement délégué, c'est-à-dire avant le 17 janvier 2015, la réglementation prévoit une phase transitoire de 10 ans. Cette phase permet d'éviter que le passage à Solvabilité 2 ne se traduise par une exclusion de la couverture du SCR de la majorité des instruments de fonds propres existants. Les éléments de fonds propres, pour lesquels la disposition transitoire prévue à l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la Directive s'applique, sont classés aux niveaux 1 ou 2 sans qu'il soit nécessaire que leurs clauses contractuelles respectent les principes décrits dans les articles 93 et 94 de la Directive.

Ainsi, pour la Sgam et toutes les entités du Groupe, tous les fonds propres sont classés en niveau 1 non restreint, à l'exception des dettes subordonnées bénéficiant de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter de la Directive, classées en niveau 1 restreint, les autres dettes subordonnées classées en niveau 2, et les impôts différés actifs classés en niveau 3. Aux fins du respect du capital de solvabilité requis et du minimum de capital requis, les montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 sont soumis à l'ensemble des limites quantitatives décrites à l'article 821 du Règlement délégué 2015/35. Le détail sur la structure et la qualité des fonds propres par niveau pour le Groupe et pour chacune des entités est présenté par la suite. Le niveau de fonds propres de chaque émission de dettes subordonnées est aussi présenté pour chaque entité par la suite.

AG2R LA MONDIALE constitue un groupe fiscal et dispose d'un excédent de passifs d'impôts différés au regard des actifs d'impôts différés. Une position nette des impôts différés est retenue au niveau consolidé, les actifs et passifs étant prélevés par la même autorité fiscale. La reconnaissance pour certaines entités d'actifs d'impôts différés dans leur bilan prudentiel est effectuée au titre de la position nette d'impôts différés passifs constatée au niveau du groupe fiscal, ces éléments sont le cas échéant disponibles en éléments de fonds propres de niveau 3.

Éligibilité des éléments de fonds propres

Pour la couverture du SCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être égal au moins à la moitié du SCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 3 doit être inférieur à 15 % du SCR ;

- la somme des montants éligibles des éléments de niveaux 2 et 3 ne doit pas dépasser 50 % du SCR.

Pour la couverture du MCR :

- le montant éligible des éléments de niveau 1 doit être au minimum égal à 80 % du MCR ;
- le montant éligible des éléments de niveau 2 ne doit pas dépasser 20 % du MCR
- aucun élément de niveau 3 n'est éligible.

E . 2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Ce chapitre présente les éléments suivants :

- le capital de solvabilité requis, ou SCR, notamment sa constitution et son évolution ;
- le minimum de capital de solvabilité, ou MCR.

AG2R LA MONDIALE recourt à l'utilisation de la formule standard et ne met pas en œuvre de calculs simplifiés pour les différents modules de risques.

AG2R LA MONDIALE a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre spécifique pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ».

L'entité AG2R Prévoyance a reçu l'autorisation d'utiliser un paramètre propre pour la ligne d'activité « assurance de protection du revenu ».

Les impacts de la mesure transitoire sur les provisions techniques et de la correction pour volatilité sur le capital de solvabilité requis et le minimum de capital requis sont présentés dans le chapitre « D. Valorisation à des fins de solvabilité ».

Les détails des SCR et du MCR pour le Groupe et pour chacune des entités sont présentés par la suite.

Le capital de solvabilité requis s'élève à 6,5 Md€ pour SGAM AG2R LA MONDIALE. Le SCR de base est composé pour 88 % environ du risque de marché, en lien direct avec le poids de ses activités épargne et retraite et son profil de risque.

Les différentes décisions de gestion futures telles que la maîtrise de la collecte, la politique de souscription ou l'ajustement de la politique de participations aux bénéficiaires au contexte de taux bas concourent à la maîtrise du niveau de SCR.

Par ailleurs, il peut être noté qu'une modification des allocations stratégiques des fonds euros peut avoir un impact favorable immédiat sur l'exigence en capital de solvabilité et donc constitue un levier de maîtrise supplémentaire.

L'ajustement du capital requis par les impôts différés est effectué dans la limite des passifs d'impôts différés de l'entité concernée, après prise en compte du groupe fiscal le cas échéant. En cas de montant net en actifs d'impôts différés, aucun ajustement du capital requis n'est réalisé.

E . 3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Pendant la période de référence, le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée pour le calcul du capital de solvabilité requis n'est pas utilisé pour la Sgam et les entités.

E . 4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Lorsqu'il n'est pas approprié de calculer le capital de solvabilité requis par application de la formule standard, parce que le profil de risque de l'entreprise d'assurance concernée s'écarte significativement des hypothèses qui sous-tendent le calcul selon la formule standard, les entreprises peuvent, par décision motivée et soumise à l'agrément du régulateur, utiliser un modèle interne pour calculer le capital de solvabilité requis ou les modules de risque pertinents de celui-ci.

Sur la période de référence, la Sgam et les entités calculent le capital de solvabilité requis par application de la formule standard. Aucun modèle interne partiel ou total n'a été développé.

E . 5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Sur la période de référence, la Sgam et les entités ont respecté les exigences de couverture du MCR et du SCR qui s'imposaient à elles.

E . 6 Autres informations

L'ensemble des informations importantes concernant la gestion du capital est présenté dans les autres sections du chapitre « E. Gestion du capital ».

Focus : Fiche par entité

SGAM AG2R LA MONDIALE

Les fonds propres de SGAM AG2R LA MONDIALE sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats, des titres subordonnés et certificats mutualistes émis.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. La Mondiale et La Mondiale Partenaire ayant reçu à ce titre l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR, cette mesure s'applique sur la Sgam par combinaison. Cette mesure lisse les impacts du passage au régime Solvabilité 2 sur la valorisation des provisions techniques.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres ifrs	11 157 070	11 507 991
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	450 324	519 518
- Dettes subordonnées*	3 052 466	3 143 525
- Intérêts minoritaires	23 505	1 047
- Autres	7 630 776	7 843 901
Écarts d'évaluation entre comptes IFRS et Solvabilité 2	-1 447 016	-372 443
- Passage des placements en valeur de marché	1 568 333	1 837 150
- Provisions techniques	-5 635 803	-2 736 140
• Provisions brutes	-6 085 138	-3 138 852
• Provisions cédées	449 335	402 712
- Marge de risque	-2 269 999	-1 959 133
- Réévaluation autres actifs	-1 522 237	-1 520 398
- Réévaluation autres passifs	7 023 085	4 896 753
- Impôts différés	222 372	-179 805
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-832 768	-710 870
Autres	798 196	658 003
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire	2 286 161	2 304 403
Fonds propres Solvabilité 2	12 794 411	14 097 954

*La composition des dettes subordonnées est hors PSSDI et TSSDI et tient compte des certificats mutualistes.

SGAM AG2R LA MONDIALE utilise la méthode par consolidation.

Au 31 décembre 2021, SGAM AG2R LA MONDIALE couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 218 %, soit 38 points de plus qu'au 31 décembre 2020. Ce ratio tient compte de la consolidation des fonds excédentaires des entités La Mondiale et La Mondiale Partenaire, soit un montant de 2 304 M€ classé en élément de fonds propres de niveau 1. Le fonds excédentaire contribue au ratio de couverture pour environ 33 points.

L'exigence réglementaire propre à AG2R La Mondiale gestion d'actifs a été reprise, n'étant pas captée par les entités assurantielles. L'exigence évaluée dans le cadre des règles sectorielles de ces sociétés est prise en compte dans le SCR du groupe.

Pour les mutuelles substituées, le risque de souscription est intégré dans celui de leur mutuelle substituante. Lorsque la mutuelle n'est pas combinée, les fonds propres sont exclus, ne pouvant servir à la couverture du SCR de la substituante. Il n'existe pas au niveau du Groupe de MCR à proprement parler mais un équivalent appelé « SCR minimum ». Conformément au Règlement délégué, le calcul du SCR minimum résulte de la somme des MCR des différentes entités pondérée par le pourcentage de contrôle de chacune d'entre elles par le groupe.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	105 203 015	108 476 109
Fonds propres de base	12 794 411	14 097 954
Niveau 1 non restreint	8 934 260	10 275 387
Niveau 1 restreint	1 533 470	1 496 258
Niveau 2	1 826 220	1 834 007
Niveau 3	500 461	492 303
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR minimum	11 042 816	12 300 730
Niveau 1 non restreint	8 934 260	10 275 387
Niveau 1 restreint	1 533 470	1 496 258
Niveau 2	575 086	529 085
Niveau 3		
SCR minimum	2 875 432	2 645 425
Ratio de couverture du SCR minimum	384%	465%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	12 802 461	14 107 877
Niveau 1 non restreint	8 942 310	10 285 310
Niveau 1 restreint	1 533 470	1 496 258
Niveau 2	1 826 220	1 834 007
Niveau 3	500 461	492 303
SCR	7 126 382	6 479 548
Ratio de couverture du SCR	180 %	218 %

Le risque de marché représente 88 % du SCR de base net, le SCR santé représente 12 % du SCR de base net et le SCR de souscription vie représente 20 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque des affiliés de SGAM AG2R LA MONDIALE.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, SGAM AG2R LA MONDIALE utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection de revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	5 823 502	8 949 870
Risque de défaut des contreparties	272 456	272 456
Risque de souscription vie	1 342 440	2 052 141
Risque de souscription santé	791 189	820 713
Risque de souscription non vie	560	560
Diversification	-1 578 458	-2 077 235
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	6 651 688	10 018 505
Risque opérationnel		464 879
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-3 366 817
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-642 662
SCR avant intégration des entités non assurantielles		6 473 905
SCR		6 479 548

Date d'émission	Émissions externes	Émetteur	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
02/10/2003	TSDI	La Mondiale	51 230	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/12/2003	TSDI	AG2R Prévoyance	6 000	Externe	Perpétuel (prochain call 23/12/2023)	Niveau 1 restreint	oui
25/11/2005	PSSDI	La Mondiale	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/11/2006	TSSDI	La Mondiale	54 750	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
24/04/2013	TSR	La Mondiale	191 236	Externe	25/04/2044 (prochain call 25/04/2024)	Niveau 2	oui
11/12/2014	TSDI	La Mondiale	768 405	Externe	Perpétuel (prochain call 17/12/2025)	Niveau 1 restreint	oui
26/01/2017	TSR	La Mondiale	467 950	Externe	26/01/2047 (prochain call 26/01/2027)	Niveau 2	non
14/12/2017	TSR	La Mondiale	353 170	Externe	14/12/2047 (prochain call 14/12/2027)	Niveau 2	non
18/01/2018	TSR	La Mondiale	273 707	Externe	18/01/2048 (prochain call 18/01/2028)	Niveau 2	non
24/10/2019	PERP	La Mondiale	500 000	Externe	Perpétuel (prochain call 24/04/2029)	Niveau 1 restreint	non
23/06/2020	TSR	La Mondiale	500 000	Externe	23/06/2031	Niveau 2	non
20/10/2020	TSR	La Mondiale	500 000	Externe	20/04/2026 (prochain call 20/01/2026)	Niveau 3	non
Dettes subordonnées			3 757 447				

AG2R Prévoyance

Les fonds propres de AG2R Prévoyance sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et des titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée de titre subordonnée avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	1 345 256	1 278 296
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	1 372	1 372
- Fonds excédentaire		
- Dettes subordonnées	443 150	443 150
- Autres	900 734	833 774
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	239 745	227 253
- Passage des placements en valeur de marché	677 825	586 366
- Provisions techniques	-334 975	-278 761
• Provisions brutes	-405 546	-268 427
• Provisions cédées	70 572	-10 334
- Marge de risque	-234 372	-222 369
- Réévaluation autres actifs	-1 120	-855
- Réévaluation autres passifs	2 140	-1 584
- Impôts différés	142 606	147 656
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-12 359	-3 200
Autres	12 359	3 200
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2	-158 037	-154 619
Fonds propres Solvabilité 2	1 439 323	1 354 130

Au 31 décembre 2021 AG2R Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 144 %, soit plus de 30 points de moins qu'au 31 décembre 2020. Les fonds propres de niveau 1 représentent 76 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	7 225 321	7 548 954
Fonds propres de base	1 439 323	1 354 130
Niveau 1 non restreint	999 245	914 743
Niveau 1 restreint	123 436	119 782
Niveau 2	174 036	171 949
Niveau 3	142 606	147 656
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 182 278	1 110 311
Niveau 1 non restreint	999 245	914 743
Niveau 1 restreint	123 436	119 782
Niveau 2	59 598	75 786
Niveau 3		
MCR	297 989	378 931
Ratio de couverture du MCR	397 %	293 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 418 788	1 346 507
Niveau 1 non restreint	999 245	914 743
Niveau 1 restreint	123 436	119 782
Niveau 2	174 036	171 949
Niveau 3	122 071	140 032
SCR	813 805	933 549
Ratio de couverture du SCR	174 %	144 %

Le risque de souscription santé représente 66 % du SCR de base net et le risque de marché représente 56 % du SCR de base net. La composition du SCR d'AG2R Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Conformément à l'approbation de l'ACPR, AG2R Prévoyance utilise un paramètre qui lui est propre pour calculer le risque réserve sur la ligne d'activité « Assurance de protection du revenu ».

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	460 680	486 669
Risque de défaut des contreparties	35 974	35 974
Risque de souscription vie	51 281	60 255
Risque de souscription santé	542 720	553 535
Risque de souscription non vie		
Diversification	-265 789	-279 695
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	824 865	856 737
Risque opérationnel		108 683
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-31 872
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		933 549

Les caractéristiques des titres subordonnés émis par AG2R Prévoyance sont présentées ci-après.

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2005	TP	17 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
03/06/2019	TSR	100 000	La Mondiale	03/06/2049	Niveau 2	non
26/11/2014	TSDI	150 000	VIASANTÉ Mutuelle	Perpétuel	exclus	non
19/12/2003	TSDI	6 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
21/12/2018	TSR	70 000	La Mondiale	21/12/2048	Niveau 2	non
01/07/2020	TSDI	150	VIASANTÉ	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
22/12/2020	TSDI	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
Dettes subordonnées		443 150				

Le TSDI croisé émis par AG2R Prévoyance et porté par VIASANTÉ Mutuelle pour un montant nominal de 150 M€ n'est pas retenu dans les fonds propres.

En juillet 2020, AG2R Prévoyance a réalisé une émission de TSDI pour un montant de 150 k€ souscrite par VIASANTÉ.

En décembre 2020 un autre TSDI de 100 M€ a été émis et porté par La Mondiale.

Arpege Prévoyance

Les fonds propres de Arpege Prévoyance sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve des résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	282 920	284 402
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	5 000	5 000
- Fonds excédentaire		
- Dettes subordonnées		
- Autres	277 920	279 402
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	15 309	13 673
- Passage des placements en valeur de marché	47 647	40 463
- Provisions techniques	-21 619	-19 422
• Provisions brutes	-13 985	-8 971
• Provisions cédées	-7 634	-10 451
- Marge de risque	-22 613	-20 371
- Réévaluation autres actifs	-16	-8
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	11 911	13 012
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds propres Solvabilité 2	298 229	298 075

Au 31 décembre 2021 Arpege Prévoyance couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 255 %, soit plus de 61 points de moins qu'au 31 décembre 2020. Les fonds propres de niveau 1 représentent 96 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	476 736	504 341
Fonds propres de base	298 229	298 075
Niveau 1 non restreint	286 318	285 063
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	11 911	13 012
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	286 318	285 063
Niveau 1 non restreint	286 318	285 063
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	25 577	31 860
Ratio de couverture du MCR	1119 %	895 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	298 229	298 075
Niveau 1 non restreint	286 318	285 063
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	11 911	13 012
SCR	94 407	116 894
Ratio de couverture du SCR	316 %	255 %

Le risque de souscription santé représente 51 % du SCR de base net et le risque de marché représente 70 % du SCR de base net. La composition du SCR d'Arpege Prévoyance présente un profil en lien avec les risques de prévoyance santé qu'elle porte.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	77 069	77 128
Risque de défaut des contreparties	5 648	5 648
Risque de souscription vie	5 559	7 120
Risque de souscription santé	55 997	57 714
Risque de souscription non vie		
Diversification	-34 468	-35 946
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	109 806	111 664
Risque opérationnel		7 089
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-1 858
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		0,00
SCR		116 894

Prima

Les fonds propres sociaux de Prima sont donc composés par son capital, la mise en réserve de ses résultats ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	160 962	165 346
- Capital en actions ordinaires	30 490	30 490
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial		
- Fonds excédentaire		
- Dettes subordonnées	50 000	50 000
- Autres	80 472	84 857
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	27 804	32 785
- Passage des placements en valeur de marché	102 095	89 584
- Provisions techniques	-14 196	-10 539
• Provisions brutes	-32 009	4 033
• Provisions cédées	17 813	-14 572
- Marge de risque	-54 326	-45 625
- Réévaluation autres actifs	-274	-274
- Réévaluation autres passifs	6	9
- Impôts différés	-914	-229
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-4 588	-141
Autres	4 588	141
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds propres Solvabilité 2	193 354	198 272

Au 31 décembre 2021, Prima couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 170 %, soit 3 points de plus qu'au 31 décembre 2020. Les fonds propres de niveau 1 représentent 90% du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	1 009 929	914 217
Fonds propres de base	193 354	198 272
Niveau 1 non restreint	138 766	148 131
Niveau 1 restreint	30 029	30 029
Niveau 2	24 559	20 112
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	174 588	183 978
Niveau 1 non restreint	138 766	148 131
Niveau 1 restreint	30 029	30 029
Niveau 2	5 794	5 818
Niveau 3		
MCR	28 969	29 088
Ratio de couverture du MCR	603%	632%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	193 354	198 272
Niveau 1 non restreint	138 766	148 131
Niveau 1 restreint	30 029	30 029
Niveau 2	24 559	20 112
Niveau 3		
SCR	115 874	116 351
Ratio de couverture du SCR	167%	170%

Au 31 décembre 2021, le risque de marché de Prima représente 54 % du montant de SCR de base net et le risque de souscription santé 65 % en lien avec l'activité de Prima dont le cœur de métier est consacré l'assurance dépendance.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	65 447	65 447
Risque de défaut des contreparties	6 306	6 306
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	71 185	93 566
Risque de souscription non vie	560	560
Diversification	-33 168	-36 794
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	110 330	129 085
Risque opérationnel		6 249
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-18 755
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-229
SCR		116 351

Les caractéristiques des titres subordonnés émis par Prima sont présentées ci-après.

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2006	TSDI	10 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
29/12/2011	TSDI	20 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	20 000	AG2R Prévoyance	15/12/2046	Niveau 2	non
Dettes subordonnées		50 000				

AG.Mut

Les fonds propres sociaux d'AG.Mut sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	27 045	28 488
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	381	381
- Dettes subordonnées		
- Autres	26 664	28 107
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	991	1 661
- Passage des placements en valeur de marché	3 863	3 621
- Provisions techniques	855	946
• Provisions brutes	-5 757	-7 179
• Provisions cédées	6 611	8 126
- Marge de risque	-3 466	-2 502
- Réévaluation autres actifs		
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	-261	-404
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire		
Fonds propres Solvabilité 2	28 036	30 149

Au 31 décembre 2021, AG.Mut couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 582 %, soit 67 points de plus qu'au 31 décembre 2020.

Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent la totalité du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	26 973	26 616
Fonds propres de base	28 036	30 149
Niveau 1 non restreint	28 036	30 149
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	28 036	30 149
Niveau 1 non restreint	28 036	30 149
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	3 600	3 600
Ratio de couverture du MCR	779 %	837 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	28 036	30 149
Niveau 1 non restreint	28 036	30 149
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
SCR	5 442	5 179
Ratio de couverture du SCR	515 %	582 %

Le SCR de base net d'AG.Mut est composé de 83 % en risque de marché, 29 % en risque de défaut des contreparties et 15 % en risque de souscription santé, en lien avec les garanties et le type d'activité (acceptation d'assurance) proposés par AG.Mut.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	3 559	3 561
Risque de défaut des contreparties	1 257	1 258
Risque de souscription vie	2	2
Risque de souscription santé	640	640
Risque de souscription non vie		
Diversification	-1 164	-1 164
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	4 294	4 296
Risque opérationnel		1 289
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-1
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-404
SCR		5 179

Miag

Les fonds propres sociaux de la Miag sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de ses résultats.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	9 334	9 875
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	381	381
- Dettes subordonnées		
- Autres	8 953	9 493
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	-30	-1 385
- Passage des placements en valeur de marché	898	318
- Provisions techniques	617	1 022
• Provisions brutes	1 969	2 373
• Provisions cédées	-1 352	-1 351
- Marge de risque	-1 586	-3 189
- Réévaluation autres actifs		
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	41	478
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire		
Fonds propres Solvabilité 2	9 304	8 503

Au 31 décembre 2021, la Miag couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 337 %, soit 24 points de moins qu'au 31 décembre 2020.

Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent près de 95 % du montant total des fonds propres de base.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	1 289	2 984
Fonds propres de base	9 304	8 503
Niveau 1 non restreint	9 263	8 025
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	41	478
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	9 263	8 025
Niveau 1 non restreint	9 263	8 025
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	3 700	3 700
Ratio de couverture du MCR	250%	217%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	9 304	8 399
Niveau 1 non restreint	9 263	8 025
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3	41	374
SCR	2 576	2 492
Ratio de couverture du SCR	361%	337%

Le risque de marché de la Miag représente 45 % de son SCR de base net et son risque de souscription santé en représente 53 %, en lien avec les garanties santé proposées par la Miag.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	929	929
Risque de défaut des contreparties	907	907
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	1 099	1 099
Risque de souscription non vie		
Diversification	-856	-856
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	2 079	2 079
Risque opérationnel		413
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		
SCR		2 492

Mutuelle des Métiers de la Justice

Les fonds propres sociaux de MMJ sont composés de son fonds d'établissement et de la mise en réserve de réévaluation. Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	53 545	48 815
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial	1 842	1 858
- Dettes subordonnées		
- Autres	51 703	46 957
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	5 025	4 766
- Passage des placements en valeur de marché	4 565	6 715
- Provisions techniques	-1 729	-3 546
• Provisions brutes	-699	-2 054
• Provisions cédées	-1 030	-1 493
- Marge de risque	-1 735	-1 475
- Réévaluation autres actifs	4 741	5 257
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	-817	-2 184
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées		
Autres		
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire		
Fonds propres Solvabilité 2	58 570	53 581

Au 31 décembre 2021, MMJ couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 249 %, contre 265 %, au 31 décembre 2020. Les fonds propres de niveau 1 non restreint représentent 100 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	7 653	8 879
Fonds propres de base	58 525	53 581
Niveau 1 non restreint	58 525	53 581
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	58 525	53 581
Niveau 1 non restreint	58 525	53 581
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	5 511	5 372
Ratio de couverture du MCR	1062 %	997 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	58 525	53 581
Niveau 1 non restreint	58 525	53 581
Niveau 1 restreint		
Niveau 2		
Niveau 3		
SCR	22 044	21 489
Ratio de couverture du SCR	265 %	249 %

Le risque de marché de MMJ représente 71 % de son SCR de base net et son risque de souscription santé en représente 55 %, en lien avec les garanties santé proposées par MMJ.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	15 439	15 439
Risque de défaut des contreparties	200	200
Risque de souscription vie		
Risque de souscription santé	11 790	11 790
Risque de souscription non vie		
Diversification	-5 723	-5 723
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	21 706	21 706
Risque opérationnel		1 967
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-2 184
SCR		21 489

VIASANTÉ Mutuelle

Les fonds propres sociaux de VIASANTÉ Mutuelle sont composés de son fonds d'établissement, de la mise en réserve des résultats et de l'émission de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2. Ces écarts sont décrits dans la partie Valorisation.

Pour renforcer les liens financiers durables entre AG2R Prévoyance et VIASANTÉ Mutuelle, une opération croisée de titre subordonnée avait été réalisée en 2016. Ces titres ne sont pas éligibles à la couverture des exigences en capital et sont donc à ce titre exclus des fonds propres Solvabilité 2.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	725 491	730 542
- Capital en actions ordinaires	0	0
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	0	0
- Fonds initial	29 206	29 206
- Dettes subordonnées	168 250	168 250
- Autres	528 034	533 086
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	45 120	64 927
- Passage des placements en valeur de marché	75 825	84 137
- Provisions techniques	-17 780	-3 349
• Provisions brutes	165	3 310
• Provisions cédées	-17 945	-6 659
- Marge de risque	-7 678	-8 613
- Réévaluation autres actifs	5 996	4 418
- Réévaluation autres passifs	0	0
- Impôts différés	-664	-4 716
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-10 578	-6 951
Autres	10 578	6 951
Dettes subordonnées non éligibles à la couverture du SCR et du MCR	-158 037	-154 619
Fonds excédentaire		
Fonds propres Solvabilité 2	623 152	647 801

Au 31 décembre 2021, VIASANTÉ Mutuelle couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 423 %, soit 25 points de moins qu'au 31 décembre 2020. La baisse du ratio s'explique principalement par l'augmentation du capital de solvabilité requis, et principalement du module risque de marché.

Les fonds propres de niveau 1 représentent la totalité des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2020	30/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	103 085	85 809
Fonds propres de base	623 152	647 801
Niveau 1 non restreint	602 361	627 219
Niveau 1 restreint	20 791	20 582
Niveau 2		
Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	623 152	647 801
Niveau 1 non restreint	602 361	627 219
Niveau 1 restreint	20 791	20 582
Niveau 2		
Niveau 3		
MCR	34 773	38 380
Ratio de couverture du MCR	1792 %	1688 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	623 152	647 801
Niveau 1 non restreint	602 361	627 219
Niveau 1 restreint	20 791	20 582
Niveau 2		
Niveau 3		
SCR	139 091	153 520
Ratio de couverture du SCR	448 %	422 %

Le SCR de VIASANTÉ Mutuelle est principalement composé du risque de souscription santé (33 % de son SCR de base net) et du risque de marché (85 % de son SCR de base net).

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	120 276	120 311
Risque de défaut des contreparties	7 536	7 536
Risque de souscription vie	353	353
Risque de souscription santé	46 765	46 765
Risque de souscription non vie		
Diversification	-32 864	-32 866
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	142 066	142 099
Risque opérationnel		16 170
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-32
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-4 716
SCR		153 520

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
13/12/2002	TSDI	12 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
26/11/2014	TSDI	150 000	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
15/10/2003	Emprunt	6 250	AG2R Prévoyance	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
Dettes subordonnées		168 250				

La Mondiale

Les fonds propres de La Mondiale sont composés de son fonds d'établissement ou fonds initial, de la mise en réserve des résultats, classés dans Autres, des titres subordonnés ainsi que des certificats mutualistes émis par cette société. L'augmentation de 73 M€ du fonds initial est due à l'émission de certificats mutualistes (68 M€ de certificats mutualistes et 5 M€ de droits d'adhésion).

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2.

La Mondiale a reçu à ce titre l'autorisation d'utilisation de la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Un fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participations aux excédents est également inclus dans les fonds propres Solvabilité 2 de la société.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	6 438 695	6 770 611
- Capital en actions ordinaires		
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	2 020	2 020
- Fonds initial	434 059	506 775
- Dettes subordonnées	3 677 134	3 761 447
- Autres	2 325 483	2 500 368
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	1 954 002	3 083 538
- Passage des placements en valeur de marché	9 446 308	7 977 157
- Provisions techniques	-5 242 644	-2 735 587
• Provisions brutes	-5 242 644	-2 735 587
• Provisions cédées		
- Marge de risque	-1 514 830	-1 150 624
- Réévaluation autres actifs	-9 732	-7 430
- Réévaluation autres passifs	-75 881	-257 756
- Impôts différés	-462 183	-677 084
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-187 036	-65 139
Autres	180 315	57 408
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire	2 178 892	2 190 616
Fonds propres Solvabilité 2	10 751 905	12 102 174

Au 31 décembre 2021, La Mondiale couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 262 %. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 81 % du montant total des fonds propres. Le fonds excédentaire contribue à hauteur de 47 points environ sur le ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	66 727 557	65 501 064
Fonds propres de base	10 751 905	12 102 174
Dont Niveau 1 non restreint	6 887 736	8 275 588
- Niveau 1 restreint	1 537 489	1 500 276
- Niveau 2	1 826 220	1 834 007
- Niveau 3	500 461	492 303
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	8 861 933	10 132 785
Dont Niveau 1 non restreint	6 887 736	8 275 588
- Niveau 1 restreint	1 537 489	1 500 276
- Niveau 2	436 708	356 921
- Niveau 3		
MCR	2 183 542	1 784 607
Ratio de couverture du MCR	406 %	568 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	10 751 905	12 078 027
Dont Niveau 1 non restreint	6 887 736	8 275 588
- Niveau 1 restreint	1 537 489	1 500 276
- Niveau 2	1 826 220	1 834 007
- Niveau 3	500 461	468 157
SCR	5 511 192	4 604 327
Ratio de couverture du SCR	195 %	262 %

Le risque de marché représente 90 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 20 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale dont le cœur d'activité est l'épargne et la retraite.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	4 369 991	7 669 557
Risque de défaut des contreparties	184 939	184 939
Risque de souscription vie	962 549	1 698 680
Risque de souscription santé	274 809	276 522
Risque de souscription non vie		
Diversification	-945 904	-1 432 112
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	4 846 383	8 397 586
Risque opérationnel		292 743
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-3 551 203
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-534 800
SCR		4 604 327

Une partie des titres subordonnés émis par La Mondiale bénéficie dans leur classement de la mesure transitoire prévue à l'article 308 ter, de la Directive 2009/138/CE. Les caractéristiques des titres subordonnés sont présentées ci-après.

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds Propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
02/10/2003	TSDI	51 230	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
25/11/2005	PSSDI	91 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/11/2006	TSSDI	54 750	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
24/04/2013	TSR	191 236	Externe	25/04/2044	Niveau 2	oui
11/12/2014	TSDI	768 405	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
09/12/2002	TSDI	10 000	AG2RP	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
26/01/2017	TSR	467 950	Externe	26/01/2047	Niveau 2	non
14/12/2017	TSR	353 170	Externe	14/12/2047	Niveau 2	non
18/01/2018	TSR	273 707	Externe	18/01/2048	Niveau 2	non
24/10/2019	TSDI	500 000	Externe	Perpétuel	Niveau 1 restreint	non
23/06/2020	TSR	500 000	Externe	23/06/2031	Niveau 2	non
20/10/2020	TSR	500 000	Externe	20/04/2026	Niveau 3	non
Dettes subordonnées		3 677 134				

La Mondiale Europartner

Les fonds propres de La Mondiale Europartner sont composés du capital, des résultats passés ou futurs attendus ainsi que de titres subordonnés.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	403 319	419 352
- Capital en actions ordinaires	173 182	173 182
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires		
- Fonds initial		
- Fonds excédentaire		
- Dettes subordonnées	140 000	140 000
- Autres	90 137	106 170
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	170 022	194 843
- Passage des placements en valeur de marché	27 958	15 574
• Provisions techniques	365 234	405 976
• Provisions brutes	-522 857	-356 275
- Provisions cédées	888 091	762 251
- Marge de risque	-145 837	-151 018
- Réévaluation autres actifs	-1 962	-1 847
- Réévaluation autres passifs		
- Impôts différés	-63 973	-73 563
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-11 398	-278
Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)	11 398	278
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds propres Solvabilité 2	584 740	614 474

Au 31 décembre 2021, La Mondiale Europartner couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 194 %, soit 10 points de moins qu'au 31 décembre 2020. Les fonds propres de niveau 1 et niveau 1 restreint représentent 92 % du montant total des fonds propres.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	17 589 889	19 658 256
Fonds propres de base	584 740	614 474
Dont Niveau 1 non restreint	433 342	474 195
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	61 398	50 278
- Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	537 641	580 234
Dont Niveau 1 non restreint	433 342	474 195
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	14 300	16 039
- Niveau 3		
MCR	71 499	80 194
Ratio de couverture du MCR	752 %	724 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	584 740	614 474
Dont Niveau 1 non restreint	433 342	474 195
- Niveau 1 restreint	90 000	90 000
- Niveau 2	61 398	50 278
- Niveau 3		
SCR	285 994	316 427
Ratio de couverture du SCR	204 %	194 %

Le risque de marché représente 69 % du SCR de base net et le risque de souscription vie 57 % du SCR de base net en lien direct avec le profil de risque de La Mondiale Europartner dont l'activité principale est l'épargne patrimoniale au Luxembourg.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	232 286	433 985
Risque de défaut des contreparties	8 643	8 643
Risque de souscription vie	191 360	299 973
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non vie		
Diversification	-93 606	-153 818
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	338 683	588 782
Risque opérationnel		51 308
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-250 100
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-73 563
SCR		316 427

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
30/12/2009	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
30/12/2011	TSDI	10 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
12/07/2012	TSDI	20 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
19/09/2013	TSDI	30 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	50 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	non
Dettes subordonnées		140 000				

La Mondiale Partenaire

Les fonds propres de La Mondiale Partenaire sont composés du capital, de ses résultats mis en réserve ainsi que de titres subordonnés.

Sous le régime prudentiel, les fonds propres intègrent par ailleurs les écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2.

La Mondiale Partenaire a reçu l'autorisation d'utiliser la mesure transitoire sur les provisions techniques par l'ACPR. Cette mesure permet de lisser les impacts du passage au nouveau régime prudentiel sur la valorisation des provisions techniques.

Un fonds excédentaire correspondant à la valorisation économique de la provision pour participations aux excédents est reconnu dans les fonds propres de la société.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Fonds propres comptes sociaux	1 231 088	1 269 810
- Capital en actions ordinaires	73 413	73 413
- Capital de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	105 656	105 656
- Fonds initial		
- Dettes subordonnées	310 000	310 000
- Autres	742 019	780 741
Écarts d'évaluation entre comptes sociaux et Solvabilité 2	133 666	249 131
- Passage des placements en valeur de marché	612 887	392 691
- Provisions techniques	-104 299	292 616
• Provisions brutes	-2 693 632	-1 788 602
• Provisions cédées	2 589 333	2 081 218
- Marge de risque	-304 147	-348 683
- Réévaluation autres actifs	134	70
- Réévaluation autres passifs	-520	-2 463
- Impôts différés	-47 592	-84 538
- Écart d'évaluation des dettes subordonnées	-22 796	-561
Autres (dont prise en compte des dettes subordonnées réévaluées)	22 796	561
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2		
Fonds excédentaire	107 298	113 787
Fonds propres Solvabilité 2	1 494 848	1 633 289

Les caractéristiques des dettes subordonnées reconnues en élément de fonds propres sont les suivantes :

Date d'émission	Émissions	Nominal (k€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres Solvabilité 2	Mesure transitoire
28/12/2004	TSDI	110 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
31/10/2007	TSDI	100 000	La Mondiale	Perpétuel	Niveau 1 restreint	oui
15/12/2016	TSR	100 000	La Mondiale	15/12/2046	Niveau 2	non
Total		310 000				

Au 31 décembre 2021, La Mondiale Partenaire couvre son exigence de solvabilité à hauteur de 158 %. Les fonds propres de niveau 1 représentent 94 % du montant total des fonds propres. Le fonds excédentaire contribue à hauteur de 11 points environ sur le ratio de couverture.

Montants en k€	31/12/2020	31/12/2021
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	34 976 847	36 181 245
Fonds propre de base	1 494 848	1 633 289
Dont niveau 1 non restreint	1 162 052	1 322 728
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	122 796	100 561
- Niveau 3		
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1 426 323	1 584 593
Dont niveau 1 non restreint	1 162 052	1 322 728
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	54 270	51 866
- Niveau 3		
MCR	271 352	259 329
Ratio de couverture du MCR	526 %	611 %
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1 494 848	1 633 289
Dont niveau 1 non restreint	1 162 052	1 322 728
- Niveau 1 restreint	210 000	210 000
- Niveau 2	122 796	100 561
- Niveau 3		
SCR	1 085 406	1 037 316
Ratio de couverture du SCR	138 %	157 %

Le risque de marché représente 85 % du SCR de base net et le risque de souscription vie représente 34 % du SCR de base net en lien avec le profil de risque de La Mondiale Partenaire dont l'activité est tournée vers l'épargne patrimoniale.

Montants en k€	SCR net	SCR brut
Risque de marché	836 580	1 628 591
Risque de défaut des contreparties	28 867	28 867
Risque de souscription vie	336 013	569 373
Risque de souscription santé		
Risque de souscription non vie		
Diversification	-216 026	-363 316
Risque sur les immobilisations incorporelles		
SCR de Base	985 433	1 863 516
Risque opérationnel		118 656
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques		-878 083
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés		-66 773
SCR		1 037 316



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Rapport sur la solvabilité et la situation financière SGAM AG2R LA MONDIALE

Annexe

États de reporting quantitatifs publics

31 décembre 2021 - Données en milliers d'euros

Sommaire

SGAM AG2R LA MONDIALE	129
AG2R Prévoyance	147
Arpege Prévoyance	167
Prima	187
AG. Mut	207
Miag	228
Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité	246
Viasanté Mutuelle	263
La Mondiale	283
La Mondiale Europartner	302
La Mondiale Partenaire	319

SGAM AG2R LA MONDIALE

lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, les sinistres et les dépenses par pays, établies selon les principes de valorisation et de comptabilisation utilisés dans les états financiers consolidés	Applicable
le modèle S.22.01.22 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.22 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.01.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.02.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
lorsque, pour le calcul de la solvabilité du groupe, le groupe utilise la première méthode définie à l'article 230 de la Directive 2009/138/CE, soit exclusivement, soit en combinaison avec la seconde méthode définie à l'article 233 de cette Directive, le modèle S.25.03.22 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.32.01.22 pour la communication d'informations sur les entreprises entrant dans le périmètre du groupe	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	290 698
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	87 561 571
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	5 294 714
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	229 846
- Actions	R0100	4 665 667
• Actions - cotées	R0110	4 605 086
• Actions - non cotées	R0120	60 582
- Obligations	R0130	67 960 762
• Obligations d'État	R0140	27 087 556
• Obligations d'entreprise	R0150	40 159 288
• Titres structurés	R0160	649 359
• Titres garantis	R0170	64 559
- Organismes de placement collectif	R0180	3 747 063
- Produits dérivés	R0190	319 377
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	1 034 013
- Autres investissements	R0210	4 310 129
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	36 063 084
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	236 082
- Avances sur police	R0240	175 657
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	60 424
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	6 999 712
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	780 634
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	780 634
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	4 599 814
- Santé similaire à la vie	R0320	1 405 848
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	3 193 966
- Vie UC et indexés	R0340	1 619 264
Dépôts auprès des cédantes	R0350	323 424
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 728 819
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	196 201
Autres créances (hors assurance)	R0380	625 148
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	900 792
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	469 050
Total de l'actif	R0500	135 394 581

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	3 450 055
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 052
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	1 949
• Marge de risque	R0550	103
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 448 003
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	3 327 590
• Marge de risque	R0590	120 412
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	69 605 254
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	3 926 212
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	3 788 015
• Marge de risque	R0640	138 197
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	65 679 042
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	64 330 585
• Marge de risque	R0680	1 348 456
Provisions techniques UC et indexés	R0690	35 420 800
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	35 068 836
- Marge de risque	R0720	351 964
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	87 397
Provisions pour retraite	R0760	152 045
Dépôts des réassureurs	R0770	2 093 904
Passifs d'impôts différés	R0780	878 510
Produits dérivés	R0790	438 174
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	15 801
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	6 454 339
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	579 949
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	413 462
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 689 639
Passifs subordonnés	R0850	3 822 567
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 822 567
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	125 101 896
Excédent d'actif sur passif	R1000	10 292 685

S.05.01.02 – 01– Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	1 181 428	363 459	0	0	0	0	0	0	0	0	63					1 544 950
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	991 322	316 968	0	0	0	0	0	0	0	0	0					1 308 290
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Part des réassureurs	R0140	432 705	302 164	0	0	164	0	0	0	0	0	0					735 033
Net	R0200	1 740 045	378 264	0	0	-164	0	0	0	0	63						2 118 207
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	1 181 428	363 465	0	0	0	0	0	0	0	63						1 544 955
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	991 322	316 968	0	0	0	0	0	0	0	0						1 308 290
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
Part des réassureurs	R0240	432 705	129 004	0	0	164	0	0	0	0	0						561 873
Net	R0300	1 740 045	551 429	0	0	-164	0	0	0	63							2 291 372
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310	1 033 692	542 369		337	167	-12 364					-140					1 564 062
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	833 728	345 628	0	0	0	0	0	0	0	0	0					1 179 356
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
Part des réassureurs	R0340	399 810	156 485	0	0	1 007	-12 341				0	0					544 960
Net	R0400	1 467 610	731 513	337	0	-840	-23				-140						2 198 458

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	6 240	-125 870	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-119 630
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-8 740	-15 743	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-24 484
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Part des réassureurs	R0440	-520	-55 342	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-55 862
Net	R0500	-1 980	-86 271	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-88 251
Dépenses engagées	R0550	401 779	80 540		35		10	-556				11					481 819
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																481 819

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	3 214 615	3 503 811	72 773	0	0	100 694	941 759	8 152 996	
Part des réassureurs	R1420	158 322	1 724	113	0	0	4 995	31 299	361 455	
Net	R1500	3 056 293	3 502 087	72 660	0	0	95 698	910 459	7 791 540	
Primes acquises										
Brut	R1510	3 202 598	3 503 806	69 577	0	0	100 694	941 759	8 137 844	
Part des réassureurs	R1520	158 322	1 724	113	0	0	4 995	31 299	361 455	
Net	R1600	3 044 276	3 502 082	69 464	0	0	95 698	910 459	7 776 389	
Charge des sinistres										
Brut	R1610	437 074	1 384 443	40 132	0	0	85 521	715 548	6 192 331	
Part des réassureurs	R1620	233 813	-3	0	0	0	14 104	17 725	349 679	
Net	R1700	203 262	1 384 446	40 132	0	0	71 417	697 823	5 842 652	
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-56 100	5 213 133	213	0	0	21 472	350 108	4 795 365	
Part des réassureurs	R1720	-6 835	-1 332	96	0	0	0	3 078	28 391	
Net	R1800	-49 265	5 214 465	117	0	0	21 472	347 030	4 766 974	
Dépenses engagées	R1900	44 695	255 177	15 150	0	0	10 059	43 809	855 005	
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600								855 005	

S.05.02.01 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
R0010		FR		
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110	1 544 950		1 544 950
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	1 308 290		1 308 290
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130	0		0
Part des réassureurs	R0140	735 033		735 033
Net	R0200	2 118 207	0	2 118 207
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210	1 544 955		1 544 955
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	1 308 290		1 308 290
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230	0		0
Part des réassureurs	R0240	561 873		561 873
Net	R0300	2 291 372	0	2 291 372
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310	1 564 062		1 564 062
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	1 179 356		1 179 356
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330	0		0
Part des réassureurs	R0340	544 960		544 960
Net	R0400	2 198 458	0	2 198 458
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410	-119 630		-119 630
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	-24 484		-24 484
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430	0		0
Part des réassureurs	R0440	-55 862		-55 862
Net	R0500	-88 251	0	-88 251
Dépenses engagées	R0550	481 819		481 819
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			481 819

S.05.02.01 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) engagements en vie					Total 5 principaux pays et pays d'origine	
	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
R1400	FR	BE	GB	IT	LU	NC		
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises								
Brut	R1410	7 132 501	38 485	54 466	894 440	17 071	16 033	8 152 996
Part des réassureurs	R1420	361 455						361 455
Net	R1500	6 771 046	38 485	54 466	894 440	17 071	16 033	7 791 540
Primes acquises								
Brut	R1510	7 117 349	38 485	54 466	894 440	17 071	16 033	8 137 844
Part des réassureurs	R1520	361 455						361 455
Net	R1600	6 755 894	38 485	54 466	894 440	17 071	16 033	7 776 389
Charge des sinistres								
Brut	R1610	5 451 392	99 483	55 331	565 832	10 498	9 795	6 192 331
Part des réassureurs	R1620	349 679						349 679
Net	R1700	5 101 713	99 483	55 331	565 832	10 498	9 795	5 842 652
Variation des autres provisions techniques								
Brut	R1710	4 298 893	16 398	10 166	442 142	9 362	18 404	4 795 365
Part des réassureurs	R1720	28 391						28 391
Net	R1800	4 270 502	16 398	10 166	442 142	9 362	18 404	4 766 974
Dépenses engagées	R1900	818 563	3 933	1 994	28 454	631	1 430	855 005
Autres dépenses	R2500							
Total des dépenses	R2600							855 005

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	108 476 109	3 040 482	0	312 163	0
Fonds propres de base	R0020	14 097 954	-2 255 126	0	-227 431	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	14 107 877	-2 255 126	0	-227 431	0
Capital de solvabilité requis	R0090	6 479 548	578 698	0	72 155	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020	0				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	518 826	518 826			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060	0				
Fonds excédentaires	R0070	2 304 323	2 304 323			
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120	0				
Réserve de réconciliation	R0130	7 462 161	7 462 161			
Passifs subordonnés	R0140	3 822 567		1 496 258	1 834 007	492 303
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170	0				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190	0				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200	0				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	9 923	9 923			
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240	0				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250	0				

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260	0				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270	0	0	0	0	0
Total déductions	R0280	9 923	9 923	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	14 097 954	10 275 387	1 496 258	1 834 007	492 303
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres d'autres secteurs financiers						
Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs	R0410	9 923	9 923			
Institution de retraite professionnelle	R0420	0				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430	0				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440	9 923	9 923	0	0	0
Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode						
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450	0				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460	0				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0520	14 097 954	10 275 387	1 496 258	1 834 007	492 303
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0530	13 605 651	10 275 387	1 496 258	1 834 007	

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0560	14 097 954	10 275 387	1 496 258	1 834 007	492 303
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0570	12 300 730	10 275 387	1 496 258	529 085	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0610	2 645 425				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0650	465%				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0660	14 107 877	10 285 310	1 496 258	1 834 007	492 303
Capital de solvabilité requis du groupe	R0680	6 479 548				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0690	218%				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	10 292 685
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	7 375
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 823 149
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
Réserve de réconciliation	R0760	7 462 161
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	66 933
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	66 933

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les groupes qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	8 949 870		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	272 456		
Risque de souscription en vie	R0030	2 052 141		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	820 713		- Écart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	560		- Aucun
Diversification	R0060	-2 077 235		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	10 018 505		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	464 879
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 366 817
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-642 662
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	6 473 905
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	6 479 548

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	2 645 425

Informations sur les autres entités		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	5 643
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	5 643
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) – capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

SCR global		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	6 479 548

S.32.01.22 – Entreprises dans le périmètre du groupe

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/969500Z0YXHNW76S762	FR	LA MONDIALE GROUPE	10	GIE	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/96950084RK95EISRK50	FR	ARIAL CNP ASSURANCES	4	société anonyme	2	ACPR	60,00%	60,00%	60,00%		2	60,00%	1		2
LEI/969500N6PTZOUZX2D782	FR	SGAM AG2R LA MONDIALE	5	SGAM	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500K8WJD4DHVGG477	FR	SGAPS AG2R LA MONDIALE	6	SGAPS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/9695004M014SC6PY328	FR	AG2R Prévoyance	4	institution de prévoyance	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500NL3L14G9E3Q26	FR	AG.Mut	2	UM	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500NCK4H8WZPX0D59	FR	AG2R La Mondiale Cash	10	GIE	2	ACPR	88,00%	88,00%	88,00%		1	88,00%	1		1
LEI/969500LOTT16HX3R78F61	FR	La Mondiale	1	société d'assurance mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/5493006JNRW78QV6K46	LU	La Mondiale Europartner	1	société anonyme	2	CAA	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500KF28A0DD98378	FR	La Mondiale Partenaire	1	société anonyme	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500WHBFN2QTX49	FR	Miag	4	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence						Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/969500CBN3T8U2BBD982	FR	Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/96950043BCAW7GH5XA72	FR	MPJ	2	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/9695000AHM7G09ZB070	FR	Prima	2	société anonyme	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500LNT0YWOBI330	FR	VIASANTÉ mutuelle	4	mutuelle	1	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500YXWUVZU5ZHY35	FR	Arpege Prévoyance	4	institution de prévoyance	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
LEI/969500Z4YH4DNB5Z404	FR	AG2R la Mondiale Gestion d'actifs	8	société anonyme	2	AMF	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		4
SC/351185889	FR	82 92 Réaumur	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
SC/817487077	FR	AGLM IMMO	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
SC/401397765	FR	AEGIDE DOMITYS	10	SA	2	ACPR	67,00%	67,00%	67,00%		1	67,00%	1		1
SC/823222211	FR	SCI Pacifique	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
SC/568601993	FR	STAM EC	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1
SC/801947052	FR	GIE AG2R	10	GIE	2	ACPR	70,00%	66,00%	70,00%		1	66,00%	1		1
SC/480994839	FR	AG2R la Mondiale Gestion immobilière	10	SAS	2	ACPR	99,88%	99,88%	99,88%		1	99,88%	1		1

Code d'identification de l'entreprise	Pays	Nom juridique de l'entreprise	Type d'entreprise	Forme juridique	Catégorie (mutuelle/non mutuelle)	Autorité de contrôle	Critères d'influence							Inclusion dans le contrôle de groupe		Calcul de solvabilité du groupe
							% de part de capital	% utilisé pour l'établissement des comptes consolidés	% des droits de vote	Autres critères	Degré d'influence	Part proportionnelle utilisée pour le calcul de la solvabilité du groupe	OUI/NON	Date de la décision si l'article 214 s'applique	Méthode utilisée et, en cas d'utilisation de la première méthode, traitement de l'entreprise	
							C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	
SC/441977303	FR	68 Faubourg	10	SARL	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/488132465	FR	La Mondiale Grands Crus	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/578137270	FR	Bristol	10	SA	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/405166117	FR	Hotel Ampere	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/401403894	FR	Parc Braun	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/394802110	FR	Ampere Villiers	10	SCI	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	
SC/852922962	FR	ALM Innovation	10	SAS	2	ACPR	100,00%	100,00%	100,00%		1	100,00%	1		1	

AG2R Prévoyance

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	147 656
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 985 683
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	568 826
- Actions	R0100	116 675
• Actions - cotées	R0110	106 310
• Actions - non cotées	R0120	10 365
- Obligations	R0130	3 864 170
• Obligations d'État	R0140	1 277 482
• Obligations d'entreprise	R0150	2 557 648
• Titres structurés	R0160	29 040
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	184 744
- Produits dérivés	R0190	1 592
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	249 676
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	13 406
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	13 406
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	3 270 932
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	1 218 191
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	1 218 191
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 052 740
- Santé similaire à la vie	R0320	1 326 138
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	726 602
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	341 934
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	1 122 949
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	116 009
Autres créances (hors assurance)	R0380	81 884
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	150 296
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	44 353
Total de l'actif	R0500	10 275 101

		Valeur Solvabilité II
Passifs		0010
Provisions techniques non-vie	R0510	3 059 286
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	3 059 286
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	2 969 169
• Marge de risque	R0590	90 117
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 489 667
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	2 931 672
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	2 845 314
• Marge de risque	R0640	86 358
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	1 557 995
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	1 512 102
• Marge de risque	R0680	45 894
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 158
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	47 994
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	9 696
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	9 331
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	249 614
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	224 646
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	490 714
Autres dettes (hors assurance)	R0840	169 386
Passifs subordonnés	R0850	446 350
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	154 619
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	291 731
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	6 859
Total du passif	R0900	9 212 702
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 062 399

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et: réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	264 530															346 647
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																346 647

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie			Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie		
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	270 908					12 714	64 886		747 897
Part des réassureurs	R1420	161 432					2 731	16 717		404 110
Net	R1500	109 476					9 982	48 169		343 787
Primes acquises										
Brut	R1510	306 516					23 637	112 235		884 625
Part des réassureurs	R1520	168 145					5 122	28 659		437 793
Net	R1600	138 371					18 516	83 576		446 832
Charge des sinistres										
Brut	R1610	358 040					31 180	58 633		703 956
Part des réassureurs	R1620	203 225					13 823	15 191		376 691
Net	R1700	154 815					17 356	43 442		327 265
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	5 726					19 047	16 243		89 727
Part des réassureurs	R1720	29 807					0	4 283		59 605
Net	R1800	-24 081					19 047	11 960		30 122
Dépenses engagées	R1900	36 898					2 069	3 348		87 078
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									87 078

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

Provisions techniques calculées comme un tout	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties				Contrats avec options ou garanties
R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
R0020										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	1 256 616						255 486		1 512 102
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	669 101						57 501		726 602
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	587 515						197 985		785 500
Marge de risque	R0100	38 140						7 754		45 894
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0						0		0
Meilleure estimation	R0120	0						0		0
Marge de risque	R0130	0						0		0
Provisions techniques - Total	R0200	1 294 755						263 240		1 557 995

	Assurance santé (assurance directe)			Rentés décaillant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210	
	C0160					
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
	R0020					
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	2 583 219		262 095	2 845 314	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	1 267 807		58 331	1 326 138	
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	1 315 412		203 763	1 519 176	
Marge de risque	R0100	78 403		7 955	86 358	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0		0	0	
Meilleure estimation	R0120	0		0	0	
Marge de risque	R0130	0		0	0	
Provisions techniques - Total	R0200	2 661 623		270 050	2 931 672	

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	Provisions techniques calculées comme un tout									
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
	Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
	Meilleure estimation									
	Provisions pour primes									
	Brut - total	355 376	213 436							
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	133 326	83 728							
	Meilleure estimation nette des provisions pour primes	222 049	129 708							
	Provisions pour sinistres									
	Brut - total	397 963	2 002 394							
	Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	150 033	851 104							
	Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	247 930	1 151 290							
	Total meilleure estimation - brut	753 339	2 215 830							
	Total meilleure estimation - net	469 980	1 280 998							
	Marge de risque	22 865	67 253							
	Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
	Provisions techniques calculées comme un tout									
	Meilleure estimation									
	Marge de risque									
	Provisions techniques - Total									
	Provisions techniques - Total	776 203	2 283 083							
	Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	283 359	934 832							
	Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	492 844	1 348 251							

S.19.01.21- 01 – Accident – Sinistres en non-vie

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020
	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											175
R0100											
R0160	965 524	342 940	57 205	14 727	2 305	966	297	213	71	70	
R0170	1 041 467	366 070	62 894	16 865	2 701	1 306	245	238	184		
R0180	1 122 197	358 763	75 586	17 170	4 104	452	294	517			
R0190	1 197 401	342 703	63 025	20 586	3 454	911	2 154				
R0200	1 167 156	365 176	82 710	19 334	3 776	1 160					
R0210	1 132 509	357 165	78 869	22 187	3 817						
R0220	1 212 503	368 664	68 179	23 209							
R0230	1 187 049	349 155	90 291								
R0240	1 130 518	358 439									
R0250	1 390 396										
Total										1 870 413	21 110 097

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Années de développement										Fin d'année (données actualisées)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	
Précédentes											128	R0100
N-9	0	0	0	0	46 656	32 233	303	178	82	24		R0160
N-8	0	0	0	108 342	61 798	711	212	157	76			R0170
N-7	0	0	242 403	116 449	3 115	1 365	400	181				R0180
N-6	0	442 864	306 458	32 134	2 641	930	434					R0190
N-5	867 352	501 397	238 503	33 835	4 265	956						R0200
N-4	911 517	544 324	256 048	46 306	4 716							R0210
N-3	1 004 810	525 442	275 531	54 895								R0220
N-2	831 573	506 605	272 012									R0230
N-1	944 606	665 513										R0240
N	1 242 565											R0250
												Total
												R0260
												2 207 758

S.22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	7 548 954	0	0	14 800	0
Fonds propres de base	R0020	1 354 130	0	0	-6 143	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 346 507	0	0	-8 161	0
Capital de solvabilité requis	R0090	933 549	0	0	805	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 110 311	0	0	-8 152	0
Minimum de capital requis	R0110	378 931	0	0	648	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	1 372	1 372			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	913 371	913 371			
Passifs subordonnés	R0140	291 731		119 782	171 949	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	147 656				147 656
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 354 130	914 743	119 782	171 949	147 656
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 354 130	914 743	119 782	171 949	147 656
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 206 474	914 743	119 782	171 949	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 346 507	914 743	119 782	171 949	140 032
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 110 311	914 743	119 782	75 786	
Capital de solvabilité requis	R0580	933 549				
Minimum de capital requis	R0600	378 931				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	144 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	293 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 062 399
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	149 028
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	913 371
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	35 008
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	35 008

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	486 669		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	35 974		
Risque de souscription en vie	R0030	60 255		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	553 535		Écart-type du risque de réserve en santé non-SLT
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun»
Diversification	R0060	-279 695		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	856 737		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	108 683
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-31 872
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	933 549
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	933 549

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Résultat MCR(NL,NL)		Résultat MCR(NL,NL)	
		C0010	C0020		
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	266 420			
		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	469 980	901 664		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	1 280 998	401 670		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		112 511

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations garanties	R0210			724 021	
Engagements avec participation aux bénéficiaires - Prestations discrétionnaires futures	R0220			61 478	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			1 519 176	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				81 452 497

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	378 931
Capital de solvabilité requis	R0310	933 549
Plafond du MCR	R0320	420 097
Plancher du MCR	R0330	233 387
MCR combiné	R0340	378 931
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	378 931

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	266 420	112 511
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	656 362	277 187
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	295 363	124 734
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	164 090	69 297
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	266 420	112 511
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	266 420	112 511

Arpege Prévoyance

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	13 012
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	230
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	577 991
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	42 479
- Actions	R0100	303
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	303
- Obligations	R0130	408 265
• Obligations d'État	R0140	166 586
• Obligations d'entreprise	R0150	241 173
• Titres structurés	R0160	506
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	126 944
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	4 515
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	4 515
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	135 491
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	46 763
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	46 763
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	88 728
- Santé similaire à la vie	R0320	60 657
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	28 071
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	14 593
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	112 735
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	7 269
Autres créances (hors assurance)	R0380	15 162
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	41 424
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 084
Total de l'actif	R0500	930 505

		Valeur Solvabilité II
Passifs		0010
Provisions techniques non-vie	R0510	200 690
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	200 690
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	192 578
• Marge de risque	R0590	8 112
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	303 651
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	201 011
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	192 897
• Marge de risque	R0640	8 114
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	102 639
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	98 494
• Marge de risque	R0680	4 145
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	825
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	73 430
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	357
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	9 006
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	32 166
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 226
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	79
Total du passif	R0900	632 430
Excédent d'actif sur passif	R1000	298 075

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée					Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	3 909															25 447
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																25 447

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie			Total
	Assurance maladie C0210	Assurance avec participation aux bénéfices C0220	Assurance indexée et en unités de compte C0230	Autres assurances vie C0240	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé C0250	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé C0260	Réassurance maladie C0270	Réassurance vie C0280	C0300		
Primes émises											
Brut	R1410	9 723	22 805				27 905	9 793		70 227	
Part des réassureurs	R1420	4 965	15 543							20 508	
Net	R1500	4 758	7 262				27 905	9 793		49 718	
Primes acquises											
Brut	R1510	11 017	26 532				25 873	15 171		78 594	
Part des réassureurs	R1520	5 378	17 859				-126	1 696		24 807	
Net	R1600	5 639	8 673				25 999	13 476		53 787	
Charge des sinistres											
Brut	R1610	11 087	9 658				8 919	861		30 525	
Part des réassureurs	R1620	6 226	7 239				281	376		14 122	
Net	R1700	4 860	2 419				8 638	485		16 402	
Variation des autres provisions techniques											
Brut	R1710	2 403	-2 556				12 767	-249		12 366	
Part des réassureurs	R1720	2 488	-3 006							-519	
Net	R1800	-85	451				12 767	-249		12 885	
Dépenses engagées	R1900	-2 720	3 100				156	335		870	
Autres dépenses	R2500										
Total des dépenses	R2600									870	

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030								33 246	98 494
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	26 602							1 469	28 071
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	38 647							31 777	70 424
Marge de risque	R0100	2 970							1 175	4 145
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200	68 218							34 421	102 639

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	129 213		0	63 684	192 897
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	60 207		0	450	60 657
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	69 007		0	63 234	132 240
Marge de risque	R0100	5 847		0	2 267	8 114
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120					
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques - Total	R0200	135 060		0	65 952	201 011

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout									
R0010									
R0050									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
Provisions pour primes									
R0060	9 910	33 646	0	0	0	0	0	0	0
R0140	-260	9 817	0	0	0	0	0	0	0
R0150	10 170	23 829	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres									
R0160	32 143	116 878	0	0	0	0	0	0	0
R0240	1 409	35 797	0	0	0	0	0	0	0
R0250	30 734	81 082	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - brut	42 054	150 524	0	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation - net	40 905	104 910	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	1 689	6 423	0	0	0	0	0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
R0280									
R0290									
R0300									
R0310									
Provisions techniques - Total									
R0320	43 743	156 948	0	0	0	0	0	0	0
R0330	1 149	45 614	0	0	0	0	0	0	0
R0340	42 593	111 334	0	0	0	0	0	0	0

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie				
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	C0110	C0120	C0130		C0140	C0150	C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout															
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0050		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque															
Meilleure estimation															
Provisions pour primes															
Brut - total R0060		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 556
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 558
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 999
Provisions pour sinistres															
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	149 022
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37 205
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111 816
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	192 578
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145 815
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 112
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques															
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total															
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 690
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 763
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	153 927

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											15
R0100											
R0160	65 672	14 120	2 117	577	142	80	37	-20	3	4	
R0170	64 678	13 386	2 198	749	273	125	56	30	12		
R0180	67 512	13 238	2 219	800	225	70	26	51			
R0190	67 642	12 806	2 267	811	247	136	61				
R0200	69 098	13 119	2 653	748	211	125					
R0210	68 442	13 627	3 144	1 042	421						
R0220	69 877	16 166	3 762	1 376							
R0230	67 209	17 922	4 971								
R0240	60 427	14 265									
R0250	70 726										
Total										92 026	1 207 028

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											142
R0100											143
R0160	0	0	0	0	5 526	5 243	4 514	43	32	33	33
R0170	0	0	0	8 296	10 124	5 121	351	322	206		198
R0180	0	0	13 859	8 345	6 660	369	126	91			88
R0190	0	22 453	15 063	8 547	1 084	280	207				205
R0200	51 526	26 998	19 614	3 467	790	638					628
R0210	56 583	24 530	13 082	3 798	913						901
R0220	53 115	49 125	17 637	8 045							7 929
R0230	56 550	47 046	23 792								23 488
R0240	54 927	29 853									29 774
R0250	77 347										76 930
Total											140 318

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	504 341	0	0	986	0
Fonds propres de base	R0020	298 075	0	0	-502	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	298 075	-13 012	0	-8 414	0
Capital de solvabilité requis	R0090	116 894	-116 894	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	285 063	0	0	-8 414	0
Minimum de capital requis	R0110	31 860	-31 860	0	0	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	5 000	5 000			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	280 063	280 063			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	13 012				13 012
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	298 075	285 063			13 012
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	298 075	285 063			13 012
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	285 063	285 063			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	298 075	285 063	0	0	13 012
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	285 063	285 063	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	116 894				
Minimum de capital requis	R0600	31 860				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	255 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	895 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	298 075
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	18 012
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	280 063
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	5 734
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	5 734

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	77 128		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 648		
Risque de souscription en vie	R0030	7 120		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	57 714		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-35 946		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	111 664		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	7 089
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1 858
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	116 894
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	116 894

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	22 755	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	40 905	64 979		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	104 910	47 469		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		9 105

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			61 374	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			9 050	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			132 240	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				6 468 056

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	31 860
Capital de solvabilité requis	R0310	116 894
Plafond du MCR	R0320	52 603
Plancher du MCR	R0330	29 224
MCR combiné	R0340	31 860
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	6 200
Minimum de capital requis	R0400	31 860

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	22 755	9 105
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	83 488	33 406
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	37 570	15 033
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	20 872	8 352
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	22 755	9 105
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	22 755	9 105

Prima

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	875 433
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	72 151
- Actions	R0100	266
• Actions - cotées	R0110	266
• Actions - non cotées	R0120	1
- Obligations	R0130	729 997
• Obligations d'État	R0140	215 036
• Obligations d'entreprise	R0150	505 770
• Titres structurés	R0160	9 191
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	72 992
- Produits dérivés	R0190	13
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	13
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	555 827
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	53 949
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	53 949
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	501 878
- Santé similaire à la vie	R0320	501 878
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	31 324
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 565
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 101
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	34 204
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	1 501 454

		Valeur Solvabilité II
Passifs		0010
Provisions techniques non-vie	R0510	96 324
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	2 052
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	1 949
• Marge de risque	R0550	103
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	94 272
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	89 827
• Marge de risque	R0590	4 444
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	817 893
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	817 893
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	776 816
• Marge de risque	R0640	41 078
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	
• Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 283
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	333 455
Passifs d'impôts différés	R0780	229
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	2 169
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	4 979
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 680
Autres dettes (hors assurance)	R0840	37 020
Passifs subordonnés	R0850	50 141
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	50 141
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 150
Total du passif	R0900	1 353 323
Excédent d'actif sur passif	R1000	148 131

S.05.01.02 – 01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée					Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
Primes émises																			
Brut - assurance directe	R0110	3 878	36 932				0					63					40 873		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																		
Part des réassureurs	R0140	3 465	36 399				164										40 029		
Net	R0200	413	533				-164					63					844		
Primes acquises																			
Brut - assurance directe	R0210	3 803	37 255				0					63					41 121		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																		
Part des réassureurs	R0240	3 465	36 399				164										40 029		
Net	R0300	338	855				-164					63					1 092		
Charge des sinistres																			
Brut - assurance directe	R0310	3 242	16 467				167	-12 364				-140					7 709		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																		
Part des réassureurs	R0340	2 940	19 019		0		1 007	-12 341									10 624		
Net	R0400	302	-2 552		337		-840	-23				-140					-2 915		

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	-16	-1 289														-1 305
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440		-9 982														-9 982
Net	R0500	-16	8 693														8 677
Dépenses engagées	R0550	18	-1 723	35			10	-556				11					-2 205
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																-2 205

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie C0210	Assurance avec participation aux bénéfices C0220	Assurance indexée et en unités de compte C0230	Autres assurances vie C0240	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé C0250	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé C0260	Réassurance maladie C0270	Réassurance vie C0280	Total	
Primes émises										
Brut	R1410	35 259								35 259
Part des réassureurs	R1420	23 011								23 011
Net	R1500	12 247								12 247
Primes acquises										
Brut	R1510	35 031								35 031
Part des réassureurs	R1520	23 011								23 011
Net	R1600	12 019								12 019
Charge des sinistres										
Brut	R1610	57 796								57 796
Part des réassureurs	R1620	40 977								40 977
Net	R1700	16 818								16 818
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-41 532								-41 532
Part des réassureurs	R1720	-34 315								-34 315
Net	R1800	-7 218								-7 218
Dépenses engagées	R1900	12 750								12 750
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									12 750

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080									
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090									
Marge de risque	R0100									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200									

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0		0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0		0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	776 816				776 816
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	501 878				501 878
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	274 938				274 938
Marge de risque	R0100	41 078				41 078
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110					
Meilleure estimation	R0120	0				
Marge de risque	R0130					
Provisions techniques - Total	R0200	817 893				817 893

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0060	-940	6 719		0			0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-1 061	-2 899		0			0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	121	9 618		0			0	0	
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	407	83 641		1 689				0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	244	57 666		0			0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	163	25 976		1 689			0	0	
Total meilleure estimation - brut	R0260	-533	90 360		1 689			0	0	
Total meilleure estimation - net	R0270	285	35 594		1 689			0	0	
Marge de risque	R0280	22	4 423		89			0	0	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	-511	94 783		1 779			0	0	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-818	54 766		0			0	0	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	306	40 017		1 779			0	0	

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										10 & +	C0110	Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9			
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100		C0170	C0180
Précédentes													
R0100													
R0160	14 495	6 350	2 178	638	117	41	124	2	1	0			
R0170	13 956	6 571	1 434	506	346	-4	0	0	0				
R0180	13 728	6 710	1 978	688	67	0	0	0					
R0190	12 670	7 743	2 337	843	17	0	0						
R0200	11 990	5 964	1 459	461	3	3							
R0210	11 844	7 273	2 188	747	12								
R0220	10 007	7 297	2 875	621									
R0230	8 800	7 945	2 679										
R0240	10 252	6 820											
R0250	7 802												
Total												17 928	309 988

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										1 609
N-9	0	0	0	0	195	176	89	0	12 364	0	0
N-8	0	0	0	1 350	114	99	0	0	0		
N-7	0	0	7 065	3 227	38	0	0	0			
N-6	0	15 928	10 712	1 643	0	0	0				
N-5	19 848	10 955	4 213	615	0	0					
N-4	29 689	15 656	8 526	1 848	0						
N-3	42 383	16 843	7 690	770							772
N-2	40 682	20 483	9 250								9 137
N-1	37 330	13 890									13 724
N	34 799										34 390
Total											59 633

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	914 217	0	0	2 353	0
Fonds propres de base	R0020	198 272	0	0	-678	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	198 272	0	0	-678	0
Capital de solvabilité requis	R0090	116 351	0	0	460	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	183 978	0	0	-662	0
Minimum de capital requis	R0110	29 088	0	0	115	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	30 490	30 490			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	117 642	117 642			
Passifs subordonnés	R0140	50 141		30 029	20 112	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	198 272	148 131	30 029	20 112	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	198 272	148 131	30 029	20 112	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	198 272	148 131	30 029	20 112	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	198 272	148 131	30 029	20 112	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	183 978	148 131	30 029	5 818	
Capital de solvabilité requis	R0580	116 351				
Minimum de capital requis	R0600	29 088				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	170 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	632 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	148 131
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	30 490
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	117 642
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	65 447		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 306		
Risque de souscription en vie	R0030	0		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	93 566		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	560		Aucun
Diversification	R0060	-36 794		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	129 085		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	6 249
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-18 755
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-229
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	116 351
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	116 351

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-229
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-229
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-229

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	4 940	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	285	413
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	35 594	533
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	1 689	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	259	63
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	5 774	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	274 938	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	10 714
Capital de solvabilité requis	R0310	116 351
Plafond du MCR	R0320	52 358
Plancher du MCR	R0330	29 088
MCR combiné	R0340	29 088
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	29 088

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

Valeur Solvabilité II

Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	29 453
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	
- Obligations	R0130	25 755
• Obligations d'État	R0140	2 086
• Obligations d'entreprise	R0150	21 302
• Titres structurés	R0160	2 366
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	3 697
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	24 214
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	24 107
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	24 107
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	107
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	107
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 325
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	5 159
Autres créances (hors assurance)	R0380	220
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	3 616
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	66 986

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	26 498
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	26 498
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	24 007
• Marge de risque	R0590	2 491
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	119
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	119
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	107
• Marge de risque	R0680	11
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	404
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	6 598
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 612
Autres dettes (hors assurance)	R0840	567
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	40
Total du passif	R0900	36 837
Excédent d'actif sur passif	R1000	30 149

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	-852															-852
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																-852

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410							126		126
Part des réassureurs	R1420							119		119
Net	R1500							6		6
Primes acquises										
Brut	R1510							124		124
Part des réassureurs	R1520							118		118
Net	R1600							6		6
Charge des sinistres										
Brut	R1610							92		92
Part des réassureurs	R1620							87		87
Net	R1700							5		5
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710							-8		-8
Part des réassureurs	R1720							-8		-8
Net	R1800							0		0
Dépenses engagées	R1900							-4		-4
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									-4

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020								0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030								107	107
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080								107	107
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090								0	0
Marge de risque	R0100								11	11
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120									
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200								119	119

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170 Contrats sans options ni garanties	C0180 Contrats avec options ou garanties			
R0010 Provisions techniques calculées comme un tout						
R0020 Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout						
R0030 Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
R0080 Meilleure estimation						
R0090 Meilleure estimation brute						
R0100 Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie						
R0110 Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite						
R0120 Marge de risque						
R0130 Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
R0200 Provisions techniques calculées comme un tout						
R0210 Meilleure estimation						
R0220 Marge de risque						
R0230 Provisions techniques - Total						

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
	R0010							
Provisions techniques calculées comme un tout								
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque								
Meilleure estimation								
Provisions pour primes								
Brut - total	R0060			14 561				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140			15 137				
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150			-576				
Provisions pour sinistres								
Brut - total	R0160			9 446				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240			8 970				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250			476				
Total meilleure estimation - brut	R0260			24 007				
Total meilleure estimation - net	R0270			-100				
Marge de risque	R0280			2 491				
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques								
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290							
Meilleure estimation	R0300							
Marge de risque	R0310							
Provisions techniques - Total								
Provisions techniques - Total	R0320			26 498				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330			24 107				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340			2 391				

S.19.01.21 – 01 – Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020
	1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											0
R0100											
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	47 117	9 775	313	34	3	4	1	1			57 247
R0190	45 853	6 148	209	16	29	0	9				52 264
R0200	46 074	6 900	1 104	18	9	1					54 106
R0210	53 057	10 390	74	61	73						63 654
R0220	56 504	8 586	644	34							65 768
R0230	53 602	7 373	309								61 284
R0240	48 147	9 373									57 520
R0250	56 800										56 800
Total										66 600	468 644

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											0
R0100											0
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	20	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	27	32	0	0	0	0	0	0
R0190	0	470	51	34	4	0	0	0	0	0	0
R0200	7 956	267	64	20	0	0	0	0	0	0	0
R0210	10 033	596	45	24	1	0	0	0	0	0	1
R0220	12 068	613	43	38	0	0	0	0	0	0	38
R0230	10 369	632	81	0	0	0	0	0	0	0	82
R0240	9 083	605	0	0	0	0	0	0	0	0	609
R0250	8 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 717
Total											9 446

S.19.01.21 – 02 – Souscription

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	2
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)	
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +
Précédentes	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0180
R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total												0

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	0										
Total	R0260										0

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
	C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	0	0	13	0
Fonds propres de base	R0020	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	0	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	0	0	0	0
Minimum de capital requis	R0110	0	0	0	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	29 768	29 768			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	30 149	30 149			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	30 149	30 149			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	30 149	30 149			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	30 149	30 149	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	30 149	30 149	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	5 179				
Minimum de capital requis	R0600	3 600				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	582 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	837 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	30 149
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	381
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	29 768
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	3
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	1 029
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	1 032

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	3 561		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	1 257		
Risque de souscription en vie	R0030	2		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	640		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-1 164		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	4 296		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 289
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-1
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-404
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	5 179
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	5 179

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-404
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-404
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-404

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d’assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	179	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	3 803
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		155

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	179
Capital de solvabilité requis	R0310	5 179
Plafond du MCR	R0320	2 330
Plancher du MCR	R0330	1 295
MCR combiné	R0340	1 295
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 600
Minimum de capital requis	R0400	3 600

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Non applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	478
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	252
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	8 033
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
- Actions	R0100	
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	
- Obligations	R0130	8 017
• Obligations d'État	R0140	2 784
• Obligations d'entreprise	R0150	5 232
• Titres structurés	R0160	
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	15
- Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-121
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-121
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	-121
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	4 712
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	2 479
Autres créances (hors assurance)	R0380	160
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 940
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	72
Total de l'actif	R0500	21 004

		Valeur Solvabilité II
Passifs		0010
Provisions techniques non-vie	R0510	2 984
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	2 984
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	-205
• Marge de risque	R0590	3 189
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	
• Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 512
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	575
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 917
Passifs subordonnés	R0850	
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	4 513
Total du passif	R0900	12 501
Excédent d'actif sur passif	R1000	8 503

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	652															652
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																652

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0060									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150									
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240									
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250									
Total meilleure estimation - brut	R0260									
Total meilleure estimation - net	R0270									
Marge de risque	R0280									
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300									
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320									
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330									
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340									

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170				C0180
Provisions techniques calculées comme un tout											
	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
Brut - total R0060	0	0	0								-2 506
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0								-1 334
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0								-1 172
Provisions pour sinistres											
Brut - total	R0160	0	0								2 301
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0								1 213
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0								1 088
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0								-205
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0								-83
Marge de risque	R0280	0	0								3 189
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										
Meilleure estimation	R0300										
Marge de risque	R0310										
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total	R0320	0	0								2 984
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0								-121
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0								3 106

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)		
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9		10 & +	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		
Précédentes	R0100											R0100	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0160	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0170	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0180	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0190	
N-5	R0200	5 005	2 511	38	6	-1	0	0	0	0	0	R0200	
N-4	R0210	6 512	967	53	18	73	0	0	0	0	0	R0210	
N-3	R0220	6 737	861	144	87	0	0	0	0	0	0	R0220	
N-2	R0230	6 828	1 249	79	0	0	0	0	0	0	0	R0230	
N-1	R0240	6 978	1 061	0	0	0	0	0	0	0	0	R0240	
N	R0250	9 057	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0250	
Total	R0260											10 357	48 263

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées) C0360
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	0	0	0	-1	0	0	0	0	0	0	0
N-6	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0
N-5	0	28	5	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	937	49	5	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	1 164	48	-5	26							27
N-2	1 173	66	75								76
N-1	1 491	218									219
N	1 691										1 701
Total											2 022

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	2 984	0	0	19	0
Fonds propres de base	R0020	8 503	0	0	-14	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	8 399	0	0	-18	0
Capital de solvabilité requis	R0090	2 492	0	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	8 025	0	0	-18	0
Minimum de capital requis	R0110	3 700	0	0	0	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	381	381			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	7 644	7 644			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	478				478
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	8 503	8 025			478
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	8 503	8 025			478
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	8 025	8 025			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	8 399	8 025	0	0	374
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	8 025	8 025	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	2 492				
Minimum de capital requis	R0600	3 700				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	337 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	217 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	8 503
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	859
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	7 644
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	2 351
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	2 351

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	929		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	907		
Risque de souscription en vie	R0030	0		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	1 099		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-856		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	2 079		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	413
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	2 492
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	2 492

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	3

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	266	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	5 656		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		0

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210				
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220				
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240				
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				0

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	266
Capital de solvabilité requis	R0310	2 492
Plafond du MCR	R0320	1 122
Plancher du MCR	R0330	623
MCR combiné	R0340	623
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	3 700

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	266	0
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	2 492	0
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	1 122	0
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	623	0
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	623	0
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	2 500	3 700

Mutuelle des Métiers de la Justice et de la sécurité

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	15 892
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	56 223
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	2 590
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	4 435
– Actions	R0100	5 904
• Actions – cotées	R0110	2 175
• Actions – non cotées	R0120	3 729
– Obligations	R0130	24 992
• Obligations d'État	R0140	0
• Obligations d'entreprise	R0150	24 992
• Titres structurés	R0160	0
• Titres garantis	R0170	0
– Organismes de placement collectif	R0180	15 774
– Produits dérivés	R0190	0
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	2 529
– Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	446
– Avances sur police	R0240	0
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	446
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	-823
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	-823
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	-823
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
– Santé similaire à la vie	R0320	0
– Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
– Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	11 454
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	2 895
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	4 363
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	205
Total de l'actif	R0500	90 657

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	8 879
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	0
• Marge de risque	R0550	0
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	8 879
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	7 404
• Marge de risque	R0590	1 475
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	0
• Marge de risque	R0640	0
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	0
• Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	0
- Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	570
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	2 184
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	1 267
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 755
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	371
Autres dettes (hors assurance)	R0840	18 050
Passifs subordonnés	R0850	0
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	37 076
Excédent d'actif sur passif	R1000	53 581

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550	15 655															15 655
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																15 655

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170				C0180
Provisions techniques calculées comme un tout											
	R0010										
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque											
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
Brut - total	R0060	0	0	0	0						818
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0						-1 350
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0						2 168
Provisions pour sinistres											
Brut - total	R0160	0	0	0	0						6 586
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0						527
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0						6 059
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0						7 404
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0						8 227
Marge de risque	R0280	0	0	0	0						1 475
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290										
Meilleure estimation	R0300										
Marge de risque	R0310										
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0						8 879
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0						-823
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0						9 702

S. 19.01.21 - 01 - Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											0
R0100											
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0200	52 998	6 411	179	14	6	1				1	59 609
R0210	52 258	5 340	269	14	-10					-10	57 871
R0220	47 352	4 927	115	11						11	52 405
R0230	47 207	4 288	206							206	51 701
R0240	41 621	3 865								3 865	45 487
R0250	47 367									47 367	47 367
Total										51 440	314 439

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											0
R0100											0
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0200	0	0	0	0	1	0					0
R0210	0	0	0	5	1						1
R0220	0	0	16	-1							-1
R0230	0	216	11								11
R0240	4 919	168									169
R0250	5 065										5 093
Total											5 274

S. 22.01.21 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	8 879	0	0	4	0
Fonds propres de base	R0020	53 581	0	0	-3	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	53 581	0	0	-3	0
Capital de solvabilité requis	R0090	21 489	0	0	1	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	53 581	0	0	-3	0
Minimum de capital requis	R0110	5 372	0	0	0	0

S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	251	251			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	53 330	53 330			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	53 581	53 581			
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	53 581	53 581			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	53 581	53 581			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	53 581	53 581	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	53 581	53 581	0	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	21 489				
Minimum de capital requis	R0600	5 372				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	249 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	997 %				

S. 23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	53 581
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	251
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	53 330
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	15 439		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	200		
Risque de souscription en vie	R0030	0		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	11 790		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-5 723		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	21 706		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	1 967
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-2 184
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	21 489
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	21 489

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-2 184
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-2 184
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-2 184

S . 28 . 01 . 01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	3 078	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	8 227	57 270
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	3 078
Capital de solvabilité requis	R0310	21 489
Plafond du MCR	R0320	9 670
Plancher du MCR	R0330	5 372
MCR combiné	R0340	5 372
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
Minimum de capital requis	R0400	5 372

Viasanté Mutuelle

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	30 338
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	814 200
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	15 411
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	51 337
- Actions	R0100	1 128
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	1 128
- Obligations	R0130	540 930
• Obligations d'État	R0140	18 928
• Obligations d'entreprise	R0150	506 433
• Titres structurés	R0160	15 568
• Titres garantis	R0170	0
- Organismes de placement collectif	R0180	164 119
- Produits dérivés	R0190	
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	25 719
- Autres investissements	R0210	15 557
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	1 522
- Avances sur police	R0240	
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	1 522
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	25 195
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	24 875
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	24 875
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	320
- Santé similaire à la vie	R0320	194
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	125
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	333 701
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	4 204
Autres créances (hors assurance)	R0380	12 860
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	39 741
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	10 495
Total de l'actif	R0500	1 272 256

		Valeur Solvabilité II
Passifs		0010
Provisions techniques non-vie	R0510	82 537
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	82 537
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
• Meilleure estimation	R0580	74 198
• Marge de risque	R0590	8 339
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 273
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	1 106
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
• Meilleure estimation	R0630	973
• Marge de risque	R0640	134
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	2 166
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	2 026
• Marge de risque	R0680	140
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	
- Marge de risque	R0720	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 070
Provisions pour retraite	R0760	3 615
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	4 716
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	4 652
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	5 526
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	8 365
Autres dettes (hors assurance)	R0840	48 280
Passifs subordonnés	R0850	175 201
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	154 619
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	20 582
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	307 802
Total du passif	R0900	645 037
Excédent d'actif sur passif	R1000	627 219

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	-2 054															-2 054
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500	-2 054															-2 054
Dépenses engagées	R0550	58 746	62														58 808
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																58 808

S.05.01.02 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	Total	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300	
Primes émises										
Brut	R1410	28	805							833
Part des réassureurs	R1420	1	135							136
Net	R1500	27	671							698
Primes acquises										
Brut	R1510	27	703							731
Part des réassureurs	R1520	0	133							133
Net	R1600	27	571							598
Charge des sinistres										
Brut	R1610	186	467							653
Part des réassureurs	R1620	6	89							95
Net	R1700	180	378							558
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	-671	134							-638
Part des réassureurs	R1720	-543	-8							-552
Net	R1800	-128	142							14
Dépenses engagées	R1900	17	-1 126							-1 109
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									-1 109

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0		0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0		0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	R0030									
Meilleure estimation	R0030									
Meilleure estimation brute	R0030	2 026	0	0	0	0	0	0	0	2 026
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	125	0	0	0	0	0	0	0	125
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	1 901	0	0	0	0	0	0	0	1 901
Marge de risque	R0100	140	0		0			0	0	140
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0		0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0		0		0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0		0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	2 166	0		0			0	0	2 166

	Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Meilleure estimation brute	R0030	973	0	0	0	973
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	194	0	0	0	194
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	778	0	0	0	778
Marge de risque	R0100	134		0	0	134
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0		0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0		0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	1106		0	0	1106

S.17.01.02 – Provisions techniques non-vie

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée									
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	
Provisions techniques calculées comme un tout										
	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0060	-8	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-6	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-2	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	109	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	109	0	0	0	0	0	0	0	
Total meilleure estimation - brut	R0260	100	0	0	0	0	0	0	0	
Total meilleure estimation - net	R0270	106	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	R0280	18	0	0	0	0	0	0	0	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	119	0	0	0	0	0	0	0	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-6	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	124	0	0	0	0	0	0	0	

	Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					Réassurance non proportionnelle acceptée					Total engagements en non-vie
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle				
	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170				C0180
Provisions techniques calculées comme un tout											
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0010										
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	R0050										
Meilleure estimation											
Provisions pour primes											
Brut - total R0060		0	0								16 330
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 886
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 444
Provisions pour sinistres											
Brut - total	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 868
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 989
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 879
Total meilleure estimation - brut	R0260	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 198
Total meilleure estimation - net	R0270	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 323
Marge de risque	R0280	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 339
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques											
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total											
Provisions techniques - Total	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	82 537
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 875
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	57 662

S.19.01.21 – 01 – Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											0
R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
R0200	382 935	47 537	1 174	98	16	3					431 764
R0210	356 070	42 892	1 119	227	70						400 378
R0220	343 180	39 025	1 715	120							384 040
R0230	325 386	35 633	24 398								385 417
R0240	311 142	39 914									351 057
R0250	364 100										364 100
Total										428 606	2 316 756

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											0
R0100											0
R0160	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0
R0170	0	0	0	120	0	0	0	0	0	0	0
R0180	0	0	204	110	48	0	0	0			0
R0190	0	1 585	222	124	26	0	0				0
R0200	49 586	2 033	809	91	13	0					0
R0210	46 589	1 106	282	66	50						50
R0220	41 403	1 627	905	192							193
R0230	38 023	3 032	465								476
R0240	44 565	1 853									1 865
R0250	40 802										41 134
Total											43 718

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	85 809	0	0	59	0
Fonds propres de base	R0020	647 801	0	0	-25	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	647 801	0	0	-25	0
Capital de solvabilité requis	R0090	153 520	0	0	9	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	647 801	0	0	-25	0
Minimum de capital requis	R0110	38 380	0	0	2	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	29 206	29 206			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	598 013	598 013			
Passifs subordonnés	R0140	20 582		20 582		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	647 801	627 219	20 582		
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	647 801	627 219	20 582		
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	647 801	627 219	20 582		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	647 801	627 219	20 582	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	647 801	627 219	20 582	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	153 520				
Minimum de capital requis	R0600	38 380				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	422 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	1 688 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	627 219
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	29 206
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	598 013
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	4 921
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	4 921

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	120 311		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	7 536		
Risque de souscription en vie	R0030	353		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	46 765		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-32 866		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	142 099		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	16 170
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-32
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-4 716
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	153 520
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	153 520

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-4 716
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-4 716
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-4 716

S.28.02.01 – Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(NL,NL)	Résultat MCR(NL,NL)
		C0010	C0020
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	R0010	13 527	

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0030	C0040	C0050	C0060
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	49 217	237 726		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	106	311		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040				
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		0		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		0		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070				
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		0		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090				
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100				
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110				
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120				
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		0		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140				
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150				
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160				
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170				

		Activités en non-vie	Activités en vie
		Résultat MCR(L,NL)	Résultat MCR(L,L)
		C0070	C0080
Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	R0200		93

		Activités en non-vie		Activités en vie	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0090	C0100	C0110	C0120
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210			1 901	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220			0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230				
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240			778	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250				9 290

Calcul du MCR global

		C0130
MCR linéaire	R0300	13 620
Capital de solvabilité requis	R0310	153 520
Plafond du MCR	R0320	69 084
Plancher du MCR	R0330	38 380
MCR combiné	R0340	38 380
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	38 380

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

		Activités en non-vie	Activités en vie
		C0140	C0150
Montant notionnel du MCR linéaire	R0500	13 527	93
Montant notionnel du SCR hors capital supplémentaire (calcul annuel ou dernier calcul)	R0510	152 470	1 050
Plafond du montant notionnel du MCR	R0520	68 611	473
Plancher du montant notionnel du MCR	R0530	38 117	263
Montant notionnel du MCR combiné	R0540	38 117	263
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	R0550	2 500	3 700
Montant notionnel du MCR	R0560	38 117	3 700

La Mondiale

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	217
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	76 488 073
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	289 886
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 149 616
- Actions	R0100	4 531 254
• Actions - cotées	R0110	4 495 458
• Actions - non cotées	R0120	35 796
- Obligations	R0130	57 582 152
• Obligations d'État	R0140	23 491 648
• Obligations d'entreprise	R0150	33 490 832
• Titres structurés	R0160	543 840
• Titres garantis	R0170	55 832
- Organismes de placement collectif	R0180	2 704 039
- Produits dérivés	R0190	317 242
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	230 380
- Autres investissements	R0210	3 683 504
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	7 330 911
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	63 319
- Avances sur police	R0240	5 676
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	57 643
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	86 700
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	22 858
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	22 858
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	63 841
- Santé similaire à la vie	R0320	7 874
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	55 967
- Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	501 474
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 189
Autres créances (hors assurance)	R0380	307 032
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	624 532
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	15 581
Total de l'actif	R0500	85 421 027

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	581 039
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	581 039
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	579 761
Marge de risque	R0590	1 278
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	57 775 915
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	458 576
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	457 679
Marge de risque	R0640	897
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	57 317 340
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	56 287 314
Marge de risque	R0680	1 030 025
Provisions techniques UC et indexés	R0690	7 144 110
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	7 025 686
Marge de risque	R0720	118 424
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	54 426
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	35 891
Passifs d'impôts différés	R0780	677 084
Produits dérivés	R0790	422 274
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	7 139
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	5 713 295
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	404 495
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	2 908
Autres dettes (hors assurance)	R0840	485 112
Passifs subordonnés	R0850	3 826 586
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	3 826 586
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	7 435
Total du passif	R0900	77 137 709
Excédent d'actif sur passif	R1000	8 283 318

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée					Total
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200		
Variation des autres provisions techniques																				
Brut - assurance directe	R0410		182															182		
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	8 740	15 743															24 484		
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																			
Part des réassureurs	R0440	0	4 909															4 909		
Net	R0500	8 740	11 016															19 757		
Dépenses engagées	R0550	46 736	15 963															62 699		
Autres dépenses	R1200																			
Total des dépenses	R1300																	62 699		

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030			3 840 382					37 312 614	66 124 554
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	24 971 558		0					33 869	55 967
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	24 949 461		3 840 382					37 278 744	66 068 587
Marge de risque	R0100	436 771	64 733			0			646 945	1 148 449
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110									
Meilleure estimation	R0120	-631 091		0					-2 180 463	-2 811 553
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200	24 777 239	3 905 115	0	0	0	0	35 779 096	64 461 449	64 461 449

	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180	C0190			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation	R0030		53 206			405 050	458 256
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		7 874			0	7 874
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		45 331			405 050	450 382
Marge de risque	R0100					0	897
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110						
Meilleure estimation	R0120					0	-577
Marge de risque	R0130						
Provisions techniques - Total	R0200					405 050	458 576

S. 17.01.02 – Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance de crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Provisions pour primes										
Brut - total	R0060									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140									
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150									
Provisions pour sinistres										
Brut - total	R0160	133 984	446 402							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	22 858							
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	133 984	423 544							
Total meilleure estimation - brut	R0260	133 984	446 402							
Total meilleure estimation - net	R0270	133 984	423 544							
Marge de risque	R0280	0	1 278							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290									
Meilleure estimation	R0300	0	-626							
Marge de risque	R0310									
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	133 984	447 055							
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	22 858							
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	133 984	424 197							

S. 19.01.21 - 01 - Accident

Sinistres en non-vie

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement										Somme des années (cumulés)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes											-19
R0100											
R0160	192 364	68 099	12 488	3 024	-279	-148	-16	-154	-20	-160	
R0170	204 682	77 609	14 404	3 634	110	11	-63	6	-3		
R0180	223 664	76 407	16 137	3 215	518	-92	18	67			
R0190	242 292	69 070	12 453	4 236	621	68	455				
R0200	223 985	69 503	15 462	3 877	599	-112					
R0210	216 328	67 148	16 640	4 847	357						
R0220	236 207	71 959	13 951	4 442							
R0230	230 916	69 573	18 393								
R0240	221 945	65 189									
R0250	274 107										
Total										362 716	4 173 334

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement										Fin d'année (données actualisées)
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes											30
R0100											30
R0160	0	0	0	0	5 446	5 081	55	35	18	5	5
R0170	0	0	0	19 136	9 673	119	40	29	13		13
R0180	0	0	41 316	20 038	509	220	72	29			29
R0190	0	79 390	58 477	7 116	459	175	79				76
R0200	156 237	98 137	45 940	7 219	734	160					157
R0210	203 613	112 504	52 821	11 176	804						780
R0220	215 373	111 620	56 156	12 778							12 544
R0230	179 451	115 226	54 994								53 888
R0240	201 428	141 172									138 770
R0250	273 075										270 190
Total											476 481

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	65 501 064	2 812 756	0	94 349	0
Fonds propres de base	R0020	12 102 174	-2 135 672	0	-94 349	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	12 078 027	-2 111 526	0	-94 349	0
Capital de solvabilité requis	R0090	4 604 327	542 289	0	70 400	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	10 138 045	-2 126 525	0	-91 904	0
Minimum de capital requis	R0110	1 810 903	45 738	0	12 224	0

S.23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010					
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	2 020	2 020			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	506 775	506 775			
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	2 190 616	2 190 616			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	5 576 531	5 576 531			
Passifs subordonnés	R0140	3 826 586		1 500 276	1 834 007	492 303
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	355	355			
Total fonds propres de base après déductions	R0290	12 102 174	8 275 588	1 500 276	1 834 007	492 303
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	12 102 174	8 275 588	1 500 276	1 834 007	492 303
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	11 609 871	8 275 588	1 500 276	1 834 007	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	12 078 027	8 275 588	1 500 276	1 834 007	468 157
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	10 138 045	8 275 588	1 500 276	362 181	
Capital de solvabilité requis	R0580	4 604 327				
Minimum de capital requis	R0600	1 810 903				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	262 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	560 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	8 283 318
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	7 375
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	2 699 412
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	5 576 531
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	17 598
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	17 598

S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	7 669 557		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	184 939		
Risque de souscription en vie	R0030	1 698 680		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	276 522		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-1 432 112		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	8 397 586		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	292 743
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-3 551 203
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-534 800
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	4 604 327
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	4 604 327

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-534 800
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-534 800
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-534 800

S . 28 . 01 . 01 - 01 - Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	88 683	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	133 984	298 418
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	423 155	152 080
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	1 722 221	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	53 280 924	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	6 291 192	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	7 025 686	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	450 041	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		27 625 250

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	1 810 903
Capital de solvabilité requis	R0310	4 604 327
Plafond du MCR	R0320	2 071 947
Plancher du MCR	R0330	1 151 082
MCR combiné	R0340	1 810 903
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	1 810 903

La Mondiale Europartner

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S . 02 . 01 . 02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	1 645
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	316 668
– Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
– Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	1
– Actions	R0100	6
• Actions - cotées	R0110	
• Actions - non cotées	R0120	6
– Obligations	R0130	316 659
• Obligations d'État	R0140	74 080
• Obligations d'entreprise	R0150	239 456
• Titres structurés	R0160	3 123
• Titres garantis	R0170	
– Organismes de placement collectif	R0180	2
– Produits dérivés	R0190	
– Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
– Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	11 683 366
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	20 402
– Avances sur police	R0240	20 402
– Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
– Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	8 221 707
– Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
• Non-vie hors santé	R0290	
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
– Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	8 221 707
– Santé similaire à la vie	R0320	
– Vie hors santé, UC et indexés	R0330	8 221 707
– Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	64 660
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	169 970
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1 192
Total de l'actif	R0500	20 479 609

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 114 349
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 114 349
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
• Meilleure estimation	R0670	8 052 013
• Marge de risque	R0680	62 336
Provisions techniques UC et indexés	R0690	11 543 907
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
- Meilleure estimation	R0710	11 455 225
- Marge de risque	R0720	88 682
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	5 749
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	2 694
Passifs d'impôts différés	R0780	73 563
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	1 778
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	68 521
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	16 536
Autres dettes (hors assurance)	R0840	37 928
Passifs subordonnés	R0850	140 278
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	140 278
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	111
Total du passif	R0900	20 005 414
Excédent d'actif sur passif	R1000	474 195

	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410																
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440																
Net	R0500																
Dépenses engagées	R0550																
Autres dépenses	R1200																
Total des dépenses	R1300																

S.05.02.01 - 01 - Primes , sinistres et dépenses par pays

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements en non-vie	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0010	C0020	C0070
R0010		FR		
		C0080	C0090	C0140
Primes émises				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
Net	R0200		0	0
Primes acquises				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
Net	R0300		0	0
Charge des sinistres				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
Net	R0400		0	0
Variation des autres provisions techniques				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
Net	R0500		0	0
Dépenses engagées	R0550			0
Autres dépenses	R1200			
Total des dépenses	R1300			0

S.05.02.01 – 02 – Primes, sinistres et dépenses par pays

	Pays d'origine		5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie							Total 5 principaux pays et pays d'origine
	C0220	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0280			
R1400		BE	FR	IT	MC	NC				
	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280			
Primes émises										
Brut	54 466	38 485	1 518 452	894 440	17 071	16 033	2 538 947			
Part des réassureurs	7 495	4 374	400 200	344 321	6 904	3 845	767 138			
Net	46 972	34 111	1 118 252	550 119	10 167	12 188	1 771 809			
Primes acquises										
Brut	54 466	38 485	1 518 452	894 440	17 071	16 033	2 538 947			
Part des réassureurs	7 495	4 374	400 200	344 321	6 904	3 845	767 138			
Net	46 972	34 111	1 118 252	550 119	10 167	12 188	1 771 809			
Charge des sinistres										
Brut	55 331	99 483	471 590	565 832	10 498	9 795	1 212 528			
Part des réassureurs	14 756	51 875	238 780	350 935	5 235	5 765	667 345			
Net	40 576	47 608	232 810	214 897	5 263	4 029	545 183			
Variation des autres provisions techniques										
Brut	10 166	16 398	1 668 355	442 142	9 362	18 404	2 164 827			
Part des réassureurs	-7 382	-71 340	95 692	-16 943	2 485	158	2 670			
Net	17 548	87 738	1 572 663	459 085	6 877	18 246	2 162 157			
Dépenses engagées	1 994	3 933	53 846	28 454	631	1 430	90 287			
Autres dépenses										
Total des dépenses							90 287			

S. 12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070				C0080
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation	R0030	8 044 902	0	11 455 225	0	176	0	0	6 935	19 507 238
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	8 214 497	0	0	0	130	0	0	7 081	8 221 707
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	-169 595	0	11 455 225	0	47	0	0	-146	11 285 530
Marge de risque	R0100	62 281	88 682	1	1	1	0	0	54	151 018
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	8 107 182	11 543 907	178	178	178	0	0	6 989	19 658 256

	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ou garanties				
	C0160	C0170	C0180	C0190			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation		0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0100	0			0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	0			0	0	0

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	19 658 256	0	0	11 855	0
Fonds propres de base	R0020	614 474	0	0	-2 171	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	614 474	0	0	-2 171	0
Capital de solvabilité requis	R0090	316 427	0	0	72	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	580 234	0	0	-2 171	0
Minimum de capital requis	R0110	80 194	0	0	3	0

S. 23.01.01 - 01 - Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	173 182	173 182			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	301 013	301 013			
Passifs subordonnés	R0140	140 278		90 000	50 278	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	614 474	474 195	90 000	50 278	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	614 474	474 195	90 000	50 278	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	614 474	474 195	90 000	50 278	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	614 474	474 195	90 000	50 278	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	580 234	474 195	90 000	16 039	
Capital de solvabilité requis	R0580	316 427				
Minimum de capital requis	R0600	80 194				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	194 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	724 %				

S.23.01.01 - 02 - Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	474 195
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	173 182
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	301 013
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	

S . 25 . 01 . 21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	433 985		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	8 643		
Risque de souscription en vie	R0030	299 973		- Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		- Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		- Aucun
Diversification	R0060	-153 818		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	588 782		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	51 308
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-250 100
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-73 563
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	316 427
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	316 427

Autres informations sur le SCR

Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	1

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-73 563
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	-73 563
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	80 194
Capital de solvabilité requis	R0310	316 427
Plafond du MCR	R0320	142 392
Plancher du MCR	R0330	79 107
MCR combiné	R0340	80 194
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	80 194

La Mondiale Partenaire

le modèle S.02.01.02 pour la communication d'informations sur le bilan établies selon les principes de valorisation de l'article 75 de la Directive 2009/138/CE	Applicable
le modèle S.05.01.02 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par lignes d'activités	Applicable
le modèle S.05.02.01 pour la communication d'informations sur les primes, sinistres et dépenses par pays	Non applicable
le modèle S.12.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques d'assurance vie et d'assurance santé exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie (ci-après « santé similaire à la vie »), par ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Applicable
le modèle S.17.01.02 pour la communication d'informations sur les provisions techniques non-vie pour chaque ligne d'activité au sens de l'annexe I du Règlement délégué (UE) 2015/35	Non applicable
le modèle S.19.01.21 pour la communication d'informations sur les sinistres en non-vie sous la forme de triangles de développement	Non applicable
le modèle S.22.01.21 pour la communication d'informations sur l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires	Applicable
le modèle S.23.01.01 pour la communication d'informations sur les fonds propres, y compris les fonds propres de base et les fonds propres auxiliaires	Applicable
le modèle S.25.01.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard	Applicable
le modèle S.25.02.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide de la formule standard et d'un modèle interne partiel	Non applicable
le modèle S.25.03.21 pour la communication d'informations sur le capital de solvabilité requis calculé à l'aide d'un modèle interne intégral	Non applicable
le modèle S.28.01.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance et de réassurance exerçant une activité d'assurance ou de réassurance uniquement vie ou uniquement non-vie	Applicable
le modèle S.28.02.01 concernant le minimum de capital requis pour les entreprises d'assurance exerçant des activités à la fois en vie et en non-vie.	Non applicable

S.02.01.02 – Bilan

		Valeur Solvabilité II
Actifs		C0010
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	17
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	6 135 924
- Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	
- Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2
- Actions	R0100	3 927
• Actions - cotées	R0110	876
• Actions - non cotées	R0120	3 051
- Obligations	R0130	5 489 419
• Obligations d'État	R0140	1 788 544
• Obligations d'entreprise	R0150	3 658 246
• Titres structurés	R0160	33 902
• Titres garantis	R0170	8 728
- Organismes de placement collectif	R0180	284 979
- Produits dérivés	R0190	529
- Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
- Autres investissements	R0210	357 069
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	15 416 705
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	149 980
- Avances sur police	R0240	149 579
- Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
- Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	400
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	16 466 436
- Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
• Non-vie hors santé	R0290	0
• Santé similaire à la non-vie	R0300	
- Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	16 466 436
- Santé similaire à la vie	R0320	
- Vie hors santé, UC et indexés	R0330	16 466 436
- Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	5 257
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	99 167
Autres créances (hors assurance)	R0380	35 249
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	482 081
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	38 790 817

		Valeur Solvabilité II
Passifs		0010
Provisions techniques non-vie	R0510	0
- Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
• Meilleure estimation	R0540	
• Marge de risque	R0550	
- Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
• Meilleure estimation	R0580	
• Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	21 060 311
- Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
• Meilleure estimation	R0630	
• Marge de risque	R0640	
- Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	21 060 311
• Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
• Meilleure estimation	R0670	20 855 988
• Marge de risque	R0680	204 323
Provisions techniques UC et indexés	R0690	15 120 934
- Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
- Meilleure estimation	R0710	14 976 574
- Marge de risque	R0720	144 360
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 510
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	7 016
Passifs d'impôts différés	R0780	84 538
Produits dérivés	R0790	6 204
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	430 849
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	357 000
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	67 484
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 232
Autres dettes (hors assurance)	R0840	12 450
Passifs subordonnés	R0850	310 561
- Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
- Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	310 561
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	
Total du passif	R0900	37 468 089
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 322 728

S.12.01.02 – Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie		Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)		
		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties					
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010									
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020									
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	R0030									
Meilleure estimation	R0030									
Meilleure estimation brute	R0030				14 976 574		0		0	36 060 288
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080				0		0			16 466 436
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090				14 976 574		0		0	19 593 852
Marge de risque	R0100				144 360		0		0	348 683
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	R0110									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0120									
Meilleure estimation	R0120				0		0		0	-227 726
Marge de risque	R0130									
Provisions techniques - Total	R0200				15 120 934		0		0	36 181 245

	Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	C0160	C0170	C0180	C0190			
R0010							C0210
Provisions techniques calculées comme un tout							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout							
R0020							
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
R0030			0				0
Meilleure estimation brute							
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie			0				0
R0080							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite			0				0
R0090							
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	0						0
R0100							
Marge de risque							
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
R0110							
Provisions techniques calculées comme un tout							
R0120			0				0
Meilleure estimation							
R0130							
Marge de risque							
R0200	0						0
Provisions techniques - Total							

S.22.01.21 – Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	36 181 245	227 726	0	37 903	0
Fonds propres de base	R0020	1 633 289	-168 904	0	-13 059	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	1 633 289	-168 904	0	-13 059	0
Capital de solvabilité requis	R0090	1 037 316	66 773	0	7 122	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 584 593	-165 566	0	-12 703	0
Minimum de capital requis	R0110	259 329	16 693	0	1 781	0

S.23.01.01 – 01 – Fonds propres

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	73 413	73 413			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	105 656	105 656			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070	113 787	113 787			
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	1 029 872	1 029 872			
Passifs subordonnés	R0140	310 561		210 000	100 561	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 633 289	1 322 728	210 000	100 561	
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					

		Total	Niveau 1 non restreint	Niveau 1 restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	1 633 289	1 322 728	210 000	100 561	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	1 633 289	1 322 728	210 000	100 561	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 633 289	1 322 728	210 000	100 561	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 584 593	1 322 728	210 000	51 866	
Capital de solvabilité requis	R0580	1 037 316				
Minimum de capital requis	R0600	259 329				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	157 %				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	611 %				

S.23.01.01 – 02 – Fonds propres

C0060

Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 322 728
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	292 855
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	1 029 872
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	289
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	289

S.25.01.21 – Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	1 628 591		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	28 867		
Risque de souscription en vie	R0030	569 373		Aucun
Risque de souscription en santé	R0040	0		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-363 316		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 863 516		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	118 656
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-878 083
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-66 773
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	1 037 316
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis	R0220	1 037 316

Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

Approche concernant le taux d'imposition		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130
LAC DT	R0640	-66 773
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-66 773
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	-66 773

S.28.01.01 – Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	0	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200	150 422	
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations garanties	R0210	3 273 685	
Engagements avec participation aux bénéfiques - Prestations discrétionnaires futures	R0220	1 457 379	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	14 976 574	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		347 795

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	150 422
Capital de solvabilité requis	R0310	1 037 316
Plafond du MCR	R0320	466 792
Plancher du MCR	R0330	259 329
MCR combiné	R0340	259 329
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	259 329

SGAM AG2R LA MONDIALE
14-16, boulevard Malesherbes
75008 Paris
T. : 01 76 60 84 00
ag2rlamondiale.fr